
TITRE III. L'INFORMATIQUE EST-ELLE APPRÉHENDÉE COMME UN INSTRUMENT POLITIQUE DE LA GESTION DE LA COMPLEXITÉ SOCIÉTALE ?

		IG
T 1	P 1	IG T1
		C 1
	P 2	C 2
		C 3
T 2	P 3	C 4
		IG T2
	P 4	C 5
		C 6
T 3	P 5	C 7
		C 8
		IG T3
	P 6	C 9
		C 10
		C 11
		C 12
		CG

Introduction générale du Titre III.

—
Sommaire :

Section I. Démocratie et masses.

Section II. Pouvoir et politique.

L'introduction du Titre II a présenté l'informatique comme une technologie intellectuelle liée au mouvement de la <<control revolution>> : nous avons vu qu'en tant que technologie intellectuelle elle ouvrait sur la possibilité du contrôle, ce que confirmait la <<control revolution>> ; par contre, la première problématique en restait à l'intention quant à l'ouverture sur le politique, et la seconde faisait montre d'une réelle faiblesse à cet égard. Cette introduction vise à compenser cette déficience : elle s'articule autour de deux grands thèmes, l'un qui vise à penser la Démocratie contemporaine comme mode paradoxal de la <<control revolution>> politique des masses, l'autre qui propose une réflexion sur la relation du pouvoir (et notamment du pouvoir politique) à l'informatique.

Section I. Démocratie et masses.

Le 07.01.73[1], André Passeron dénonce "les gadgets de l'informatique à l'assaut des vieilles recettes électorales". Le texte s'inscrit dans une lignée qui parcourt (au moins) toute la décennie des années 70 et s'offusque de l'utilisation de l'ordinateur dans la vie politique et du risque qu'il fait courir à la démocratie.

"Il aurait été étonnant, nous dit l'auteur, que la cérémonie des élections, à l'ère du management, échappe à l'invasion technique. (...) Les rites consacrés, l'instinct, l'intuition, commencent à céder le pas à l'informatique, à la mise en fiche, à l'analyse scientifique, à l'enquête rigoureuse, devenues les nouveaux gadgets de la science électorale". Où les qualificatifs employés

traduisent bien l'écart, auquel l'auteur tient, séparant l'élection, "cérémonie", et l'informatique, "gadget". A l'image de la Grèce antique, nous assistons à une réhabilitation de la noblesse du geste politique en démocratie, orgueil de la cité, et une dépréciation corrélative de la tekhné, surtout lorsqu'elle se mêle de politique. Celle-ci doit rester un art pratiqué comme une religion. Récusation des nouveaux sophistes : la vérité est ailleurs...

Car, "qu'il choisisse entre ces nouveaux gadgets de l'informatique ou qu'il se fie à ses propres recettes, le candidat devra quand même affronter à main nues le corps électoral, aussi longtemps que l'élection sera, en définitive, un choix décidé par des hommes, reposant sur la confiance accordée par eux à un autre homme, et non la mise en scène automatisée d'un ballet de robots amorphes".

Voilà un texte représentatif d'une manière assez courante de penser la relation informatique/démocratie : la première en sort largement discréditée, puisqu'elle se réduit à un mot que J. Ellul reprendra plus tard ⁵⁵⁸, un <<gadget>>. Nous voulons montrer que les choses sont beaucoup plus compliquées, parce que la démocratie reste beaucoup plus ambiguë qu'on ne le croit et que l'informatique ne peut pas être seulement balayée d'un revers dédaigneux de la main.

"La meilleure façon de comprendre les concepts essentiels de la sociologie européenne, c'est, selon R. A. Nisbet, d'y voir la réponse au problème créé au début du XIX^es par l'effondrement de l'Ancien Régime sous les coups de butoir que lui portaient l'industrialisation et la révolution démocratique" ⁵⁵⁹. Si la sociologie constitue une <<réponse>> à l'industrialisation, nous avons vu qu'elle n'était pas la seule, la <<control revolution>> en est une elle aussi, quoique sur un plan très différent. Or, comme la sociologie joue également le rôle de <<réponse>> aux problèmes posés par la révolution démocratique, il convient de se demander si elle est vraiment la seule. Nous supposons que non ; négation qui fonde notre hypothèse de travail.

Notre point de départ repose donc sur cette idée, défendue par Nisbet, de l'existence d'une révolution équivalente dans l'ordre politique à la révolution industrielle dans l'ordre économique. D'ailleurs Nisbet intitule son chapitre 2, "Les deux révolutions".

"Tout autant que la révolution industrielle, la Révolution française ébranla les dogmes les plus chers aux traditionalistes. Cette révolution politique disposait en effet d'un atout qui faisait défaut à la révolution économique, en la personne d'émissaires et de disciples tout dévoués à sa cause et qui en firent la première grande révolution idéologique de l'histoire de l'Occident. Que les changements politiques issus de la Révolution Française se soient révélés plus décisifs pour la suite de l'histoire de l'Europe et du monde que les transformations économiques issues de la révolution industrielle restera toujours matière à controverse. Mais la soudaineté et l'intensité dramatique de la révolution française n'avait aucun équivalent possible dans la révolution industrielle. Même si on n'insiste pas sur l'aspect sanguinaire de la révolution, particulièrement sous la terreur, il est de fait que la sensation créée par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, ainsi que le caractère sans précédent des lois votées entre 1789 et 1795, lois qui affectent toute la structure de la société française, suffirent à donner à cet événement historique des allures de millenium, et à en faire pendant plus d'un siècle le plus

⁵⁵⁸cf "Le bluff technologique".

⁵⁵⁹cf "La tradition sociologique", p37.

préoccupant de l'histoire politique et intellectuelle de la France. Que ce soit dans le domaine littéraire, social ou juridique, l'importance de la révolution démocratique qui se produisit en France à la fin du XVIII^os est identique à celle que revêtit l'industrialisation dans l'Angleterre du XIX^os" ⁵⁶⁰.

Par ailleurs, selon le même auteur, "(...) qu'il s'agisse de l'opposition entre tradition d'une part, raison et droit de l'autre, des rapports entre l'Eglise et L'Etat, de la nature de la propriété, des relations entre les différentes classes sociales, ou encore de thèmes comme l'administration, la centralisation, le nationalisme, et peut-être par dessus tout l'égalitarisme [;] c'est tout cela que résume le terme <<démocratie>> (...)"⁵⁶¹

Pour Nisbet, "(...) la Révolution Française fut la première révolution véritablement idéologique. Cela n'enlève rien à la Révolution américaine et il est vrai que la proclamation de la Déclaration d'indépendance suscita en Europe un débat passionné. Mais il s'agissait avant tout d'une guerre d'indépendance, et jamais aucun de ses chefs, pas même un Tom Paine, n'évoqua l'idée qu'elle pouvait déboucher sur une reconstruction morale et sociale impliquant l'Eglise, la famille, la propriété et toutes les autres institutions"⁵⁶² .

"Tocqueville devait écrire que l'égalitarisme devint vite, après que se furent apaisées les premières passions libertaires, le génie de la révolution en matière de morale. Mais il ne faut pas sous-estimer l'importance du rationalisme (...). La passion des législateurs révolutionnaires pour l'unité géométrique et la symétrie les poussa à aller plus loin que la simple réforme de la monnaie et l'unification des poids et mesures, en rationalisant les unités de l'espace et du temps humain" (cf introduction du Titre II ⁵⁶³). S'il convient de ne pas confondre le rationalisme et la rationalisation, il n'empêche que l'un peut néanmoins facilement mener à l'autre...

Nisbet ne nous offre pas de clé d'interprétation de la société et de l'état démocratique, il laisse ce soin en quelque sorte aux auteurs qu'il commente ; c'est à coup sûr Tocqueville qui pose le mieux ce problème : en effet, nous dit Nisbet, il "(...) a le sentiment que le paradoxe tragique des démocraties vient de ce qu'un système de gouvernement qui est manifestement fait pour l'individu finit par réduire à la fois sa stature et sa latitude. Submergé par le nombre de ses égaux, l'individu se perd dans leur masse. <<Toutes les fois que les conditions sont égales, l'opinion générale pèse d'un poids immense sur l'esprit de chaque individu ; elle l'enveloppe, le dirige et l'opprime : cela tient à la constitution même de la société bien plus qu'à ses lois politiques. A mesure que plus les hommes se ressemblent davantage, chacun se sent de plus en plus faible en face de tous. Ne découvrant rien qui l'élève au dessus d'eux et qui l'en distingue, il se défie de lui-même dès qu'ils le combattent (...). La majorité n'a pas besoin de le contraindre, elle le convainc>>"⁵⁶⁴ . Ce paradoxe est tout à fait fondamental. La question se pose donc de savoir pourquoi il semble consubstantiel à la démocratie.

La science politique actuelle n'est pas équipée pour répondre à une telle question ; il faut donc se tourner vers la philosophie politique, singulièrement celle que pratique C. Lefort. En effet, celui-ci

⁵⁶⁰op cit, p49-50.

⁵⁶¹op cit, p52.

⁵⁶²op cit, p52.

⁵⁶³op cit, p59-60.

⁵⁶⁴op cit, p343.

soutient que "ce qui défie l'imagination réaliste c'est que la société s'ordonne en quête de son unité, qu'elle témoigne d'une identité commune latente, qu'elle se rapporte à elle-même par la médiation d'un pouvoir qui l'excède et que, simultanément, il y ait des formes de sociabilité, non déterminables, non totalisables. (...) En fin de compte, ce qui se dérobe à l'imagination, quoiqu'elle trouve là des ressources inconnues, c'est la démocratie" ⁵⁶⁵.

"Cependant, puisque nous parlons de la société démocratique, observons que la dimension symbolique du droit se manifeste à la fois dans l'irréductibilité de la conscience du droit à toute objectivation juridique, qui signifierait sa pétrification dans un corps de lois, et dans l'instauration d'un registre public où l'écriture des lois -comme écriture sans auteur- n'a d'autre guide que l'impératif continué d'un déchiffrement de la société par elle-même"⁵⁶⁶. La démocratie n'est pas simple parce qu'elle ne se soutient que d'elle-même, elle est détranscendentalisée : ce qui défie effectivement l'imagination et surtout ne va pas sans contradiction, d'où le paradoxe constitutif sentie par Tocqueville.

Ce qu'Y. Barel pensait à propos de la société actuelle s'applique en fait pleinement à la démocratie comme mode de gestion du lien social : "autant que le recul des <<religions>> ou des <<idéologies>>, ce qui marque la faiblesse <<transcendantale>> de la société contemporaine, c'est la difficulté d'établir une articulation entre le micro-social et le macro-social, le spécifique et l'universel, les sentiments personnels et les codes, une difficulté qui est portée à son comble quand elle n'est même plus aperçue. Tout ce passe comme si, devenue trop forte, la difficulté s'invisibilisait. Toutes les dichotomies en forme de dilemmes qui courent les rues, centre ou périphérie, société locale ou société nationale ou mondiale, individu ou société, traduisent la même faiblesse transcendantale"⁵⁶⁷. La démocratie est ainsi vouée au déficit de transcendance, et à s'enfermer dans ces discussions bipolaires stériles (dont notre corpus se fait souvent largement l'écho).

En effet, comme le souligne L. Quéré, "le refus de toute transcendance a conduit à chercher à l'intérieur même du monde les principes et les fins de son organisation (...) Dans une telle perspective, le monde et la société se transforment en <<hiéroglyphes>> à décoder" ⁵⁶⁸. Détranscendentalisée, la démocratie ne peut s'en référer à une instance extérieure à elle-même qui lui dirait ce qu'elle est et ce qu'elle doit faire. Elle doit donc le trouver en elle-même : ce qui engendre un lourd travail de connaissance sur soi-même, véritable activité de gestion politique (par production de micro-transcendances de substitution à la légitimité limitée). Or, Tocqueville laisse souvent percer de quoi il s'agit avec la démocratie, ce qu'illustre parfaitement la citation donnée ci-dessus : il raisonne constamment en terme de <<poids>>, de rapport entre <<l'individu>> et la <<majorité>>, de <<foule>> etc. ; la démocratie contemporaine introduit à une politique du nombre, de la masse. C'est pourquoi elle se révèle d'essence paradoxale : elle doit articuler deux dimensions constitutives, mais de sens opposés, à savoir qu'elle est un régime de droit, reposant sur la publicité, censé assurer la liberté de penser et d'expression et donc la pluralité, mais qu'elle doit également répondre à son impératif de

⁵⁶⁵cf "L'invention démocratique", p85.

⁵⁶⁶op cit, p71.

⁵⁶⁷cf Y. Barel, "La société du vide", p102..

⁵⁶⁸cf "Des miroirs équivoques", p56, à propos de Sennett.

gestion du nombre (lié à la détranscendantalisation), qui lui, est fondé sur un recueil le plus exhaustif possible d'informations, et l'oriente vers la surveillance et le contrôle. Ainsi s'opposent les micro-transcendances médiatique et scientifique, les deux plus importantes instances de production de <<légitimité>> (ou plutôt d'un ersatz de légitimité).

En général on reconnaît bien volontiers la première direction, mais beaucoup moins facilement la seconde : en effet, l'une permet de générer un modèle quasiment idéal-typique de la démocratie, l'autre montre la face cachée de la démocratie, son ombre portée pourtant tout aussi constitutive ⁵⁶⁹.

D. Wolton estimait en 1983 que l'un des grands enjeux du moment consistait en un changement du statut de l'information : son modèle est donc séquentiel et non parallèle. En effet, l'information-universelle constitue selon lui l'un des fondements de la démocratie depuis le XIX^es ; par contre ce qu'il appelle l'information-connaissance (et qui est selon nous plutôt une information-gestionnaire (au sens large)) n'émergerait qu'avec l'informatisation massive de la société lors des années 70 ! Or, nous pensons que ce mouvement est engagé depuis bien plus longtemps : c'est ce que nous essaierons de montrer lors de la présentation du second modèle ; auparavant affinons celle du premier.

"La liberté de la presse est la grande conquête liée à l'avènement de la démocratie et à son fondement : la liberté et l'égalité de l'individu avec son corollaire le droit à l'information -et à toute l'information- pour tous les citoyens. La légitimité politique de l'information explique son caractère universel, et la lutte pendant deux siècles sera de pouvoir offrir à chacun toutes les informations sur la société" ⁵⁷⁰. La presse apparaît ainsi nettement comme un instrument politique de gestion de la société par elle-même en démocratie détranscendantalisée. Pour autant l'information universelle à laquelle fait référence D. Wolton ne relève que de la seule <<légitimité médiatique>> : cette gestion politique n'inclut pas la <<légitimité scientifique>>. Autrement dit, cette dernière et son information peuvent-elles, elles aussi, être qualifiées de politiques ? La réponse est positive pour autant que l'on montre qu'elle participe effectivement de cette part non-démocratique (mais irrécusable et néanmoins pas forcément anti-démocratique) de la gestion de la démocratie.

Or, certains prétendent volontiers que cette part d'ombre dans la démocratie n'est pas un problème ; ce qui leur permet d'éliminer la vraie question de la nature fondamentalement paradoxale de la démocratie et singulièrement d'évacuer le problème-clé pour cette démocratie de la gestion du nombre, de la complexité sociétale. C'est ainsi que la science politique canonique, sous la plume de G. Lavau, limite l'investigation à la seule autonomie gouvernementale, laquelle d'ailleurs se voit rapidement récusée comme question : "puisque'il était depuis longtemps acquis dans la théorie politique moderne (J.J. Rousseau lui-même ne l'avait pas contesté) que décider à plusieurs est un art impossible, qu'il doit y avoir un <<exécutif>> et qu'il est dans sa nature d'être concentré et préservé du débat illimité comme du <<hasard majoritaire>>, le modèle démocratique moderne ne mettait pas

⁵⁶⁹Rappelons cette réflexion de C. Lefort en introduction à "L'invention démocratique" : "l'état totalitaire ne se laisse concevoir qu'en regard de la démocratie et sur le fond de ses ambiguïtés. Il en est la réfutation point par point, et pourtant il porte à leur actualité des représentations qu'elle contient virtuellement. La démocratie trouve en lui une puissance adverse, mais qu'elle porte aussi en elle-même".

⁵⁷⁰cf "L'information demain", p228.

sérieusement en question (même en France sous la troisième république) la nécessité d'une certaine autonomie du pouvoir gouvernemental. Tout ce qu'exigeait la <<démocratie>> c'est qu'il y ait une articulation (...) entre les deux ensembles (...). Cela posé, il était admis (sauf aux Etats-Unis) que le sous-système gouvernement-administration échappe presque totalement à la logique des règles démocratique (...)" ⁵⁷¹. Que les Etats-Unis (mais pas la Grande-Bretagne ?) fasse exception ne compte guère apparemment pour l'auteur : il est vrai que leur contribution à l'élaboration du <<modèle démocratique>>, c'est bien connu, reste des plus limitées ! On ne peut mieux dénoncer sa propre fuite loin d'une interrogation difficile ! Or, dans la section consacrée à "L'action de L'Etat" du même ouvrage ⁵⁷² P. Birnbaum prend complètement à contre-pied l'analyse de Lavau, même s'il se limite lui-même au seul problème de la différenciation ; en effet, écrit-il, "les concepts de <<démocratie>> et d'<<Etat>> peuvent apparaître comme exclusifs l'un de l'autre. Une démocratie qui attribue le pouvoir tout entier au peuple ne saurait tolérer la formation d'un Etat, ensemble différencié et agissant en fonction de ses intérêts propres. (...) Pour Rousseau, le <<gouvernement>> n'est qu'une <<commission>> qui peut revêtir différentes formes, républicaines ou monarchiques : peu importe, puisqu'elle demeure toujours révocable (...). La démocratie, en ce sens, n'est pas compatible avec la différenciation étatique. (...) Cette conception de la démocratie contre L'Etat ne peut, de plus, être considérée comme propre à la perspective du seul Rousseau ; la tradition anglo-saxonne qui est presque toujours hostile à l'auteur du Contrat social et qui va dominer la science politique contemporaine établit elle aussi une sorte d'antinomie entre la démocratie et L'Etat : selon Sir Ernest Barker, <<L'Etat en tant que tel n'agit pas en Angleterre, même le Premier Ministre ne dispose pas de l'autorité de L'Etat>>(Barker, 1930, p173)".

Il nous faut donc revenir sérieusement à cette question essentielle des modalités de gestion du nombre comme problème fondamental (peu importe pour nous que ce soit par un Etat fortement différencié ou non) : d'abord par l'élaboration d'une statistique sociale, puis par sa mécanisation.

D. Reynié insiste : "Il faut signaler un point capital [,] la connaissance statistique repose sur un principe méthodologique fondamental (...) : l'équivalence des unités nombrées. Statistiquement, chaque individu en vaut un autre, ni plus ni moins. (...) L'individualisme démocratique habite aussi la statistique sociale. Il est d'ailleurs frappant de constater que ce savoir connaît un essor considérable en Europe au moment où s'amorce le mouvement d'extension du droit de suffrage"⁵⁷³. D. Boorstin confirme l'existence aux Etats-Unis d'un lien similaire entre statistique et démocratie : "une nation démocratique (...) avait besoin de distinguer entre eux les groupes de citoyens qui la constituait. Tout en reconnaissant que les distinctions de classe de l'Europe ne convenaient plus, il fallait admettre que regrouper les gens en catégories présentait des avantages évidents. La nouvelle science de la statistique, en définissant des <<communautés statistiques>>, fournissait le moyen de regrouper les gens dans des groupes significatifs, sans nécessairement faire des distinctions désobligeantes pour qui que ce soit. (...) Mais les communautés statistiques avaient leurs propres difficultés. (...) Dans un monde de mesures, de comptage et d'indices numériques mis en corrélation, le citoyen était abandonné

⁵⁷¹cf Traité de science politique, tome 2, "Les régimes politiques contemporains", "La démocratie", p65 .

⁵⁷²cf Traité de science politique, tome 3, p644.

⁵⁷³D. Reynié, "Le nombre dans la politique moderne", Hermès n°4.

à lui-même, sans guide, dans un supermarché statistique. Il devait décider seul ce que les chiffres signifiaient et comment les traduire en règles de conduite ⁵⁷⁴. Les rapports humains les plus anciens et les plus sacrés -riches et pauvres, parents et enfants, maris et femmes- étaient transformés en pourcentages aseptisés. Et les catégories statistiques pouvaient, contrairement aux catégories sociales traditionnelles qui étaient couronnées par un monarque de droit divin, être étendues indéfiniment vers le haut. Elles étaient ainsi admirablement adaptées à l'optimisme des entrepreneurs du Nouveau Monde (...)" ⁵⁷⁵.

Si la statistique porte directement la société démocratique aux Etats-Unis, en Europe, et singulièrement en France, elle emprunte l'incontournable détour étatique. C'est pourquoi dès la fin de l'«Ancien Régime» l'Etat se trouve déjà confronté en quelques situations particulières, à une gestion de la masse, avec quoi devra se coller plus tard une démocratie qui assurera beaucoup plus une reconduction-adaptation des dispositifs qu'elle ne mènera une politique de rupture. Ainsi, nous explique D. Reynié, "(...) Certains aspects de la médecine de la fin du XVIII^os et du début du XIX^os en font un modèle d'administration de masse. Les plans d'urgence et l'organisation des «quarantaines» au moment des épidémies peuvent représenter une sorte de schéma idéal et parfait d'une gestion du nombre par L'Etat. On pourrait faire les mêmes remarques à propos de la statistique sociale, de la fabrique et de la rationalisation des techniques de production qui font une large part à la compartimentation, à la surveillance et à la discipline collective.

Il ne s'agit pas de dire que ces modèles sont exempts d'une dimension politique, qu'ils sont purement administratifs. Au moins parce qu'ils concernent l'activité de L'Etat, ils ne peuvent échapper à cette logique ⁵⁷⁶. Il s'agit de dire que le nombre n'est pas davantage un problème politique que l'unification des taxes intérieures, la mise en place de réseaux de transport ou l'organisation d'un corps de fonctionnaires. La rationalisation de la gestion du nombre participe de cet effort déployé par L'Etat moderne pour solidifier son assise. En contrepartie, L'Etat moderne, en lui donnant une identité, préparait la transformation du nombre en sujet de la politique. Il en faisait ainsi peu à peu un sujet politique"⁵⁷⁷ .

Pour autant, cette statistique de gestion de la société de masse, l'Etat doit-il la confisquer ? En démocratie ce savoir devrait retourner au nombre. C'est d'ailleurs ainsi que "dans le dernier tiers du XIX^os, une idée commence (...) à prendre forme : les statistiques recueillies ne doivent plus être réservées à l'élite savante et gouvernante ; elles doivent retourner au nombre sous une forme synthétique, c'est-à-dire être publiées. (...) Le nombre pourra ainsi se découvrir, s'apercevoir dans le miroir des chiffres, si imparfait qu'il soit.(...) [Ainsi] le nombre, doté de cette conscience de soi apparaît comme le grand sujet de la politique démocratique"⁵⁷⁸ . Cependant cette hypothèse d'une

⁵⁷⁴En Europe, l'Etat se chargera beaucoup plus souvent de cette tâche, ce que les USA découvrirent aussi au XX^os.

⁵⁷⁵cf "Histoire des américains", p1036-1037.

⁵⁷⁶nous verrons lors du second point de cette introduction que cette raison n'est pas la seule, disons par anticipation que c'est peut-être d'abord parce qu'ils exercent le pouvoir de définition (et transformation) des catégories légitimes.

⁵⁷⁷D. Reynié, "Théorie du nombre", Hermès n°2.

⁵⁷⁸D. Reynié, "Le nombre dans la politique moderne", Hermès N°4.

restitution de ces informations à la masse restera, pour des raisons notamment techniques, plus une utopie qu'une réalité, plus marginal que massif. Aujourd'hui la presse publie de plus en plus de chiffres, assure donc cet effet de retour, sans que la démocratie y gagne toujours : car la multiplication des informations sans intégration n'assume souvent en rien la construction du sens.

Quoiqu'il en soit, ce développement de la statistique sociale dès le XIX^es introduit à une "(...) conception probabiliste de ces problèmes (...)"⁵⁷⁹. Or, comme le souligne fort justement A. Desrosières, "mais ceci n'est possible que si a été rendu cohérent un ensemble d'outillage cognitifs, politique et administratif, de façon que des objets puissent circuler sans heurts entre les diverses parties de la machinerie, ces objets étaient tout à la fois des catégories de la connaissance et des catégories de l'action"⁵⁸⁰. Construire de tels objets revient à opérer des découpages, des codages, à établir des équivalences, à totaliser, à calculer des moyennes résumant des catégories. Ceci nécessite la gestion de fichiers, de recensements, d'enquêtes par des institutions administratives et scientifiques ⁵⁸¹ dont le rôle est d'assurer la cohérence évoquée ci-dessus, permettant de maîtriser la masse des individus et des informations portant sur eux"⁵⁸².

"L'assimilation fréquente des totalisations statistiques au processus de manipulation et d'anonymisation des sociétés bureaucratiques, participe de la dénonciation plus générale des effets de la rationalisation de la gestion du monde social ⁵⁸³. On s'en libère peut-être plus en analysant les procédures et les conventions qu'elles impliquent (...), qu'en les dénonçant au nom de principes informulés. En tant que formes, elles ne sont ni plus ni moins oppressives que ne le sont des formes cognitives antérieures (langage, écriture, imprimerie) ou postérieures (informatique, Intelligence artificielle...). Ce sont des moyens parmi d'autres pour affronter l'inquiétude que suscite les masses sans formes, c'est-à-dire le chaos" ⁵⁸⁴. Ce qui est souligner leur capacité à mettre de l'ordre, et surtout les rapprocher explicitement de l'informatique. Or, nous pensons, avec F. Ewald, qu'il en va plus que d'une simple homologie, mais en quelque sorte d'une véritable continuité ⁵⁸⁵.

En effet, nous dit-il, "la technologie du risque -souvenons-nous des rêves d'annotations infinies de Quételet- porte avec elle l'exigence de savoirs de plus en plus discrets et infinitésimaux sur les individus. S'il est sans doute abusif de faire naître machines statistiques et autres ordinateurs des techniques du risque, il n'empêche que celles-ci ont appelé leur développement. Les politiques du risque appellent l'informatisation de la société, comme une nécessité organique, comme condition de leur possibilité. Les sociétés du risque vivent en effet d'informations, de toutes les informations possibles ; elles en sont insatiables ; aucune marque, aucun signe n'est pour elles indifférent ; l'informatique assure leur prélèvement et leur distribution, comme le coeur fait circuler le sang à

⁵⁷⁹cf A. Desrosières, "Masses, individus, moyennes", Hermès n°2.

⁵⁸⁰Où l'on reconnaît quelque chose de fort proche d'une technologie intellectuelle.

⁵⁸¹ainsi que par des machines, même ici encore étrangement, oubliées !

⁵⁸²A. Desrosières, "Masses, individus, moyennes", Hermès N°2..

⁵⁸³l'auteur parle un peu auparavant de "la gestion d'une société que l'on qualifie parfois de <<masse>>.

⁵⁸⁴A. Desrosières, "Masses, individus, moyennes", Hermès N°2.

⁵⁸⁵Ce que confirme à sa manière le rapport Tricot dans cette formule elliptique : "tout traitement repose sur des combinaisons de oui et de non. Il en résulte une catégorisation des situations et des individus. C'est déjà une tendance de notre civilisation. Le recours généralisé à l'informatique la renforcera", p15.

travers les organes" ⁵⁸⁶. Les techniques assurantielles (<<publiques>> -axe structurant de l'ouvrage d'Ewald, ou privées -Boorstin montre dans une section intitulée justement "le partage des risques", le développement de la raison probabilitaire et il souligne que si "les assurances n'étaient pas une invention américaine (...) c'est aux Etats-Unis, dans la seconde moitié du XIX^es, que l'assurance devint une institution démocratique et universelle. L'assurance de masse -pour tout le monde, et contre presque n'importe quoi- vit le jour après la guerre civile et fut le produit de la civilisation américaine" ⁵⁸⁷) sont à coup sûr une invention des sociétés démocratiques, mais elles ne constituent qu'une partie de la <<raison statistique>> qui touche tout aussi bien la gestion des grandes organisations (publiques ou privées -cf l'introduction du titre II) que le recensement de la population.

Ce dernier retient particulièrement notre attention. D'abord parce qu'il est acte fondamentalement politique, et crucial en société démocratique puisqu'il participe pleinement de l'impératif d'une connaissance de soi-même : c'est ainsi qu'il est par exemple inscrit au tout début de la constitution américaine ⁵⁸⁸ comme l'un des gestes essentiels de cette démocratie, car en effet comment assurer la représentation lorsque l'on ne connaît pas le nombre de représentés ? Ensuite, parce que ce geste à la motivation politique indubitable, va donner naissance à la première application, et d'emblée sur grande échelle, de la mécanographie ⁵⁸⁹ : "quoique les américains eussent peu contribué à la théorie fondamentale de la science des statistiques, ils se montrèrent habiles à mettre au point de nouveaux outils pour collecter les données et les comparer. On doit une invention décisive à un précurseur américain méconnu ⁵⁹⁰, le Dr Herman Hollerith. Elle consistait à transformer les données statistiques en perforations dans des fiches non conductrices d'électricité. Le comptage et la corrélation des informations étaient effectués par un courant électrique qui passait par les perforations qui se superposaient. Son idée, utilisée pour la première fois pour le recensement fédéral de 1890, économisait énormément de main-d'oeuvre, et permit, pour la première fois, d'établir rapidement des corrélations complexes. On pouvait désormais cataloguer aussi aisément les charpentiers mariés âgés de 40 à 45 ans, que la totalité des personnes âgées de 40 à 45 ans. L'invention de Hollerith était l'ancêtre de l'ordinateur moderne. Son entreprise fut intégrée à l'International Business Machine (...)" ⁵⁹¹. Lorsque Boorstin parle d'<<ancêtre>>, il nous faut comprendre (alors même qu'il y a peu de chance pour que telle ait été sa perspective), un type de relation tel que l'explique P. Roqueplo : "s'il y a causalité, c'est entre une technique donnée et les conditions d'émergence des techniques ultérieures.

⁵⁸⁶cf "L'Etat providence", p383.

⁵⁸⁷cf op cit, p1044.

⁵⁸⁸cf Le Troisième alinéa de la deuxième section de l'article premier dispose que "the actual enumeration shall be made within three years after the first meeting of the Congress of the United States, and within every subsequent term of ten years, in such manner as they shall by law direct", cf l'annexe de R. V. Denenberg, "Understanding american politics", qui donne le texte entier de la constitution américaine.

⁵⁸⁹Nous ne voulons pas tant signaler par là un rapport de causalité, que de réponse à un problème posé par l'exercice même de la démocratie, sous la forme d'une contrainte, le recensement décennal : en effet, les techniques de recensement étaient jusque là si lentes qu'elles ne fournissaient pas de résultats exploitables avant, justement, l'écoulement d'une bonne dizaine d'années.

⁵⁹⁰Pour plus de détails se reporter à sa biographie par Austrian, qui s'intitule justement, "Herman Hollerith, forgotten giant of information processing".

⁵⁹¹cf op cit, p1042-1043.

La causalité joue non pas sur l'émergence de cette technique ultérieure, mais sur les conditions de cette émergence" ⁵⁹². En effet, la mécanographie n'est pas techniquement <<l'ancêtre>> de l'informatique, par contre elle participe de la construction d'un type de société dans laquelle elle devient indispensable d'une part, et qui, d'autre part appelle bientôt, par ses ratés, ses encombrements, ses goulets d'étranglements, une nouvelle technique, plus puissante : où l'on rejoint le mécanisme plus général <<d'auto-entretien>> de la <<control revolution>>. En effet, "if the control revolution was essentially a response to the industrial revolution, however, why does it show no sign of abating more than a century later ? (...) three forces seem to sustain its development. First, energy utilization, processing speeds, and control technologies have continued to coevolve in a positive spiral, advances in any one factor causing -or at least enabling- improvements in the other two. Second, additional energy has increased not only the speed of material processing and transportation but their volume and predictability as well. This, in turn, has further increased both the demand for control and the returns on new applications of information technology. Increases in the volume of production, for example, have brought additional advantages to increased consumption, which manufacturers have sought to control using the information technologies of market research and mass advertising. Similarly, the increased reliability of production and distribution flows has increased the economic returns on informational activities like planning, scheduling, and forecasting. Third, information processing and flows need themselves to be controlled, so that informational technologies must continue to be applied at higher layers of control -certainly an ironic twist to the control revolution" ⁵⁹³.

On accorde souvent à la deuxième guerre mondiale d'être le lieu de naissance de l'informatique : or, les guerres ne font qu'utiliser un matériau qui leur préexistait ; les guerres vivent dans l'urgence et n'inventent que très peu, par contre elles favorisent les concentrations, d'hommes, d'idées, de matériels et de ressources financières ; la guerre est un accélérateur, un intensificateur de la catalyse, et non un catalyseur ; ainsi la deuxième guerre n'aurait rien <<inventé>> si elle n'avait eu presque un siècle de <<control revolution>> derrière elle, que ce soit en matière de servo-mécanismes, de traitement de l'information, de publicité, de marketing, de télécommunication, et d'organisation (intellectuelle et matérielle) du travail.

Au contraire de ce que croit B. Latour ⁵⁹⁴, les macro-contextes existent bel et bien et ils exercent une réelle influence : celui de l'informatique, c'est celui de cette <<control revolution>> dont nous venons de voir qu'elle ne touche pas seulement à l'économique mais aussi et pleinement au politique.

⁵⁹²avatars de la communication du fait de la technique", p415.

⁵⁹³cf op cit, p433-434.

⁵⁹⁴cf "Aramis", op cit.

Section II. Pouvoir et politique.

L'informatique, selon nous, ne se contente pas d'entretenir une relation avec un pouvoir politique qui lui resterait néanmoins extérieur : nous voulons montrer, dans la seconde section de cette introduction, qu'elle possède également un pouvoir propre, qui, en certaines de ses configurations ressortit indubitablement au pouvoir politique.

Il convient pour ce faire de commencer par interroger les définitions canoniques du pouvoir, voire du pouvoir politique, telles que présentées par la science politique. Nous verrons leur carences, ce qui nous orientera vers d'autres auteurs plus stimulants, à partir desquels il deviendra possible d'élaborer un schéma qui n'exclut pas a priori la technique, et singulièrement celles qui traitent de l'information.

Inversement, il nous semble important d'éviter les positions symétriques qui partent de l'équation suivant laquelle <<savoir égale pouvoir>>, pour tenir le raisonnement suivant lequel puisque l'information est supposée se trouver à la base du savoir, l'on en infère facilement par transitivité que l'information c'est du pouvoir.

Or, d'une part il est plus qu'abusif de réduire le savoir à de la simple information, car le savoir ne se résorbe pas en une ponctualité, il dépend d'un travail de familiarisation, d'imprégnation, d'une mémoire longue, d'une confrontation à d'autres pensées, d'autres réflexions ; d'autre part, l'information est souvent très périssable, et le pouvoir qu'elle représente en t peut tout aussi bien subir une totale dissolution en t+1 (cf l'information boursière et plus généralement économique), l'information en société démocratique est souvent partagée, et perd ainsi son pouvoir-par-discrimination (nous avons déjà donné l'exemple de la carte géographique), une information ici, peut très bien ne plus avoir de valeur là, etc. En fait, elle n'est pas intrinsèquement pouvoir, il faut des circonstances sociétales singulières pour qu'elle devienne véritablement un pouvoir, ou plutôt qu'elle remplisse une fonction spécifique...ce que nous découvrirons après le détour critique par les définitions estampillées par la science politique.

Nous nous appuyons sur l'utile synthèse effectuée par P. Braud : "Du pouvoir en général au pouvoir politique", qui, thématiquement, couvre parfaitement le champ de nos propres questions ⁵⁹⁵ et débouche en définitive sur de stimulantes réflexions, mais en échappement à la science politique elle-même !

Braud engage son exposé sur l'explicitation des deux hypothèses qui fonde son parcours :

- "- Le pouvoir, quelles qu'en soient les multiples facettes, gît toujours dans l'interaction ; il est relation entre des acteurs ou des systèmes d'attitudes, d'opinion et de comportement. Inversement, toute interaction est nécessairement caractérisée par une relation de pouvoir, unilatérale ou mutuelle, qui s'exprime à travers un échange d'information (lato sensu).
- Le pouvoir politique, malgré sa spécificité radicale, n'en constitue pas moins un cas particulier du phénomène de <<pouvoir en général>>. Aussi cherchera-t-on à en éclairer le contenu à

⁵⁹⁵cf Traité de science politique, tome 1, partie 2, chapitre 6.

l'issue d'une démarche qui s'intéressera d'abord à des formes élémentaires de pouvoir : celles qui se manifestent dans l'interaction dy-adique (c'est-à-dire entre deux acteurs)".

Regroupons maintenant quelques définitions essentielles rapportées par Braud : elles possèdent toutes un point commun, dont la critique nous servira justement à nous orienter vers d'autres réflexions, selon nous plus pertinentes.

F.E. Oppenheim en 1961 : "A détient du pouvoir sur B dès lors qu'il restreint, même potentiellement, les alternatives offertes à B" ; Robert Dahl en 1969 : "<<A a pouvoir sur B dans la mesure où il peut obtenir de B qu'il fasse quelque chose qu'il n'aurait pas fait autrement>>" ; Riker en 1964 : "A a pouvoir sur B si, et seulement si, le comportement de B était susceptible de survenir sans A" ; Brian Barry (1976, p94), synthétisant diverses directions empruntées par les théoriciens de l'échange, a dégagé trois conceptions du pouvoir ayant chacune leur opérationalité propre : - A a pouvoir sur B si, et seulement si, il existe un niveau de soumission de B tel que la gain net de A soit positif (c'est-à-dire la différence entre avantages et coûts). La mesure du pouvoir de A serait alors le gain net maximum obtenu à n'importe quel niveau d'obéissance de B. Cette définition, observe Barry, permet de prévoir le comportement de A, c'est-à-dire le moment où il sera pour lui payant de tenter d'obtenir quelque chose de B ; - A a pouvoir sur B lorsqu'il a la capacité de gagner quelque chose au détriment de B, soit que A tire un bénéfice et B un désavantage, soit qu'il existe seulement une asymétrie dans les gains nets (...); - le pouvoir de A se mesure à sa capacité d'obtenir l'obéissance de B à un coût faible (...)".

Toutes ces définitions traduisent la notion d'interactions exclusivement en terme de comportement. Cette perspective est encore plus marquée lorsque l'auteur opère les distinctions entre <<exercer du pouvoir>> et <<avoir du pouvoir>> ou bien entre le <<pouvoir d'injonction>> et le <<pouvoir d'influence>> (qui, seul vacille, mais sans penser explicitement ce vers quoi il tend) : "Exercer du pouvoir suppose la mobilisation explicite de moyens propres à assurer la prise en compte par autrui de la dépendance dans laquelle il se trouve. Promettre une récompense convoitée, fournir une information décisive, émettre la menace d'une contrainte constituent les trois principaux cas de figures de cet exercice du pouvoir" ; "Avoir du pouvoir résulte d'une organisation de la relation telle qu'en l'absence de toute mobilisation de moyens propres à rappeler à autrui sa dépendance, celui-ci adopte néanmoins une attitude ou un comportement (d'action ou d'abstention) dont sa propre dépendance est la condition nécessaire et suffisante" ; "Il y a injonction lorsque l'inexécution du comportement prescrit ou la non-conformité de l'attitude requise entraîne l'infliction d'un dommage, malgré la résistance éventuelle de l'intéressé" ; "A la différence du pouvoir d'injonction, l'influence est donc intrinsèquement un pouvoir de séduction qui suppose chez l'assujetti, perception subjective d'un avantage positif à subir l'influence" : certes, il s'agit toujours d'une démarche, mais accompagnée cette fois d'une <<perception>> dont ne savons rien de plus ! Cette influence transite par trois figures : la persuasion, la manipulation et l'autorité -cette dernière repose elle-même sur trois modalités, le charisme, la compétence et la légitimité. "La persuasion : elle suppose une démarche positive, et non clandestine, de A auprès de B, afin de le convaincre que ses intérêts sont ailleurs que là où il le croyait, du fait de son ignorance, d'informations insuffisantes ou erronées" : inflexion, le pouvoir ne dépend

pas seulement d'un comportement, mais aussi de la détention d'informations sur une situation, celle de celui sur lequel pèse le pouvoir. "La manipulation -David Easton la définit comme suit : <<when B is not aware of A's intention to influence him but A does in fact manage to get B follow his wishes, we can say that we have an instance of manipulation" ; elle nous ramène au modèle purement comportementaliste. Quant à l'autorité, dans ses trois formes Weberienne, que ce soit l'identification, le rôle social ou les valeurs, elles restent plus thématiques comme comportements que comme représentations, alors même que celle-ci y jouent un rôle fondamental.

En effet, une vision exclusivement comportementale du pouvoir nous semble par trop limitée ; il ne s'agit pas tant pour nous de récuser ces définitions que de montrer que l'interaction possède une autre dimension, celle de la représentation qui détient également une part comportementale (car de même que l'on ne peut pas ne pas communiquer, l'on ne peut pas ne pas avoir de comportement, ce qui, en ce sens, et en ce sens seulement, disqualifie la pertinence de chacune de ces deux notions comme élément discriminant), mais ne s'y réduit pas.

Une seule réflexion parmi celles présentées par Braud dans sa première section prend en compte cette dimension, mais malheureusement en la limitant à la production du seul consensus. En effet, "Steven Lukes, développant les analyses de Bachrach et Baratz, cheminant aussi à la rencontre des théories gramsciennes de l'hégémonie, a souligné fortement combien l'exercice le plus effectif et le plus insidieux du pouvoir consiste précisément à empêcher que le conflit d'intérêt non seulement puisse se concrétiser mais, bien plus encore, puisse même accéder à la conscience des assujettis. N'est-ce pas la forme suprême de la relation de pouvoir s'interroge-t-il, que de réussir à modeler les attentes ou les désirs des individus de telle sorte qu'il n'y ait plus de conflit du tout mais, au contraire, un <<consensus>> fabriqué, dirait Bourdieu, par <<violence symbolique>> (...) ? Imposé à travers le contrôle de l'information et des mass médias, et plus profondément encore par les processus de socialisation opérant dès le plus jeune âge, ce consensus néantise l'antagonisme d'intérêts (réels) au profit de représentations sociale unanimitaires. A la limite, l'intériorisation de la domination conduit l'esclave à s'identifier totalement aux désirs du maître".

Ce n'est qu'avec l'abord des ressources du pouvoir en deuxième section que les choses deviennent vraiment intéressantes.

Après avoir rappelé que les théories fonctionnalistes de l'organisation, et singulièrement celles de M. Crozier et Hickson, pensaient le pouvoir en terme de contrôle de l'incertitude, et que dans la bureaucratie idéal-typique de Weber "la relation de pouvoir (...) se trouve (...) étroitement conditionné par les règles d'organisation interne du groupement fondé sur une domination de type rationnel", l'auteur en vient à examiner ce qu'il appelle les "moyens de production, hégémonie, coercition". Dans sa présentation du "concept de domination", "comme l'inégale distribution des ressources (...) de pouvoir", il souligne que "l'information n'est pas (...), par elle-même, une ressource de pouvoir. (...) Mais, en termes de pouvoir, l'information est seulement le moyen d'optimiser l'usage d'une ressource. (...) Le contrôle des flux d'informations permet donc de renforcer ou de réduire l'importance d'une ressource de pouvoir". Mais cette <<information>> est dotée d'un statut fort flou, à la fois assimilée par l'auteur à un <<médium>> et un <<savoir>> -nous avons déjà dénoncé cet abus- ; on ne sait en

quoi elle consiste exactement, quelle fonction elle remplit (elle «circule» et «assure le fonctionnement de tout système») : sa disqualification reste bien peu convaincante, elle repose peut-être avant tout sur une mauvaise modélisation.

C'est en présentant ce qu'il nomme "les structures formelles de la domination", que P. Braud intègre une notion beaucoup plus dynamique que celles que son parcours nous a fait découvrir jusqu'à présent...cependant elle n'est pas produite par un politologue, mais par un sociologue.

Braud se propose en effet de "(...) compléter l'analyse des médiations entre la domination comme structure et le pouvoir comme interaction en introduisant ici le problème des mécanismes d'intériorisation par les individus des rationalités spécifiques auxquelles ils se trouvent assujettis. (...) Ici, le concept d'«habitus», proposé par P. Bourdieu (...) rend bien compte de ce qui est mise en oeuvre de l'ordre dans les têtes. (...) L'habitus, selon l'heureuse formule de notre auteur, c'est «de l'histoire à l'état incorporé». En effet, les mécanismes de socialisation (...) conduisent les agents à s'incorporer les instruments d'une mise en ordre de leur monde réel, à travers des schémas classificatoires qui organisent toutes leurs pratiques, donc leur pratique du pouvoir dans l'échange avec autrui". Dès lors, la question qui nous brûle les lèvres concerne justement le rapport de ces «schémas classificatoires» et du pouvoir...où la fin de l'exposé en constitue peut-être le début !

Premiers acquis donc de cette présentation-discussion : le pouvoir est peut-être à rechercher ailleurs que dans le seul comportement, en l'occurrence dans la représentation et la classification ; qu'il conviendrait peut-être de réhabiliter le rôle de l'information, ou plutôt de repositionner information et pouvoir, qu'il serait enfin, peut-être utile d'interroger l'oeuvre de P. Bourdieu, entre autres.

Mais auparavant, il nous faut poursuivre dans l'examen des positions canoniques de la science politique, mais cette fois sur le pouvoir politique : nous continuerons à recourir à l'exposé de P. Braud, qui se révèle un bon support de réflexion.

"Tous les pouvoirs qui se manifestent concrètement dans un espace sociétal, nous dit-il, celui de l'entrepreneur ou du chef de famille, du maître à penser ou du leader d'opinion, etc., trouvent leur identité dans leur rapport spécifique à l'un ou (et) à l'autre des modes de production [soit de la coercition, soit des biens matériels et des services, soit des "«objets» culturels et bien symboliques"]. Ainsi formulera-t-on l'hypothèse que le pouvoir politique, né au coeur du mode de production de la coercition, se caractérise par son aptitude à extraire du mode de production des bien symboliques une légitimité minimale, et du mode de production économique les hommes et les technologies sans lesquels il ne saurait ni se reproduire, ni s'imposer à l'ensemble sociétal. C'est à travers la notion d'«injonction socialement légitime» que se manifeste cette triple relation à la coercition, au symbolique et à l'économique".

Selon Braud "les données de l'anthropologie et de la sociologie politique permettent d'établir une indissociable relation entre d'une part l'existence de conflits non régulés par les particuliers et d'autre part celle d'un mode de production d'injonctions dotées tendanciellement de légitimité". (...) Quatre grandes sources irréductibles de conflits ont été repérées à l'origine des processus d'injonctions collectivement codifiés : "la violence sexuelle", "la menace extérieure", "les contradictions entre fractions de la société civile", et "gouvernants et gouvernés : la dialectique du maître et de l'esclave".

Cependant la régulation du conflit ne peut reposer sur la seule coercition, mais bien sur son alliance avec la légitimité : "en d'autres termes, les détenteurs de la coercition visent à mobiliser des représentations sociales de leur domination, qui favorisent l'acquiescement des assujettis en prétendant se fonder sur des valeurs éthiques susceptibles d'être largement partagées. La légitimité a un rapport direct avec les croyances sociales admises dans un système culturel donné. Ce sont elles qui pourront être mobilisées en vue d'assurer l'intériorisation des injonctions si l'usage de la force qui les garantit en dernière instance peut passer pour légitime aux yeux d'une fraction de la population". Le rôle de cette alliance entre coercition et légitimité est donc de faciliter la domination ; son expression, soutient P. Braud, en référence aux travaux de H. Kelsen, réside dans la règle de droit : ainsi, "comme tout autre pouvoir politique d'ailleurs, L'Etat est purement et simplement l'ordre juridique existant imputé à un support fictif". En quelque sorte, sans légitimité pas de pouvoir, et sans représentations (sociales) pas de légitimité : ce dont il aurait fallu tirer les conséquences.

Or, l'auteur conclut en soulignant que, "surgi de processus complexes de différenciation, d'institutionnalisation et de centralisation, le pouvoir politique, processus décisionnel structuré/structurant donne sens à la définition moderne du politique, dès lors possible en ces termes : un champ social de contradictions et d'agréations d'intérêts, régulé par des gouvernants disposant tendanciellement du monopole de la coercition légitime. (...) La lutte pour le contrôle des processus décisionnels fondés sur la coercition légitime est le principe organisateur de toute vie politique".

Où l'on apprend que le pouvoir politique est un processus décisionnel structuré/structurant et le politique un champ, liés tous deux à la régulation de conflits grâce au recours à une coercition légitime : alors que dans sa définition générique le pouvoir n'a jamais été considéré comme un phénomène décisionnel, l'on ne peut que s'interroger sur l'irruption soudaine de la décision ; par contre l'idée d'un processus organisé-organisateur, est à conserver, pour autant que l'on sache à quoi elle renvoie ; le politique est-il isolable comme champ, ou bien se résorbe-t-il dans la notion précédente de processus, autrement dit, peut-on réellement différencier le pouvoir politique et le politique ? ; si le pouvoir politique n'est qu'un dispositif de régulation des conflits, alors il ne participe pas à l'institution de la société comme principe fondateur ; si le politique relève de l'ordre de la coercition légitime, alors, plus encore qu'à la violence physique (dont il détient le monopole selon Weber), et bien avant celle-ci, parce que beaucoup plus légitime, il devrait aussi requérir la violence symbolique qui est peut-être historiquement celle du droit (mais sur un mode spécifique qui reste à préciser), mais non sans une certaine concurrence efficace aujourd'hui !(celle de la science notamment ⁵⁹⁶).

Le grain à moudre offert par la science politique sur le pouvoir (en général et le pouvoir politique en particulier) se révèle assez décevant : d'une part, la place attribuée au langage, aux signes, à l'information, aux processus de représentation reste marginale et/ou floue -or, l'homme -et il est ici légitime de convoquer cet universel- demeure la seule <<espèce parlante>> comme aime à l'appeler P. Legendre, la seule espèce traversée de part en part par le symbolique : il est absolument impossible que le pouvoir n'y soit pas lié de manière considérablement plus forte que dans l'exposé de P. Braud ; d'autre part, s'il est fait référence à des <<ressources>>, dont on ne sait pas vraiment en quoi elles

⁵⁹⁶d'après P. Legendre -cf "Les enfants du texte", par exemple.

consistent précisément, le pouvoir ne semble pas s'articuler à une technologie, notamment logicielle/intellectuelle : ce qui est en définitive assez logique, la première impasse impliquant la seconde ; enfin, et plus profondément encore, le politique n'est rapporté qu'à la seule régulation de la société, et non à son institution : cette absence s'explique elle aussi par celle, toujours première, du langage et du signe.

P. Braud est parti de l'idée que le pouvoir politique n'était qu'une spécification du pouvoir en général : nous voudrions, au contraire l'entendre comme sa forme la plus intense, celle qui le visibilise le plus et à partir de laquelle il devient possible de dériver la notion plus faible de pouvoir en général. Mais il n'est possible d'aborder le pouvoir politique qu'après avoir remonté encore un peu plus en amont, vers le politique lui-même.

C'est pourquoi il convient de se demander d'abord, qu'est-ce que le politique ?

La réponse de C. Lefort est limpide : le politique, ce sont "(...) les principes générateurs de la société ou, à mieux dire, des diverses formes de sociétés" ⁵⁹⁷. Le politique n'est donc pas un champ, mais un opérateur d'institution de la société. Aussi, si comme le pense Virilio, l'espace, c'est ce qui empêche que tout soit à la même place ⁵⁹⁸, nous verrions volontiers dans le politique ce qui empêche que tout soit à la même place et dans le même temps dans le social, bref un principe générateur-organisateur.

Sans aller si loin, Balandier ne nous explique-t-il pas que "le pouvoir politique organise la domination légitime et la subordination et crée une hiérarchie qui lui est propre" ⁵⁹⁹. C'est surtout une inégalité plus fondamentale qu'il exprime <<officiellement>> : celle que la stratification sociale et le système des classes sociales établissent entre les individus et les groupes. Le mode de différenciation des éléments sociaux, les divers ordres au sein desquels ils s'inscrivent et la forme prise par l'action politique sont des phénomènes intimement liés⁶⁰⁰. Ainsi, si le pouvoir politique <<organise>> et <<exprime>> la stratification/différenciation sociale, pourquoi le politique n'en serait-il pas le fondement ? En ce sens le politique serait ce qui soutient l'émergence de la stratification/différenciation, c'est-à-dire un travail d'élaboration et d'imposition de catégories légitimes.

P. Legendre, au détour de sa réflexion sur le droit comme solution occidentale au problème universel de la généalogie, ne nous dit pas autre chose, et s'il parle de pouvoir, il faut en entendre l'implicite politique sous la forme de ce qu'il appelle la <<Référence>> : "je me borne ici à rouvrir la critique du biologisme contemporain, à partir des fondements historiques non reconnus du pouvoir biomédical : la capacité de faire main basse sur la représentation des catégories" ⁶⁰¹ ; "Le problème de

⁵⁹⁷"Essais sur le politique", p256 ; il est vrai que l'auteur prétend justement "(...) mettre en évidence la différence de la science politique et de la philosophie politique, en montrant que, pour l'une, il s'agissait de circonscrire un ordre de faits particuliers dans le social, tandis que, pour l'autre, la tâche était de penser le principe de l'institution du social", op cit, p265.

⁵⁹⁸cf "L'inertie polaire", p127.

⁵⁹⁹Rappelons que Balandier "(...) définit le pouvoir comme résultat, pour toute société, de la nécessité de lutter contre l'entropie qui la menace de désordre -comme elle menace tout système", cf "Anthropologie politique", p43 ; d'où un pouvoir politique <<organisateur>> là aussi.

⁶⁰⁰"Anthropologie politique", p92.

⁶⁰¹"Les enfants du texte", p413.

fond est d'apercevoir que derrière tout dualisme dans les cultures se dessine la représentation du tiers ; c'est-à-dire se joue le pouvoir symbolique de classer ; symbolique, autrement dit comme pouvoir au sujet du langage" ⁶⁰². Ainsi, le pouvoir politique, c'est d'abord celui du classement, de la définition des catégories : or, il en va ainsi inévitablement du langage. Le pouvoir est d'abord symbolique, pouvoir performatif du dire, qui dit, avant toute chose, comment sont distribuées les places dévolues aux uns et aux autres.

Dans un tout autre contexte, et c'est également là que réside l'intérêt du rapprochement, P. Béaud, confirme cette perspective lorsqu'il souligne que "le pouvoir des médias est celui dont dispose à travers eux le pouvoir social moins de sermonner que d'imposer les termes dans lesquels toute question qui lui est posée doit lui être posée"⁶⁰³. Autrement dit, "(...)le pouvoir proprement politique qui s'exerce à travers tout système de communication repose sur l'imposition des catégories qui forment les représentations collectives"⁶⁰⁴.

Enfin, lorsque P. Bourdieu définit la "(...) problématique politique", il s'inscrit dans une perspective similaire : il s'agit en effet selon lui d'un "(...) univers de prises de position correspondant à des positions antagonistes dans le champ de luttes entre des agents et des institutions en concurrence pour le monopole de la production et de l'imposition de la représentation légitime du monde social et de l'action légitime sur ce monde" ⁶⁰⁵.

On peut récuser notre définition du politique, quoiqu'elle paraisse des plus logiques lorsqu'on accepte celle du pouvoir politique, cependant il semble indéniable que les convergences enregistrées entre cinq auteurs qui travaillent dans des disciplines différentes (Philosophie politique, Anthropologie, Histoire du droit, Sciences de l'information et de la communication, Sociologie), trace une perspective alternative à celles que nous avait montré la science politique.

Récapitulons : le pouvoir politique est symbolique, il travaille, au niveau d'un collectif, dans l'ordre du langage et du signe, à définir des différences par classements et construction des catégories, au moyen de représentations légitimées (/légitimantes) par la Référence (c'est-à-dire ceux qui occupent ou prétendent occuper cette place : Dieu, le Droit, la Démocratie, la Science etc.). Le pouvoir politique donc, précède toujours les individus : il n'est pas exercé par une instance particulière, quand bien même l'appellerait-on L'Etat ; ce qui veut dire, non pas que tout est politique, mais que n'importe quoi peut le devenir du moment qu'il génère des catégories à partir desquelles des populations acceptent de se représenter. Ainsi, lorsqu'un individu accepte de se définir comme un <<chômeur>>, alors il entérine le pouvoir proprement politique des instances de production de cette catégorie.

Ainsi, le pouvoir politique ne peut se concevoir comme une interaction dy-adique : il prend d'emblée toute la surface de la société. Inversement, nous obtenons un critère de distinction du pouvoir en général et du pouvoir politique en particulier : tout pouvoir susceptible d'être modélisé par une relation duelle, n'est pas politique. Ce pouvoir, local donc, repose néanmoins sur le langage, le classement et la dissymétrie : le médecin possède un pouvoir sur son malade parce que le malade fait

⁶⁰²"Les enfants du texte", p415.

⁶⁰³"La société de connivence", p233.

⁶⁰⁴op cit, 235.

⁶⁰⁵"Questions de politique", Les actes de la recherche en science sociale, 1977.

sienne la représentation que le médecin donne de lui (l'inverse n'est pas possible, à moins bien évidemment de changer de plan, de sortir de la médecine) ; s'il s'agit d'un <<vrai>> pouvoir, il n'est en rien politique.

Il pose néanmoins une question, qu'il partage avec le pouvoir politique, à savoir pourquoi le malade accepte (où nous retrouvons le problème du consentement) cette représentation ! Il existe toujours dans une société donnée <<un point>> par rapport à quoi tous orientent leur pensées et leur faire (que ce soit en accord ou en opposition) : c'est la place de la Référence ; cette place ne peut pas ne pas être occupée, sinon il n'y a plus de collectif, ou bien une crise grave le frappe ; l'émergence de cette place suit une logique spéculaire : c'est l'être ensemble et ses échanges incessants et réciproques, la circulation des objets et des messages, bref toute la vie d'une société qui la crée comme son propre soutènement ; c'est de cette place que se dit le légitime et l'illégitime. Dans nos sociétés occidentales elle a longtemps été occupée par Dieu, ou plutôt Dieu et le Droit Romain, nous dit P. Legendre : aujourd'hui il en va en quelque sorte d'une compétition entre la Démocratie et la Science. Leur cachet vaut sauf conduit. Voilà pourquoi la représentation effectuée par le médecin est acceptée, grâce à son estampille scientifique.

Mais revenons au pouvoir politique : il est avant tout question de la production et de l'imposition des catégories légitimes. Or, dans une société détranscendantalisée comme la notre, dans une société démocratique dont nous avons vu qu'elle repose sur un paradoxe (cf la première section de cette introduction), les classements ne sont pas supposés éternels, mais au contraire soumis à révision, à modification : ce qui veut dire qu'il y a production constante de catégories, de classements. Nous formulons l'hypothèse qu'elle suit essentiellement deux voies : c'est-à-dire que les représentations légitimes qui ont cours dans nos démocraties relèvent de deux types. Deux, parce qu'elles remplissent deux fonctions, fondamentales, et complémentaires, toutes deux liées à la nature de la démocratie. En effet, celle-ci est lancée dans une double quête : celle d'une transcendance perdue et peut-être désormais inaccessible (car il semble que, malgré ce que soutient Legendre, Dieu n'ait pas été réellement remplacé comme Référence) -c'est le domaine de ce que L. Sfez appelle la <<théologie politique>>⁶⁰⁶ ; celle d'une connaissance d'elle-même, donc la génération continue d'informations de plus en plus nombreuses et précises sur elle-même - c'est le domaine de ce que nous qualifierions volontiers de technologie politique et qui requiert un arsenal de plus en plus sophistiqué de technologies intellectuelles (scientifiquement légitimées/légitimantes et portées par des organisations publiques ou privées). Or, nous allons voir que l'informatique a partie liée à l'une comme à l'autre.

La théologie politique fonctionne selon Sfez sur le couple des opérations et des images symboliques. "Les opérations symboliques (...) jouent un rôle fondateur et ne le jouent qu'un moment, dans un conflit violent qu'elles montent et qui les légitime. Elles imposent une certaine destruction et un ordre nouveau, puis s'en vont. Pour constituer le conflit, elles nouent en une activité unique de parole et d'action des morceaux épars d'une société en décomposition pour fonder à nouveau son unité. A cette fin elles exploitent les coupures et les désaccords de la situation, les poussent au maximum, dans un paroxysme de pessimisme, et montent à l'encontre une forte image de réunification et de vie.

⁶⁰⁶cf "L'enfer et le paradis", sous-titré, "critique de la théologie politique".

Rousseau ne fait pas autre chose quand il pousse au noir la description d'une société perdue pour inventer le contrat social, étape d'une réunification du coeur et de la raison, de la nature et de la société" ⁶⁰⁷. "Mais l'opération mythique du symbole a besoin d'un support de communication, elle ne peut s'en passer, et doit trouver une chaîne d'images identifiables par l'opinion (...). On peut avancer que les images symboliques sont formatrices de la mémoire sélective qu'entretiennent, tel un feu sacré, les groupes militants"⁶⁰⁸. "(...) Les images sont donc seulement porteuses de polysémies : c'est l'opération <<mémoire>> qui vient concentrer, focaliser en un point leur ambiguïté" ⁶⁰⁹. "L'opération symbolique est purge des images. Elle les soumet à une sélection sévère. Elle assigne un ennemi extérieur à combattre, produisant ainsi une frontière rigide à ne pas franchir" ⁶¹⁰. Un exemple montrera plus précisément de quoi il s'agit. Or, parmi ceux que nous offre Sfez, il en est un qui entretient un lien fort avec l'ordinateur, et notamment l'informatique des années 70 : l'autogestion.

Nous venons de voir que la mémoire est un élément fondamental de l'opération symbolique : or, l'autogestion va chercher "(...) une autre mémoire, une mémoire pour l'avenir. C'est la mémoire de l'ordinateur. Tous les auteurs se réfèrent à l'ordinateur, agent de liaison entre unités dispersées à la dérive, de Bourdet à Drulovic, de la CFDT et Rosanvallon à Attali et Laborit"⁶¹¹. Pour comprendre le rôle fondamental de l'ordinateur, il faut en fait comprendre à quel type de temps renvoie l'autogestion. Selon Sfez, il s'agit d'un <<temps-germe>> : "exprimer une totalité, c'est développer un germe. Etre une partie aussi grande que le tout, c'est être un germe. Tout germe est une totalité vivante, complète, instantanée et concentrée. (...) Un germe se développe, il s'autosuffit. Il est ouvert sur l'extérieur. Il est organisé en fonctions diversifiées" ⁶¹². "Ce temps germe (...) se développe et surgit comme une totalité : sans délai et sans retenue, de façon que tous les participants vivent le même temps, et non pas comme un modèle linéaire, les temps séparés, divisés des décideurs et des décidés et des décideurs concurrents entre eux. De ce temps-germe idéal et localement pratique, il faut redescendre à une autre réalité. Pour que les décisions soient prises par tous en même temps, il faut qu'il y ait un organe distributeur d'une information entière à tous niveaux. En somme, ce temps-germe total, qui est celui de l'autogestion décentralisée, à besoin d'un centre. Mais pour que ne se reproduise pas la retenue de sens qui a pour nom : <<pouvoir de quelqu'un>>, il faut que ce centre soit neutre et anonyme : un outil ⁶¹³. Cet outil sera l'ordinateur, chaque unité autogérée renverra donc à un centre, nul, sorte de a-pouvoir (...). L'Etat lui-même serait organisé autour de cet ordinateur, lui donnerait à traiter une nourriture statistique. (...) <<Avec le silence des outils, viendra le temps de la parole>> écrit Attali ⁶¹⁴. (...) Or, qu'est-ce qu'un ordinateur, sinon une grande mémoire ? (...) Un grand ordinateur recueille l'expression directe des groupes et redistribue à chaque instant et à qui les veut les données ainsi recueillies. Grande mémoire du tout, il est le centre et germe du germe. Comme il ne prélève aucun élément d'information qui

⁶⁰⁷cf "L'enfer et le paradis", p432-433.

⁶⁰⁸op cit, p433.

⁶⁰⁹op cit, (p435.

⁶¹⁰op cit, p442.

⁶¹¹op cit, p247.

⁶¹²p cit, p233.

⁶¹³Du moins est-ce ce que suppose l'idéologie autogestionnaire (P.R.).

⁶¹⁴Nous avons déjà rencontré et nous retrouverons dans notre corpus des positions équivalentes.

pourrait servir le pouvoir de quiconque, il n'a pas de secret. Aucun délai ne se glisse dans la machine. Le pouvoir n'est à personne. Il est à tous. (...) Les ordres du dieu central ne peuvent être discutés. Ils ne sont pas des ordres mais des faits. Que répondre à la science ?" ⁶¹⁵. Voilà l'ordinateur recruté pour tenir le rôle d'une des clefs de voûte essentielle de l'image symbolique autogestionnaire.

Quant à l'opération symbolique, en quoi consiste-t-elle ? Pour Sfez le modèle-type de l'opération symbolique n'est autre que l'eucharistie, où le corps se fait signe et le signe présence : "l'épiphane eucharistique est verticale de bas en haut et de haut en bas : élévation. Le mouvement de la parole vive [autogestionnaire] est horizontal transformant l'individuel en social, le social en naturel. Le branchement de la parole sur le social relie le langage du corps à celui du monde, naturalise les rapports. Parole vive ou opérateur symbolique : la nouvelle société" ⁶¹⁶. "Mais l'autogestion lutte contre cette tendance subjective en reprenant à Montesquieu le système des contre-poids et des limitations. Autre emprunt à Montesquieu, cette idée d'une science <<neutre>> (...). Cette image symbolique suprême de l'ordinateur -Etat-Science- n'est pas une opération symbolique, car elle ne veut pas surmonter les différentes images produites par les différentes unités autogérées. Cette science-là sert seulement de liaison entre les images libérées et disparates de chaque groupe, pour qu'elles puissent être mises en rapport avec les images d'autres institutions, libérées elles aussi. L'ordinateur joue ici le rôle de codification nécessaire entre des faits divers, et formule les lois du rapport qui caractérise chaque groupe et les groupes de groupes. L'ordinateur, même s'il n'ajoute aucun surplus marchand à l'image qu'il redonne, joue cependant un rôle de médiateur normalisant et porteur de l'exemplarité" ⁶¹⁷.

Notre corpus, parce qu'il participe pleinement de ces années 70, nous donnera l'occasion de redécouvrir cette inscription de l'informatique comme composante d'une image symbolique, sous des modalités souvent fort proches. Ceux qui construisent l'image, parce qu'ils ont besoin d'un point neutre, que l'ordinateur soit neutre, ne peuvent/ne veulent le reconnaître dans sa dimension politique...autrement dit, plus ils l'utilisent politiquement et moins ils le reconnaissent explicitement (et d'autant moins que c'est le cas de fait) comme politique.

Or, nous verrons que l'informatique n'est pas non plus dénoncée comme technologie politique : même si, à l'instar de ce qui se passe lors de son usage par de grands organismes sociaux, son intervention consiste essentiellement à définir des classes, des catégories etc... on s'inquiète du fait, mais on évite de conclure à la dimension politique. Pourtant, en tant que technologie intellectuelle, l'informatique travaille essentiellement à sérier, à distribuer, à diviser, répertorier, cataloguer, indexer etc... en contrôlant/pour contrôler, avec en plus des autres technologies intellectuelles, une réelle légitimité scientifique. Or, ces opérations appliquées au social global (non pas au sens où tous sont touchés, mais parce que tous peuvent l'être potentiellement ; non pas relation de l'un et l'autre, et ceux-là seulement, comme entre le maître et l'esclave -car l'esclave n'est esclave que d'un seul maître-, mais rapport de l'un à tous, quels qu'ils soient dans le collectif de référence -soit un maître, maître de tous

⁶¹⁵op cit, p248-250.

⁶¹⁶op cit, p257.

⁶¹⁷op cit, p261.

les maîtres et de tous les esclaves ; c'est également la problématique de La Boétie ⁶¹⁸) relèvent pleinement de l'exercice d'un pouvoir politique...que l'instance qui les porte soit publique ou privée. C'est ce que va nous montrer l'exemple suivant, emprunté à B. Lussato ⁶¹⁹.

"(...) Il existe à Dusseldorf une société de renseignements informatiques, nommée Shufa, ayant pour slogan : <<nous connaissons vos débiteurs mieux que vous !>>. (...) Chaque citoyen qui ouvre un compte en banque, par exemple, signe au même moment une lettre précisant qu'il autorise la transmission de tous les mouvements qui s'y produiront à la société de renseignement. Shufa a donc franchi, apparemment sans grande difficulté, l'obstacle du secret bancaire.(...) Ainsi le professeur Hans Peter Bull ne put ouvrir de compte en banque pendant deux ans, parce qu'il avait tardé à payer une contravention de 40 marks et que le fait était venu à la connaissance de Shufa. Un autre malheureux aurait renvoyé au fabricant la machine à laver qu'il venait d'acheter à crédit, parce qu'elle ne fonctionnait pas, et évidemment arrêté de la payer ; grâce à la vigilance de Shufa, il se vit refuser dès le lendemain tous les crédits qu'il demandait [etc.. La Shufa] déclare à ses clients qu'elle fournit ses renseignements <<sans garantie>>. On la comprend quand on sait qu'elle en fournit 80 000 par jour, dont un tiers par téléphone...et que ses employés sont payés à la pièce. Grâce à cet <<horrible étiau>> comme l'appelle Otto Malleman, expert en protection des données, des catégories entières de la population sont exclues du système de crédit (...)" . Cet organisme privé, peut ainsi affecter potentiellement l'ensemble de la population, or, il découpe ainsi que le dit Lussato lui-même une <<catégorie>> de la population, donc la classe et l'étiquette...et les incidences sont des plus réelles. Le pouvoir de classement de cet société est considérable : parce qu'il fonctionne grâce à l'informatique il possède une indéniable légitimité (car l'informatique, comme la science, ne se trompe pas !). Il devient donc possible de définir une image de ceux qui ne jouent pas le jeu social correctement, et que l'on frappe pour cela d'exclusion : ce pouvoir de dire ceux qui sont à l'intérieur de notre société ou s'en trouvent écartés est à proprement parler un pouvoir politique.

Mais cet exemple montre également que la dimension politique de l'informatique dispose d'une singulière efficacité parce qu'elle est sous-tendue par cette formidable aptitude au contrôle avec laquelle nous avons fait connaissance lors de l'introduction du Titre II.

Enfin, il convient de remarquer que Lussato ne rapporte que des cas singuliers de personnes qui se sont battues afin de faire reconnaître la vérité : il passe ainsi sous silence ceux qui ne se sont même pas défendus, ceux qui ont accepté d'être agis par leur créancier et la Shufa, ceux qui au fond ont entériné la représentation qu'ils leur ont fourni d'eux-mêmes. Le pouvoir politique le plus pur s'exerce lorsque non seulement des tranches entières de la population ne contestent pas/plus la classe/étiquette qui lui est affectée, mais se nomme, se pense elle-même à travers cette catégorisation (et ce d'autant plus qu'il n'y a pas réappropriation par retournement des symboles -quoiqu'il s'agisse toujours d'une définition par l'autre, mais non spéculaire), sans que la réciproque soit possible/légitime (dissymétrie).

⁶¹⁸cf "Discours de la servitude volontaire".

⁶¹⁹cf "Le défi informatique", p291-293.

***TITRE III. L'INFORMATIQUE EST-ELLE
APPRÉHENDÉE COMME UN INSTRUMENT
POLITIQUE DE GESTION DE LA
COMPLEXITÉ SOCIÉTALE ?***

Partie V. Informatique, pouvoir et politique.

		IG
		IG T1
T 1	P 1	C 1
		C 2
	P 2	C 3
		C 4
T 2	P 3	IG T2
		C 5
	P 4	C 6
		C 7
T 3	P 5	C 8
		IG T3
	P 6	C 9
		C 10
		C 11
		C 12
		CG

La partie précédente a montré en détail que l'informatique est appréhendée par notre corpus, de facto comme un instrument de gestion de la complexité. Se pose maintenant la question de savoir à quelle nature ressortit cet outil. L'introduction générale de ce Titre II nous autorise à penser, c'est notre hypothèse de travail dans cette cinquième partie, que l'informatique possède une dimension intrinsèquement politique rarement avouée. Quelle position tient le corpus face à cette thèse ? Fidèle à notre méthode, nous allons chercher à mesurer l'écart qui les sépare. Le corpus révèle-t-il cette dimension, la cache-t-il, la détourne-t-il etc... ?

Pour répondre à ces interrogations il convient de rappeler que la fonction d'instrument de gestion de la complexité, dévolue à l'informatique, ouvre sur la détention d'un pouvoir considérable, ainsi que sur une proximité avec les pouvoirs institués. Cette relation au(x) pouvoir(s) opère comme un analyseur du rapport de l'informatique au politique : en effet, il en constitue l'intermédiaire privilégié.

Dès lors la question devient celle de la traduction par le corpus de deux interrogations de fond : à savoir, d'une part, comment le pouvoir conféré par la fonction gestionnaire rétro-agit sur celle-ci, sur sa définition ou plutôt sa configuration, comment elle participe, suppose-t-on, de l'émergence d'une nouvelle modalité de gestion de la complexité, c'est tout le débat entre centralisation et décentralisation (cf le Chapitre 9) ; d'autre part, jusqu'à quel point ce pouvoir ne vient pas, toujours par un effet en retour, poser la gestion de la complexité comme non fonctionnelle, comme support de dysfonctionnements : il ne s'agit plus de substituer un modèle à un autre, mais de remettre en question la pertinence de cette gestion, c'est l'enjeu de la problématique des libertés publiques et de la maîtrise des problèmes qu'elle soulève (soit par le débat et la globalisation -cf Chapitre 10-, soit, et l'on anticipe sur la partie 6, par le droit et le renforcement sécuritaire -cf Chapitre 11- ainsi que l'idéologie de la communication -cf Chapitre 12).

De ces deux points déstabilisateurs, le corpus parvient-il à une conscience de la réalité politique de l'informatique ? C'est la question qui domine les développements des deux prochains Chapitres (cf notamment respectivement les sections IV et II) : nous allons voir, qu'assez paradoxalement, a priori tout au moins, le premier la révèle beaucoup plus que le second, que le problème supposé le plus technique va bien plus loin que celui qui prétend oeuvrer dans le sociétal !

Chapitre 9. Le pouvoir, la (dé)centralisation et le politique.

Sommaire :

Introduction.

Section I. Le débat centralisation/décentralisation.

Introduction : l'émergence technique.

I.1. De la technique au social.

I.2. De la technique au pouvoir.

Section II. La Centralisation.

Introduction : contre-point.

II.1. Les Libertés.

II.2. La Communication.

Section III. Décentralisation.

Introduction : le niveau technique.

III.1. Du technique au sociétal.

III.2. La décentralisation comme argument politique.

Section IV. Le Modèle politique.

Conclusion du chapitre 9.

Introduction.

D'entrée de jeu une remarque d'un lecteur du Monde (le 27.12.72[41]) en réponse à une enquête menée par le quotidien, nous permet de lever toute ambiguïté par rapport à notre position : en effet "(...) M. Michelet reproche à la question 27 <<d'attribuer à l'ordinateur des qualités humaines...une volonté politique ou morale. L'invention de la pierre taillée a-t-elle contribué à rendre la société plus ou moins humaine ? Outil ou arme ?>>". Il ne s'agit effectivement pas pour nous d'attribuer une quelconque volonté politique à l'ordinateur, mais bien par contre de lui reconnaître une fonction politique. Or, il semble que chez ce lecteur, mais ce Chapitre nous montrera qu'il n'est pas le seul, nier l'un revient aussi, et de manière abusive, à récuser l'autre du même coup.

Quoiqu'au delà de la seule informatique, la réflexion de J. Ellul concerne néanmoins aussi, dans les passages qui suivent, le rapport technique/politique. En effet, alors qu'en 1977, J. Ellul nous

offre son second livre sur la technique, le <<Système Technicien>>⁶²⁰ en 1979 (le 11.03.79[21]), le même auteur, , chausse ses bottes de sept lieues et plonge la thèse centrale de son ouvrage -un système technicien, "existe dans la société, vivant à la fois en elle, d'elle et greffé sur elle" ⁶²¹- dans une vaste perspective jetée sur l'évolution de la technique : "*les trois âges*". Si l'article ne fait pas explicitement référence à l'informatique, le livre lui, la perçoit bien comme le facteur d'intégration du système : "les ordinateurs (...) sont les facteurs de corrélation du système technicien" ⁶²² .

"Il me paraît que l'homme a connu trois milieux de vie différents : la nature, la société, la technique.(...) Le groupe [d'hommes préhistoriques] n'est pas encore société : car ce groupe est totalement défini, conditionné par la nature ; c'est elle qui produit le caractère du groupe, et c'est en fonction des tâches exigées par le milieu naturel que le groupe s'organise. (...) La société est le milieu en fonction duquel toute action humaine se calcule et se décide, et il s'agit d'histoire qui sera faite des changements survenant dans les rapports sociaux, dans les structures de la société, dans les rapports de force, etc....(...) Les problèmes deviennent, par exemple, des problèmes politiques.(...) Or, depuis deux cents ans, dans le monde occidental, apparaît une troisième phase : dans cette société s'est développé un ensemble de moyens techniques, machines et méthodes, qui ont tellement proliféré et se sont tellement connectées les unes aux autres que tout est devenu technique, que celle-ci forme un véritable milieu qui conditionne à la fois toutes les relations humaines, toutes les structures politiques, toutes les possibilités économiques. (...) Dès lors, de même qu'il eut été tout à fait vain de continuer à s'obnubiler sur les périls de la nature au XVI^e siècle (par exemple, s'organiser pour lutter contre l'ours des cavernes qui avait disparu...), de même il est vain de continuer à penser nos problèmes comme si ils se posaient dans les termes du milieu social traditionnel, par exemple en termes de pouvoirs ou de désirs ou de relations socio-économiques (...)". En conclusion l'auteur précise que "chaque milieu subsiste, en mineur, dans la période ultérieure (...)".

Avec la troisième étape, il ne s'agit pas uniquement d'avancer que l'informatique exerce une fonction politique, comme nous le pensons, mais de manière encore plus radicale, de prétendre que la technique en général, non seulement redéfinit le politique, mais transcende les catégories traditionnelles et devient donc globalement aussi intrinsèquement politique : elle occupe quasiment la place du sociétal. Il n'est même plus question d'accepter un lien au pouvoir, ou de reconnaître une dimension politique, mais de dissoudre ces notions comme inopérantes. Cette thèse n'est suivie par aucun autre auteur, aucun autre article. Pour beaucoup elle persiste comme une pensée-limite. Tous resteront nettement en deçà.

Cette position disqualifie même notre propre critique, comme trop timorée ! Il nous semble que, quand bien même Ellul aurait-il raison, il brûle en quelque sorte les étapes ! D'ailleurs soulignons que son ouvrage sur le système technicien comporte une thèse plus <<opératoire>> face à l'informatique : celle-ci serait pour ainsi dire le grand liant du système technicien. Or, même les réflexions en terme de macro-systèmes semblent encore buter sur la spécificité de l'informatique. A. Gras l'avoue d'ailleurs bien volontiers : "(...) cette informatique est-elle un outil créateur d'un nouveau

⁶²⁰J. Ellul, "le système technicien".

⁶²¹cf op cit, p25.

⁶²²op cit, p114.

MST ou bien simplement un moyen d'augmenter considérablement la puissance des géants actuels ? A-t-elle un effet semblable, à un degré supérieur, à celui du télégraphe Morse pour les chemins de fer ? Est-elle signe avant-coureur de la naissance d'un nouveau macro-système comme le fut ce même télégraphe pour les télécommunications ? anticipe-t-elle une nouvelle étape du gigantesque, un saut qualitatif ? Il serait bien prétentieux de notre part de vouloir répondre à cette question (...)" ⁶²³. Quoique la mise en réseau soit parfois poussée, une part considérable échappe toujours à cette logique, c'est pourquoi on ne peut isoler, même dans une fonction de lien, quelque chose qui correspondrait à un macro-système informatique...ou bien il faudrait parler alors de <<macro-système diffus>>, mais qui, dès lors, ne relèverait plus exclusivement de la relation ⁶²⁴ . Quoiqu'il en soit il nous semble important de marquer une étape d'admission de l'informatique à sa réalité politique.

A l'autre bout du spectre apparaissent un homme politique américain, auteur d'un célèbre ouvrage sur technique, informatique et société, puis un journaliste français, spécialiste de l'électronique au Monde. Le 26.09.79[66], le Monde, dans le cadre de la Semaine informatique et Société pose la question (sous la plume de P. L.) : *"quelle stratégie pour l'Europe ?"* Ce n'est évidemment pas le fond de la réponse qui nous retiendra mais seulement *"l'intervention de M. Brzezinski, conseiller du président Carter (...), caractérisée par son moralisme politique. <<L'informatique doit être neutre>>, a souligné M. Brzezinski, critiquant les pays autoritaires où cette technique renforce le pouvoir (...)"*. Là aussi il s'agit de dissolution, non critique celle-ci, mais purement <<politicienne>> : ici il en va d'un impératif, celui de neutralité. Comme si l'informatique ne jouait le jeu du pouvoir que dans les pays totalitaires ! Mais cette injonction, parce qu'elle fonctionne sur le mode paradoxal du type <<soyez spontané>> ⁶²⁵ , montre de fait la difficulté qu'il y a à ne pas voir l'informatique comme participant du pouvoir, voire, comme politique : comme l'on ne demanderait pas aux gens d'être spontanés, s'ils l'étaient spontanément, de même on n'exigerait pas de l'informatique neutralité si elle était véritablement neutre.

Enfin, rappelons cette réflexion de Nicolas Vichney, à l'occasion du SICOB (le 19.09.72[28]), dans laquelle il reporte le pouvoir sur l'information, la responsabilité sur l'homme, et dédouane ainsi l'informatique, laquelle n'est que puissance amplifiante. C'est pourquoi, alors qu'il présente l'exemple de la définition d'un profil, l'auteur se demande : *"(...) qui est responsable de ce portrait : l'information qui en constitue le fondement, ou l'ordinateur qui l'a traitée pour faire apparaître un profil de l'intéressé ? La conclusion s'impose : tout est dans l'information de base"*. L'informatique se voit donc dénier tout pouvoir. Et pourtant l'auteur ne manque pas de souligner par ailleurs qu'*"(...) en pratique, il y a informations et informations : tout le monde paraît vouloir s'accorder sur la nécessité de maintenir une certaine opacité à la circulation des renseignements portant sur les individus. (...) A ces renseignements, (...) s'opposent ceux dont la connaissance est devenue indispensable à la gestion économique et sociale de la vie moderne. Leur circulation devrait, au contraire, bénéficier d'une transparence aussi complète que possible. De ce point de vue, l'informatique offre des possibilités*

⁶²³cf "Grandeur et dépendance", p109-110.

⁶²⁴cf discussion, Chapitre 6.

⁶²⁵cf Chapitre 3.

théoriquement illimitées et qui ne devraient pas, en principe, apparaître préoccupantes" ⁶²⁶. Où l'informatique se voit effectivement attribuer une fonction de gestion de la complexité sociétale, mais sans pour autant lui délivrer aucun pouvoir et moins encore une quelconque qualification politique !

Entre ces deux pôles extrêmes, quel type de lien se noue entre informatique et politique ? Nous allons voir que le recours au qualificatif lui-même ne garantit néanmoins pas le déploiement d'une réflexion forte sur leur relation : le politique est exhibé sous des formes particulièrement faibles, ce qui emporte une incompréhension relative au type de rapport qu'il est susceptible d'entretenir avec l'informatique.

"<<L'Europe change de maître>>" est le titre d'un ouvrage du Général P.M. Gallois, publié en cette année 1972, c'est aussi l'intitulé de l'article qu'en constituent quelques <<bonnes feuilles>>, ce 24.05.72[16], avec pour sous-titre, *"l'innovation technique et le jeu politique"*. Le Général Gallois soutient que l'informatique est en quelque sorte née sous l'horizon d'un <<coup marketing>> : *" Une opération publicitaire montée par un fabricant d'ordinateur dynamique devint peu à peu une affaire politique, le pays constructeur et fournisseur tenant dans sa dépendance les pays utilisateurs et s'efforçant par tous les moyens de conserver le monopole de la technique correspondante. Lancée par l'Amérique, la mode ne fut pas universellement suivie."* Le titre résume assez bien la position : le rapport qu'entretient l'informatique au politique relève du jeu. C'est-à-dire qu'il n'est pas question d'une <<essence>> politique de l'informatique, mais de sa manipulation par d'habiles promoteurs. L'ordinateur ne participe pas du *deus ex machina*, au contraire. Le général ne manque d'ailleurs pas de faire l'éloge des chinois qui ont réussi à mettre au point un arsenal nucléaire, malgré la faiblesse de leur équipement informatique. Le politique ne caractérise pas l'informatique, mais le cadre dans lequel elle évolue.

Dans son article *"pour une France informatique"* (30.11.74[39]), J. Stern, PDG de la SESA, prétend qu' *"au delà de la simple technique, du pur aspect industriel, l'informatique est essentiellement un problème politique. C'est un choix de société. Du bon usage et de la bonne diffusion de l'informatique dépendent notre avenir et celui de nos enfants"*. En fait, tout le corps de l'article le démontre, de choix il n'y a pas, nous l'avons déjà vu au Chapitre 1. Cependant, dire que l'informatique est un <<problème politique>>, ce n'est pas lui reconnaître une dimension politique, mais lui accorder qu'elle est engendrée politiquement : et ce politique-là se résorbe dans la figure traditionnelle de la décision. Or, celle-ci reste dominée par <<l'homme>>. L'informatique est effectivement un problème, puisqu'elle nous pousse au choix : mais elle nous montre à travers la suite de ce texte, qu'elle devient surtout un problème parce qu'apparemment tout est déjà joué ! La réalité politique de l'informatique s'arrête au niveau d'une supposée macro-décision, claire et nette, par laquelle nous orienterons notre société vers <<le bon usage>> ou non. Au delà, elle mue, et redevient opérateur de transformation (cf l'idéologie technicienne) : en fait cette reconnaissance reste fictive, elle ne vise qu'à désamorcer toute imputation de responsabilité à la machine.

Malgré son titre : *"informatisation et politique"* (le 28.06.78[16]) c'est bien dans le piège d'une réduction du politique au pouvoir que tombent les commentaires de P. Viansson-ponté sur le Rapport

⁶²⁶Ce n'est pas ce que montre "Menaces sur l'ordinateur" de J.P. Chamoux par exemple !

Nora-Minc. Dès lors, on retombe dans un travers déjà rencontré (cf Chapitre 4) : l'informatique oscille du pouvoir au contre-pouvoir, "car l'informatisation permet aussi bien, soutiennent les auteurs, [la] centralisation extrême que son contraire". Or, bien évidemment lorsqu'on se situe dans ce type de logique, "cette ambivalence récuse toute fatalité. C'est la volonté des hommes -leur intervention et l'orientation qu'ils donneront aux institutions, à commencer par l'Etat- qui en décidera". Ainsi la télématique "<<peut faciliter l'avènement d'une société nouvelle ; elle ne la construira pas spontanément et à elle seule>>". Là encore le politique se résorbe dans la décision, volontaire et maîtrisée des <<hommes>>. Comme si le politique ne se tenait pas au delà d'eux !

Le 2.12.78[44] Pierre Drouin suit la même ligne de pente, avec son "télématique et politique" (l'article vient à la suite de la création de l'Agence pour l'informatique). En effet, nous dit-il, "nous entrons (...) dans un monde où la miniaturisation des ordinateurs et leur raccordement par des réseaux de plus en plus serrés peut bouleverser la société en la rendant plus solidaire ou, au contraire, plus inhumaine". Plus loin il reprend : "dans le livre <<les réseaux pensants>>, Dominique Wolton note fort bien que deux perspectives s'offrent à la société informatique. <<L'une , optimiste, conduit à la <<société relationnelle">>; l'autre, réservée, craint la <<société câblée..il y a une marge étroite entre la socialisation de la technique et la technisation de la société". Où est le politique ? Il émerge non tant du schéma communicationnel, que de l'alternative entre les types de sociétés : le politique une fois de plus s'involue dans le choix, sous contrainte technique et de volonté. Mais en même temps, la place dévolue à la télématique est bien, de fait, celle du politique, alors que ce dernier est rabattu sur la seule décision. Il n'est pas l'instance de production des possibles, la place est tenue par la télématique, c'est-à-dire par la technique (idéologie technicienne), mais le seul moment de la décision, sous l'empire du vouloir humain !

On rapproche effectivement informatique et politique, mais les deux sphères restent indépendantes. Il ne s'agit donc pas de définir comment l'informatique, en tant que technologie intellectuelle, participe de la production du retour informationnel sans lequel nos sociétés détranscendantalisées ne peuvent fonctionner.

Ce que confirme, au contraire de ce que l'on pourrait croire au premier abord, "La télématique et les informations sociales", du 10.10.79[80], signé J.C Murgale, qui rend compte du démarrage d'une opération pilote d'"expérimentation d'un vidéotex au service des relations sociales" à Nantes. En effet, déclare M. P. Maréchal maire adjoint (radical de gauche), "Reste l'enjeu politique. Les élus ont bien conscience que ce nouveau mode de communication peut devenir aux mains d'organes d'information centralisés un formidable moyen de <<monopolisation et d'intoxication>>. Cet écueil peut-être aussi évité en en faisant un simple outil de diffusion de services. C'est le choix qu'ils ont arrêté".

Le politique est une nouvelle fois replié sur l'idée de choix ou plutôt de non-choix, dont le risque se dessine à l'horizon de la figure de la centralisation. Ce n'est pas dire que l'informatique possède une dimension intrinsèquement politique, ou qu'elle participe du politique, mais la montrer prise dans le cadre d'un jeu à connotation politique, comme mise. Ce politique correspond à une architecture du pouvoir, dont la technique vient renforcer tel ou tel type de plan. Cette idée gouverne aussi bien la représentation d'un espace du politique, que la décision comme point critique aux

embranchements d'un arbre, ou la figure centre-périphérie. C'est elle que nous retrouverons avec l'étude de la (dé)centralisation. Il en va d'une géométrie du politique et du pouvoir, sur laquelle la technique ne se greffe que comme concrétisation physique d'un de ses concepts. Mais cette architecture se révèle avant tout logicielle, réseautique, elle concerne la circulation des messages, libre ou confisquée. Quoiqu'il en soit, le politique n'est par contre jamais langage, producteur d'images.

L'article de Michel Castaing le 27/28.04.80[41] le met avec force en évidence. Souvenons-nous de ce projet CLAIRE, soutenu par la Ville de Grenoble. Or, lorsqu'une référence au politique pointe explicitement, elle réfère à la manipulation : "*(...) l'ordinateur sera-t-il infailliblement discret, s'interroge-t-on ici, et à quelles manipulations politiques ce système risque-t-il d'aboutir ?*". Où il est question d'une architecture communicationnelle et de ses dysfonctionnements potentiels portés par son incarnation technicienne : rééquilibrage et brouillage. Cependant lorsque Le Monde s'interroge sur une éventuelle barrière langagière, le politique se retire comme explicite...tout au plus peut-on en reconnaître l'ombre lorsqu'il est fait référence à une "*nouvelle sélection sociale*"; mais, lorsque l'on aborde la fonction du système, à savoir "*<<mettre à la disposition du personnel déjà en place et des institutions existantes un moyen d'information permanent, fiable, performant, mis à jour de façon constante, et révélateur de la demande sociale>>*", le politique s'absente totalement. Or, pourtant n'est-ce pas là l'utilisation à proprement parler politique de la télématique : dans la production d'images par l'institution à destination des citoyens, et réciproquement, dans l'élaboration d'une image de leurs demandes au service de l'institution ? Où la vision d'un politique sur le mode tactique-stratégique, mutilé à la seule logistique, masque (au lieu de guider vers) l'idée d'un politique générateur d'images identificatoires qui remplissent une fonction de miroir en nos sociétés détranscendantalisées. Ce n'est pas que la fonction logistique soit négligeable, car elle permet d'optimiser la circulation des images en société démocratique. Mais elle n'est pas essentielle : l'image pourra toujours, en situation précaire, élaborer un dispositif parallèle, souterrain, bref se forcer un chemin pour autant qu'elle possède une réelle puissance identificatoire.

Mais opérons un saut logique : passons du contenu de ces textes à leur statut. Car il convient en effet, de les appréhender comme eux-mêmes porteurs d'une image, celle de la dévalorisation de la centralisation et d'une revalorisation concomitante de la décentralisation, à vocation communicationnelle. Cette image, est bien, elle, politique. Ainsi, si le rôle politique de l'informatique comme producteur d'image reste occulté, par contre ses figures sont, elles, bien exploitées, par d'autres vecteurs informationnels, comme composante essentielle d'une image politique⁶²⁷.

La reconnaissance de fait de l'instrument de gestion n'embraye pas sur une compréhension explicite de ses modalités d'intervention : à savoir que cette gestion de la complexité passe inévitablement par la génération d'images, à vocation rationnelle-scientifique en l'occurrence. Et c'est bien là que se joue la fonction politique de l'informatique : certes, elle n'est pas la seule à engendrer de telles images, mais elle est par contre la seule à pouvoir les créditer d'un statut scientifique. Or, ces images ne sont bien évidemment pas neutres : elles possèdent un pouvoir, qui se traduit par la capacité

⁶²⁷Rappelons les analyses de L. Sfez sur l'ordinateur et l'autogestion, in "L'enfer et le paradis", Chapitre 4 de la première partie ; cf ici même, l'introduction de ce Titre III.

à imposer à des groupes la représentation à travers laquelle ils se perçoivent. Le pouvoir de l'informatique est d'autant plus grand que cette aptitude est appuyée par un estampillage scientifique dont la légitimité s'avère considérable : il se révèle donc d'autant plus difficile de les relativiser.

C'est au fond Martine Levanter, le 29.03.72[12], auteur d'un article intitulé *"En Afrique francophone, l'ordinateur au service du pouvoir politique"*, qui, grâce à la vertu du détour, africain en l'occurrence, parvient à s'approcher dans sa description au plus près de ce type d'analyse. Elle est accompagnée dans ce mouvement par J.M. Treille, le 22.09.77[16], et J.F. Augereau le 27.09.79[68], qui eux, profitent d'un détour moins exotique, mais tout aussi efficace intellectuellement, par les USA⁶²⁸. Néanmoins, même ici, la réticence à prendre en compte le lien informatique/politique se traduit par la relativisation dont il fait d'emblée l'objet : en effet, nous dit l'auteur, *"en Afrique, plus qu'ailleurs sans doute, l'informatique devient un instrument de pouvoir"*. Le lien resterait-il plus africain qu'intrinsèque ?...

Quoiqu'il en soit cette informatique, dès lors qu'elle est africaine, peut être révélée dans sa fonction essentielle, celle du contrôle, sans fausses pudeurs, nous l'avons déjà amplement vu au Chapitre 6. En fait, ici, l'idée d'un pouvoir politique se raccroche à la définition du politique comme catégorie liée à l'exercice du pouvoir étatique, central. Autre point fondamental : *"l'<<africanisation>> relativement faible du système. (...) N'est-ce pas revenir, en quelque sorte, à une nouvelle forme de colonisation, par la technique cette fois ?"*. Ne reconnaît-on pas ainsi, mais sans le dire, la dimension politique de l'informatique ? En effet, l'auteur n'accorde-t-il pas à cette dernière une capacité à produire des images rationnelles susceptibles d'imposer aux populations des représentations de ce qu'elles <<ont>>, de ce que l'on exige d'elles, et ce afin de mieux les contrôler ? L'informatique participe d'une redéfinition du pouvoir, c'est-à-dire de la compétence à fabriquer des <<images vraies>> dotées d'une crédibilité <<scientifique et universelle>>. Et, ce pouvoir s'exerce désormais au centre, qui seul détient la technique et qui ainsi peut prétendre à une nouvelle légitimité intégratrice, hors la tradition⁶²⁹. Certes, les images rationnelles ne gagnent pas obligatoirement à tous coups : mais elles existent et peuvent offrir de nouvelles armes aux chantres de la modernité importée.

J.M. Treille (Gapset/Cesa), auteur d'un des rares ouvrages consacré à l'économie de l'informatique, nous présente, le 22.09.77[16], les ordinateurs comme *"de nouveaux instruments de gouvernement"*. Ce thème prend vie dans un exemple donné dès l'introduction de l'article : *"Entraîné aux techniques de l'ordinateur et du commandement durant son service d'officier dans les sous-marins nucléaires, M.Carter devait recourir ultérieurement, de façon intensive, à l'informatique pour gérer l'état de Virginie, puis pour développer son action électorale comme candidat à la présidence. Durant sa campagne, le système Mailbox servait de réseau de communication entre les dirigeants de l'état-*

⁶²⁸J. Grapin ne fait qu'esquisser ce qui aurait pu constituer un détour soviétique les 26 et 28.10.77[28][30] - *"la bataille de la technologie"*, I et III- lorsqu'elle écrit que *"concevoir un gros ordinateur, maîtriser la mini-informatique périphérique (...)[suivent d'autres technologies telles que l'espace et l'atome], c'est détenir les clés de la société nationale et internationale"* ; malheureusement elle ne creusera pas plus loin son propos, mais c'est déjà implicitement concéder un pouvoir considérable à la technologie, dont l'informatique n'est qu'une composante, et un pouvoir semble-t-il politique.

⁶²⁹Phénomène que l'on retrouve avec l'écriture dans les grands Etats/Empires de l'antiquité, cf J. Goody, *"La logique de l'écriture"*.

major démocrate (...) géographiquement dispersés." La problématique est ainsi concrètement posée : l'ordinateur et gouvernement sont liés. L'ordinateur, instrument de gestion, est (aussi ou essentiellement ?) un instrument de gouvernement. Car, l'informatique transforme, en extension, en volume, en architecture : *"Quelques groupes internationaux (...) disposent d'instruments informatiques dont l'emploi introduit des schémas rénovés d'organisation. (...) réseaux d'ordinateurs (...) qui forment un véritable tissu nerveux de collecte et de distribution d'informations tactiques et stratégiques."*

Mais surtout, elle remodèle le commandement, le pilotage organisationnel, parce qu'*"Appliqués à l'exercice du gouvernement public ou privé, ces développements redonnent un sens parfois perdu à la notion de responsabilité.(...) Tel un stratège militaire, le chef d'entreprise assume le risque politique, la part de ce qui ne peut être techniquement identifié ou évalué."* Ainsi donc, cette action de réévaluation de la direction se traduit-elle par une dichotomisation qui sépare nettement ce qui relève du technique et ce qui renvoie au politique. Certes, cette proximité même révèle aussi une promiscuité, mais il n'empêche que les deux moments sont bien différenciés, et surtout que c'est bien le politique qui se voit défini par rapport à la technique et non l'inverse. En effet, l'auteur nous propose une approche en quelque sorte résiduelle du politique, comme *"part de ce qui ne peut être techniquement identifié ou évalué"*. Le statut de référent change de camp par rapport à la philosophie politique classique : on appréhende le politique comme au fond la part d'irrationnel (maudite elle aussi ?) incompressible, et non la <<tekhné>> comme ce dont le politique n'a pas à s'occuper. A moins que nous atteignons l'aboutissement machinique de la lignée des sophistes, auxquels Socrate et Platon reprochaient leur emploi de la technique discursive, la rhétorique, au sein même de l'exercice politique⁶³⁰. Quoiqu'il en soit, cette opération de distinction sauve la technique de la <<pollution>> politique ou de l'écrasante lourdeur éthique de la responsabilité.

Pourtant cette première proposition n'empêche pas notre auteur d'avancer qu'*"Aujourd'hui des responsables politiques, industriels, militaires, ont remplacé la carte par un écran de terminal (...)"* Or, la carte, il n'est que de lire M. Roncayolo ⁶³¹ ou D. Boorstin ⁶³², et surtout le beau travail de Jacob, qui incite à l'appréhender en tant que démarche rationnelle de maîtrise de l'environnement, comme une véritable technologie intellectuelle, cette carte donc constitue un véritable outil politique, de gestion politique ⁶³³ : n'est-elle pas, quasiment par définition, une image, désormais la plus rationnelle possible (dont toute l'histoire, au service du politique, au delà du symbolique <<pur>>, progresse vers une connaissance la plus précise de la <<réalité>>, et qui doit tant aujourd'hui à l'informatique) ? Cette carte n'est pas détachable d'une vision politique, elle est intrinsèquement politique.

Que nous trouvions aujourd'hui des cartes dans n'importe quelle librairie n'est en effet en rien innocent : cela renvoie à, et s'explique par notre système politique démocratique qui admet et demande

⁶³⁰Sur ce thème, cf P. Breton, "De la rhétorique à l'ordinateur", Sciences Humaines, n°4.

⁶³¹cf "L'aménagement du territoire", in "L'espace français", premier volume de l'Histoire de la France" ; cf aussi "Le paysage du savant", in "Les lieux de mémoire, la Nation (I)".

⁶³²cf "Les découvreurs", section 35.

⁶³³cf Ch. Jacob, qui dans "L'empire des cartes".souligne que : " la carte serait (...) un instrument de gestion et de régulation de [la] vie collective, du fonctionnement social et économique de la communauté" (p. 45), "La carte (...) est un objet politique qui sert de support aux négociations, aux échanges, à la mémoire collective" (p. 51).

même une large diffusion de l'information. Néanmoins avant de se banaliser dans nos kiosques à journaux, la carte a longtemps été cachée, occultée au profit du pouvoir politique. Or, il n'y a pas si longtemps encore, même si les choses semblent nettement évoluer, dans un pays comme l'URSS, nous indiquent deux articles de la revue Hérodote ⁶³⁴, les cartes étaient truquées. Ainsi, comme malgré lui, J.M. Treille a choisi un très bon exemple au service de la thèse inverse à celle qu'il soutient ! En effet, si l'on accepte sa propre comparaison, et si l'on se munit d'une bonne appréciation de la fonction politique d'une carte, alors on ne peut pas ne pas en déduire que l'informatique, à l'instar de la cartographie est une technique intrinsèquement politique. D'ailleurs, effet semblable à celui de la confiscation de la carte par le pouvoir, "(...), *les ordinateurs de gestion de ces réseaux, les centres de stockage, de calcul, sont exclusivement localisés sur le territoire américain.*" L'informatique aussi, "Ca sert d'abord à faire la guerre" (titre d'un ouvrage d'Y. Lacoste, relatif, lui, à la géographie ⁶³⁵), laquelle n'est jamais gratuite : "*L'information, le renseignement, sont alors considérés comme des matériaux de base qui coûtent de l'argent parce que recueillis, tenus à jour, contrôlés dans les meilleurs délais, mais qui apportent efficacité, profit, s'ils sont travaillés avec les techniques nécessaires.*" Paul Kennedy a excellemment montré, dans son gros ouvrage de synthèse "The rise and fall of the great powers" ⁶³⁶ que l'on ne pouvait mener une stratégie ambitieuse sans que son coût ne vienne en poser les limites. Les grandes puissances sont d'abord celles dont les ressources sont les plus solides. Dans cette perspective, la domination américaine semble des plus logiques.

Le politique est abordé par l'auteur comme une forme et non dans son opérationnalité-opérativité⁶³⁷, c'est pourquoi il nous dit que : "*la technocratie informatique mise en place par Mac Namara portait de graves défaut maintenant bien connus. (...) C'est une volonté d'agir, de gouverner différemment qui donne tout son sens à la mise en place des moyens dont il est question ici. (...) Les consensus fondamentaux ne s'obtiendront désormais qu'en donnant à chaque participant d'une action générale les moyens de comprendre le sens de ce qui lui est demandé, de situer les conséquences de son activité, et d'en recevoir les résultats. (...) Le défi fondamental de notre temps est d'organiser les ressources, les moyens et les structures.(...). La convergence et la combinaison de l'ordinateur, de la transmission, de l'écriture électronique, de la télévision, de la téléconférence, etc...permettent de concevoir et de bâtir des architectures originales. Ces dernières ne devront pas rester limitées aux réseaux de gouvernement ; il conviendra de les compléter par des agoras électroniques qui favoriseront le jeu équilibré des centres de pouvoir, et le respect de droits fondamentaux (information des citoyens, du parlement, des syndicats,etc...).*" L'informatique et ses périphériques audio-visuels devraient favoriser l'émergence d'une démocratie électronique (cf les agoras du même nom, que l'on retrouve chez Nora-Minc et quelques autres à l'époque) contre les tentatives premières de technocratie, de centralisation et de rétention de l'information. Ainsi, comme avec la carte, il conviendrait de glisser

⁶³⁴cf Hérodote, 1987 n°47 et 1990 n°58-59.

⁶³⁵Y. Lacoste, "La géographie, ça sert d'abord à faire la guerre".

⁶³⁶cf P. Kennedy, "The rise and fall of the great powers", réédition Fontana press.

⁶³⁷Certains nous reprocheront peut-être une approche par trop <<technicienne>> du politique, mais de même que la technique ne peut se résorber tout entière dans sa technicité, le politique ne peut s'involuer dans le mythe de sa transparence, d'une existence purement idéale, sans support, sans recours aux technologies intellectuelles notamment ! Il convient donc, sans l'y réduire, de réhabiliter les outils politiques du politique.

vers une utilisation qui manifeste un régime politique démocratique (cf pour un approfondissement de cette exigence, notamment la dernière section de ce Chapitre). Néanmoins l'analogie, ou plutôt l'homologie, nous incite à formuler deux remarques : d'une part, puisque les positions actuelles (1977) ne sont pas semblables c'est bien la preuve que l'informatique tient la place aujourd'hui de (au moins) la carte hier. Mais à l'instar de la carte, elle restera toujours le signe d'un état politique. C'est pourquoi, une large diffusion de l'informatique (c'est-à-dire la possibilité de l'utiliser et pas seulement, bien évidemment, d'être <<représentée>> par elle) n'en disqualifie pas pour autant le caractère politique, mais traduit simplement une décrispation démocratique à son égard. D'autre part, le fait que l'informatique, comme la carte, révèle par sa diffusion, son accessibilité, etc... un type de régime politique, ou un degré de maturité au sein d'un régime politique, n'épuise pas son caractère plus profondément politique en ce qu'elle effectue des opérations à proprement parler politiques de classement et de hiérarchisation qui engagent le collectif tout entier (comme nous l'avons vu en introduction générale à ce Titre III)... c'est aussi sa différence avec la carte, et c'est ce que certains vont s'efforcer de passer sous silence!

"Banques de données, la domination américaine" : ce titre de J.F. Augereau (du 27.09.79[68]), sonne comme un cri d'alarme. D'abord un constat, dressé par l'introduction : *"Plus l'information s'accumule, plus il devient difficile de se repérer dans le marais de la paperasserie. Par ses capacités, l'informatique offre heureusement une solution. Elle permet en effet le stockage, à des coûts sans cesse décroissants, des millions de références contenues dans les grands fichiers (...). Les performances des ordinateurs permettent d'en faire le tri et le traitement, et la télématique, avec ses réseaux, offre à l'usager la possibilité de consulter à des coûts raisonnables, (...) des fichiers distants de centaines ou de milliers de kilomètres"*. Cela ne nous étonne guère désormais, l'informatique-télématique c'est avant tout un pouvoir-faire (une capacité de sauvetage)...qui tombe bien ! Nous verrons plus loin que cet <<heureux>> effet d'un hasard n'en n'était pas un. Mais la remarque est une digne représentante de cette <<philosophie ordinaire>> de la technique qui ne voit que des objets isolés les uns des autres et s'émerveille d'éventuelles convergences et de ce fabuleux hasard qui les conduit !

"<<L'électronique, disait M. André Giraud, Ministre de l'Industrie, à l'issue du Conseil des Ministres du 6 décembre 1978, est à l'origine de quatre révolutions. L'une d'entre elles est liée au développement des mémoires de masse, permettant le stockage du savoir, ce qui, d'une certaine manière, correspond à une détention de pouvoir>>, <<mais, insistait le Ministre, pour éviter la prédominance d'une culture sur une autre, et la perte d'identité qui l'accompagne, une politique du savoir doit être mise ne oeuvre>>. (...) Si le savoir c'est le pouvoir, alors le pouvoir est actuellement américain". Ce couple, savoir-pouvoir atteint, ici, les limites de ses capacités d'éclaircissement. En effet, s'il nous dévoile une relation essentielle, il fait également écran à son propre approfondissement : il nous masque le rôle de soutènement que joue l'information dans ces deux notions. Aussi tend-on facilement à réduire le savoir au seul contenu, et le pouvoir à sa détention.

Or, si les USA ont du pouvoir ce n'est pas seulement parce qu'ils contrôlent le contenu des banques de données, mais parce que, d'une part, ils maîtrisent le contenant, et surtout, d'autre part, ils

imposent l'idée selon laquelle la fabrication de la science ou la gestion des marchés doivent inévitablement passer par ces banques, ces moyens spécifiques (ce que dévoile obliquement la remarque suivante : "*<<du fait même du fonctionnement de l'économie américaine, la consommation individuelle d'informations liée à une activité d'étude ou de profession restera plus élevée qu'en Europe>>*", néanmoins la tendance semble bien à l'imitation de cette démarche américaine). Or, l'informatique offre un moyen apparemment objectif de modélisation du monde ; celui qui se satisfait de la traduction de sa propre modélisation par l'informatique, peut dès lors présenter une modélisation locale, la sienne donc, comme universellement valable, accompagnée d'une dégradation corrélative de l'Autre qui, au mieux, ne peut plus prétendre qu'à un statut régional, au pire, se voit totalement disqualifié. La restauration de la crédibilité de ce dernier, si elle sacrifie toujours à l'autel de la science, donc à l'universalité, passe par l'adoption du nouveau modèle, qu'elle ne contrôle pas. D'où le pouvoir. D'où, dans le même pas, le piège : dans tous les cas il faut accepter l'informatique, sans mot dire, voire, au contraire avec enthousiasme, car ce n'est pas elle qui est en cause, mais la puissance dominante : comme si, une informatique purement française était censée n'engendrer aucun maux !

Certes, il existe un véritable pouvoir américain (surtout à l'époque), mais fondé sur un potentiel de l'informatique, qui lui, n'a rien de spécifiquement américain (et que nous retrouverons plus amplement dans la suite de ce troisième Titre) : la diversion consiste à masquer le second avec le premier.

Section I. Le débat centralisation/décentralisation ⁶³⁸.

Il s'agit ici de comprendre l'installation du débat : dans une référence d'abord exclusivement technique, puis, avec l'introduction du sociétal, jusqu'à l'éclosion d'une relation au pouvoir. Les deuxième et troisième sections nous permettront sur ce fond de pointer ce que l'on reproche à la centralisation, ce qu'on loue dans la décentralisation (la même chose ?), et quel rapport ce <<quelque chose>> entretient avec le pouvoir et le politique (et quelle critique on peut lui adresser).

Introduction : l'émergence technique.

Le débat centralisation/décentralisation apparaît sur le devant de la scène d'abord sous un angle <<purement technique>> (c'est-à-dire présenté comme tel). C'est ce qu'illustre cet article, *"piloter et guider les véhicules par des systèmes électroniques"*, signé par Dominique Verguèse, du 14.06.72[20]. D'un côté, *"(...) le cerveau universel qui saurait, à chaque instant, où se trouve chaque véhicule, où il devrait être, et quelles sont ses vitesses réelles et idéales. (...) Cela impose des échanges constants de nombreuses informations entre les véhicules et le calculateur central, et une sûreté de fonctionnement du calculateur (doublé d'un calculateur de secours) et des systèmes de communication telle...que les techniciens n'en ont pas encore la maîtrise.*

(...) A l'autre extrémité de la gamme, on peut imaginer des systèmes complètement décentralisés : chaque véhicule ou rame est muni d'un système électronique de bord qui détermine sa position sur la voie, sa vitesse, sait où sont les rames qui le précèdent ou le suivent [etc.]. Il n'y a pas de calculateur central mais simplement un poste central de contrôle et de commande avec un opérateur". Le débat s'engage déjà à ce niveau comme une réflexion sur les options de la modalité de gestion de la complexité...et ce, apparemment en dehors de toute relation au pouvoir ou au politique !

Nous ne reviendrons pas sur le présupposé de la neutralité de l'informatique, sinon pour souligner ses effets sur le débat qui retient notre attention. Car, ainsi que le prétend G. Boulaye en introduction de son article *"les outils du secteur tertiaire 19.09.78[29]-, "pour informatiser un organisme on peut faire ce que l'on veut, centraliser ou très décentraliser : l'informatique suit plutôt que d'imposer la solution ; elle est <<non structurante>>".* C'est dire qu'en termes techniques, l'informatique propose les deux options, mais non le critère du choix, laissé aux mains des <<décideurs>>. *"Non structurante"* cette informatique n'induit donc pas de modèle organisationnel : elle ne détient par là même aucun pouvoir, et encore moins politique ! F. Pavé ne dit pas autre chose lorsqu'il avance aujourd'hui que *"si c'est grâce à l'informatique que l'on peut centraliser, cette technique est aussi adaptée au traitement décentralisé"*, néanmoins il module cette idée en soulignant

⁶³⁸L'informatique ne détient en rien l'exclusivité de ce débat, en dehors même de l'aménagement du territoire, et pour rester dans ce qui ressortit traditionnellement au technique, sachons que l'électricité au début de ce siècle le nourrit déjà, et, nous le verrons, en des termes forts proches : le petit moteur électrique va-t-il notamment permettre de combattre l'exode rural, de rééquilibrer le territoire français ou bien favoriser les moyennes et grandes implantations ? -cf A. Beltran et P. Carré, "La fée et la servante", p128-129.

par ailleurs que "l'ordinateur induit un modèle d'organisation fonctionnaliste"⁶³⁹ : il faudrait donc conclure non pas tant que "l'informatique ne détermine pas de structures organisationnelles", qu'elle n'est pas structurante au sens de Boulaye, mais à la disqualification du <<débat>> centralisation-décentralisation ; car si l'informatique impose effectivement un modèle hyperfonctionnaliste, dont nous pensons que le noyau dur n'est autre que le contrôle, elle se révèle bien structurante, mais autrement.

I.1. De la technique au social.

En effet, avant que le problème ne se pose explicitement en terme de pouvoir, la problématique fait un pas de plus en intégrant de fait le débat dans sa dimension sociétale. C'est la relance de la question des libertés qui l'accueille en 1974. En effet, en réponse à l'article de P. Boucher relatif à <<Safari>> (que nous retrouverons au second point de cette section, et surtout au Chapitre 10) Le Monde du 22.03.74[13] rapporte l'indignation du Ministère de l'Intérieur face aux accusations de centralisation, et celui du 23.03.74[14] oppose les "*commentaires dissonants*" des deux ministères, de l'Intérieur et de la Justice.

Le débat s'esquisse donc dans un premier temps par une récusation de la centralisation (cf deuxième point). Attaquée, celle-ci ne se voit pas encore opposer la figure de son symétrique inverse, la décentralisation.

Pourtant son assomption ne tarde pas. En effet, dès le 10.04.74[21] un "*billet*" de J.G, relatif à "*la mue de l'informatique*" soulève une des discussions-clés de l'informatique des années 70 : "*micro-ordinateurs (ou) grands moyens ?*" Par la même s'ouvre le grand débat sous-jacent, centralisation/décentralisation.

Bruno Lussato présente au CNAM la micro-informatique. L'auteur avance qu'elle "*n'est pas une informatique à petite échelle, mais toute autre chose (...) en somme c'est l'informatique à l'envers*"⁶⁴⁰. Jusque là donc l'informatique était centralisée, point à la ligne. Or, voilà des ordinateurs qui "*peuvent être utilisés par qui que ce soit, individuellement. Leur programmation et leur utilisation ne demandent plus l'intervention de spécialistes de l'informatique parlant un langage ésotérique (...)*"⁶⁴¹ Ainsi possède-t-on "*la sensation réelle de maîtriser son instrument*". Mais surtout, ils permettent "*un regroupement de la <<pensée en miette>>*". Qui plus est un réseau de micros serait moins coûteux qu'un grand système. Aussi est-ce "*une toute autre sorte d'informaticiens qu'il va falloir former*". Car

⁶³⁹cf "L'illusion informaticienne", p235, 236 et 238.

⁶⁴⁰B. Lussato persistera -et son "Défi informatique" en est la preuve- à promouvoir la <<privatique>> pendant toutes les années 70 contre l'informatique des <<grands chaudrons>> et la télématique .

⁶⁴¹Une telle affirmation est largement exagérée à l'époque...quels qu'aient été par ailleurs les mérites de l'Alvan de M. Grébert, vantés par le même B. Lussato dans son "Défi informatique" -cf op cit, p232-, et dont il précise lui-même qu'il n'est apparu qu'en 1975 au CNAM -l'article date de 1974.

*"jusqu'à présent la machine dictait à l'homme ses desiderata, il est question que cela s'inverse. Est-ce possible ?"*⁶⁴²

Si les choses semblent en rester au niveau de la seule acquisition d'une modalité supposée plus efficace de gestion, du moins, Lussato, sous sa propre signature, ira beaucoup plus loin, puisque nous verrons (cf I.2 pour une analyse plus détaillée), qu'il n'hésite pas à parler d'incidence d'ordre idéologique. Il en va ainsi d'un questionnement qui ouvre, à sa manière, sur le pouvoir et le politique, mais sourcé à un modèle technique et pas seulement sous l'horizon de la problématique des libertés. Nous verrons néanmoins que cette lucidité de Lussato se raccroche à un quasi aveuglement, celui de sa militance en faveur de la décentralisation (entendue même comme autonomisation) : c'est elle, effectivement qui fait pencher la balance. Quoiqu'il en soit Lussato restera encore longtemps un précurseur. En effet, à l'époque le débat centralisation/décentralisation, s'il déborde sur le sociétal, demeure en deçà du politique. Il s'agit essentiellement de conquérir la possibilité même de l'alternative.

Ainsi, de cette *"illustration et défense des réseaux"* (le 17.09.74[31]). Son auteur, J. Dondoux, directeur du CNET, analyse la convergence informatique/télécommunications, qui met les secondes <<au service>> de la première. Cette vassalisation des télécoms face à l'informatique n'est avouée que pour mieux se voir renversée. En effet, on lit quelques paragraphes plus loin : *"une appréciation plus réaliste (...) du prix des télécommunications, et de la fragilité introduite par les hyperconcentrations, la révolution technologique provoquée par l'intégration à grande échelle, inversent à l'heure actuelle la tendance. La mode est maintenant à une décentralisation sur de mini-ordinateurs"*. Dondoux et Lussato penchent tous deux en faveur de la décentralisation, à ceci près que le directeur du CNET ne récuse bien évidemment pas les réseaux, dont se méfie pourtant le professeur du CNAM.

Dans une perspective d'ordre historique un article du 17.09.74[30] de Desaintquentin traduit l'évolution de l'informatique depuis une vingtaine d'années par l'élaboration d'un schéma qui répond de la même opposition. En effet, selon lui dans un premier temps *"pour beaucoup de responsables d'entreprises le mythe de l'ordinateur était présent. Ils n'étaient pas loin de croire qu'après avoir acquis une machine il leur suffisait d'enfoncer des boutons-poussoirs pour avoir des résultats"* ; ensuite, *"les responsables d'entreprise furent séduits par l'informatique à cause notamment de sa capacité centralisatrice et de son aptitude à produire des tableaux de marche exhaustifs. Mais plaqués sur l'organisation <<paternaliste>> de l'entreprise, elle accentua encore la centralisation (...)"*. Le mot <<mythe>>, se révèle la clé d'un article qui, en pointillés, implicitement, convient que les constructeurs d'ordinateurs ont participé à l'élaboration d'une approche mythique de l'ordinateur, mais qui, en définitive, les a largement débordé. En effet, l'utilisateur-consommateur a été incité à toujours demander plus, au point de saturer les capacités de réponses des constructeurs. Ce mythe, que l'auteur s'attache sous nos yeux à déstabiliser, n'est autre que celui de l'universalité (*"aujourd'hui, à vouloir être trop universel, l'ordinateur n'est adapté à aucun secteur"* ; universalité qui s'est accompagnée d'une spécialisation accrue de l'informaticien -car on doit aussi se spécialiser dans l'universel !, et d'un

⁶⁴²Pour J. Ellul, la réponse ne fait pas de doute : "la micro-informatique ne va pas être une voie de liberté, mais une voie de conformité dans l'usage du système technique et un moyen qui permettra d'accepter plus aisément ce système !", cf op cit, p139.

ésotérisme de son langage). Son contre-pied ne peut consister, par symétrie, qu'en la valorisation du particulier, sous les auspices, en l'occurrence, de la convivialité et de la décentralisation ("*la réalisation de micro-ordinateurs aussi simples à utiliser qu'une machine de bureau*").

La fiche de lecture de J.M. Quatrepoint sur le rapport Nora-Minc (le 20.05.78[10]), évolue elle aussi dans l'espace du débat qui nous préoccupe, sans pour autant en constituer le cadre principal. Il fait cependant référence d'une part aux "*problèmes posés par les fichiers, la centralisation des données (...) quelque peu (...) escamotées*" selon lui, et d'autre part souligne que la "*(...) décentralisation [et la] responsabilis[ation de] chaque citoyen, chaque groupe*" est un des thèmes majeurs du rapport. S'il s'est étonné d'un certain oubli des conséquences centralisatrices de l'informatique, il ne réagit pas, ne critique pas le statut accordé à la décentralisation (au contraire même, puisqu'il s'étend, citations à l'appui -"*petites machines <<efficaces et peu coûteuses>> qui <<pourraient être synonymes de liberté>>*", sur ses effets positifs). C'est dire la présence des termes du débat à son esprit. Et si l'idée de pouvoir est souvent soulignée par le rapport, du moins doit-on noter son absence ici : sur ce plan, le compte rendu est en retrait sur le document officiel !

Souvenons-nous des discussions qui avaient agités les milieux notariaux en fin de décennie. "*De la plume d'oie à l'ordinateur*" (le 11.12.79[93]), de Bertrand le Gendre rend précisément compte des interrogations qui troublent leur syndicat national. Il existe un "*Centre notarial d'informatique, dont le siège est à Paris. Mais le rôle et l'existence de ce centre sont discutés. (...) Deux raisons expliquent ces réticences : le coût de plus en plus lourd de ce centre et la conviction que l'avenir et la raison sont à la décentralisation. C'est-à-dire à l'ordinateur de bureau. (...) [Cependant] les tenants [de la centralisation] font valoir qu[elle] permet une surveillance mutuelle et écarte, par conséquent, les risques de fraude. Cela n'est pas secondaire dans une profession où chaque membre répond sur ses propres deniers de la défaillance des autres*". L'enjeu de pouvoir, si le lecteur en ressent bien la présence, n'est en rien avoué pour autant. Comme si le problème se résorbait dans la vocation d'une architecture technique à recueillir une responsabilité ! Comme si l'enjeu de gestion ne se traduisait pas d'abord par l'acceptation ou non, pour chaque notaire, d'une modélisation par le groupe de ce qu'il doit être et faire ! C'est bien d'ailleurs cette peur d'être représenté par le groupe qui incitera les notaires à opter massivement pour la décentralisation. Car, des images identificatoires au contrôle (politique donc) il n'y a qu'un pas qu'elles ont pour objectif de franchir ! Nous approfondirons l'analyse de cette relation décentralisation/contrôle lors des développements consacrés ici-même à la première, comme nouveau mode de gestion de la complexité.

Alain Faujas le 13.12.79[94] se penche sur la "*télématique et l'aménagement du territoire*". Son titre traduit bien l'ambiguïté de la situation : "*la province en direct*". En effet, ce direct révèle-t-il une tendance à la centralisation ou bien à la décentralisation ? L'article montre que les deux sont possibles. Néanmoins sa conclusion laisse percer son inquiétude : "*(...) les responsables de l'aménagement du territoire sont à la recherche d'une entreprise travaillant beaucoup au moyen des télécommunications et susceptible de décentraliser l'un de ses services. Cette expérience de <<télétravail>> fournira l'occasion de mesurer les risques de la <<télématique dangereuse>>, celle qui tue le travail et l'autonomie*". Peur donc qu'existe déjà une ligne de plus grande pente, celle de

centralisation, malgré les espoirs des aménageurs et des autogestionnaires..., c'est-à-dire peur au fond que la décentralisation ne puisse pas être jouable parce qu'elle n'élimine jamais le besoin de coordination, donc d'un contrôle minimal, comme si elle recelait toujours comme un reste inaltérable de centralisation (alors même que l'inverse n'est pas vrai)⁶⁴³. Où l'on voit que le débat centralisation/décentralisation, par sa seule présence peut largement gêner l'émergence d'une réflexion de type politique : c'était déjà le cas pour les notaires, lorsque l'on se situe à l'intérieur du couple, il est difficile d'en sortir, de s'en distancier, de le relativiser.

Ce que confirme l'article de François Grosrichard, dans lequel il s'(*...*) *entretien[t] avec M. André Chadeau*", Délégué à la DATAR (le 11.12.80[128]). Il demande : *"l'informatique, la télématique font des progrès considérables. Comme le téléphone et comme les transports rapides, cette technique nouvelle peut être un instrument vigoureux de décentralisation, soit au contraire un instrument de <<recentralisation>>. Comment appréhendez-vous cette question afin que la télématique soit toute entière au service de l'aménagement du territoire ?*

Je pense que, pour l'aménagement du territoire, [répond le Délégué] les conséquences du développement de la télématique dépassent le simple débat sur la centralisation et la décentralisation. Elles concernent directement le développement des régions dans les dix prochaines années. Pour la DATAR, l'objectif est de faire de la télématique un outil au service de l'initiative et du développement des responsabilités locales. Pour les entreprises, l'introduction de la télématique peut être l'occasion de décentraliser non seulement des ateliers, mais encore les pouvoirs de décision. C'est peut-être le premier enjeu de la télématique pour l'aménagement du territoire. Pour l'administration enfin la télématique peut permettre une présence maintenue du service public dans des zones rurales fragiles (...). (...) En préalable à toute action, je crois qu'il est nécessaire d'informer le public, de le préparer à se servir de la télématique. En effet, il ne faut pas se lancer à l'aveuglette, mais s'attacher à prévoir les conséquences de son introduction dans notre vie quotidienne".

Où le débat implose, s'effondre sur lui-même, et laisse la place à la question du développement économique : où l'on voit que le couple décentralisation/centralisation masque des problématiques parfois beaucoup plus intéressantes. Regrettons que ce dévoilement trouve une issue économique plutôt que politique ! Les seuls pouvoirs qui soient reconnus sont encore décisionnels.

Enfin, le 12.04.80[32] Jean-Marc Chabanas nous apprend qu'*"après les attentats contre Philips et CII HB, la surveillance a été renforcée autour des centres informatiques de Toulouse"*. L'article en vient vers la fin à croiser le thème de la sécurité avec celui de l'alternative centralisation/décentralisation. La première *"qui a longtemps accompagné l'informatique est en elle-même un facteur d'insécurité"* ; la seconde, *"systématique avec la multiplication de petits ordinateurs, est-elle plus favorable à la sécurité ? [Car, si] on évite (...) les risques d'indiscrétion entre utilisateurs différents. (...) Très souvent, l'ordinateur n'est plus protégé du tout. (...) Or, ce n'est pas là un bien d'équipement comme les autres"*. Somme toute néanmoins, la décentralisation offre des solutions simples et peu coûteuses, telles que la protection des locaux ou la copie systématique.

⁶⁴³Ce que souligne J. Ellul : "enfin, le dernier exemple de ces <<retournements>>, désormais fort prévisibles, c'est la centralisation produite par la décentralisation", cf op cit, p139.

Où l'on opère un quasi bouclage : la réflexion part des options techniques, globalise leurs conséquences sociétales, puis revient sur les effets que ces dernières peuvent produire sur la technique : ce qui confirme l'idée d'une profonde difficulté à s'extraire de la dichotomie. C'est pourquoi d'ailleurs les articles qui introduisent le pouvoir penchent en fait pour une solution technique donnée : sans ce déséquilibre, l'échappée hors du piège du couple risque fort d'être compromise (ce qui ne veut pas dire pour autant que tout article inclinant en faveur de l'une ou l'autre appelle obligatoirement une référence au pouvoir : condition nécessaire, mais non suffisante).

Le débat a donc eu pour fonction d'ouvrir sur le possible, celui de l'alternative, l'option, la légitimité d'une autre modalité de gestion informatique de la complexité que celle, première, de la centralisation. En même temps, l'emprise des pensées en couple reste telle qu'elle bloque le plus souvent l'exode hors de ses frontières : c'est pourquoi ces articles n'abordent pas la question du pouvoir, et encore moins celle du politique. Si ceux qui suivent y parviennent, c'est parce qu'ils possèdent une faille, un décalage, une dissymétrie propice à l'imposition d'une thèse, d'une position vers laquelle ils penchent, et qui autorise la sensibilité au pouvoir.

I.2. De la technique (au social et) au pouvoir.

C'est singulièrement vrai pour celui dont nous avons vu qu'il était un précurseur : Bruno Lussato. En effet, le 17.09.74[29] ce professeur au CNAM, tient son *"Plaidoyer pour les micro-ordinateurs"* (titre) : ainsi bientôt *"chacun pourra probablement (...) se servir de micro-ordinateurs à l'aide de simples modes d'emploi"*. Il cherche à débouter *"le grand ordinateur, avec sa cohorte de spécialistes de tout grade"*. Il leur oppose une informatique décentralisée qui, loin de mener à l'anarchie comme certains (qui introduisent *"une confusion entre outils et structures d'organisation et de contrôle"*) le craignent, permet non seulement de réduire les coûts puisque *"l'unité centrale est aujourd'hui l'élément le moins cher du système"*, mais aussi d'accroître l'adaptativité car *"l'expérience, comme la théorie des systèmes, prouvent que jamais, à coût égal, un système unique et monolithique n'atteint la souplesse d'un grand nombre de petits systèmes modulaires autonomes, proches du terrain et rapidement modifiables pour répondre aux fluctuations des besoins. (...) Si la micro-informatique implique une large autonomie (...) elle ne saurait admettre l'anarchie"*.

La récusation ne frappe pas que les grands systèmes centralisés donc, mais aussi les réseaux, dont la fiabilité est mise en doute (cf différence avec Dondoux 74[31]). En effet, *"il suffit d'une panne volontaire ou non à l'endroit vital d'un réseau pour paralyser l'organisation tout entière"* ⁶⁴⁴. L'objectif vise une réappropriation par l'utilisateur de son travail grâce à une maîtrise locale, en temps réel, de son information. C'est pourquoi Lussato demande aux constructeurs *"de mettre sur le marché de véritables <<micro-ordinateurs>> modulaires qui, contrairement aux <<minis>>, seront*

⁶⁴⁴D'où la promotion de la <<privatique>> et du vidéo-disque par Lussato, cf op cit, p132 et plus récemment, "La vidéomatique".

réellement bon marché et utilisables sans un apprentissage long et coûteux" : c'est revendiquer Apple avant Apple ! ⁶⁴⁵

En définitive si la micro ne se développe pas ce sera pour des raisons politiques (dictature), tactiques, ou parce que les constructeurs ne l'auront pas proposée sur le marché.

Mais l'auteur poursuit en avançant que *"cette mutation technologique [l'apparition des micro-ordinateurs] a ouvert entre les spécialistes et les utilisateurs une controverse dont l'enjeu est important, aussi bien matériellement qu'idéologiquement"*. Avec ce dernier mot l'auteur touche directement au politique sous son espèce idéale. Or, le politique est apparu quelques lignes auparavant, mais pas sous son aspect le plus attrayant : nous retrouvons ici les analyses que nous avons menées en introduction à ce Chapitre, à savoir que ce politique se présente d'abord comme un milieu d'accueil ou d'étouffement, donc avant tout comme contexte, et non comme dimension constitutive de l'informatique.

Par contre, si l'informatique devient un enjeu idéologique, cela signifie qu'elle participe, comme élément, comme composante, du jeu des images légitimes. C'est reconnaître implicitement que l'acquisition d'un nouveau mode de gestion de la complexité est un problème politique, puisqu'il fait l'objet d'une lutte de pouvoir entre les images, qu'il existe un mouvement d'imposition de son image comme légitime. Ce n'est néanmoins pas admettre l'informatique dans la fonction politique de productrice d'images.

Cependant, l'accession directe à cette problématique, même si c'est de manière insue, n'est pas suivie : en général, nous allons le voir, les auteurs se contentent, au plus, d'une référence au pouvoir, et encore faut-il s'interroger sur quel type de pouvoir il s'agit.

Ainsi, *"Un colloque sur "Informatique et développement régional"* donne l'occasion au Monde de titrer : *"L'ordinateur et les pouvoirs"*, le 23.10.77[27]. Car, à travers ce compte rendu de P. Boucher, l'aménagement du territoire soutient une position critique vis-à-vis de l'informatique. En effet, la distribution spatiale de cette dernière induit deux types de remarques.

D'abord, à l'instar de P. Boucher, le constat selon lequel *"Paris s'empare de tout ou ne se défait de rien en matière d'informatique, et cette technique a pour effet fatal de pousser à la centralisation. Telle parut être l'opinion générale, à l'exception, il est vrai, de M. J.P. Ballerin (...)"* ; ou bien, dans une version moins tranchée, *"Mme Françoise Gallouédec-Genuys (...) devait observer que (...) Pour ce qui concerne les emplois, l'informatique n'en a <<pas trop>> supprimés et en tout cas <<moins que ne le promettaient les vendeurs>>"*. Mme Françoise Gallouédec-Genuys devait aussi indiquer, après avoir rappelé l'immense *"fortune"* parisienne en matière d'ordinateurs, que pour certains intervenants *"l'ordinateur crée les OS du tertiaire en déqualifiant les emplois"*.

Ensuite, pointe une double dénonciation de l'illusion de la neutralité de l'informatique. Ainsi, *"M. François Essig, délégué à l'aménagement du territoire (...) indiqua : <<Nous avons voulu montrer aux entreprises, par le réseau Transpac, que l'usage de l'informatique et des télécommunications enlevait sa justification à la concentration des activités tertiaires dans la région*

⁶⁴⁵Rappelons, afin de sortir des références exclusivement américaines, l'existence d'Alvan, machine créée par M. Greber et présentée en 1975 au CNAM, cf *"Le défi informatique"*, p232.

parisienne>> (...) Il devait conclure : <<C'est un but essentiel de faire prendre conscience aux responsables régionaux que l'informatique n'est pas neutre vis-à-vis du développement économique, de la décentralisation des emplois et des pouvoirs de décision>>". Et, "M. Jean Carteron, président d'une société d'informatique, remarqua que, dans le domaine étudié, <<tout pousse à la centralisation des pouvoirs>> et que, <<de fait, l'informatique n'est pas neutre>>". Pour les intervenants, entre centralisation et décentralisation, la balance incline indubitablement vers la seconde.

Lorsque l'informatique n'est pas pensée découplée du monde réel, lorsqu'au contraire elle est confrontée à une des dimensions essentielles de ce dernier, l'espace, les schémas simplistes laissent la place à des positions qui, tel le lapsus, nous révèlent bien le statut de refoulé du pouvoir. Au point que "M. Patrick Maréchal, adjoint au maire de Nantes, posa par antiphrase la question : <<est-il anormal que l'informatique soit proche du pouvoir ?>>". L'article ne développe pas plus cette <<mystérieuse>> question, et la laisse en suspend.

Quoiqu'il en soit le débat centralisation versus décentralisation se développe bien ici sous l'horizon du pouvoir : car il s'avère que leur statut de modalités de structuration d'une architecture emporte quelques effets sur le potentiel des pouvoirs au service desquels elles sont dévolues. Et ces pouvoirs ou ce pouvoir, n'est pas seulement un pouvoir-faire, mais il réfère à la tenue de places, à l'occupation de positions au sein d'un espace abstrait dont l'organisation favorise ou non la convergence. Or, dans cette configuration, c'est l'informatique qui contrôle cette organisation, et donc la possibilité ou non de la convergence. On peut à juste titre y lire un véritable pouvoir de l'informatique, mais ce n'est pas ce dont il est question ici. Le pouvoir n'est pas un attribut de l'informatique, elle en reste disjointe, quand bien même elle peut en être proche (et la proximité indique, malgré ou plutôt à cause de son mouvement propre, une séparation à combler justement) ⁶⁴⁶

Le 19.09.78[27], Gérard Donnadiou (vice-président de l'Union des Cadres et Techniciens), milite en faveur d' "une révolution culturelle", dont nous avons déjà rencontré certains échos. En effet, avance-t-il, "la centralisation accrue de la société" favorise l'anonymat de décideurs au point qu'il leur devient loisible de "disposer du pouvoir sans la responsabilité ! (...) Que faire pour se défendre de l'intégration totalitaire de la société, désormais rendue possible par la généralisation de l'informatique ?" Réponse : "La solution n'est pas dans le refus mais l'acceptation maîtrisée et contrôlée de la nouveauté. Pour se protéger des périls réels de l'informatique, ce n'est pas moins d'informatique qu'il faut mais davantage et surtout autrement. D'autant que la technique est peut-être en train de nous faciliter d'elle-même la découverte de la solution. (...) Voilà que justement la technique ne pousse plus obligatoirement à la centralisation. Les micro-processeurs et l'avènement de la micro-informatique constituent de ce point de vue une révolution".

⁶⁴⁶Néanmoins, le même article rapporte sous la forme d'un raisonnement peu clair les propos de "M. Olivier Guichard, président du conseil régional des Pays de Loire (...) [qui, d'une part,] citant le mot d'Aldous Huxley : <<Toute science doit être traitée comme une ennemie possible>>", finit par conclure d'autre part qu'"Il n'y a pas de liberté d'entreprendre sans liberté de savoir et de pouvoir. Donc l'informatique peut être un instrument de liberté." Il faut donc en déduire que si l'informatique est un outil de liberté c'est parce qu'elle oeuvre dans le cadre de la liberté de savoir et de pouvoir : mais ce dernier semble d'abord renvoyer à un pouvoir-faire, et non à un pouvoir d'autorité. Ensuite, on peut supposer que par ses fonctions (et ses Rapports), Guichard défend plutôt la décentralisation : ce qui, l'un dans l'autre ne modifie donc pas notre analyse.

L'évolution vers la décentralisation est renforcée, selon l'auteur, par *"une nouvelle approche des problèmes économiques et sociaux, (...) l'approche systémique"*. Il convoque la loi de la variété requise d'Ashby pour montrer que *"dans une société humaine où chaque groupe, et à la limite chaque individu à vocation à la liberté, la seule façon de [la] respecter c'est de rendre tous les agents économiques, à tous les niveaux participants des actions de régulation comme ils le sont déjà et obligatoirement des actions de production, consommation et d'échange"*. Cette décentralisation, qualifiée de *"révolution culturelle"* se trouve au fondement du projet promu par l'auteur, et qu'il nomme *"la régulation contractuelle"*.

D'un coté donc la centralisation : prise indépendamment de son symétrique inverse, elle fait apparaître une relation perverse au pouvoir, puisqu'il peut s'exercer sans sa contrepartie en responsabilité. La décentralisation va ainsi s'imposer comme réaction à cet état de chose, auquel elle remédie sans pour autant sortir de l'informatique. Mais elle permet d'aller plus loin encore : d'émigrer loin du rapport de pouvoir, vers une régulation contractuelle, et ce, sous l'unique pression du possible technique. Le vocabulaire de la systémique fonctionne de fait comme un masque, qui oblitère la réalité, à savoir que l'on ne peut échapper au pouvoir, quelle que soit la forme qu'il revête. Quoiqu'il en soit, si l'on suppose la fuite possible, c'est bien parce que ce pouvoir est pensé comme un espace doté en quelque sorte de limites, transgressables, et non comme un attribut⁶⁴⁷ susceptible de se fixer sur une entité quelconque pour autant qu'elle pratique l'imposition à l'Autre de la modélisation qu'elle produit de lui. L'auteur, comme tous les défenseurs de la décentralisation, participe de la construction d'une image identificatoire, donc politique, qui vise, dans cette version, à récuser toute lecture politique de ses composantes.

Le Monde a offert, sans aucun commentaire, le texte d'une longue intervention du Président Giscard d'Estaing (cf 79[74]). P. Drouin se charge de rebondir sur ce matériau le 30.09.79[70], dans un article au titre prophétique : *"exorcismes"*. Drouin, lorsqu'il aborde le thème de la décentralisation, s'inquiète. En effet, souligne-t-il, *"ce n'est pas, hélas!, parce qu'on est entré dans l'ère de la miniaturisation de l'informatique que la décentralisation s'ensuivra automatiquement, comme a l'air de le suggérer M Giscard D'Estaing. On pourra y parvenir, certes, mais le voudra-t-on ?"*. Car il ne faut pas oublier le *"risque politique (...) de cet agent multiplicateur du pouvoir qu'est l'informatique et qui pourra renforcer la bureaucratisation jusqu'à un point insoupçonné"*. Ainsi, la décentralisation n'est-elle pas gagnée d'avance. La peur de son échec est soutenue par sa qualification <<agent multiplicateur du pouvoir>> : il en va là d'un <<risque politique>>, celui de la bureaucratisation la plus poussée. Cependant, en tant qu'agent, l'informatique reste encore extérieure à ce pouvoir : elle se met à son service, elle l'amplifie, mais à l'inverse, il n'en participe pas. Quand au <<risque politique>>, il n'est pas intrinsèquement lié à l'informatique, mais d'abord à l'administration : c'est celui d'une société Orwellienne, Kafkaïenne. Et si l'auteur reconnaît effectivement l'apport de l'informatique, il ne lui attribue que le rôle de moyen, dont la fonction d'amplification n'est pas digne d'être qualifiée de

⁶⁴⁷Il convient en cela de s'inspirer de Balandier qui définit le politique comme une <<propriété>>, cf Anthropologie politique, introduction, pVIII.

politique. Car, en effet, pour gagner cette dignité, il aurait fallu qu'il lui concède une fonction encore plus fondamentale, celle de la participation à la production des images identificatoires légitimes.

Or, une citation d'Edmond Maire, en miroir à la remarque selon laquelle le Président ne s'est pas assez longuement étendu sur les problèmes du travail, nous offre un exemple concret de ce dont il est question avec notre théorie des images. En effet le leader syndical "*estim[e] qu'«aujourd'hui les procédures de production et de mise en utilisation des technologies informatiques reproduisent et souvent aggravent la division sociale du travail entre ceux qui conçoivent et ceux qui exécutent»*". (...) *Pour que l'informatique permette un réel progrès, estiment les représentants des travailleurs, il faut que les salariés soient informés, consultés, et qu'ils participent aux négociations sur la manière de faire entrer dans les ateliers les nouvelles technologies*". A travers une expérience concrète le syndicaliste rejoint implicitement l'idée que défend aussi ce travail, selon laquelle l'informatique participe du pouvoir, et d'un pouvoir à proprement parler politique, parce que l'élaboration de la modélisation est déjà un geste modélisateur du même type que celui quelle est censée produire : elle trie, classe, et génère une dichotomie pratique (concepteur-exécutants) largement partagée par le collectif, à partir de laquelle elle est pensée, et sont pensés aussi bien ceux qui la font que ceux qui la subissent (quoique tous en dépendent).

Autre problème abordé par Drouin : "*il existe aussi un danger économique qu'à bien mis en relief M. Jean Voge de la DGT : à mesure que le volume global de l'information disponible et diffusée s'accroît, il devient de plus en plus difficile d'en extraire une information utile*". <<L'agent multiplicateur du pouvoir>>, dont le pouvoir en question repose sur la disponibilité de l'information, risque de favoriser une tendance au recueil de l'information pour elle-même. Ce qui, loin d'accroître le pouvoir, bien au contraire, le brouille. En effet la pertinence d'une information s'assoie sur la différence qu'elle transcrit et induit (sa nouvelle comme information -pour suivre Bateson⁶⁴⁸), aussi la multiplication des différences recrée-t-elle un état d'indiscrimination. Certains (cf notamment P. Dreyfus et son <<infotecture>> nous l'avons vu, ont parfois insisté sur la dimension écologique de l'informatique, nous venons de constater qu'elle est tout autant capable de générer sa propre pollution.

Face à ces problèmes de filtrage de l'information l'auteur reprend l'idée de J. Voge, selon laquelle c'est la décentralisation (technique, mais aussi "*sociale, politique et économique*") qui permettra d'apporter une réponse satisfaisante. Il ajoute que "*c'est de cette façon qu'on luttera contre le risque grave de dépersonnalisation contenu dans la télématique (...)*". Encore une fois, la décentralisation n'est pas référée au pouvoir, elle est présentée comme une <<efficacité neutre>> en quelque sorte : l'image dont elle participe montre ses bienfaits, ses effets conséquents, mais la dispense de toute relation à un quelconque pouvoir, de toute qualification politique. Cette image remplit une fonction stratégique d'opposition à celle de la centralisation : pouvoir et politique, comme étiquette explicite renvoient à une connotation péjorative. Le nouveau mode de gestion de la complexité doit être pur de toute compromission : on rejoint en quelque sorte la position de l'idéologie technicienne, à savoir une disjonction entre technique et politique ; à une restriction près : ici la technique est elle-

⁶⁴⁸cf Chapitre cinq.

même dédoublée, et ce n'est plus toute l'informatique qui doit se protéger de l'impureté, mais seulement sa modalité décentralisatrice.

En définitive, le constat selon lequel l'idée de pouvoir est en quelque sorte diabolisée et rejetée sur la seule centralisation, soulève une question : quel opérateur autorise cette disjonction décentralisation/centralisation face au pouvoir ? Or, cet opérateur, nous l'avons déjà rencontré : c'est le contrôle. En effet, alors que la seconde lui est quasiment toujours référé, et qu'il n'est guère loué (cf section II. centralisation), la seconde trouve sa légitimité dans l'espoir que l'on met dans sa capacité à atteindre un niveau d'efficacité au moins égal, mais sans avoir recours au contrôle. Nous verrons ce qu'il y a d'utopique dans ce souhait (cf section III. décentralisation). Mais nous verrons aussi en quoi cette utopie soutient, au delà de la décentralisation technique, l'émergence d'un modèle politique (cf section IV).

Les réflexions de Jean D'Arcy nous offre matière à transition. En effet, interrogé le 30.12.79[103] par Mathilde la Bardonnie, il se confie sous un titre dont le thème lui est cher : *"défendre la liberté de communiquer"*. Nous retrouverons ses propos plus en détail au Chapitre 12. *"On brandit avec ce mot de télématique le vieux monstre du Big Brother dont G. Orwell parlait il y a presque 40 ans, on revient au schéma terrifiant du robot. On entretient soigneusement une vision très démodée remontant à l'époque des ordinateurs énormes. (...) Pourquoi donc l'opinion publique ne réagit-elle pas davantage aux deux hypothèses en jeu et qui sont l'extrême centralisation ou à l'opposé la décentralisation enfin rendue totalement possible ? Le rapport de S. Nora et A. Minc est très clair à ce propos : si on se laisse aller tout effectivement est prêt pour un contrôle de plus en plus serré de la société (...). [Cependant] on en est revenu à la crainte de la machine du type XIX^e s, au raisonnement que défend Daniel Cohn-Bendit selon lequel informatique égale nucléaire, égale danger. Il faut lutter contre cette vision fausse d'un progrès porteur uniquement de contrôle"*. On ne peut mieux présenter les termes du débat, prendre parti contre la centralisation et pour la décentralisation, dédouanée du péché de contrôle...tout en oubliant le politique ! Quant à savoir pourquoi l'«opinion publique» ne s'implique pas, nous risquerions volontiers l'hypothèse que draine ce travail : elle n'est tout simplement pas «équipée» intellectuellement pour ce faire (l'«élite supposée éclairée» qui constitue l'essentiel des intervenants de notre corpus ne dispose pas de tels instruments -ce que montre cette recherche, où le grand public les aurait-il empruntés ?).

Section II. La Centralisation ⁶⁴⁹

Lorsque la centralisation est louée, c'est dans un cadre qui revendique le contrôle : justement parce qu'elle permet son meilleur exercice. C'est ce que va nous montrer l'introduction de cette section. Inversement, elle subit une mise à l'index lorsqu'elle est perçue comme l'équivalent du contrôle, et que ce dernier n'est plus considéré comme élément primordial, lorsque d'autres valeurs travaillent à leur promotion. La communication s'affirme comme l'une d'entre elles ; la liberté aussi. C'est pourquoi il convient d'anticiper quelque peu sur les deux prochains Chapitres.

Introduction : contre-point.

Nous avons déjà rencontré ce long article portant sur "*l'ordinateur à l'usine*" (avec comme sous-titre : "*le paradoxe de l'informatique industrielle*") (du 27.03.74[16]), signé par JM.Chabanas et N. Vichney. L'introduction embraye directement sur l'idée que l'ordinateur, "*en milieu industriel*", est "*un outil incomparable pour disposer en un point central de l'ensemble, de données relatives au fonctionnement en temps réel d'une installation, en faire la synthèse et décider des commandes et réglages les plus appropriés. On dit qu'il fait alors du contrôle de procédé (Process control)*". Vertu gestionnaire de la centralisation, qui opère dans un cadre fortement formaté, l'entreprise industrielle ; figure d'un pouvoir pyramidal, à vocation panoptique, qui pilote l'ensemble des activités : c'est décrire, et louer, un schéma classique d'organisation, celui-là même contre lequel va s'élever la vague décentralisatrice. Or, ce dessin l'informatique a pendant longtemps largement contribué à le renforcer ⁶⁵⁰.

C'est ce qu'explique Catherine Ballé du centre de sociologie des organisations, le 18.09.75[14]. La spécificité de l'informaticien, savoir ésotérique et esprit de caste, nous apprend l'auteur, le détache du reste des employés, et le rapproche de la direction. Il met ainsi son outil au service de la centralisation, des structures traditionnelles, et ne l'utilise pas dans une perspective réformatrice ⁶⁵¹. Ainsi, le titre de l'article qualifie-t-il l'ordinateur de "*frein aux réformes de structures des entreprises*", tandis qu'en conclusion l'auteur affirme que "*ce sont moins les structures des entreprises qui se sont adaptées à l'informatique que l'informatique qui s'est accommodée des structures existantes*".

⁶⁴⁹Voilà un thème qui mobilise encore beaucoup les réflexions ; ainsi J. Ellul conteste-t-il volontiers la micro et la propagande qui la soutient (singulièrement la position de Lussato) au nom de la macro-informatique, selon lui dominante -notamment dans les banques, les administrations, les transnationales etc.- et que l'on oublie parce qu'elle est gênante, organisme inévitablement centralisateur et imparable, ne donnant aucune prise" -cf "Le bluff technologique", p324- : il reste ainsi piégé par cette pseudo-problématique qui oppose centralisation et décentralisation.

⁶⁵⁰Et même si l'auteur précise plus loin que "*pour donner toute sa mesure, l'ordinateur de gestion appelle souvent un remodelage de l'entreprise où il travaille, ce qui soulève les problèmes que l'on imagine*", comprenons bien que ce remodelage ne remet néanmoins pas en question pour autant l'organisation centralisée.

⁶⁵¹Thèse que défend également J. Weizenbaum, cf op cit, ici même, Chapitre 8.

A l'autre bout de la décennie, le 17.06.80[46], un article anonyme sur-titré *"le contrôle des mouvements de capitaux"*, intitulé *"la gestion du fichier des comptes bancaires va être informatisée"*, conclut sur ces mots : *"certains verront dans cette informatisation et cette centralisation du renseignement bancaire à la fois une nouvelle violation du secret bancaire et une violation tout court des libertés. Faut-il donc inclure dans les libertés celle de frauder le fisc ou la douane, et ne pas payer une pension alimentaire allouée par voie légale ?"* Où l'on voit que, malgré la bataille de la décentralisation, la centralisation informatique peut encore puiser à la légitimité de la centralisation de l'Etat, afin de réescompter celle du système bancaire !

Leçon que l'on doit tirer de ces cas : ce sont les stratégies de contrôle qui appellent le plus la centralisation, et réciproquement c'est bien cette dernière qui soutient le mieux l'effectivité du premier. De ce constat, il s'ensuit que l'opposition à la centralisation passe avant tout par sa dénonciation comme vecteur du contrôle, et donc d'un type de pouvoir inquisitorial, support d'une politique tendanciellement totalitaire, alors que la valorisation de la décentralisation affiche la négation d'une quelconque collusion avec le contrôle et le pouvoir, et assure l'émergence d'une politique fondée sur <<la libre discussion et la communication>>.

II.1. Les Libertés.

Avant même que ne s'impose le thème de la décentralisation, la centralisation est récusée pour cause de contrôle : c'est au fond sur ce reproche que s'appuie P. Boucher le 21.03.74[12] dans cet article dont le titre l'a rendu célèbre : *"Safari ou la chasse aux français"*. L'auteur s'intéresse avant tout au degré respectif d'informatisation des services des Ministères de l'Intérieur et de la Justice. Or, le sur-titre traduit très bien le processus de déséquilibre qui est en cours : *"tandis que le ministère de l'intérieur développe la centralisation de ses renseignements, une division de l'informatique est créée à la chancellerie"*. La centralisation se présente sous deux espèces : d'une part la puissance propre de l'informatique de la Place Beauvau, et d'autre part sous la forme d'une réalité potentielle : grâce à l'interconnexion, il serait possible au Ministère de l'Intérieur de <<recupérer>> des renseignements acquis par le Ministère de la Justice. Le problème réside donc dans le renforcement des capacités de contrôle de la Police...et ce, dans le secret ! Pourtant nous avons déjà vu que Boucher ne prétend pas jouer l'iconoclaste : il ne critique pas l'utilisation de l'informatique, mais un type d'organisation, centralisation-contrôle.

Sur un mode différent, c'est en définitive ce à quoi aboutit Pierre Viansson-Ponté, le 09.01.77[1], dans *"Ces merveilleuses machines"*. En effet, il n'hésite pas à écrire, dans une construction trompeuse dans un premier temps : *"Quant aux protestations contre l'abus du renseignement, l'excès de centralisation, l'utilisation trop extensive et systématique de ces moyens techniques, elles donnent à penser que, s'il est bon d'apercevoir à temps les écueils afin de pouvoir les éviter, ces accusations semblent à tout le moins prématurées et relèvent du procès d'intention. Or, il n'en est rien"*. Cette dernière phrase, essentielle, apporte un déni cinglant à ceux qui pensent que

dénoncer la centralisation serait faire preuve d'un jugement calomnieux ! Pourquoi ? Parce qu'en fait "*Les machines électroniques, l'appareil informatique, l'ordinateur surtout, nous enserrant et nous encadrent chaque jour plus étroitement et dévorent très vite ce qui nous reste de liberté*". Centralisation et contrôle sont ainsi liés, et la première se voit rejetée comme l'instrument privilégié de la seconde.

Le 10.12.80[125], Bertrand Le Gendre présente "*Le premier rapport de la Commission <<informatique et libertés>>*". Cet article fera l'objet d'un approfondissement au Chapitre 11, néanmoins il retient déjà notre attention avec cette remarque : "*(...) cette nécessité résulte d'une loi sociologique que vingt-deux mois d'activité lui ont permis de dégager : l'informatique renforce la centralisation, c'est-à-dire concentre le pouvoir dans les mains de quelqu'un [sic] dont il serait fou de ne pas prévenir les débordements éventuels*". L'auteur ne transite même pas par le relais explicite du contrôle: il joint directement centralisation et pouvoir. Ce dernier prend une forme oligopolistique sur lequel la société risque de n'avoir plus de maîtrise. Or, il se traduit avant tout par la capacité qu'il possède, lui, de contrôler cette société. Si le pouvoir c'est d'abord celui de la surveillance, inversement le contrôle devient le mode essentiel d'expression du pouvoir.

Il existe donc une transitivity, réversible d'ailleurs, de l'informatique au pouvoir, en passant par la centralisation. Néanmoins ce pouvoir reste une instance séparée de l'informatique : il ne constitue pas un attribut de l'informatique, alors que cette dernière lui sert effectivement de moyen (de concentration en l'occurrence).

Pour la gauche de l'époque, l'informatique ou son avatar télématique, relève en l'état (nous verrons que son avant-garde intellectuelle n'hésite pas à lui prêter vocation de libération dans l'avenir) plutôt du diable : ses réactions ne font que confirmer les analyses précédentes. Ainsi "*M. Louis Perrein (P.S., Val d'Oise) qui prétend que(...) <<L'informatisation et la télématization telles qu'elles s'annoncent, c'est un pouvoir de plus donné à ceux qui en ont déjà beaucoup trop>>*" (in, le 18.12.80[130], questions et réponses à l'Assemblée Nationale, dont certaines relatives aux "*dangers de la télématique*"). Ou, dans la même veine : le 18.12.80[131], "*le PCF s'oppose à la télématique centralisée*". En effet, celui-ci dénonce "*le pouvoir de M Giscard d'Estaing (...) [qui vise à] dominer intégralement les moyens d'informations et de communication dans notre pays (...)*". L'informatique donc, centralise le pouvoir et joue par la même contre les libertés : en leur nom il devient indispensable de la récuser, du moins tant qu'elle soutient cet ancien mode pyramidal et panoptique de gestion de la complexité sociétale.

II.2. La Communication.

Comme nous reviendrons en détail sur la problématique de la communication (au Chapitre 12), nous ne nous y attarderons donc pas trop ici. Il convient néanmoins de souligner son rôle de référence contre la centralisation : c'est en effet aussi en son nom que cette dernière va subir l'excommunication. Il en irait sinon d'une contradiction ou d'une imposture que l'on espère flagrante.

Ainsi, un article de J. Attali, du 22.02.74[6], propose *"Un substitut à l'énergie : la communication"* (cf également pour approfondissement le Chapitre 12). Et ce changement appelle ses propres dispositifs : *"ainsi, choisir la communication comme moyen d'économiser l'énergie, c'est d'abord proposer, pour aujourd'hui, un critère de sélection et d'orientation des investissements vers l'informatique et les télécommunications"*. Or, en conclusion il souligne que *"dans notre système social, développer l'information, c'est refuser le secret sous toutes ses formes. Or, le secret est une forme de pouvoir et une arme de la centralisation"*. Chez celui qui est encore un universitaire, la communication intervient déjà sur le mode anesthésiant de l'idéologie. Mais elle permet cependant une opposition efficace et crédible (à cause des analogies scientifiques qui la soutiennent, cf Chapitre 12) contre la centralisation : elle offre, en temps de crise, un autre modèle de gestion de la complexité.

Le fond de la thèse n'est guère différent lorsque Pierre Drouin, ce 22.03.80[21], plaide *"pour une communication à double sens"*. En effet, après avoir dénoncé les relations univoques, il suit Pomonti et Métayer lorsqu'ils avancent qu'il existe trois lignes de forces qui bloquent cette évolution : *"La France ne sait pas gérer la <<surcomplexité>> urbaine", "la centralisation", "la tendance à l'élitisme"*, et soulignent que *"on ne pourra précisément lutter contre ces tendances lourdes que par l'orientation de la communication vers une redistribution des pouvoirs (...)"*. L'idée de <<surcomplexité>> à gérer est donc déjà présente à certains esprits de l'époque (même si elle paraît seulement limitée à la ville) : or, il est tout aussi clair que pour ceux-ci, la centralisation (au sens large, qui dépasse la seule informatique, mais l'inclut lorsqu'elle tombe sous sa coupe) n'est même plus un modèle de gestion, mais un problème à résoudre. La communication, qui recouvre la télématique, permet son desserrement : elle constitue donc effectivement un nouvel outil de gestion de la complexité. Là encore il s'agit de participer à la construction d'une image, celle, encore modérée, non tant d'une suppression des pouvoirs, que de leur <<redistribution>>.

Nous retrouvons quasiment les mêmes protagonistes avec cet entretien de *"Gérard Métayer[,] contre le marché de la communication"* (qui inclut la télématique), par Pierre Drouin (le 29/30.06.80[47]). Le discours possède néanmoins une nuance non négligeable... En effet, lorsque Drouin demande : *"pourquoi la <<communication de groupe>> vous paraît-elle la plus difficile à mettre en oeuvre aujourd'hui ? Je crois, réplique Métayer, qu'elle est difficile à mettre en oeuvre, non parce que l'on manque de moyens techniques. Ils existent depuis longtemps. Ils sont simples en fait. Mais ils se heurtent à une structure de pouvoir existante, très centralisée"*. Ainsi, petit décalage, ce n'est pas la communication qui lutte contre la centralisation du pouvoir, mais inversement, cette dernière qui bloque l'ascension de la première : ce qui, au fond, revient néanmoins au même. Car il

s'agit en définitive d'obtenir la substitution de la communication au modèle en place...communication qui, apparemment ne se réfère pas vraiment au pouvoir, et semble évoluer en dehors de sa sphère !

Section III. La Décentralisation.

Introduction : le niveau technique.

Le début des années 70 voit poindre l'espoir du développement de réseaux de transport décentralisés : en effet, les ingénieurs avouent l'incapacité dans laquelle ils se trouvent, même aidés par des ordinateurs, d'assurer au centre le traitement de toute l'information nécessaire au bon fonctionnement d'un système complexe de transport collectif. Dès lors la décentralisation est envisagée comme une alternative crédible, mais qui néanmoins semble poser des problèmes d'un égal niveau de complexité. Techniquement, il n'est donc pas prouvé que l'on sache mieux maîtriser la décentralisation comme outil de gestion de la complexité : tout ce que l'on sait, c'est que la centralisation parvient dans certaines circonstances à la limite de ses possibilités. C'est pourquoi la construction d'une image identificatoire reposant sur la décentralisation relève au fond d'un acte de foi, d'un espoir, d'un pari. Ainsi l'enjeu réside-t-il dans ce travail politique d'élaboration d'une image de valorisation d'une nouvelle catégorie, elle-même porteuse d'un modèle politique qui constitue sa légitimité avant même que la technique ne fasse ses preuves sur le terrain ! Autrement dit, ce n'est pas tant parce que la décentralisation fonctionnait de manière efficace qu'elle a pu devenir le vecteur d'une catégorie, mais bien à l'inverse, c'est le montage de la décentralisation comme image qui a soutenu l'expérimentation technique.

Or, la décentralisation se définit dans une opposition au contrôle, au pouvoir : elle est censée assurer la circulation de l'information sans imposer l'autorité ni la surveillance. Elle emporte ainsi un modèle politique de la transparence qui l'ouvre directement sur l'idéologie de la communication (cf Chapitre 12).

Le 28.03.73[7], Dominique Verguèse, décrit dans *"Aramis, une chaîne de voiture sur rails"*, un système automatisé de transport en commun. L'ambition ? Un inter-titre nous en offre la substantifique moelle : produire *"un véhicule qui se pilote lui-même"*. C'est pourquoi *"le système Aramis est assez décentralisé"* (il combine calculateur central et calculateurs de stations). Quant à savoir pourquoi des recherches sont engagées sur ce projet, la réponse nous est en quelque sorte fournie par un article ultérieur, toujours consacré aux transports en commun, mais singulièrement à l'état actuel (en 1973) du savoir-faire relatif à leur automatisation.

C'est ainsi que D. Verguèse 20.09.73[32], nous présente l'ordinateur *"dans le métro"*. Or, argumente-t-il, *"Que l'on cherche aujourd'hui à appeler l'ordinateur à la rescousse pour améliorer les communications dans les grandes villes peut surprendre davantage. La machine ne faisant jamais que ce qu'on lui a ordonné de faire, c'est d'abord à l'homme de résoudre le problème pour lui en communiquer la solution. (...) Or, l'homme ne sait pas résoudre des problèmes aussi vastes et aussi*

complexes. (...) A la limite humaine vient s'ajouter celle de l'ordinateur : ce dernier ne comprend qu'une certaine forme de langage mathématique, met encore beaucoup de temps pour effectuer les calculs, alors que les problèmes de transport urbain réclament en permanence un traitement immédiat et en temps réel : surtout il s'accommode plus volontiers d'un travail répétitif et d'une manière progressive et linéaire (...). Il ne faut donc pas attendre de l'ordinateur qu'il résolve miraculeusement les problèmes de transport urbain. Ses apparitions ont d'ailleurs été timides jusqu'ici. (...) l'ordinateur peut alors remplir trois fonctions distinctes : la régulation du trafic (...); le pilotage des véhicules (...); la programmation des véhicules (...)."

Voilà qui <<explique>> (en partie, car bien évidemment d'autres facteurs ont pu intervenir⁶⁵²) le projet Aramis : la limite pratique de nos connaissances. Nous ne savons pas gérer un problème d'une telle complexité. D'où l'idée de l'aborder autrement, sous un autre angle, à travers un modèle d'organisation concret différent, une autre distribution du dispositif de contrôle, la décentralisation. En ce début de décennie, cette dernière ne représente donc, au niveau technique, qu'une solution potentielle, sa maîtrise n'est pas gagnée d'avance.

Pourtant, au delà de ses applications (supposées et rendues comme) purement techniques, la décentralisation va connaître une relativement bonne fortune.

III.1. Du technique au sociétal.

La décentralisation est aussi à l'ordre du jour dans le domaine politico-administratif des collectivités locales. Le 21.09.78[30] Bertrand Eveno (Inspecteur des finances, rapporteur de la commission Guichard) pense trouver "*un allié pour la reconquête du pouvoir local*" : l'informatique⁶⁵³. Cette dernière autorise en effet, le développement de stratégies de <<débordement>> de l'Etat, en matière de finance, de statistique ou d'urbanisme, en rendant accessible aux élus un instrument d'élaboration d'une capacité propre d'expertise.

Voilà, décrit en toute candeur, le <<vrai>> pouvoir de l'informatique : la modélisation, la production d'images. Or, si l'on reconnaît explicitement les stratégies liées à l'exercice de ce pouvoir, ce dernier ne fait pas l'objet d'une telle qualification : l'informatique reste un allié d'un pouvoir local, dont elle demeure cependant distincte. La décentralisation de facto qu'autorise l'informatique participe bien d'une redistribution de la capacité de contrôle, de son renversement. Ainsi, lorsque la démonstration du pouvoir de l'informatique (élaborer de nouvelles images propres, opposables aux anciennes à travers lesquelles le local n'était perçu que par le truchement du prisme global), est administrée de fait, il n'est pas reconnu. Inversement, ce que confirmera le deuxième point de cette section, lorsqu'il est fait référence à la notion de pouvoir, il ne s'agit pas de celui que détient l'informatique, mais de celui de l'organe au service duquel elle se trouve.

⁶⁵²cf Latour, op cit.

⁶⁵³Rappelons qu'A. Vitalis soutient la thèse inverse, cf op cit, p130 à 134.

Cependant la décentralisation peut aussi faire l'objet d'un choix sans état d'âme contre la centralisation et le contrôle. C'est ainsi que Bertrand Le Gendre nous fait découvrir ce 09.09.80[71] *"les séductions de l'informatique"* auprès d'*"un congrès des notaires à Lille"* (sur-titre). *"L'heure est à la décentralisation, c'est-à-dire aux machines de faible capacité, facilement adaptables aux besoins de chaque étude. (...) Les notaires n'ignorent pas ce risque [celui d'une soumission de l'homme à la machine, soulignée par M. Jean-Paul Mourot, Secrétaire d'état auprès du Garde des Sceaux] mais préfèrent insister sur la plus grande disponibilité que l'informatique leur donne à l'égard de leur clients. (...) <<trait d'union entre les hommes dans une société libérale>>."* Un an auparavant le même congrès des notaires était en pleine discussion sur le couple centralisation/décentralisation : le choix, apparemment a été fait, au profit de la seconde, ou plutôt, de fait, de l'autonomie. Ce qui traduit une demande pour une informatique de proximité, souple (<<adaptable>>), taillée à la mesure de chacun...qui renvoie à la possibilité technique offerte par le marché (et non l'inverse) : en effet, *"les travaux du congrès [ont été] consacrés dans leur totalité à tester des machines de petite dimension et à se familiariser avec la bureautique"* [une coquille fait écrire au Monde <<bureaucratique>> !]. Le reproche adressé à la centralisation résidait dans un contrôle mutuel légitimé par l'argument technique de la responsabilité professionnelle collective des notaires. La décentralisation est bien choisie contre cette pression, au profit de la gestion individualisée de chaque étude.

Un long entretien de Jacques Dondoux (Président de l'IREST) avec Alain Faujas (le 17.02.80[14]), sur la télématique et l'administration des télécommunications, nous apprend que *"l'avènement des machines qui transmettent automatiquement l'information à distance est inéluctable"*. Pour Dondoux, informatique et télématique n'apportent pas tant le contrôle que la souplesse. Ce qui ne veut pas dire qu'elles ne soient pas sans dangers, notamment pour la presse reconnaît Dondoux, mais surtout par un renforcement de la centralisation.

Or, *"lors du dernier colloque de l'IREST, M. Bruno Lussato, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, à fait remarquer que ce procédé jacobin [l'annuaire électronique, dont "les renseignements seront confiés à un ordinateur central"] pouvait céder la place à un annuaire sur vidéodisque qui ne nécessite pas d'infrastructure lourde et dont la manipulation par les particuliers est très aisée. (...) Notre pays n'a pas intérêt à jouer trop exclusivement la carte de la télématique qui concentre dangereusement le pouvoir. D'autant plus que les conséquences d'un choix erroné se feront sentir pendant des lustres..."* Où, là encore, on dépasse la décentralisation pour toucher à l'autonomisation : certes, il est assez étonnant qu'un homme des télécommunications dévalorise le réseau au seul profit de l'objet autonome ⁶⁵⁴ : faut-il que la centralisation fasse l'objet d'une véritable opprobre, voire d'une haine ! Pourquoi ? Peut-être parce que sa dénonciation s'inscrirait dans la ligne d'une stratégie de construction d'une image politique ? Quoiqu'il en soit la motivation se révèle suffisamment puissante pour projeter les protagonistes (Lussato et Dondoux) au delà de la décentralisation stricto sensu.

⁶⁵⁴Remarquons la différence avec son article de 74[31], alors qu'il est encore directeur du CNET...le changement de position institutionnelle expliquerait-il le glissement de la position intellectuelle ?

Il s'agit en effet de récuser la concentration du pouvoir : or, la décentralisation attendue de la télématique, celle qui repose donc sur le réseau, s'avère insuffisante à leurs yeux : il convient alors de choisir, plus que la communication, l'autonomie et le <<nomadisme>> des objets...et l'attitude reste rare.

"Les pieds d'argile" : le 25.09.79[60] P. Drouin, nous le savons, nous propose sous ce titre étrange une réflexion sur *"la vulnérabilité d'une société de plus en plus informatisée"*. En effet, nous dit-il, *"plus le savoir, plus le pouvoir ont une forte <<densité>>, plus les risques engendrés par une détérioration d'une maille du réseau sont grands"* ⁶⁵⁵. La conclusion de l'article justifie le titre : *"le colosse informatique aura des pieds d'argiles si l'on ne trouve pas la parade"*. Celle que Drouin promeut ne requiert pas tant l'ajustement du colosse que celui des pieds, c'est la décentralisation.

Parler de <<densité>> du pouvoir, c'est bien faire référence sur un mode original, à sa concentration, à sa centralisation : or, notre société repose sur une densité extrême. Ce qui lui pose un problème de fiabilité : car la complexité sociétale se double d'une complexité propre à son outil de gestion ! C'est pourquoi la décentralisation n'a pas seulement pour objectif de se substituer à la centralisation comme outil de gestion de premier degré, mais se voit fixer un programme d'intervention aux deux niveaux simultanément. Ici, l'informatique de premier niveau est bien assimilée à un pouvoir : mais elle est un colosse qui s'affaisse sous sa propre puissance, un pouvoir, qui s'effondre sous sa propre densité. Heureusement pour lui il dispose néanmoins de la ressource qui va lui permettre d'échapper à ce destin : modifier sa répartition par la démultiplication des pieds, des points d'appui du colosse, la décentralisation.

Le pouvoir c'est celui de l'outil de gestion, c'est-à-dire celui de l'informatique : or, la décentralisation, comme méta-figure de gestion a pour objectif de limiter ce pouvoir. Elle est donc présentée comme extérieure à la sphère d'influence de ce dernier. Or, sa méta-activité n'est possible que parce qu'elle participe complètement du pouvoir, d'un pouvoir efficace. C'est bien parce que les images de la gestion centralisée sont saturées qu'il devient nécessaire de faire appel à d'autres images, susceptibles de modéliser non seulement la complexité de la société, mais aussi la leur propre ! C'est leur demander, de fait, un renforcement de leur pouvoir, par auto-application : l'auto-référence ne l'élimine pas, au contraire de ce que croit Drouin, mais le démultiplie.

La participation à la légitimation d'un montage en faveur de la décentralisation masque à l'auteur la compréhension de ce qu'il décrit : car, si l'on accepte son hypothèse selon laquelle la décentralisation parviendra à s'auto-contrôler, alors elle s'institue comme un véritable pouvoir politique. En effet, le pilote en dernière instance se révèle comme celui qui trouve en lui-même les ressources de sa propre maîtrise : cette involution est le signe d'une auto-fondation, d'une auto-identification, à proprement parler politique !

⁶⁵⁵Il s'agit là à coup sûr d'un des premiers textes publiés en France sur ce sujet, en lien direct avec la sortie du rapport suédois "The vulnerability of the computerized society" ; il faudra attendre 1986 pour qu'une étude réellement fouillée soit éditée, avec "Menaces sur l'ordinateur" de J.P. Chamoux.

III.2. La décentralisation comme argument politique.

Il ne s'agit pas seulement de contribuer à l'élaboration d'une image, mais d'utiliser cette fabrication dans un jeu rhétorique qui la dépasse : changement de niveau ; on s'éloigne un peu plus de l'informatique comme elle-même productrice d'images !

Nous l'avons déjà vu, Y. Prigent, Secrétaire de la Commission informatique du P.S, s'élève, dans une *"libre opinion"* du 16.07.76[19], contre l'idée exprimée par MM. Guéna et Ruffenacht d'un *"complot informatique"* fomenté par le P.S. tel que *"les socialistes au pouvoir, c'est le citoyen ligoté par l'ordinateur, s'exclame, en première page, un quotidien du matin"*. C'est l'occasion de rappeler que *"les socialistes considèrent que l'informatique est une arme à double tranchant, un outil qui peut alléger la peine des hommes mais aussi porter atteinte à leur libertés (...). L'ordinateur met à la disposition des puissants, et spécialement de l'Etat, un moyen de pression redoutable sur les citoyens. Mais, [souligne l'auteur par l'emploi de l'italique] il ne s'agit pas là d'un phénomène futur, lié à l'éventualité d'un pouvoir de gauche. C'est un phénomène actuel, quotidien, dont le pouvoir actuel porte la responsabilité. (...) Nous pensons que c'est d'abord en libérant l'industrie nationale de la pression des intérêts étrangers que l'on défendra les libertés face à l'informatique. [Opposant] une protection réelle et pas seulement formelle, [il préconise une] décentralisation des décisions vers les régions et les communes, [ainsi qu'un] droit de regard des travailleurs et des consommateurs sur les entreprises"*.

La décentralisation s'inscrit d'emblée comme un argument politique : en tant que telle, elle excède la seule décentralisation informatique ou informatisée. En effet, il s'agit de promouvoir un mouvement global qui affecte toutes les décisions, c'est-à-dire de ce que l'on assimile au pouvoir du choix, au pouvoir de trancher. Cette décentralisation participe de la constitution par la gauche d'une image alternative au rapport supposé de la droite au pouvoir : centralisation et contrôle. La gauche est censée rendre, redistribuer les capacités (les libertés, la décision) au niveaux locaux et inverser la surveillance (des travailleurs sur l'entreprise et non de celle-ci sur ceux-là). Il s'agit de gérer autrement la complexité sociétale.

L'ordinateur est ici moyen au service du pouvoir (*"L'ordinateur met à la disposition des puissants, et spécialement de l'Etat, un moyen de pression redoutable sur les citoyens"*), dont il faut renverser l'orientation et le mettre à la disposition des exploités. Nous retrouvons l'idée de neutralité développée lors du Chapitre 3 ; mais nous voyons aussi à quoi elle sert : à conserver l'informatique à l'abri de la contagion du pouvoir. Elle n'est pas intrinsèquement contaminée, elle reste réutilisable au profit d'une autre logique. Ainsi, cette position militante masque-t-elle, pour sa propre cause, et en en limitant la portée critique, la dimension politique de l'informatique : elle est effectivement prise dans un jeu dont l'un des objectifs réside justement dans l'étouffement de l'idée d'un pouvoir propre de l'informatique (modélisation de l'autre), susceptible d'acquérir un caractère politique lorsque ce pouvoir s'actualise à travers l'acceptation par le modélisé de sa modélisation par un modélisateur externe.

Cependant, obtenir statut d'argument politique n'équivaut en rien à celui d'objet de pensée. La démonstration en est faite par la trajectoire de la notion de décentralisation au sein de la classe politique : comme elle devient un enjeu dans l'élaboration des images, chacun va chercher à se la réapproprier, au prix parfois de quelques exercices d'équilibriste.

Le rapport Nora-Minc ⁶⁵⁶ essaye de conjuguer ordre (c'est un document officiel, qui ne peut avoir une portée révolutionnaire) et changement (parce qu'il doit tenter de répondre à la crise et d'intégrer ce que l'on appelle depuis la logique de la société civile). Il oeuvre donc dans un espace en quelque sorte intermédiaire entre les positions traditionnelles de gauche et de droite. C'est pourquoi, malgré son statut officiel, il n'hésite pas à se réapproprier (certains ont parlé volontiers de récupération) la problématique du desserrement des hiérarchies sociales, de la redistribution du pouvoir, chère à nombre de mouvements contestataires de la fin des années 60 début des années 70 (il en va également de la sensibilité <<chabaniste-nouvelle-société>> de S. Nora ⁶⁵⁷). A ceci près qu'il opère une traduction technique : la décentralisation s'effectuera de manière privilégiée par le truchement de la télématique.

Le rapport, nous allons le voir, propose par là-même une base sérieuse à une véritable stratégie de récupération, traduite par le Président Giscard d'Estaing dans un discours syncrétique qui, nous l'avons constaté ailleurs, ne recule pas devant les incohérences logiques, sacrifiées au bénéfice de sa rationalité politique.

S. Nora et A. Minc proposent aux lecteurs et auteurs du Monde : *"continuons le débat"* (le 19.09.78[25]). Ils se défendent, en soutenant l'avènement de la télématique, de *"céder à la pente centralisatrice"*. En effet, avancent-ils, *"préférer une société spontanée, décentralisatrice est un choix éthique et politique. C'est le notre. Espérer que la micro-informatique sera un instrument d'émancipation, favorisant la petite organisation vis-à-vis de la grande, pouvant accompagner une redistribution des pouvoirs est un pari raisonnable. C'est le notre. Mais gagner ce pari exige de contrecarrer les forces qui lui sont hostiles. (...) Mettre l'accent sur la télématique, ce n'est donc pas affirmer une préférence pour les télécommunications et les grandes machines. C'est repérer le domaine où, par des actions délibérées en faveur de la normalisation, les pouvoirs publics garantiront l'universalité des communications. Installant ainsi un <<bouclier>> à l'abri duquel se développeront toutes les informatiques et d'abord la micro, ils offriront à la société la possibilité de choix plus libres. (...) Certes, la diffusion de l'informatique n'apportera pas, par elle-même [une] nouvelle politique économique. Mais en contribuant à desserrer le goulot provoqué par le déséquilibre extérieur, elle en fournit l'occasion. A court terme, elle peut cristalliser les craintes de chômage. Mais bien gérée, elle est à moyen terme, la chance majeure d'un meilleur emploi"*.

Encore une fois, le politique se résorbe dans la figure du choix, dans le moment où les acteurs non techniques tranchent entre les options avancées par la technique. La télématique ne remplit pas par elle-même déjà une fonction politique (participer à l'élaboration des images, rappelons-le), mais s'offre comme le support d'une décision qui seule peut revendiquer le qualificatif de politique. De

⁶⁵⁶Sur ce rapport, cf notamment, A. Walliser, op cit, et D. Janicaud, op cit, p132-134.

⁶⁵⁷cf A. Walliser, op cit.

même le pouvoir n'est pas un attribut propre de la télématique (son aptitude à imposer ou à faire accepter sa modélisation de l'autre par l'autre comme légitime), mais renvoie à des instances externes dont la télématique est censée modifier l'architecture. Cette perspective entérinée, elle n'en reste pas moins aux yeux des auteurs un <<pari>> sur l'avenir, dont la réalisation repose sur la capacité de l'Etat à contenir le modèle inverse, porté par les grandes multinationales américaines (singulièrement IBM), la centralisation. Dans le cadre d'un tel raisonnement l'idée de décentralisation est instrumentalisée au service de l'objectif principal, à savoir la bataille contre IBM, en dégageant une image potentielle de la télématique, qui elle, est positive. Elle devient l'au-nom-de-quoi il vaut la peine de s'opposer aux puissances mondiales du secteur.

Avant même l'intervention du Président lui-même, notons cette remarque du 13.09.79[52], recueillie au détour d'un compte rendu du Conseil des Ministres : *"il s'agit d'un enjeu majeur pour notre pays [l'informatisation], qui voit ainsi s'ouvrir la perspective d'un renforcement considérable de son économie, d'un essor d'activités nouvelles et variées, économes en énergie et créatrices d'emplois nouveaux, et d'un développement du bien-être par la possibilité d'une décentralisation des responsabilités"*. La vulgate officielle a déjà inscrit à son catalogue d'arguments de crédibilisation de l'informatisation celui de la décentralisation. Cependant, traduite dans sa langue, elle ne peut référer aux pouvoirs, mais seulement aux responsabilités !

"<<L'informatisation non maîtrisée fait courir le risque de la solitude dans la foule.>>" Cette réflexion du Président est utilisée comme titre par le Monde du 30.09.79[74] pour couvrir son intervention lors de la semaine Informatique et Société lancée à son initiative. Nous ne reviendrons pas en détail sur ce long article, qui a déjà fait l'objet d'une analyse approfondie et sera repris au Chapitre 12. Il convient toutefois de noter que c'est bien face à l'idée que *"<<Le stockage et l'accès direct à des informations (...) peuvent soumettre les hommes à des volontés occultes de savoir et de contrôle>>"*, que le Président embraye sur celle qui prétend que *"<<la diminution des coûts, la réduction des tailles, la multiplication des terminaux à usage individuel, font de l'informatique un instrument d'affranchissement et de décentralisation>>"*.

Cette dernière vient donc en remède au couple centralisation-contrôle : elle permet de sauver l'informatique en l'amputant de moitié. D'où son intérêt rhétorique : elle se transforme ainsi en argument de vente de l'informatique auprès de monsieur-tout-le-monde. En effet, le Chapitre suivant le confirmera, Giscard d'Estaing s'affronte à une vague de remise en cause de l'informatique, disons classique, centralisée, au nom du principe du respect des libertés : ce qui risque de léser les intérêts industriels français en la matière. Il lui faut donc réagir, pour contenter l'industrie tout en évitant une explosion sociale (l'informatique est aussi perçue comme créatrice de chômage). Sa réponse, au delà de la politique industrielle elle-même, repose sur deux piliers : d'une part produire un discours qui vise à montrer qu'il existe une bonne informatique (décentralisatrice et pourvoyeuse d'emplois -donc un autre mode de gestion de la complexité), d'autre part accepter la mise en place d'un supposé garde-fou juridique (cf Chapitre 11).

Sous l'emblème "télématique", deux articles écrits par des hommes politiques (le 12.11.80[113][114]), de l'un et l'autre bord, tout en restant au fond dans la même logique d'utilisation de la décentralisation comme argument politique, l'enrobe dans une réflexion sur le pouvoir.

"*Enjeu industriel ou enjeu culturel ?*", s'interroge Michel Noir, Président du groupe d'étude de la télématique, rapporteur pour avis du budget des PTT. Pour le député RPR du Rhône, il va sans dire qu'il s'agit (à l'instar de B. Pons quelque temps auparavant ⁶⁵⁸) de mettre en cause le pouvoir Giscardien : la décentralisation se présente comme l'objectif vers lequel il faudrait tendre, mais dont il se demande si le pouvoir en place en autorisera le jeu.

M. Noir souligne que les "*choix techniques, (...) sont loin d'être neutres, puisqu'ils touchent au champ social, culturel et même politique par une remise en cause possible des rapports de pouvoir. (...) Voilà bien, avance-t-il, le premier noeud critique de la révolution télématique. Les pouvoirs publics accepteront-ils d'ouvrir la voie à un véritable éclatement du système et des réseaux d'information, source d'une véritable nouvelle communication plus autonome ? ou voudront-ils garder l'initiative centralisée ? Dans un système social où détenir l'information équivaut à détenir le pouvoir, c'est là un enjeu majeur. L'information de masse, dont on connaît l'effet de régulation, pour ne pas dire de neutralisation, de la créativité et des idées nouvelles cédera-t-elle le pas à une information éclatée ? (...). On conçoit que le pouvoir, dans la plupart des pays, craigne une plus grande autonomie, grâce aux outils de la télématique du citoyen-consommateur. (...) Autant de moyens de rendre moins dépendant de l'Etat-gendarme ou de l'Etat-providence un citoyen. Voilà bien le véritable fond du débat. Allons-nous vers une société qui utilisera les techniques de la télématique pour renforcer les mécanismes de rigidité, d'autorité et d'aliénation ? Or, saurons-nous accroître la liberté, la communication de telle sorte que chaque citoyen se prenne un peu plus en charge ?*"

Le pouvoir, c'est soit celui des composantes de la société, soit celui du niveau gouvernemental, soit celui qu'offre la détention de l'information. D'un pouvoir spécifique à l'informatique, il n'est pas question ; par contre nous retrouvons la thèse de N. Vichney, pour laquelle la notion d'information fonctionne comme le réceptacle du pouvoir et/ou de la responsabilité, en prévention (de fait sinon d'intention) d'une remontée vers l'informatique elle-même. Il convient donc de rendre l'information au citoyen, pour qu'à son tour celui-ci puisse acquérir quelque autonomie face à l'Etat : la centralisation prend ici une couleur toute négative (Les mots "*rigidités*", "*autorité*", "*aliénation*", "*dépendance*" sont employés) alors que la décentralisation, non explicitement qualifiée comme telle, renvoie positivement à l'autonomie et à la communication.

"*Un choix de société*", telle est la position de Rodolphe Pesce, Député de la Drôme, Maire de Valence, rapporteur pour avis du budget de la culture (toujours le 12.11.80). Dans un article bâti sur une liste de questions relatives aux enjeux de la télématique (capacité industrielle, emploi,

⁶⁵⁸En effet, le 25.07.80[50], sous la rubrique "*presse*", nous apprenons que "*le RPR s'inquiète du développement de la télématique*" (petit article anonyme). C'est ainsi que "*M. Bernard Pons, Secrétaire général du RPR, [déclare à propos de la télématique, qu'] <<il subsiste de toutes façon le risque d'une déstabilisation brutale du système informatif de la France. Quelles pourraient en être les conséquences politiques ? Il est facile de l'imaginer quand on constate les résultats qu'à obtenu le pouvoir actuel en s'assurant habilement la maîtrise de l'information audiovisuelle. Et je ne veux même pas parler de la dictature sur les esprits que pourrait exercer un pouvoir de type collectiviste>>*".

indépendance nationale, éducation, culture, presse, exploitants de télécommunication, libertés individuelles et collectives), l'auteur en vient à se demander : *"fera-t-on de ces outils un usage démocratique pluraliste, favorisant la décentralisation (...), ou un monopole du gouvernement et surtout des multinationales. (...)"* Car *"la télématique, avec l'installation progressive des terminaux à domicile, va transformer en profondeur le devenir culturel des français. Supprimant les distances, multipliant les sources d'information, la télématique peut être libératrice, mais elle fait peser de graves menaces sur notre culture"* (*"aliénation aux Etats-Unis", "<<mondialisme>> de l'information" et "standardisation des individus", "atomisation sociale", "télé-réalité"*).

Contre l'aliénation et la standardisation, la décentralisation se présente une fois encore comme le but qu'il faudrait viser. Or, à une époque où *"<<la technique>> a pris une avance considérable sur la réflexion politique, (...) les décisions actuelles sont prises en fonction de l'enjeu industriel"*.

Ainsi, à droite comme à gauche, le temps est à une nette valorisation de la décentralisation : elle permet de jouer l'informatique autrement, de gérer la complexité en suivant un autre modèle. Et le destin de l'informatique, à travers son avatar télématique, semble l'incliner à en porter la concrétisation. L'informatique qui pose problème comme instrument centralisé de gestion de la complexité, comme outil de concentration du pouvoir, attente à la fois aux valeurs du libéralisme et à celle du socialisme démocratique (à tentation autogestionnaire plus ou moins avouée). C'est pourquoi, si cette informatique est effectivement reconnue comme un dispositif politique de gestion de la complexité, c'est sur un mode négatif afin de se voir mieux dénoncée.

Inversement, la décentralisation, sans se voir refuser toute relation avec le pouvoir, reste relativement bien immunisée : elle possède cette aptitude, rare, à sa neutralisation ou à sa recomposition. Là où la centralisation ne paraît suivre qu'une seule logique, celle de l'engrangement, du stockage, de l'entassement, de la densification, la décentralisation s'accorderait d'un jeu de formes multiples, à géométrie variable.

Autrement dit, et laissons la parole à J.M. Treille (le 10.02.79[9]), avec l'informatique *"on va vers la décentralisation, la transparence, la neutralité des réseaux de transport, la création de nouveaux services, accessibles à la collectivité. (...) C'est inéluctable. Aucun système politique, économique, aucun monopole ne pourra s'y opposer, même s'il y a des combats de retardement"*. C'est pourquoi cette décentralisation, toute au service de la démocratie, va fonder, quoique sur le mode de l'implicite, un modèle politique tout à fait spécifique de gestion de la complexité, fondé justement sur la neutralité, la transparence, la communication, le débat, et surtout contre le pouvoir...du moins telle est l'image que certains cherchent à construire et que nous allons découvrir et critiquer maintenant.

Section IV. Le Modèle politique ⁶⁵⁹.

Jeannette Laot, secrétaire national de la CFDT, milite dans sa critique du rapport Nora, *"pour un projet démocratique"* 19.09.78[28]. Aussi, après avoir constaté qu'*"en fin de compte le rapport considère l'informatisation comme la chance à saisir pour sortir le pays de la crise. (...) L'informatique peut y aider, à condition, bien sur, qu'elle ne soit ni sous la coupe des firmes multinationales, ni dans les mains d'un état centralisé et policier. Elle ajoute : Un projet démocratique de l'informatique c'est toute notre question"*. C'est aussi en quelque sorte la poser sous sa forme canonique.

Voilà défini l'espace dans lequel vont s'engager les articles qui suivent : adopter un <<projet démocratique de l'informatique>> ; montrer, en lui déniait tout rapport au pouvoir, que peut s'imposer un autre mode d'existence de l'outil de gestion de la complexité, mais aussi implicitement que pleinement politique.

Il convient auparavant de faire émerger ce contre quoi ce projet démocratique va se battre : rien ne vaut pour ce faire d'utiliser, non pas une démonstration explicite des caractéristiques de la centralisation, mais au contraire, un article qui, sans avoir un tel objectif, se situe à l'intérieur de son cadre de pensée. C'est pourquoi il le révèle avec force, mais comme dans un lapsus, bien malgré lui.

"Automatisation à la mode belge", du 11.07.76[17], présente une innovation de la télévision de ce pays. En effet, le bon fonctionnement d'un programme de télévision appelle l'intervention *"de techniciens qui constituent la régie finale"*, chargé de *"veiller à ce que tout soit prêt à la seconde dite, contrôler que tout ce passe bien"*. Or, *"la télévision belge (...) depuis quelques mois (...), au lieu de faire réaliser par un homme l'enchaînement des diverses séquences qui constituent le programme, (...) le fait réaliser par un ordinateur qui agit en conformité avec des indications préétablies, et qui rend compte à tout instant de ce qu'il fait et de la façon dont le programme se déroule. Le réalisateur de la régie finale suit le bon déroulement de l'opération"*.

Nous nous sommes déjà penché sur cette tentation d'un rapprochement entre les deux programmes, le télévisuel et l'informatique, nous n'y reviendrons pas. M. Arvonny conclut sur les conséquences de l'introduction de l'informatique dans un tel processus. C'est pourquoi, il souligne qu'*"en fin de soirée l'ordinateur établit un bilan de toutes les opérations effectuées (ce qui peut être important pour la facturation des flashes publicitaires). Mais un tel bilan peut aussi permettre à une hiérarchie tatillonne de critiquer l'action de la régie finale (...). Comme s'est souvent le cas, un progrès technique peut être la pire des choses si un certains <<consensus>> n'existe pas entre les hommes amenés à l'utiliser"*.

Ainsi, ce sont les hommes, par leurs interminables disputes, leurs incontournables dissensions, qui posent problème, non le *"progrès technique"*. C'est offrir à cette dernière un véritable quitus de neutralité. D'autre part, et plus profondément, que veut dire, sur elle-même, l'appel de la technique au consensus ? M. Arvonny manque de peu de nous avouer son caractère politique. Oui, la technique doit

⁶⁵⁹Rappelons les développements de L. Sfez sur l'ordinateur et l'autogestion présentés en introduction à ce Titre III -cf "L'enfer et le paradis".

représenter le point focal, le point de convergence des esprits. Or, c'est cela même le consensus : que tous se tournent, à même distance, vers le centre du cercle sans rien échanger entre eux, sans rien partager d'autre que cette concentration. Que trouve-t-on au milieu ? Le neutre soit disant, qui n'est tel que relativement à ce modèle. Place actualisée en l'occurrence par la technique. Laquelle se révèle panoptique, puisqu'elle les voit tous, qu'eux ne voient ou ne supposent qu'elle et s'ignorent entre eux. C'est bien un modèle politique, celui du totalitarisme ⁶⁶⁰ qui nous est révélé, en creux.

Evidemment, l'idéologie technicienne, par la plume de l'auteur, regrette et s'étonne que les hommes encore une fois (cf "*comme c'est souvent le cas*") se déchirent à propos du totem au lieu de le révéler ensemble. La liberté, c'est peut-être ce saut logique, de la chose elle-même (quand bien même serait-elle signe) à son propos, à sa discussion. Souhaitons encore longue vie à la chamaille verbale... Mais n'est-ce pas contre cette image <<inconsciente>> que certains vont s'élever ; à preuve, une démarche en contre-pied, qui s'y oppose point à point (ce que la section précédente nous a déjà en partie montré, et que confirme celle-ci).

Le 17 et le 18.01.78 [2 et 3] J. de Rosnay, Directeur des applications et de la recherche à l'Institut Pasteur s'entretient avec J. Attali, Maître de conférence à l'Ecole Polytechnique, auteur d'un récent "*La nouvelle économie française*". Ils "*dialoguent (...) sur les rapports entre crise, science et pouvoir*", précise l'introduction du Monde. Le titre du premier article synthétise bien la problématique de ces échanges : "*Energie et information au coeur de la crise du capitalisme*".

J. Attali conserve l'orientation des thèses qu'il avait développé dans son article du Monde de 1974[6] : substitution de la communication à l'énergie. Les deux hommes sont d'accords sur les grandes lignes. Penseur (de gauche) du capitalisme, J. Attali imagine la naissance prochaine de ce qu'il appelle "*un capitalisme d'auto-surveillance, où chacun apprendra à surveiller la quantité d'énergie qu'il consomme éventuellement par des outils informatique ultra-miniaturisés, mais où toute l'organisation sociale sera structurée autour de systèmes d'information sophistiqués*" (le 17.01). Autrement dit (le 18.01) "*un nouveau capitalisme sera donc en vue quand on commercialisera des outils de jouissance de notre propre esclavage*". Aussi "*la transition au socialisme doit-elle se penser par rapport à ce nouveau capitalisme (...) dont le pouvoir serait plus centralisé encore qu'aujourd'hui (...)*". Mais "*la crise rompt le consensus social sur le modèle ancien de croissance et crée une aspiration à une réelle autonomie (...), il devient, par elle, possible de penser la technologie autrement pour l'inscrire dans un projet de société productrice de liberté, de décentralisation et d'autonomie*".

"*Aujourd'hui, il semble bien que l'on puisse aller dans le sens d'une <<informatisation légère>> des outils qui soit psychologiquement inoffensive par opposition aux outils centralisateurs et <<perturbateurs de coutumes>> qu'ont apporté les premières manifestations technologiques de l'informatique. (...) Il faut, pour combattre les <<peurs>> et les <<croyances>> de trop de membres du tertiaire, <<désinformatiser>> l'informatique, la rendre non agressive, c'est-à-dire familière, en commençant déjà par en gommer, au niveau du langage, les <<laideurs>> qu'elle évoque (...)*".

"*face à cette extraordinaire surpuissance potentielle du politique qu'offre la science moderne et dont souvent les instances représentatives du pouvoir n'ont pas conscience, il nous faut apprendre à*

⁶⁶⁰ce qui, évidemment, n'est pas accuser M. Arvonny de sacrifier à un quelconque dieu totalitaire.

penser la science comme non linéaire, non hiérarchique, c'est-à-dire comme offrant un choix entre plusieurs avènements, non comme un instrument de conquête, mais d'approfondissement, d'implosion et non plus d'explosion." (le 18.01) Modèle démocratique de la technologie, qui appelle un modèle tout aussi démocratique de la science. Ni l'une, ni l'autre ne tombent sous quelque proscription : il suffit de leur appliquer le schéma adéquat, par lequel se commute leur signe (de négatif il devient positif), ce qui permet d'embrayer sur le changement. Le modèle décentralisé-démocratique se constitue d'abord en opposition directe aux caractéristiques supposées du modèle centralisé : ici, il n'est plus question de pouvoir ou de contrainte, mais de liberté et d'autonomie, par <<désinformatisation>> de l'informatique et familiarisation (un programme que nous avons déjà rencontré au Titre I).

L'auteur pose comme cadre de la réflexion la lutte entre les deux systèmes politico-économiques, capitalisme et socialisme. Il indique clairement par là qu'il se situe dans une démarche de fabrication d'une image d'un outil de gauche de gestion de la complexité : ouvert et démocratique. La configuration décentralisée en offre la concrétisation. Mais cette image reste très floue : en effet, elle semble vouloir récuser les images d'application gestionnaire (inévitables contrôles), de plus en plus produites par la tricherie de l'informatique, tout en conservant, entre autres, cette dernière ; à quoi, dès lors, servira-t-elle ? Si la question reste posée en ce qui concerne la société socialiste future, par contre l'auteur se révèle des plus clairs quant à son utilité immédiate : sa mise à disposition d'un nouveau capitalisme, qualifié d'auto-surveillance. S'il confirme son diagnostic pour le court terme, le même auteur, quelques temps plus tard, esquisse une perspective susceptible d'éclairer, mais un peu seulement, l'avenir.

J. Attali 19.09.78[26], on le sait, n'est jamais à cours d'idées, ni de théories relatives à l'histoire. Celui qui est présenté comme le Conseiller économique de F. Mitterrand nous propose une perspective cavalière sur l'histoire de la communication dans laquelle il soutient que l'émergence de l'imprimerie (XV^es) comme du gramophone (XIX^es) loin de renforcer les élites en place, *"au lieu d'aider au maintien de la centralisation et de l'uniformité, (...) ont accéléré la différenciation des systèmes de pouvoir"*. Or, *"l'informatique va beaucoup plus loin et elle peut insinuer une fracture majeure dans nos sociétés, une réelle fracture de pouvoir"*.

Il semble que l'auteur, dans les cas de l'imprimerie et du gramophone, confondent l'émergence d'une technique et son acceptation sociale. Si ces deux techniques ont fait office de facteurs de transformation, ce n'est peut-être pas par leur seule présence, mais bien parce qu'elles ont été appelées et portées par des courants (Réforme pour l'une ⁶⁶¹ et Bourgeoisie pour l'autre ⁶⁶²) en phase d'expansion ou de mobilité sociale. Elles signent donc au moins autant qu'elles entraînent ou accélèrent les transformations.

La vision rétrospective de l'auteur est tirée par son espoir de voir l'informatique jouer aujourd'hui un rôle similaire. Non pas seulement *"moyen d'améliorer les décisions des managers et de légitimer leur pouvoir"*, elle doit, à terme, après une première période de renforcement de l'existant (mode de consommation et pouvoir), permettre l'éclosion *"de nouvelles formes de consommations"* et

⁶⁶¹cf E. Eisenstein, "La révolution de l'imprimé dans l'Europe des premiers temps modernes".

⁶⁶²cf P. Flichy, "Une histoire de la communication moderne".

"la nature du travail lié à la détention monopoliste de certains savoirs" (propres à révoquer le professeur ou le médecin). Néanmoins *"tout n'est pas joué"*...

A quoi pourrait bien servir l'informatique dans la future société socialiste, nous demandions-nous plus haut ? A débouter les pouvoirs sociaux traditionnellement légitimes (fonction éminemment politique, mais non pointée comme telle), avec la caution de l'histoire : l'informatique casse les pouvoirs en place, tout en restant simultanément globalement un outil neutre ! L'incohérence du raisonnement pointe sa faiblesse : masquer que, demain aussi, l'informatique risque de fonctionner comme un instrument de pouvoir ; car il y aura toujours du et des pouvoir(s), et notamment celui que l'informatique ne manquera pas de générer, à travers les modélisations qu'elle imposera ou auxquelles on se référera. En effet, l'informatique peut-elle ne pas modéliser ?

Mais les réflexions d'intellectuels professionnels ou de grands <<clercs>> administratifs <<éclairés>> n'en sont pas pour autant isolées : elles se diffusent, et sont reprises par des journalistes en accompagnement d'articles par ailleurs descriptifs. Elles font office de mise en sens à moindre frais. C'est par exemple le cas le 23.09.78[33] d'un article d'A. Faujas, *"Transpac, le <<téléphone>> de l'ordinateur"*, qui resterait une présentation des principes techniques, si ce n'était la référence faite au rapport Nora-Minc en introduction. L'article en retient ce passage : *"bénéficiant de la capillarité du réseau téléphonique, pratiquant l'égalité devant le service public, améliorant l'équilibre entre les grandes entités et les petits et moyens utilisateurs, Transpac peut être l'outil d'une diffusion aussi démocratique que possible de l'informatique"*. Là aussi, à l'instar d'Attali, nous découvrons un modèle politique de la télématique : il s'agit encore une fois d'une démocratie technique.

Dans la même veine, Jean Salmona, le 10.03.79[19], nous annonce *"la révolution du vidéotex"*. Il avance qu'*"une des caractéristiques fondamentales du vidéotex réside dans la multiplicité des sources. Associations, organes de presse, industriels, commerçants, partis politiques, et simples particuliers vont pouvoir mettre à la disposition du public les informations de leur choix, et dont ils seront, bien entendu, responsables. Parallèlement à ces initiatives privées, Etat et collectivités locales encourageront ou prendront directement en charge la diffusion des informations qui ont un caractère public. (...) La télématique conviviale n'est plus une utopie"*. Multiplicité des opinions, agora, échanges et convivialité : démocratie donc ⁶⁶³.

Qui plus est *"le vidéotex pourrait entraîner une disparition progressive des rentes de situation dues à un information insuffisante, une meilleure utilisation des ressources de la collectivité, une réduction des gaspillages, une simplification de la vie de tous les jours, en définitive une plus grande justice sociale"*. Démocratie potentiellement amendée par une bouffée d'écologie sociale. La

⁶⁶³Mais démocratie au sens contemporain, lequel, J. Habermas l'a montré dans un ouvrage désormais classique, dépend avant tout de la création d'un espace public à partir du XVIII^es ; espace élitiste néanmoins, de ceux qui maîtrisent les instruments du savoir et de l'information ; modèle libéral, édulcoré et subverti par la gestion <<féodale>> de la société de masse ; schéma dont il faut réactiver les vertus communicatives, et que l'on doit ouvrir au nombre -cf J. Habermas, "L'espace public". On peut s'étonner de l'absence d'un tel fond, alors même qu'il prétend ne pas parler du régime démocratique, mais de la démocratie, dans ce que G. Lavau nomme "les conventions de la démocratie moderne à son apothéose" : le parlementarisme, la représentation, l'opposition (non comme groupe mais comme position abstraite), le principe de majorité, l'égalité <<formelle>> et les limites de la démocratie (à savoir l'existence d'une expertise non gouvernée par le principe représentatif) -cf G. Lavau, "Traité de science politique", "Tome 2, les régimes politiques contemporains", "La démocratie".

télématique est encore une fois porteuse d'un modèle politique, où fondent et se liquéfient les pouvoirs, et singulièrement, sur un mode paradoxal, celui de l'informatique à porter ce schéma d'une télématique comme modèle politique !

Nous en avons senti la présence tout au long de ce Chapitre : cette figure de la démocratie (décentralisatrice-autonomisante) repose sur un fondement idéologique, que nous analyserons plus en détail au Chapitre 12, l'idéologie de la communication (d'où la sur-représentation de la télématique, et des articles datés de fin de période).

Conclusion du chapitre 9.

En conclusion nous voudrions proposer trois contre-points (dont le premier convoque deux articles) : l'un prétend que l'informatique peut jouer contre la démocratie, l'autre que la télématique - centralisée ou décentralisée-, n'est pas vraiment susceptible de faire bouger les rapports de pouvoir, le troisième soutient que l'informatique permet au pouvoir de déplacer les problèmes, pour son plus grand profit.

Le 19.12.79[97] Claude Durieux reprend au bénéfice de son article le titre de l'ouvrage de Lepigeon et Wolton dont il rend compte : *"l'information demain"*. Plus que les propos de Durieux lui-même, ce sont les idées des deux auteurs qu'il met à contribution qui nous retiendront ici, et singulièrement celles de D. Wolton. En effet, précise Durieux, *"sous un registre plus sociologique, soulignons aussi cette crainte de D. Wolton : du fait de l'introduction de nouvelles technologies il sera plus facile de répondre à des besoins d'information davantage <<repérés>>. Du même coup, ne risque-t-on pas de voir décliner l'information universelle, qui a été un des acquis et des enjeux essentiels de la démocratie ?"*

Quelques mois plus tard, le 02.03.80[16], D. Wolton publie le *"nouvel espace de l'information"* : il persiste dans son analyse. En effet, demande-t-il, *"l'information va-t-elle doucement se fondre dans la technologie ? (...) Aujourd'hui la conception de l'information qui prévaut est liée au modèle politique de la démocratie, et à la place centrale dévolue à l'individu. D'où le lien évident depuis deux siècles entre la bataille pour une presse libre, pluraliste et le combat pour la démocratie. Mais cette conception (...) est de plus en plus difficile à maintenir. Il y a deux raisons pour cela. (...) l'information devient moins une valeur qu'un instrument. Ensuite parce que l'élévation du niveau de vie et des connaissances favorise l'expression des différences (...)"*⁶⁶⁴

Au fond, cette intuition ne traduit-elle pas cette capacité de l'informatique à classer donc aussi à segmenter ? Or, les modélisations qui sous-tendent ou utilisent ces opérations possèdent, selon nous, un véritable pouvoir, celui de produire des images à partir desquelles certains groupes ou

⁶⁶⁴Nous renvoyons à l'introduction générale de ce titre III, aux réflexions de D. Wolton sur l'information universelle et la démocratie, ainsi que notre critique de cette vision partielle de la gestion démocratique, qui est aussi gestion du nombre, laquelle passe par la statistique et les machines à traiter l'information. Par cette double filiation, la démocratie se révèle paradoxale.

personnes vont être socialement perçues (la catégorie statistico-sociologique de <<chômeur>> par exemple), voire, à partir desquelles ils vont eux-mêmes se représenter!

Nous touchons au paradoxe constitutif de nos sociétés démocratiques. Car, au delà, ou en deçà de l'information générale en faveur de laquelle milite D. Wolton, la démocratie repose aussi sur cette fabrication d'images que l'on condamne trop vite comme exclusivement technocratiques : ce sont elles, en effet, qui permettent la gestion concrète et quotidienne de nos sociétés complexes. Or, il est vrai qu'elles possèdent leur limite, ou plutôt une sorte de point d'inversion, à partir duquel ces images, soit deviennent trop précises, perdent leur anonymat, et peuvent ainsi affecter les libertés (cf Chapitre 11), soit éclatent en une myriade d'images produites sur-mesure, sans articulation globale, sans référence globale, en une multitude de sous-marchés. Dès lors cette gestion se révèle beaucoup plus coûteuse, et risque de ne plus satisfaire que les clientèles les plus solvables : phénomène de dé-politisation des images, ou de pulvérisation du politique ⁶⁶⁵. Où l'on touche deux limites de la décentralisation : elle n'est jouable qu'en dehors d'une logique de marché ; elle ne peut résister à l'atomisation qu'à la condition, paradoxale, de serrer encore plus ferme une référence unificatrice ! L'idée même de décentralisation ou celle de communication peuvent-elles vraiment en tenir lieu, comme contre-référence, non contaminée par le pouvoir ? Rappelons que c'était, au fond, l'ambition de l'autogestion : "la parole vive [comme] opérateur symbolique", "paradis sans enfer", nous dit L. Sfez ; ambition de son opération symbolique : transformer l'individuel en social, le social en naturel ⁶⁶⁶ ; mais opération symbolique qui échoue, qui ne prend pas, parce qu'elle manque de mémoire, qu'elle oublie que le pouvoir est toujours présent, qu'elle méconnaît la difficulté -voire l'impossibilité- d'exister sans ennemi de chair et de sang !

Le 23.07.78[19] Gilles Blange (consultant) affirme que *"la <<télématique>> ne modèlera pas le monde futur"*. En effet, précise-t-il : *"faut-il que nos idéologues soient à court d'imagination pour que l'on nous fasse croire qu'une technologie puisse quasiment à elle seule déterminer le destin de l'humanité ? (...). Selon que les réseaux auront telle ou telle configuration, on nous annonce une société centralisée ou au contraire totalement <<conviviale>>. (...) Nous ne croyons pas que la télématique puisse véritablement bouleverser les règles des jeux de pouvoirs de nos sociétés"*. La critique d'une tendance déterministe à l'oeuvre au sein du rapport Nora-Minc est pertinente, elle se dicrédite néanmoins lorsque l'auteur ajoute : *"la <<télématique>> contribuera sûrement, au même titre que d'autres technologies, à faire évoluer la société, mais rien ne permet d'affirmer qu'elle puisse, même à long terme, bouleverser les jeux de pouvoir dans un sens contraire au progrès (même relatif) qui est inscrit dans l'histoire de l'humanité"*. Ne joue plus que le déterminisme technologique contre le déterminisme du progrès : match nul ! Reste le rapport au pouvoir, toujours aussi rigide selon l'auteur. C'est ainsi nier toute vraie capacité d'orientation de la société par la télématique : lui dénier l'aptitude à faire évoluer les rapports de pouvoir, c'est en fait lui ôter ce qui constitue son pouvoir propre le plus puissant.

⁶⁶⁵"Politique éclatée" dirait L. Sfez.

⁶⁶⁶cf "L'enfer et le paradis, p256-257 ; cf également l'introduction de ce Titre III.

Non seulement la télématique ne participe pas à la fabrication d'images <<identificatoires>>, mais qui plus est, elle n'est même pas enrôlée comme composante d'une image du même type portée notamment par les médias. Or, l'auteur ne prend-il pas part de fait, avec cet article, à un débat qui engage la constitution d'une telle image ?

Deux sociologues, Michel Capdupuy et Jean Riondet, le 09.01.79[3], nous présente leur thèse. *"L'informatique apparaît comme le stade ultime d'accumulation et de concentration du savoir pouvant mémoriser, stocker une masse considérable d'informations en un lieu déterminé et toucher un champ d'activité très étendu. (...) l'utilisation de l'informatique dans l'entreprise, en réduisant les mécanismes de production de biens ou de services à des codes, permet de contrôler, de surveiller et de réguler (...). Dès lors l'informatique, développant à l'infini cette concentration du travail humain (...), accentue la relégation de l'ouvrier à côté de la production et marginalise également les emplois de bureau".*

Qui plus est, *"l'informatique va provoquer techniquement l'apparition de nouveaux réseaux de communication pénétrant tous les pores de la vie sociale. (...) L'informatique, en provoquant cette explosion de l'information, va permettre d'entretenir l'illusion d'une autonomie individuelle et faire apparaître des modes de vie sociale rendant illisible les formes de pouvoir. En effet, l'entreprise, l'école, les services sociaux..., qui constituaient les anciennes formes de socialisation et de contrôle social, ne se verront assigner qu'un rôle de dissuasion. (...) Privant l'homme de l'acte productif et faisant surgir de nouveaux lieux de contrôle tout en détournant la finalité des anciennes formes de socialisation, le pouvoir ne se sert-il pas de l'informatique, certes pour renforcer ses propres structures, mais également pour trouver une nouvelle source de légitimité en déplaçant le champ des conflits sociaux ?".*

L'informatique suit ainsi, à en croire les auteurs, une ligne de plus grande pente : celle de la substitution. Elle éjecte l'ouvrier de son poste de travail, et bientôt va disqualifier toutes les instances traditionnelles de socialisation (l'entreprise, l'école, mais aussi le médecin etc...). L'informatique ne va pas favoriser l'éclosion d'un nouveau modèle, mais au contraire va servir de leurre au pouvoir en place. Elle devrait porter l'image de l'autonomie, en recouvrement des cartes traditionnelles des pouvoirs : ce brouillage sera interprété comme disparition des pouvoirs, alors même qu'il ne s'agira que d'une autre modalité de leur expression, microscopique, diffuse, poudreuse... Ce qui vaut démultiplication, fine, du contrôle, et donc reconfiguration de l'espace des conflits sociaux, non plus massif et monobloc, mais distribué, troué : au sein duquel donc le pouvoir pourra jouer de sa diversité !

Les auteurs frôlent la reconnaissance explicite de la dimension politique de l'informatique. En effet, s'ils ne perçoivent pas plus que les autres la fonction de producteur d'images <<identificatoires>>, du moins comprennent-ils presque la portée symbolique de cette technique : presque, parce qu'ils pensent que c'est le déplacement des conflits sociaux qui offrira une nouvelle source de légitimité au pouvoir, et non, et la nuance est considérable, que l'informatique est en elle-même une source de légitimité. Car, dès lors ils lui auraient accordé une pleine réalité symbolico-politique.

Encore une fois, et ce Chapitre le montre abondamment, l'appréhension du lien de l'informatique au pouvoir sous la seule forme du déni, empêche les auteurs, comme tous les autres

d'ailleurs, de penser positivement son rapport au pouvoir, et surtout de la percevoir elle-même, non seulement comme élément d'une stratégie politique, mais comme instrument de pouvoir doté d'une indéniable dimension politique.

En tant que modélisatrice, et parce qu'elle ne peut pas ne pas modéliser, l'informatique possède un pouvoir potentiel. Par son estampillage scientifique, donc une légitimité puissante en nos sociétés, elle peut actualiser ce pouvoir, dans l'acceptation par le modélisé de l'image qu'elle produit de lui. Ce pouvoir d'identification est, à proprement parler, pleinement politique : en effet, il détermine des catégories à partir desquelles des groupes ou des individus se définissent socialement. Il participe ainsi du politique comme ce qui empêche que tout soit à la même place (et dans le même temps) dans le social. Ce qui ne veut évidemment pas dire qu'il n'y a pas de résistances, d'opposition : il s'agit toujours d'un jeu de construction, qui n'est pas gagné d'avance. C'est d'ailleurs en partie à ces réticences qu'est consacré le Chapitre suivant.

TITRE III. L'INFORMATIQUE EST-ELLE APPRÉHENDÉE COMME UN INSTRUMENT POLITIQUE DE LA GESTION DE LA COMPLEXITÉ SOCIÉTALE ?

Partie V. Informatique, pouvoir et politique.

		IG
T 1	P 1	IG T1
		C 1
	P 2	C 2
		C 3
T 2	P 3	C 4
		IG T2
	P 4	C 5
		C 6
T 3	P 5	C 7
		C 8
	P 6	IG T3
		C 9
		C 10
		C 11
		C 12
		C G

Chapitre 10. Maitrises alternatives (au problème de l'atteinte aux libertés) et gestion de la démocratie.

Sommaire :

Introduction.

Section I. Le problème (de l'atteinte aux libertés) et ses maîtrises non juridiques.

I.1. Le déplacement du problème.

I.2. Le débat.

I.3. La globalisation.

Section II. Quid de la perception des limites de la gestion de notre démocratie.

II.1. <<les faits>>.

II.2. Les réflexions.

Conclusion du chapitre 10.

Conclusion de la partie 5.

Introduction.

La gestion de la complexité procure du pouvoir à l'informatique : nous avons vu au Chapitre précédent que ce pouvoir était essentiellement renvoyé à la configuration centralisée ; laquelle selon certains, parvenait à saturation, et devait laisser place à un autre modèle, décentralisé, à vertu

politique. Nous allons découvrir ici même le type le plus massivement dénoncé d'effets de pouvoirs de la gestion centralisée : elle attente aux libertés (individuelles et publiques). Au fond, cet effet de pouvoir se retourne contre la gestion de la complexité, comme un dysfonctionnement qui nuit à son efficacité. C'est pourquoi, une fois le problème diagnostiqué (cf ce Chapitre), il convient de tenter de le maîtriser: deux voies principales se présentent, l'une circonspecte face à l'informatique cherche une source externe de contrôle, en l'occurrence, le Droit et la Loi (cf Chapitre 11) (démarche formelle qui doit beaucoup à l'exigence d'un débat à vocation démocratique, née concomitamment à l'inquiétude, liée à elle comme deux faces d'une carte à jouer -c'est pourquoi dans notre plan elles sont traitées dans le même pas au Chapitre 10) ; l'autre, qui souhaite sauver l'informatique, et qui travaille à en renforcer la sécurité (ici, l'ennemi n'est plus tant la centralisation, que la fuite, la panne, le manque de fiabilité (cf Chapitre 11). Cependant ces deux types de réponses, pour massifs qu'ils soient, n'épuisent pas pour autant les possibles : c'est pourquoi nous allons aborder dans une première section les autres modalités, aux occurrences le plus souvent ponctuelles, mais qui posent avec au moins autant de force l'hypothèse du dysfonctionnement.

La deuxième section vise à montrer que l'on peut décrire l'emploi de l'informatique dans la gestion de la complexité sociétale, sans que l'on parvienne pour autant à une analyse pertinente du phénomène. L'inquiétude s'exprime au plus proche des faits, en réaction à leur violence, sans impulser cependant une véritable réflexion sur la gestion de notre démocratie.

Le Monde publie ce 29.11.72[38], *"les résultats de l'enquête"* lancée quelques mois auparavant *"sur l'ordinateur dans la société"*. En introduction le quotidien précise qu'il ne s'agit pas d'assimiler méthodologiquement ce travail à un sondage. Or, quoique Le Monde titre : *"l'informatique <<inévitable>>"*, et que le commentaire de N. Vichney tire vers une positivation du phénomène, il ne peut néanmoins passer sous silence les plus fortes inquiétudes exprimées par un public dont les opinions sont *"plutôt celles de responsables habitant la capitale, les informaticiens se trouvant fortement minoritaires"*. L'approche navigue parfois dans l'ambivalence : *"conduisant plutôt à une société <<moins humaine>>, l'avènement de l'ordinateur aboutira à modifier bien des choses... Certes, tout le monde n'admet pas qu'il constitue une révolution mais on estime généralement que son usage nous amènera à prendre des décisions plus rationnelles et même, à modifier notre mode de pensée.* [Cependant, le commentaire se poursuit en précisant qu'] *Il se dégage enfin, une nette majorité pour estimer qu'il fera peser une menace sur les libertés individuelles"*. En effet, seul ce thème des libertés ne semble pas pouvoir faire l'objet d'une relativisation, et paraît vraiment incontournable : ainsi, dès 1972⁶⁶⁷, l'informatique pêche-t-elle par ce biais. Pourtant, à voir le titre, et l'économie générale de l'article, il reste minoré au profit d'une perception beaucoup plus valorisante.

⁶⁶⁷Il est vrai que d'une part, "le thème <<informatique et libertés>> était apparu aux Etats-Unis dès 1960", précise A. Vitalis -cf "Informatique, pouvoir et libertés, p3- et que d'autre part, "(...) l'administration et le parlement ont eu l'occasion de lancer des discussions dans les années 1969-1972 sans arriver à construire une approche cohérente du problème. On peut multiplier les exemples : un rapport du Conseil d'Etat à la demande du gouvernement en 1969, les discussions parlementaires sur le fichier des conducteurs et le fichier hospitalier en 1970, un rapport d'un groupe de travail du ministère de la justice en 1972. Or, dans le même temps, se développe des projets d'informatisation administrative, nullement freinés par ces discussions politiques ; c'est leur révélation publique qui va en revanche lancer une seconde phase de réflexion, beaucoup plus percutante", soulignent Delahaie et Paoletti -cf "Informatique et libertés", p20.

Un peu plus de quatre ans plus tard, il semble qu'il faille encore plus se battre pour imposer la conscience du problème de la mise en cause des libertés : c'est dire la force de sa négation. Nous allons découvrir d'ailleurs dans les sous-sections qui suivent qu'il ne suffit pas de le repérer, encore faut-il l'attribuer véritablement à l'informatique ! (cf I.1.).

Rappelons-nous cet article de Pierre Viansson-Ponté : "*Ces merveilleuses machines*" (le 09.01.77[1]), dans lequel il montre que l'on a tendance à minimiser les effets négatifs de l'informatique sous la pression de discours à vocation soporifique, alors que des exemples bien concrets de <<pannes>> soulignent leurs conséquences indubitablement néfastes, notamment sur les libertés : le diagnostic est clair et pertinent. Mais que Viansson-Ponté ait besoin de le développer encore une fois souligne avec force la puissance d'évidence de la proposition inverse ! Car certains n'hésitent pas à récuser l'idée même qu'il y ait problème !

C'est ainsi que procède P. Dreyfus, le 20.09.77[15], lorsqu'il nous engage à "*maîtriser l'<<infotecture>>*". Dans cette réflexion, déjà croisée, l'auteur, en effet, prétend en substance, que l'informatique est ordre, il s'ensuit donc qu'elle ne peut constituer un facteur de désordre !⁶⁶⁸ C'est évacuer le problème d'un revers de main, sous délit de non-pertinence ! L'informatique est écologique, elle ne génère aucun effet pervers : elle travaille l'organisation et ne peut engendrer le dysfonctionnement. L'ensemble du corpus ici convoqué, même dans ses articles qui visent le plus à sauver l'informatique (car ils ne rejettent pas l'idée d'un désordre, produit en l'occurrence par un système qui intègre certes l'informatique, mais dont ils estiment qu'elle n'en constitue néanmoins pas le noyau organisateur, support de la responsabilité), représente une critique de cette position extrême!

A commencer par ces réflexions de S. Veil, qui en prennent le contre-pied. En effet, là où Dreyfus faisait porter l'accent sur la répétitivité quasiment obsessionnelle du contrôle comme moteur de l'informatique, elle déclare le 28.06.77[7] (dans un article de C. Marquès consacré au compte rendu d'un colloque) : "*dans le domaine de l'informatique il faut être vigilant (...) et renoncer à un certain perfectionnisme*". En effet, a-t-elle souligné, "*les citoyens sont très attachés au respect de la liberté individuelle*". L'idée demeure des plus rares de ne pas exiger de l'informaticien de cibler l'optimum théorique, mais la satisfaction des acteurs, penser en terme de <<rationalité limitée>> et non de <<one best way>> !⁶⁶⁹ Mais la plupart du temps, il ne sera pas demandé aux informaticiens de modifier leurs démarches, il sera seulement opposé des garde-fous à celles qui existent.

Or, le garde-fou possède lui-même un effet pervers de taille : celui de laisser croire que par sa seule présence il protège de manière absolue, voire qu'il élimine tout danger ! Or, comme le souligne

⁶⁶⁸Or, E. Morin par exemple, montre qu'ordre et désordre n'existent pas indépendamment l'un de l'autre, mais en couple : "ce qui est <<seul réel>>, c'est la conjonction de l'ordre et du désordre", il y a un "ordre du désordre" et tout autant un "désordre de l'ordre" -cf E. Morin, "La méthode", Tome I, p 75-76 ; plus localement, justement à propos de l'informatique, J. Ellul -op cit, p115-, fait remarquer que "l'intégration informationnelle a été poussée au-delà du seuil de rupture. On pourra l'étendre indéfiniment : elle ne remplira pas sa fonction : elle n'est plus fiable. (...) Accablés d'informations, les dirigeants s'aperçoivent qu'ils sont constamment sous-informés. (...) [Et] de ce fait nombre de décisions économiques ne sont plus prises en connaissance de cause" : c'est dire que le facteur d'ordre produit lui aussi du désordre (renversement similaire à celui que Janicaud, op cit, pointe à propos de la Rationalisation).

⁶⁶⁹Où l'on retrouve deux idées-clés de Simon et March, cf "Les organisations", Chapitre 6, p138 et 167, ouvrage que les informaticiens devraient encore pratiquer plus souvent !

B. Lempen : "il ressort en pratique que les lois en vigueur sont fréquemment dépassées par les progrès techniques et qu'elles n'offrent pas une garantie complète. Les instances chargées de surveiller l'informatisation sont le plus souvent partagées entre leur mandat, celui de protéger les libertés individuelles, et la volonté de ne pas freiner le progrès technologique et économique" ⁶⁷⁰ . L'impératif a d'ailleurs été très bien exprimé par le rapport Tricot de 1975 (quoiqu'à son corps défendant), dont les propositions avaient pour objectif, au dire de l'intitulé de son troisième Chapitre, de "maîtriser et non paralyser l'informatique" ⁶⁷¹ .

Cependant, un seul garde-fou peut réellement jouer ce rôle, c'est celui que nous préconisons, mais que le corpus massivement repousse : penser socialement-sociologiquement l'informatique. Un programme que peu ont agité, si ce n'est indirectement, le 29.09.78[36] un étudiant, Christophe Genon, qui prend sa plume pour une *"réplique à...André Danzin"*. Son acte, qui vise à opposer la critique au discours de l'un des patrons de la recherche informatique française, en tant que réaction à une représentation, reste toutefois isolée : si Ellul intervient c'est afin d'exposer ses thèses, et non de lutter contre des images jugées dangereuses ; et même Serres, qui lui cherche effectivement à tirer la sonnette d'alarme (cf Chapitre 5), espère toujours en une science <<pure>>, libérée de la <<thanatocratie>>, ce qui grève lourdement la lucidité par ailleurs remarquable de ses analyses (où l'on voit (contre B. Latour ? ⁶⁷²) que l'amour -pour la science en l'occurrence- aveugle lui aussi !

En règle générale, les modalités de maîtrise, se révèlent beaucoup plus concrètes : conservons à l'esprit, en accompagnement à ce Chapitre, que le précédent, avec la décentralisation nous en a offert un bel exemple. Ce que confirme cet article de Gérard Donnadiou (vice-président de l'Union des Cadres et Techniciens), qui, le 19.09.78[27], lance un appel *"pour une révolution culturelle"*. En effet, avance-t-il, *"que faire pour se défendre de l'intégration totalitaire de la société, désormais rendue possible par la généralisation de l'informatique ?"* Réponse : *"La solution n'est pas dans le refus mais l'acceptation maîtrisée et contrôlée de la nouveauté. Pour se protéger des périls réels de l'informatique, ce n'est pas moins d'informatique qu'il faut mais davantage et surtout autrement. D'autant que la technique est peut-être en train de nous faciliter d'elle-même la découverte de la solution. (...) Voilà que justement la technique ne pousse plus obligatoirement à la centralisation. Les micro-processeurs et l'avènement de la micro-informatique constituent de ce point de vue une révolution"*⁶⁷³. La décentralisation promet une autre informatique au service de la lutte contre la mise en question des libertés par un premier type d'informatique, <<intégratrice>> : comme le souligne l'auteur lui-même, il s'agit encore d'une acceptation par familiarisation (cf Titre D).

Ce Chapitre s'articule autour de deux sections : l'une vise à présenter quelques modes alternatifs (au Droit et à la Sécurité, que nous analyserons en détail au Chapitre 11) de maîtrise du problème de la mise en question des libertés ; l'autre cherche à savoir si, alors même que les faits de cette atteinte aux libertés sont effectivement rapportés et dénoncés par Le Monde, les réflexions qui les côtoient tout au long de l'année 1980 s'en font l'écho, afin, justement, de les penser ou pour les

⁶⁷⁰cf "Les enjeux politiques et sociaux de l'informatique", p99.

⁶⁷¹cf "Rapport de la commission informatique et libertés".

⁶⁷²op cit.

⁶⁷³Où nous retrouvons, encore une fois, le "plus de la même chose", de Watzlawick, op cit.

utiliser comme tremplin pour une réflexion plus fouillée. Nous allons voir que si les faits confirment notre hypothèse d'une fonction politique de l'informatique, les réflexions confirment quant à elles l'inadéquation de leur cadre conceptuel à la réception de tels événements.

Section I. Le problème (de l'atteinte aux libertés) et ses maîtrises non juridiques.

I.1. Le déplacement du problème.

Première logiquement et parmi les premières dans le temps, la maîtrise par déplacement du problème. En effet, plutôt que de réfléchir à la question des libertés, il s'agit d'en faire glisser le point d'attribution : la remise en cause des libertés est effectivement indexée, mais la paternité n'en est pas pour autant imputée à l'informatique elle-même. Dès lors, le travail de maîtrise n'affecte plus directement cette dernière, mais le facteur de responsabilité lui-même, selon des modalités appropriées à sa nature.

L'attitude la plus radicale nous est offerte par l'article, déjà mis à contribution par ailleurs, de J. Becam du 29.10.75[22], qui s'emploie à *"défendre l'informatique française"* : mais il s'agit également et plus globalement d'une valorisation éminemment laudative de l'informatique. Souvenons-nous de ce passage dans lequel il avance que *"les sociétés humaines ne sont pas encore des organismes cohérents, doués, comme l'homme, d'un système nerveux et cérébral complet. Elles le deviendront grâce à l'informatique"*. Néanmoins...*"l'informatique est un "instrument rigoureusement neutre"* : le choix de société, la *"démocratie directe"*, voire *"l'autogestion"* (dont *"elle en est d'ailleurs la première condition technique"*), ou *"1984 d'Orwell"*, relève encore de notre volonté. Nous retrouvons la neutralité et le report de responsabilité sur l'homme qui blanchissent l'informatique de toute tâche : moins qu'ailleurs encore cette dernière est censée engendrer de pénibles dysfonctionnements. Au contraire, ici l'informatique s'affirme comme l'outil privilégié d'organisation sociétale : si la fonction possède une indéniable dimension politique, le fait reste nié. Comprendons : gérer la complexité demeure une opération neutre (!) ; c'est pourquoi l'informatique ne détient aucun pouvoir propre et ne peut prétendre inférer un quelconque modèle politique ; le choix relève de l'homme, seul fauteur de dysfonctionnements éventuels, qui ne doivent donc rien à l'informatique !

Déplacement maximal : l'informatique présente une virginité absolue, la responsabilité de possibles dérapages ne semble en aucune manière susceptible de l'affecter. S'il y a à travailler à une quelconque maîtrise, c'est celle de <<notre>> capacité décisionnelle. D'autres articles vont néanmoins aborder le problème des libertés de façon beaucoup plus nette, et, tout en sauvant assez facilement l'informatique, en adopter une perception moins virginale.

Nous avons déjà rencontré à plusieurs reprises cet important article de Nicolas Vichney, du 19.09.72[28]. Il s'adosse à un constat : *"voici justement que l'ordinateur, que l'on accuse volontiers d'engendrer le désordre là où il s'introduit, provoque depuis quelques temps une crainte nouvelle : ne*

va-t-il pas, dénichant des renseignements par milliers, les rapprochant à la vitesse de l'éclair et les brassant Dieu sait comment, enserrer l'homme dans des filets aux mailles si serrées qu'il en perdra sa liberté individuelle ?". Son analyse détaillée (cf Chapitre 2) avait souligné que le corps entier de l'article constituait une vaste entreprise de décalage de la dévolution de la responsabilité de l'informatique sur l'information et sur l'homme.

C'est pourquoi s'il accepte que l'"on [puisse] (...) considérer l'évolution technique comme irréversible et, prenant acte des possibilités de la machine, estimer que le garde-fou, s'il s'impose, doit être au niveau de l'utilisation proprement dite. [Du moins récuse-t-il l'idée que l'](...) on [puisse] aussi considérer qu'il n'est pas de garde-fou qui tienne contre la pression technique (...). Une seule méthode : remonter jusqu'à la machine pour lui interdire de nuire". Il distingue l'information susceptible d'affecter l'individu sur laquelle doit peser une certaine "opacité", et celle qui concerne la gestion de la société, dont la circulation ne doit pas être entravée. Quoiqu'il en soit, les dysfonctionnements ne sont pas placés à l'actif d'une informatique, libre dès lors de tout contrôle.

Dans la même veine, l'intervention de A. Danzin, le 20.09.72[29], au sein d'un article anonyme consacré "au congrès mondial de Bordeaux" relatif à "l'avenir des sociétés techniciennes". S'il constate que "<<L'informatique propose à l'homme de nouveaux dangers[, que] la concentration de l'information en quelques centres de décision isolés peut conduire à des abus de pouvoir et à la réduction des libertés individuelles", il propose néanmoins de compter sur encore un peu plus de science et de technique pour aplanir ces problèmes apparemment momentanés. Autre modalité du déplacement : non pas vers d'autres points d'attribution de la responsabilité, mais par auto-médication de la technique sur elle-même. Le problème n'est pas nié, mais relativisé comme étape, comme moment d'incomplétude dans un cycle non encore bouclé.

Wladimir Mercouroff (Professeur à l'Université Paris XI), dans un texte intitulé "pour maîtriser la croissance, organiser l'information", du 16.03.74[9], semble revenir à la position de Vichney, puisqu'il se réfère en priorité à la notion d'information. Cependant, il s'oppose aussi fortement à la perspective de Dreyfus de l'ordre-bon-en-soi : d'où une nouvelle figure du déplacement, moins cavalière, avec l'idée de nécessité d'une maîtrise. En effet, il prétend que "l'organisation (de l'information) engendre l'ordre et l'ordre peut-être lourdement contraignant. Le développement des premières banques de données a provoqué un débat public sur l'usage des informations contenues dans ces banques et sur la protection des libertés individuelles". D'où la nécessité pour l'humanité de "se bâtir une éthique nouvelle de l'utilisation de l'information, (...) pour ne pas substituer aux pollutions et nuisances physiques des pollutions et nuisances morales". Le glissement de l'informatique vers l'information ne proscrit pas pour autant le recours à une éthique comme moyen de contrôle des dysfonctionnements possibles. Si l'informatique reste blanche, l'auteur n'en profite néanmoins pas pour évacuer le problème posé ; même si l'outil de maîtrise demeure en quelque sorte interne au processus, relève d'une auto-régulation (certes, non plus exclusivement technique, comme dans l'article précédent, mais en référence à une réalité humano-technicienne).

Deux ans plus tard J. Maisonrouge, déploiera une argumentation assez proche dans un article au titre significatif : "responsabilités" (le 11.05.76[8]). L'auteur, en s'appuyant sur le rapport Taittinger

de 1974, soutient que l'ordinateur est un instrument neutre. C'est pourquoi il n'hésite pas à écrire : *"peut-on mieux dire que ce ne sont pas les systèmes d'information dont nous disposons aujourd'hui qui font peser une menace sur les libertés, mais toujours, en dernière analyse, des hommes ?"* Dès lors, ce contre quoi il convient de se protéger, c'est d'une mauvaise utilisation de l'informatique : et ce, par deux moyens, le droit et la déontologie (qui a sa préférence). Or, il prend bien soin de promouvoir cette dernière en avançant sous couvert du Rapport Tricot⁶⁷⁴ qui prétend que *"le rôle des associations professionnelles est d'attirer l'attention de leurs membres sur les aspects juridiques et moraux de leurs activités professionnelles"*. Il est aisé de reprendre à son compte une proposition que ne pouvait manquer d'apporter un document soucieux du respect des libertés, et notamment de celle d'un milieu professionnel à auto-organiser sa déontologie, dans les limites, il va sans dire, des principes fondamentaux du droit français (nous retrouverons plus complètement cet article lors du prochain Chapitre).

Que la reconnaissance du problème de la mise en question des libertés soit tenue ou bien plus marquée, la stratégie discursive du déplacement vise à absoudre l'informatique de toute compromission. Il s'agit d'engager un recours contre une attribution en paternité jugée abusive, qui préfère montrer une informatique faible, parce que privée de tout pouvoir réel dans la définition des images <<identificatoires>>. Ainsi, sans pouvoir, sans dimension politique, l'informatique ne mérite en rien une quelconque mesure de maîtrise. L'ombre d'une telle idée plane constamment, même, nous allons le voir, sur les plus critiques...à de très rares exceptions près.

I.2. Le débat.

On attribue bien souvent à P. Boucher d'avoir abordé pour la première fois Safari : il n'en est rien, car dès 1973, M. Levanter y faisait référence dans un article que nous étudierons plus en détail au chapitre 11. On accorde également volontiers au même Boucher d'avoir lancé le débat informatique et libertés : or, un avocat, M^o Sarda intervient sur ce thème dès 1972 (13.02.72[1]) ; d'ailleurs, le débat s'était engagé dès la fin des années 60⁶⁷⁵ : disons que Boucher participe très activement à sa relance grâce à un titre choc. Par contre, il est rarement rendu justice à la singularité de sa démarche. Car son approche du problème demeure en quelque sorte indirecte : c'est ce que nous allons voir maintenant.

De fichiers il est en effet question dans le texte de P. Boucher du 21.03.74[12] intitulé *"Safari ou la chasse aux français"*. Déjà, le 08.03.74[10] le même auteur avait soulevé le problème de la *"mise en fiches"* des décisions judiciaires et leur possible récupération par le Ministère de l'Intérieur. Mais c'est, avant tout autre chose, ce sujet des rapports de pouvoir entre le Ministère de l'Intérieur et la Chancellerie, dont la traduction technique pose le problème de l'interconnexion des fichiers, qu'aborde Boucher ce 21 mars. Le projet Safari (Système automatisé pour les fichiers administratifs et le

⁶⁷⁴pour plus de détails sur le rapport Tricot, cf le Chapitre suivant.

⁶⁷⁵cf A. Vitalis, op cit.

répertoire des individus ⁶⁷⁶), c'est-à-dire la production d'un identifiant unique de chaque français, lui, n'est cité qu'en introduction (et non dans le reste du texte !). Safari est présenté comme l'outil privilégié de l'interconnexion et pour cela "*est l'objet de convoitises ardentes*", notamment du Ministère de l'Intérieur.

Le corps du texte décrit les moyens des deux parties en présence, leurs objectifs supposés ou affichés et leur degré de volonté de les atteindre. En substance, face à l'impérialisme du Ministère de l'Intérieur à l'affût de tout nouveau fichier, le Ministère de la Justice semble bien timoré. Le pôle d'intérêt de Boucher ce n'est pas l'informatique en soi ; son premier cadre d'analyse, ce n'est même pas véritablement une problématique informatique et libertés. Safari ne retient son attention que dans la mesure où il se révèle un élément déstabilisateur des rapports entre les deux ministères, et s'avère susceptible d'opérer un déséquilibre en faveur de l'Intérieur (le sur-titre n'explique-t-il pas que "*tandis que le Ministère de l'Intérieur développe la centralisation de ses renseignements, une division de l'informatique est créée à la Chancellerie*" -ce qui souligne le retard de cette dernière qui n'en est qu'à la création d'une division spécialisée). Ici, l'informatique reste secondaire. Elle n'est pas révélatrice de la problématique libertés publiques ; c'est plutôt l'inverse qui est vrai. Et cette question des libertés n'est encore qu'un dérivé ou un méta-cadre inféré d'une interrogation stratégique sur les relations des deux Ministères (de l'Intérieur et de la Justice). L'informatique, dès lors, ne doit plus progresser, en termes de volume d'équipement, de capacités et d'aptitude des traitements, dans la clandestinité, mais, selon l'auteur, au grand jour et dans l'espace fixé par un vaste débat public. En effet, suivant une tradition libérale classique, explorée par Jürgen Habermas, la liberté se construit dans la publicité, dans l'échange raisonné ⁶⁷⁷.

D'ailleurs, nous l'avons déjà souligné, l'auteur ne se donne pas comme un iconoclaste de l'informatique. Au contraire, il précise que "*par définition*" il ne "*s'agit pas [d'y] renoncer*" (mais d'en tracer les limites). La vue de l'auteur reste bouchée par une approche organisationnelle qui ne désigne pas l'informatique comme responsable des dysfonctionnements, mais bien les décisions et les stratégies ministérielles : l'informatique est agie et non actrice, elle ne détient aucun pouvoir propre,

⁶⁷⁶"SAFARI manifeste la volonté, à l'occasion de la mise sur ordinateur du répertoire des personnes, géré par l'INSEE, de faire jouer à ce répertoire un rôle fédérateur entre les différents fichiers publics et privés stockant des données nominatives. (...) L'identification est faite à partir du critère stable et unique de la naissance. (...) [L']objectif [de SAFARI] : l'intégration de l'information administrative sur les personnes. (...) <<Afin d'éviter que plusieurs numéros de diverses structures soient attribués au même individu, de faciliter les communications entre fichiers administratifs, de satisfaire la demande toujours croissante (...)>> [déclare J.P Greiveldinger, chef du projet SAFARI en 1972]. Le moyen : l'adoption d'un identifiant unique dans la désignation d'un individu. (...) SAFARI [c'est] le primat de l'efficacité technique sans aucune garantie juridique. (...) [Ainsi,] on chercherait en vain (...) le moindre acte juridique de l'opération. (...) [C'est] une logique unidimensionnelle que met en oeuvre SAFARI qui traite de l'identification des personnes exactement dans les mêmes termes que SIRENE traite de l'identification des entreprises et SILOE (...), des unités foncières. (...) Depuis la création du répertoire, l'utilisation statistique et l'utilisation administrative interfèrent. (...) A la fragilité des arguments en faveur d'un identifiant unique, s'oppose la réalité des deux principaux dangers d'une telle procédure. Tout d'abord, le recours à cet identifiant unique par les différentes administrations rend techniquement possible une interconnexion extrêmement rapide entre tous leurs fichiers. (...) Ensuite les erreurs sont toujours possibles dans l'identification de la personne. (...) Les Etats-Unis ont estimés inopportun de recourir à un dispositif qui offre de telles potentialités liberticides ; d'autres, comme le Portugal, ont jugé utile de l'interdire par une disposition constitutionnelle", cf A. Vitalis, "Informatique, Pouvoir et Libertés", p77 à 90.

⁶⁷⁷cf "L'espace public".

tout dépend de son utilisation. C'est pourquoi il convient de limiter celle qui aboutit à l'interconnexion des fichiers, donc à un surcroît de centralisation, et qu'il devient urgent que les décisions soient prises au grand jour. Il ne s'agit donc pas de maîtriser un pouvoir propre à l'informatique, mais de jouer sur son usage, de manière externe, techniquement (interconnexions -ce n'est pas la fabrication des images qui est intrinsèquement perverse, que ce soit à l'aide ou non de l'informatique, mais leur rapprochement éventuel : oserait-on objecter que sans images l'interconnexion perd toute valeur ?) et <<politiquement>> (exigence d'un débat démocratique).

Réponse de la <<bergère au berger>>, les articles du 22.03.74[13] et du 23.03.74[14] respectivement, rapportent l'indignation du Ministère de l'Intérieur face aux accusations de centralisation, et opposent les "*commentaires dissonants*" des deux ministères, la place Bauvau se défendant, par la bouche de M. Chirac, de vouloir porter atteinte aux libertés, tandis que la Chancellerie jette de l'huile sur le feu en précisant que de plus en plus de banques de données les plus diverses sont créées et que "*si ces renseignements venaient à être centralisés, une atteinte intolérable aux droits de la personne dans sa vie privée comme dans l'exercice de ses libertés publiques pourrait en résulter*"⁶⁷⁸. Le ministère de la Justice rétrécit la question à la dimension de la seule interconnexion: la maîtrise ne peut donc venir que de son seul relâchement ou de sa non actualisation.

Le 27.03.74[15] nous apprend que M. Adolphe Touffait, Procureur Général de la Cour de cassation, convoque la Commission informatique (du Ministère de la Justice) afin d'examiner la "*nouvelle politique*" d'informatisation du Ministère de la Justice, alors même que la décision de l'équiper en petit matériel et de créer une nouvelle division spécialisée, était déjà prise. Le Monde conserve sa perspective d'un déséquilibre croissant entre les moyens du Ministère de l'Intérieur, puissants et efficaces, et ceux du Ministère de la Justice, faibles et balbutiants. Où l'on tient le suspens en l'attente de la réaction de Matignon : celle-ci ne tarde pas à s'exprimer face à un mouvement qui <<fait désordre>>. Elle s'effectue en deux temps.

D'abord, sur ce qui aurait du constituer la face politique. C'est ainsi que le 29.03.74[18] est annoncée la constitution (sur décision du Premier Ministre) de la Commission Informatique et Libertés⁶⁷⁹, près du Ministère de la Justice est-il précisé. Suit la liste des membres et un commentaire qui constate dubitatif "*que peu de précisions sur l'éventualité d'un débat public à propos de l'informatique et des libertés (...)*". Le Monde reste sur sa faim : il attendait un débat, on lui offre une Commission, il espérait une procédure démocratique, on lui oppose une démarche technocratique.

Ensuite, la face <<technique>>. Le 31.03/01.04.74[19], sous la rubrique "*justice*", "<<Safari>> et la chasse au français" (sur-titre) : "*M.Messmer : aucune interconnection ne sera autorisée entre systèmes informatiques de ministères différents*" (titre) (article non signé). M. Messmer "*n'envisage pas de débat parlementaire*", souligne Le Monde, qui rappelle, par la bouche de M. Pierre Cabanes, Conseiller technique au cabinet du Garde des Sceaux, que "*le Ministre de la Justice estime*

⁶⁷⁸A cette occasion, le Monde, qui a lancé l'"affaire", montre à ses lecteurs que, loin d'être isolé, et donc de <<vaticiner>>, des journaux de toute obédience, l'Humanité, la Nation et le Figaro, se posent des questions similaires. Le premier insiste plus sur la nature des méthodes arbitraires du pouvoir ainsi révélées que sur l'informatique, alors que les deux autres affirment qu'il y a ambivalence, qu'il y a jeunesse et donc le danger potentiel, de cette technique.

⁶⁷⁹Pour plus de précisions sur la CNIL, cf Chapitre 11.

que ce serait un grand mal si les renseignements sur chacun étaient rassemblés dans une mémoire unique". Le débat ne semble toujours pas à l'ordre du jour !

Au début du mois de mai de la même année, P. Boucher, engagé dans un safari anti "Safari", découvre ainsi un *"Super-Safari"*, le 04.05.74[22]. Il est américain d'origine, et (donc, serait-on tenté de dire à lire l'auteur) encore plus réducteur que son cousin français. Il est né dans le secret et *"si ce n'est un mauvais coup contre la liberté des français que l'on veut cacher, serait-ce le secret des affaires que l'on veut protéger ?"* Super safari ne connaîtra pas une forte notoriété, néanmoins l'article permet de conserver une tension dans <<l'opinion publique>> propre à orienter, favorablement espère-t-on, les réflexions et décisions des gouvernants.

Il faudra néanmoins attendre un an (tout au moins dans Le Monde) avant que ne se développe le débat, sous l'impulsion de discussions parlementaires ⁶⁸⁰. Il sera malheureusement bien vite perverti. Le mois de juin de l'année 1975 embraye donc sur le thème des libertés publiques. D'abord sous l'impulsion d'un débat au Sénat, le 19.06.75[8], puis par une réflexion sur le fichage des familles à problèmes, le 25.06.75[9].

Dans le premier article la dichotomie politique opposition/majorité conditionne les positions. Ainsi le P.S. soutient que *"l'utilisation abusive de l'informatique (...) fait peser de redoutables périls sur la vie privée et la vie publique, sur nos libertés, sur la démocratie"*, et souligne qu'*"à coté [des] fichiers publics (...) il y a tous les fichiers privés, [notamment d'entreprise. Ce qui amène M. Ciccolini à s'écrier :] voilà où l'on en est, cent ans après l'abolition du livret ouvrier"*. A quoi la majorité répond: *"ce n'est pas l'informatique qui est en cause, mais le risque de voir concentrer sur un seul individu un ensemble de renseignements qui ne sont pas forcément exacts"*. Ce que confirme M. Lecanuet, Ministre de la Justice, après avoir rappelé que *"SAFARI n'intègre pas les renseignements de police"* mais que *"c'est la possibilité de connexion (...) qui recèle des dangers"*, en soulignant que *"l'ordinateur ne connaît pas les nuances"*.

Voilà les termes du débats : si les dysfonctionnements sont bien enregistrés, l'informatique s'en trouve disculpée. Les accusés, nous les connaissons bien désormais : l'utilisation et l'interconnexion. Mais au fond, de débat il n'y a pas, puisqu'en définitive, à une accentuation rhétorique près, tout le monde est d'accord pour sauver l'informatique. Nous assistons là aussi à une opération de déplacement, de l'informatique elle-même à la centralisation : c'est elle la responsable. Dès lors la maîtrise passe par son évitement, et non par une procédure active affectant l'informatique.

Le second article dénonce, en s'appuyant sur les positions des syndicats C.G.T. et CFDT des travailleurs sociaux, *"le fichage avoué des familles à problèmes"*. Or, aux questions du carnet de santé correspondent des *"grilles de réponses (...) d'ores et déjà codées pour l'éventuel ordinateur"*.

Malgré l'indigence des échanges discursifs, il semble se développer une sorte de veille pratique, qui vise à repérer les utilisations potentiellement douloureuses aux libertés. Cette *"veille informatique et libertés"*, nous est confirmée par deux articles du 19 et du 26.10.75[20][21].

⁶⁸⁰Ce que confirme, à partir d'une perspective très différente, le travail d'A. Walliser : "il s'en suit un débat public, limité essentiellement, il est vrai, au cadre de l'Assemblée Nationale", cf "Le rapport <<Nora-Minc>>, histoire d'un best-seller", "XX° s, Revue d'histoire", le 07.09.1989, p38.

Elle concerne la vie de tous les jours de monsieur ou madame-tout-le-monde confrontée à l'informatique. Le discours s'organise autour de la dénonciation des dangers potentiels de l'informatique et de leur qualification morale (d'autant plus utilisée que le ton de la dénonciation est sérieux et d'autant moins lorsqu'il est ironique). En effet, l'article du 19.10 s'intitule *"les traîtrises de l'informatique"*. La première phrase du texte reprend la même idée puisqu'elle prétend que *"l'informatique est un mot piège"*. Le texte du 26.10 nous annonce qu'*"un ordinateur du ministère britannique du commerce s'est trompé (...)"*.

La veille apparaît comme un moyen concret de détection des dysfonctionnements et de maîtrise minimale. Ici, c'est bien l'informatique qui se trouve indexée comme coupable : tel semble différencier l'article qui renvoie à la description d'une réalité concrète et celui qui disserte sur les <<pannes>>. Cependant la posture se contente de dénoncer, sans chercher à comprendre : d'où l'anthropomorphisation et la morale, sur lesquelles nous ne reviendrons pas. Soulignons néanmoins qu'elles bloquent l'émergence d'une réflexion en terme de pouvoir.

Ainsi, à l'image du Chapitre 9, soit il y a conscience du pouvoir, ou d'un certain pouvoir, ou lien au pouvoir, mais dès lors la responsabilité n'est pas reportée sur l'informatique, soit elle est effectivement dévolue à cette dernière, mais alors celle-ci n'est pas référée au pouvoir ! Aussi aucun vrai débat ne peut donc s'engager, et les tentatives de maîtrises résorbent leur potentiel critique dans une fonction régulatrice, de feed-back négatif. Il est facile dans ces conditions de comprendre quel va être l'avenir du débat parlementaire et/ou politique (au sens de : pratiqué par les partis politiques) : la relation de l'informatique aux libertés sert bientôt d'argument dans les joutes traditionnelles. En effet, loin de les faire évoluer, elle s'y retrouve piégée, embourbée. Perversion : alors qu'elle était censée stimuler une réflexion, elle est asservie par la chamaille politicienne.

Voilà pourquoi le Parti Socialiste par exemple, dans un article annonçant qu'*"Un projet de loi sur le contrôle de l'informatique pourrait être déposé au parlement lors de la cession de printemps"*, du 18.09.75[13], déclare *"les choix ou le laisser-faire du gouvernement actuel (...) peuvent conduire par inconscience ou préméditation à une société policière où l'informatique sera l'outil de contrôle par excellence pour emprisonner la vie privée du citoyen"*.

Ainsi, le 05.12.76[36], nous assistons à une *"polémique entre MM. Poniatoski et Juquin sur l'informatique"*. Au second qui l'interrogeait notamment sur, *"l'état d'avancement du projet remplaçant le projet SAFARI"*, le premier à répondu que *"le Ministère de l'Intérieur s'est toujours abstenu de centraliser les moyens informatiques destinés aux départements et aux communes"*. M. Juquin à répondu à son tour à M. Poniatoski en l'accusant de *"conteste[r] les libertés communales"*. Jeux et glissements partisans, dans lesquels l'informatique n'est qu'un prétexte à récusations réciproques.

Dans la même veine : *"Les sénateurs ont profondément modifié le projet voté par l'Assemblée Nationale"*, rapporte A. Guichard, journaliste au Monde, le 19.11.77[33]. Les débats là non plus n'apportent rien de fondamentalement nouveau, sinon peut-être une approche globalement plus politique pour la gauche. En effet, *"Pour M. Ciccolini (P.S.) (...) Il faut une meilleure protection des libertés contre une technologie dont les tendances sont totalitaires"*. Mais la radicalisation du discours

tient plus aux circonstances (la discussion du projet par L'Assemblée) qu'à une véritable analyse sur le fond. L'informatique s'avère à l'époque politiquement porteuse, elle devient de ce fait un élément de stratégie politicienne plus qu'un objet de réflexion. Non que l'un empêche absolument l'autre, mais il le déforme inévitablement : les finalités restent en effet profondément différentes.

Le pouvoir gouvernemental, subtilement, c'est-à-dire en s'appuyant sur un mouvement qui va de la reconnaissance d'aspects potentiellement négatifs de l'informatique à leur euphémisation, travaille dans le sens de l'acceptation. *"M. Peyrefitte déclare notamment : <<Le grand danger de l'informatique, c'est son infaillibilité, car l'oubli humain est la grande protection des hommes : aussi le texte prévoit-il l'oubli artificiel que constitue l'effacement programmé des données (...). L'ombre de George Orwell a plané sur les débats de l'Assemblée Nationale. A ce pessimiste, j'opposerais volontiers Jules Verne, l'optimiste, aux yeux de qui la science était vouée au bonheur des hommes : souhaitons que ce soit en France le cas de l'informatique !>>"*.

La venue sur le devant de la scène de la télématique ne changera rien à l'affaire. En effet, le 18.12.80[130], lors de questions et réponses à l'Assemblée Nationale, dont certaines relatives aux *"dangers de la télématique"*. *"M. Louis Perrein (P.S., Val d'Oise) ouvre le débat sur la télématique par une définition : <<la télématique, c'est la diffusion de l'informatique dans tout le tissu social et économique.>> Il approuve ce progrès mais reproche au gouvernement de ne pas chercher à maîtriser les conséquences de cette révolution technologique"*. Ce à quoi répond *"Mme Pasquier, Secrétaire d'Etat au travail, [en affirmant que] le gouvernement (...) se préoccupe de maîtriser la télématique et a mis en oeuvre une action de formation qui contribue à résorber la pénurie actuelle d'informaticiens (...). (...)[Elle précise] <<que M. Ségard a été chargé d'une étude sur les conséquences sociales et culturelles de l'informatique>>"*. Et si M. Perrein avait dénoncé *"<<L'informatisation et la télématisation telles qu'elles s'annoncent, c'est un pouvoir de plus donné à ceux qui en ont déjà beaucoup trop>>"*, le 18.12.80[131], *"le PCF s'oppose à la télématique centralisée"*, et s'élève contre *"le pouvoir de M. Giscard d'Estaing (...) [qui vise à] dominer intégralement les moyens d'informations et de communication dans notre pays (...)"*...ce qui confirme l'instrumentalisation du thème des risques de l'informatisation au service des joutes traditionnelles et non leur inflexion sous sa pression !

Nous avons parfois empiété quelque peu sur l'étude de la Loi, mais il n'empêche que nous avons vu clairement l'idée du débat s'effondrer comme moyen de maîtrise du problème de la remise en question des libertés en une argutie politicienne. L'opposition, nous le savons maintenant, reste divisée entre ceux qui postulent la neutralité et ceux qui militent en faveur de la décentralisation. Dans le premier cas le débat se tarit à la source, puisque tout le monde est d'accord. Dans le second cas, il reste toujours possible aux pouvoirs établis de tenter une vaste opération de récupération...ce qu'ils vont d'ailleurs fort bien réussir.

I.3. La globalisation (le rapport Nora) ⁶⁸¹.

En effet, le rapport Nora s'il éclaire, possède lui aussi sa part d'ombre. Car il participe à l'oblitération du problème local des libertés publiques, par la problématique globale de l'informatisation de la société. Aussi, qu'il le veuille ou non il s'inscrit dans un ample mouvement de relativisation soutenue de la question des libertés comme posture virtuellement critique.

C'est pourquoi, le 23.02.78[7], lorsque le Monde annonce que "*M. Nora a remis son rapport sur <<l'informatisation de la société>>*", ce petit article rapporte que "*l'informatique est une très grande chance à saisir, a dit M. Nora à sa sortie de l'Elysée. [Il ajoute que] Cela peut se faire dans des conditions qui améliorent considérablement la vie et qui n'attendent pas du tout à l'intimité et aux libertés. <<La Gestapo, a-t-il poursuivi, a très bien fait son travail en 1942 sans fiches. Les Suédois ont beaucoup de fiches et de fichiers, et la Suède n'est pas un Etat policier>>*" Une petite phrase dont on retrouve l'idée dans le rapport lui-même, et qui fit couler pas mal d'encre⁶⁸². Le Monde ne commente pas ces propos. Mais les articles qui suivent, sans développer une réelle critique à l'égard du rapport, laissent néanmoins percer une résistance à les entériner tels quels.

Le rapport Nora-Minc fait l'objet d'une attention toute particulière : d'abord un compte rendu minutieux le 20.05.78[10], puis, les 25.05.78[12] et 26.05.78[13], une publication in extenso de sa conclusion, "*en raison de son intérêt exceptionnel*". Pourtant, dans ce premier temps, le quotidien se contente de présenter les thèses des deux auteurs et donc de s'effacer derrière elles, et il faut attendre un mois, pour que les 28.06.78[16] et 29.06.78[17], un journaliste du Monde, P. Viansson-Ponté, utilise le rapport comme point d'appui à sa réflexion, pour rebondir vers une problématique personnelle.

La fiche de lecture de J.M. Quatrepoint, articulée en une copieuse introduction-résumé et le corps même de l'article, est ambiguë. En effet, dans un premier temps elle nous offre, mais sur le mode de la concession, quelques critiques relatives "*au vocabulaire [qui] est parfois ésotérique*" ou bien aux "*problèmes posés par les fichiers, la centralisation des données (...) quelque peu (...) escamotées*", voire que "*des aspects précis de la stratégie industrielle (...) sont brièvement évoquées*", mais ce mouvement s'arrête là. Or, la suite de l'article reste fidèle au rapport, dans une volonté, compréhensible, de respect du texte originel ; cependant l'absence de critiques ultérieures tend à laisser penser à un acquiescement. Quoiqu'il en soit Quatrepoint souligne avec pertinence l'omission du problème de la mise en cause des libertés.

⁶⁸¹"(...)Le rapport s'inscrit (...) dans le cadre de la volonté de V. Giscard d'Estaing d'établir un nouveau style de relations entre le Président de la République et les Français", ainsi que dans un objectif de "(...)<<récupération>> politique du courant chabaniste" (d'où le choix de S. Nora). Le succès considérable du rapport ne bénéficie cependant pas directement au Président, c'est pourquoi il organisera en septembre 1979 une <<Semaine informatique et société>>, concurrente en quelque sorte et dont nous trouverons échos ici même. Quoiqu'il en soit de ces chamailleries, les deux événements (le rapport conservera un retentissement incomparablement supérieur) vont bien néanmoins dans le même sens : faciliter l'acceptation de l'informatisation. En effet, comme le souligne D. Janicaud -cf "La puissance du rationnel", p133-, ils oeuvrent à "la transparence sociale, <<dangereuse>> [seulement] aux yeux des pessimistes" !

⁶⁸²cf A. Vitalis, op cit, p198.

Quelques temps plus tard, deux articles, côte-à-côte, l'un de M. Arvonny, l'autre de C. Sarraute, réagissent à une émission télévisée, le 15.09.78[22][23]. Le premier note : *"il y a quelques mois, le titre de l'émission <<l'ordinateur et votre avenir>> eut renvoyé à des problèmes de fichiers, de libertés individuelles, aux craintes d'une emprise sur l'homme de machines tentaculaires et glacées. Or, on nous a montré des ordinateurs-jouets -c'est bien ainsi que les voyaient les enfants d'une école- de petites machines bien gentilles, docilement prêtes à vous distraire ou à vous seconder"*. Un peu plus loin il ajoute : *"mais il serait trop sommaire de ne voir dans le <<home-computer>> que le dernier avatar du train électrique. L'ordinateur personnel peut être un jeu ; il peut aussi être un puissant outil d'enseignement ; il peut devenir l'auxiliaire indispensable d'un pharmacien ou d'un notaire"*. Cet essoufflement serait-il un contre-coup du rapport Nora ?

C. Sarraute, elle, par-delà la question : *"ce qu'on ne voit pas très bien, au delà d'une simple commodité, c'est la véritable utilité de ces <<merveilleuses machines>>"*, nous offre une bouffée d'air du temps : *"les risques que présentent leur mise en vente à bas prix : chômage, isolement, mise en fiches, surveillance, etc..., paraissent eux, évidents. Il s'agit là d'un formidable choix de société. Sur le papier. En réalité, la question ne se pose déjà plus. On ne va pas contre le progrès, on n'avance pas à reculons. L'ordinateur est là, il n'en restera pas là. Mieux vaut l'accepter et s'y préparer sans tarder"*. C'est à se demander si les efforts du gouvernement, avec le rapport Nora, puis avec la semaine informatique et société sont bien utiles, puisque le travail s'effectue de lui-même !⁶⁸³ Certes, Sarraute pointe effectivement les problèmes posés aux libertés, mais elle opère d'emblée dans la foulée une reddition sans conditions ! Les dysfonctionnements se retrouvent naturalisés, ils se révèlent normaux en quelque sorte, et n'appellent aucune maîtrise ! Cependant, comment ne pas s'étonner de la concomitance des dates : pourquoi une telle abdication fin 1978, moins de six mois après la publication du rapport⁶⁸⁴. Sans prétendre lui attribuer un pouvoir excessif, la coïncidence ne laisse pas d'être troublante.

Cependant l'article suivant confirme sans aucun doute, mais à son corps défendant, la thèse d'une fonction soporifique du rapport Nora. En effet, le 02.12.78[43], J.M. Quatrepoint fait le point sur les mesures gouvernementales relatives à *"l'informatisation de la France"* (titre) : elles se révèlent bien en retrait sur le rapport Nora-Minc. Bizarrement, c'est un journaliste du Monde, qui écrit que *"jusqu'au mois de mai 1978, l'informatique, malgré la prolifération des ordinateurs, restait affaire de spécialiste. Avec la publication du rapport de MM. Nora et Minc sur l'informatisation de la société, le débat a été porté sur la place publique"*. Où est passé l'article de P. Boucher publié dans le Monde du 21.03.74[12] relatif à Safari, qui espérait bien ouvrir un débat pourtant⁶⁸⁵ ; ou se sont perdues les polémiques au sujet des libertés publiques et individuelles qui ont agitées notamment l'année 1974 et

⁶⁸³Où nous retrouvons des attitudes analysées au Titre I et singulièrement au Chapitre 1.

⁶⁸⁴Rappelons que "le rapport fut remis au Président de la République le 21 février 1978. Imprimé en mars 1978 à la Documentation Française, sa diffusion ne fut autorisée qu'en mai, après les élections législatives" ; sa présentation officielle par la Documentation Française n'a eu lieu que le 19 mai 1978 ; cf A. Walliser, "Le rapport <<Nora-Minc>>, histoire d'un best-seller", XX^os, le 07/09.89, p35.

⁶⁸⁵D'ailleurs, le 11.12.77[35] lorsque le même P. Boucher fait le compte rendu d'une émission de FR3, il souligne avec quelque acrimonie qu'il n'a pas été dit que le débat engagé sur informatique et liberté, dont l'émission est l'un des éléments, devait son lancement à un article de presse de 1974 et non à *"une volonté spontanée des détenteurs de pouvoir, peu désireux qu'on discute ce pouvoir nouveau : l'informatique"*.

ce début d'année 1978 ? La presse, qui s'est faite assez largement l'écho de ces discussions, avouerait-elle par là un impact bien moindre que celui d'un rapport officiel ? Pour certains les problèmes abordés méritaient-ils si peu de mémoire, ou alors étaient-ils considérés comme si marginaux, ou bien étaient-ils en fait déjà dépassés ? Où l'on voit précisément la problématique informatique et libertés recouverte, occultées par celle, plus vaste, d'informatique et société, au point de travestir la mémoire du Monde !

Une autre réponse s'esquisse nous semble-t-il par l'intermédiaire d'une question, qui paraît bien déborder son auteur : *"comment passer d'une société utilisant l'informatique à une société informatisée, à l'instar de ce qui se passe déjà aux Etats-Unis et au Japon"*. Comment et non pourquoi ou qu'est-ce-que cela veut dire ! Ce comment entérine par sa seule présence l'acceptation d'un niveau à partir de quoi l'on regarde les choses : le pourquoi, nous l'avons déjà amplement vu au Titre 1, se situe en dessous en ce sens qu'il s'interroge sur les fondements, les motivations, sur le ce sur quoi repose l'énoncé, il cherche à éclaircir l'énonciation elle-même dont il est supposé qu'elle n'est pas neutre, mais s'inscrit dans un jeu et des enjeux sociaux. Le comment, lui, ne questionne pas ce qui le soutient, élude l'énonciation renvoyée à son évidence, mais de plain-pied avec son énoncé s'engage à examiner le fonctionnement d'un faire. Ainsi se trouve <<expliqué>> l'oubli de la problématique libertés publiques: elle correspond encore à une question de type <<pourquoi>>, toujours potentiellement fort dérangeante. Par contre, il est beaucoup plus facile de limiter l'évolution de la problématique informatique et société à l'espace du <<comment>> : il suffit pour ce faire d'aborder l'informatique au niveau de sa présence. Or, nous avons vu ailleurs combien il était difficile d'opérer des sauts de niveau à vocation libératoire.

Un an plus tard, le 25.09.79[62], le colloque officiel de la *"Semaine Informatique et société"* soulève l'ironie de J.M. Quatrepoint dans un encadré intitulé *"inventaire"*. L'auteur semble avoir notablement évolué dans ses positions, puisqu'il en vient à rejoindre l'hypothèse de l'anesthésie, non pas à propos du rapport Nora, mais de la semaine organisée sous l'égide de la Présidence de la République. Il est par ailleurs étrange de voir le même auteur ironiser sur la discussion relative aux libertés, alors qu'un an auparavant il l'avait aisément escamotée ! Quoiqu'il en soit il finit par mettre en cause la crédibilité même d'une maîtrise par l'intervention d'une commission.

Après avoir brossé le portrait d'un impressionnant parterre de personnalités françaises et étrangères ⁶⁸⁶, l'auteur nous indique que *"le bon peuple, lui, est convié dans le même temps à <<rencontrer>> ces drôles de machines. Au SICOB bien sur. A la télévision. Dans les médias. Mais aussi dans la rue et même le métro"*. Plus loin il ajoute que *"les libertés menacées feront comme d'habitude, l'objet de discussions animées. Chacun tentera de se rassurer en se rappelant qu'une commission -une de plus- veille sur elles. Peut-être une voix s'élèvera-t-elle pour s'étonner de ce livret de santé où le nourrisson d'une mère célibataire ou d'un travailleur immigré est classé à vie <<enfant à risques>>"*. Enfin, en conclusion il souligne : *"dernière précision : on ne parlera pas à ce colloque de politique. C'est promis. Les organisateurs ont sciemment écartés les représentants des partis. (...)"*

⁶⁸⁶Remarquons que l'auteur ne souligne pas l'absence, pour le moins étrange pourtant, de Nora et Minc au Colloque, pointée par A. Walliser, op cit, p43.

MM Segard et Giraud, M Valéry Giscard d'Estaing, c'est bien connu, ne font pas, eux, de politique". Certes, le ton adopté nous porte à penser que l'auteur, comme nous, sent que cette manifestation sonne comme un enterrement, une congélation, une neutralisation globale de nombreux problèmes, mais il faut néanmoins le reconnaître, pour aussi salutaire que soit cette réaction, elle reste bien marginale à la vue des articles publiés par le Monde, y compris ceux signés par ses journalistes, et singulièrement Quatrepoint lui-même ! L'auteur se cantonne dans le registre de la dénonciation, comme il s'était limité à celui de l'approbation de facto un an plus tôt : s'il convoque le terme politique, c'est pour déplorer l'absence de la possibilité même du débat. Car en effet, ce dernier apparaît une nouvelle fois comme le seul instrument supposé valable de maîtrise des dysfonctionnements (nommément reconnus). Or, nous avons déjà vu où a mené ses premières tentatives, rapidement détournées au profit des stratégies politiciennes traditionnelles...

L'idée du débat persiste sous forme quasiment mythique : il s'agit d'un opérateur dont l'action presque magique doit engendrer le bon outil de maîtrise des atteintes aux libertés. Or, le débat, pas plus que la technique d'ailleurs, n'existe dans quelque sphère éthérée : son actualisation concrète traduit inévitablement l'état des forces et problématiques en présence. Dès lors, il est presque inévitable qu'il soit instrumentalisé... La notion ne sert-elle pas en définitive à masquer l'indigence de la pensée ? Car, il semble que l'on revendique le débat, sans vouloir pour autant en assumer le risque : à savoir tenir une attitude critique assise sur un lourd travail de réflexion. Sans quoi le débat reste pur jeu rhétorique. Or, rien dans les articles qui précèdent ne laisse supposer l'adoption d'une telle posture. C'est pourquoi cet appel au débat nous paraît relever de l'incantation au totem démocratique : un petit sacrifice verbal qui ne coûte pas cher. Aussi l'accès au politique demeure-t-il des plus réduits : la récusation de la fabrication d'images potentiellement dangereuses ne débouche en aucune manière sur une interrogation fondamentale relative à la gestion -paradoxe- de notre démocratie. Ainsi le cri d'alerte s'épuise-t-il dans son propre souffle.

Section II. Quid de la perception des limites de la gestion de notre démocratie.

De nombreux articles expriment leur inquiétude face à la possibilité de création, ouverte par l'informatique, de ce que nous appelons de nouvelles images de gestion macro-sociétale. Celles-ci, nous l'avons déjà indiqué, participent du fonctionnement concret et quotidien de notre démocratie : elles lui permettent de répondre à l'injonction du <<connais-toi toi-même>>. Néanmoins nous avons tout aussi fortement souligné que leur profusion, leur précision, leur construction rationnelle portée par le recours à l'informatique et son estampillage scientifique, risquait de se retourner contre la démocratie : c'est le paradoxe constitutif de la gestion de sa forme contemporaine. Voilà notre position. Le corpus va-t-il dans cette direction, et si oui, jusqu'où et dans quel état d'esprit ? C'est ce que nous allons mesurer maintenant.

Pour ce faire, nous allons convoquer d'une part les <<faits>>, tels qu'ils sont rapportés pour l'année 1980, c'est-à-dire les atteintes aux libertés soutenues par l'intervention de l'informatique, et de

l'autre les réflexions qui, en parallèle, émaillent le corpus. La question qui se pose est celle de la résonance des premiers au sein des secondes : une conjonction signifie une capacité à ne pas seulement les considérer comme un cri d'alarme, une aptitude à leur donner un sens ou à mettre leur sens en question. Une disjonction les renvoie à leur état de cris d'alerte, au fond, croit-on, quelque peu excessifs. Cette section montre que la seconde hypothèse est la bonne, sous la contrainte d'une incompétence à reconnaître l'informatique comme jouant aussi le rôle d'un instrument de gestion de notre démocratie, sous l'impulsion de cadres conceptuels absolument hétérogènes aux faits.

II.1. <<Les faits>>.

En cette année 1980, le constat de l'atteinte aux libertés s'ouvre au niveau européen, par trois punctuations qui courent sur toute l'année. En effet, en son début le correspondant à Londres du Monde en Grande-Bretagne signale que *"les développements de la surveillance électronique inquiètent les élus travaillistes"* (le 17-18.02.80[13]) ; au mois d'avril Big brother est détecté à Belfast (80[44], cf Chapitre 8); enfin, en septembre c'est au tour de l'Allemagne d'être montrée du doigt (80[72], cf Chapitre 8 et 11). Le phénomène n'est donc pas exclusivement français.

Cependant la présentation des deux derniers articles est assez ambiguë : car elle nous décrit des dispositifs complexes et efficaces, dont on ne sait s'ils nous incitent à nous méfier de ce qui pourrait advenir en France ou bien à trouver la situation de notre pays comparativement bien douce ! Quoiqu'il en soit, si ces présentations sont l'occasion de s'interroger sur la démocratie des autres, du moins tel ne semble pas être le cas ici. En effet, les articles qui font explicitement référence au problème de l'atteinte aux libertés, même lorsqu'il la déplore, ne font pas le lien avec la gestion de notre démocratie.

C'est ainsi que le 15.02.80[11], Le Monde annonce, sans plus de commentaires que *"la CFDT conteste la légalité des nouvelles cartes d'identité"*. Elle craint notamment les possibilités d'interconnexions. A peine un mois plus tard, le 08.03.80[19], B. Le Gendre annonce qu'à propos du *"fichier des étrangers, le gouvernement renonce à une partie de son projet"* (en première et vingtième page) ; il pointe la crainte du contrôle : *"avec l'exploitation informatique des données concernant les immigrés, il aurait été possible de contrôler de plus près la population étrangère"*. D'ailleurs l'article souligne que *"le Ministère de l'Intérieur maintient toutefois son projet d'informatisation des cartes de séjour"*, en réduisant seulement le nombre de données retenues, et qu'*"il n'est pas non plus dans [s]es projets (...) de revenir sur la création d'une nouvelle carte d'identité pour les français, informatisée et infalsifiable"*. Le mois suivant, (03.04.80[23]) le même B. Le Gendre, insiste d'abord sur les frictions inter-ministérielles puisqu'il titre : *"la Chancellerie critique le projet de cartes d'identité établi par le Ministère de l'Intérieur"* (avec seulement en sous-titre : la CNIL reporte sa décision)⁶⁸⁷. Il se contente de rapporter que *"la Chancellerie voit dans ce projet [la création d'un] état-civil parallèle [,] un danger pour la vie privée et les libertés individuelles"*, et souligne que *"l'habitude aidant, [la carte*

⁶⁸⁷Nous retrouvons, toujours en opposition, les protagonistes de <<l'affaire Safari>> de 1974.

d'identité nationale] *deviendra pratiquement obligatoire*". Le lendemain (le 04.04.80[24]), sous la rubrique "*faits et jugements*", "*le fichage des militaires du contingents*", sans référence à l'informatique, révèle néanmoins l'air du temps, et trahit la peur du fichier !

A peine deux mois plus tard, le 5/6.06.80[51], Bertrand Le Gendre revient sur le sujet, dans un papier intitulé "*la commission de l'informatique et des libertés donne un avis partiellement favorable à l'automatisation des cartes d'identité*", sous-titré, "*la chèvre et le chou*". Un inter-titre, "*le postulat démocratique*" précise que la "*suppression de la zone de lecture optique de la carte*" rend l'interrogation du fichier central plus lent et limite les risques d'interconnexions. Néanmoins, la conclusion remarque qu'aux yeux de la place Beauvau, "*l'essentiel est préservé*".

Voilà les faits, c'est-à-dire leur description : ils s'alarment tous (peu importe que ce soit pour constater l'application ou le retrait d'une mesure) d'un certain nombre d'événements qui portent ou qui sont susceptibles de porter atteinte aux libertés par l'intermédiaire de la production informatisée d'une image discriminante, et donc discriminatoire.

Nous allons étudier sous peu les réactions discursives qui les accompagnent chronologiquement. Cependant, certains ont réagi de manière beaucoup plus concrète, physique et violente : par des attentats, en début avril (article du 09.04.80[26]) et fin du mois de mai de cette année 1980. C'est ainsi que le 21.05.80[45], un petit article annonce "*un nouvel attentat à Toulouse contre une société d'informatique*" (signé par le correspondant régional). "*Sur les murs, trois inscriptions ont été relevées : <<non à l'informaflic>>, <<non à Big Brother en Irlande>>, et <<clodo>> ; <<Big Brother>> est le nom familial donné par les irlandais à un puissant ordinateur, qui permet à l'armée d'obtenir des informations très précises sur la population.*"

Enfin, il convient de présenter un dernier article qui lui aussi fait référence à une opération de fichage. Mais cette fois, il ne s'agit plus tant de s'inquiéter que de rassurer. En effet, le 05.12.80[123], Bertrand le Gendre nous introduit au "*fichage des bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance*" (sur-titre), "*les prudences d'<<AUDASS>>*" ⁶⁸⁸ .

"La première, Mme Simone Veil, alors Ministre de la Santé, avait mis le holà à cette opération en décidant que les maîtres d'oeuvre d'AUDASS ne pourraient plus enregistrer les données relatives à la religion des bénéficiaires ni les motifs de cette aide. Une étape supplémentaire (...) vient d'être franchie par son successeur, M. Jacques Barrot, qui a demandé à ses services de ne plus faire figurer dans les fichiers informatisés le passé judiciaire des intéressés ni la nationalité, (...). Comme pour la carte d'identité informatisée, l'intervention de la Commission [la CNIL] a pour résultat de <<gommer>> les principales aspérités du projet, sans le dénaturer". Néanmoins "la CFDT, notamment, souhaitait un droit de regard sur l'informatisation de l'aide à l'enfance, qui, selon elle, menace les libertés individuelles et perturbe les conditions de travail du personnel". Encore une fois la CNIL, à l'instar du droit sert de protection derrière laquelle l'auteur se sent relativement en sécurité :

⁶⁸⁸Audass, qui "a pour finalité la gestion administrative de l'aide et la fourniture d'informations statistiques permettant l'orientation de la politique de protection de l'enfance" ; "la CNIL considère que le projet (...) est conforme à la loi <<informatique et liberté>> (les informations relatives aux raisons sociales ou économiques ayant motivé les aides aux enfants ainsi que les informations <<en rapport avec la justice>> ne sont plus enregistrées)", cf "Dix ans d'informatique et libertés", p196.

elle persuade d'une informatisation surveillée, voire maîtrisée. Certes, Le Gendre n'oublie pas la position de la CFDT, beaucoup plus critique, mais laisse entendre qu'elle dépend de facteurs extérieurs à AUDASS...

Nous sommes en fin d'année et les barrières juridiques semblent suffire à rassurer ceux qui, il y a encore quelques mois, manifestaient quelques soucis légitimes à l'endroit de certaines démarches. Les dysfonctionnements de l'informatique ne mènent pas à une position critique : soit le choc potentiel de la panne est amorti par ces coussins protecteurs que constituent le droit (mais aussi, nous le verrons ultérieurement, la sécurité et l'idéologie de la communication), soit s'élève une dénonciation violente qui certes cherche à frapper les esprits, mais risque fort de faire encore plus peur que ce quelle dénonce!

Nous avons vu au Chapitre 8 qu'il est aisé en définitive de glisser de l'informatique-qui-fiche-les-personnes à l'informatique-qui-gère-les-choses. La gestion de nos démocraties détranscendantalisées contient, voire repose sur ce risque, les introductions des Titres II et III y ont largement insistés. Or, les réflexions que nous allons étudier maintenant, ont-elles conscience que ce qui est en jeu ce n'est rien moins qu'un travail sur la limite de la capacité politique de gestion de notre démocratie ?

II.2. Les réflexions.

Vont retenir notre attention essentiellement des articles qui entretiennent une proximité à <<la>> politique (et/ou au droit). Plus que les autres en effet, ils devraient fonctionner comme caisse de résonance des problèmes en question ; or, nous allons voir que tel n'est pas le cas. La conclusion ouvre sur un panel d'<<intellectuels>>, dont les interventions, détaillées au Chapitre 12, confirment cette ignorance des <<faits>> comme moteur d'intelligibilité.

"Contrôle d'identité, fichage et <<totalitarisme>>" (titre), signé B. Le Gendre, rend compte d'"un colloque de la CFDT" (22.03.80[22]). Pour M. Maire, nous dit Le Gendre, "le fichage des travailleurs immigrés risque d'être utilisé comme un <<banc d'essai>> pour le contrôle de toute la population. Une carte d'identité infalsifiable, explique le Secrétaire Général de la CFDT, <<est en fait un premier pas vers une informatisation totale de l'ensemble des documents qui concernent chaque individu>>. Cette informatisation, la CFDT n'en veut pas, explique M. Maire, pas plus qu'elle ne souhaite <<qu'une société démocratique comme la notre se dote de certains attributs du totalitarisme en suscitant le besoin d'une identification de plus en plus rigide, donc de contrôle, donc de dépendance".

Edmond Maire n'en appelle pas à la démocratie par hasard : celle-ci n'est-elle pas désormais également synonyme de barrière contre la transparence excessive de tous par rapport à l'<<Un>>? ⁶⁸⁹ Ou plutôt, n'est-elle pas le régime qui, théoriquement, désopacifie aujourd'hui l'espace public et

⁶⁸⁹Manière de s'élever encore <<contre l'un>>, suivant l'expression de la Boétie -cf "Discours de la servitude volontaire".

singulièrement les sphères du pouvoir, et permet la protection de la vie privée ? Vertu de la démocratie (bourgeoise et libérale diraient certains) ici invoquée, cette distribution raisonnée-raisonnable de la transparence, devient l'ultime recours contre l'informatisation...

Pourtant n'est-ce pas lui prêter trop ? Ou bien plutôt n'est-ce pas oublier le paradoxe qui la constitue : la démocratie a besoin de se connaître, de connaître ses populations ; le traitement statistique doit assurer cette fonction dans l'anonymat ; or, cette connaissance permet d'effectuer des classements, par exemple, de définir une structure de population en fonction du critère de revenu, supports d'une intervention de régulation/justice sociale qui, elle, ne peut, par définition, plus rester anonyme, mais doit cibler un ménage, voire une personne en particulier. E. Maire s'approche au plus près de notre position, mais attribue selon nous à tort au totalitarisme ce qui relève du paradoxe constitutif de notre société démocratique.

Certains objecteront que la carte d'identité infalsifiable relève d'un autre registre : même l'impératif d'une gestion fine de la société ne la requiert pas comme condition ⁶⁹⁰. Ce à quoi il est possible de rétorquer qu'une société démocratique détranscendantalisée, dotée qui plus est d'une forte tradition étatique, ne réfère pas ses membres à une classification hiérarchique préexistante héritée : or, chaque individu ne peut néanmoins se fonder lui-même, il lui faut une marque sociale standardisée qui dise qui il est. Cependant cette remarque n'épuise pas l'explication. En effet, celle-ci doit aussi intégrer une autre dimension : le nationalisme ⁶⁹¹. Car notre société ne s'est pas bâtit uniquement sur le postulat démocratique, mais l'a bel et bien croisé avec le principe de la nationalité. Aussi, l'individu doit-il posséder des coordonnées qui prouvent son appartenance à la communauté nationale (cette <<explication>> ne vaut bien évidemment pas pour autant justification).

Bien évidemment l'informatique ne crée pas ce cadre politique : mais elle n'est pas qu'en position de le subir. Car aucun système politique ne tient sans procédures de gestion exprimées, projetées dans un dispositif informationnel. La figure de l'Etat, Goody ⁶⁹² le montre pertinemment, s'élève aussi sur une machine informationnelle de plus en plus complexe, dont la mécanographie, puis l'informatique constituent les formes contemporaines. Aucun système politique ne tient sans un dispositif de traitement/mémorisation de l'information ; inversement aucun instrument de ce type ne peut se développer sans affecter le politique. En ce sens la technocratie, non seulement a toujours existé, mais s'avère indispensable ! Comme l'affirme avec force B. Latour : "pas de travail sans division du travail et pas de division du travail sans gestion et codage, sans dossier et sans organigrammes. Notre bureaucratie -si méprisée- est notre deuxième cerveau -aussi indispensable que le premier" ⁶⁹³.

Si le système politique, en suivant J.L. Vullierme, renvoie à la communauté autonome ⁶⁹⁴ celle-ci peut-elle exister sans se connaître ? son autonomie même n'implique-t-elle pas la nécessité d'une connaissance de soi ? Tout système politique produirait des images de lui-même, forgées au

⁶⁹⁰Il est vrai, comme le rappelle justement A. Gras, que la carte d'identité possédait jusqu'à la seconde guerre mondiale une valeur beaucoup plus relative, op cit.

⁶⁹¹Voir sur ce thème le livre dense d'E. Hobsbawm, "Nations et nationalisme depuis 1780".

⁶⁹²Goody souligne qu'"il n'existe pas de culture écrite sans l'Etat", cf "La logique de l'écriture", p98.

⁶⁹³cf "Aramis", p 177.

⁶⁹⁴cf "Le concept de système politique", première partie, section deux.

moule de la mythologie ou de la raison. Et tout système politique courrait le risque d'être contrôlé par ses images plutôt que d'en être le maître. La société démocratique se caractériserait-elle par ce recours à l'image rationnellement construite ? cependant le totalitarisme ne s'appuie-t-il pas également sur les mêmes images ? Peut-être la démocratie creuse-t-elle sa différence dans sa capacité à offrir un contrôle du retour des images vers la société : ce qui permet de définir contradictoirement qu'elle image est acceptable, et quelle fonction elle peut jouer.

L'informatique participe de la production rationnelle des représentations que notre société se fait d'elle-même et des images indispensables à sa gestion : c'est bien grâce à l'informatique ou la pré-informatique qu'il est possible de gérer des démocraties de la taille de celles que nous connaissons aujourd'hui ⁶⁹⁵. Nous savons qu'au plan de la politique (au sens ordinaire) la gestion de telles sociétés passe par la représentation (parlementaire notamment), c'est-à-dire par la délégation. Ces régimes ne peuvent vivre dans une hypothétique immédiateté à eux-mêmes. L'informatique est un des outils de la médiation. Mais nous savons aussi, avec Rousseau, que la représentation biaise, et grand est le risque de l'instauration d'une représentation autonomisée, d'une représentation substitution. Aussi est-il à craindre que les images informatiques, loin de se voir contrôlées par la population n'en définissent le devoir-être. Ainsi le problème qui se pose à nos démocraties est-il celui de la maîtrise de ses outils...encore faut-il qu'ils soient reconnus et pensés comme tel, et donc ni absous a priori, ni voués aux gémonies !

Après celle d'E. Maire, critique engagée elle aussi, que celle de Jean-Pierre Chevènement, Député, Secrétaire national du PS, qui s'interroge : "*Etat démocratique ou société programmée ?*" (le 20.09.80[80]). "*L'informatisation généralisée de la société, lancée à grand renfort de publicité depuis*

⁶⁹⁵Idée contre laquelle s'élève J. Weizenbaum ; en effet, pense-t-il : "the very erection of an enormously large and complex computer based welfare administration apparatus, however, created an interest in its maintenance and therefore in the perpetuation of the welfare system itself. And such interests soon become substantial barriers to innovation even if good reasons to innovate later accumulate. In other words, many of the problems of growth and complexity that pressed insistently and irresistibly for response during the postwar decades could have served as incentives for social and political innovation. And enormous acceleration of social invention, had it begun then, would now seem to us as natural a consequence of man's predicament in that time as does the flood of technological invention and innovation that was actually stimulates" -cf "Computer power and human reason", p31. Pour Weizenbaum la cause est entendue : l'ordinateur assure avant tout une fonction sociale de conservation d'un ordre qui, sans son appui, se serait écroulé ou aurait nécessité de profondes transformations effectuées sur un registre supposé non technique. Pourtant nous ne croyons pas que cela soit possible, car le problème à résoudre serait néanmoins resté un problème de gestion, en tant que tel redevable d'un traitement technique...au sens où l'est inévitablement une technologie intellectuelle. L'aspect machinique, l'automatisme ne doivent pas nous abuser : l'informatique doit être pensée comme une telle technologie, qui, au minimum, traite de l'information, ouvre la possibilité du classement et du contrôle. L'innovation sociale n'aurait pu se passer d'une quelconque technologie intellectuelle nouvelle, alors pourquoi pas l'informatique ? Car rien ne dit que cette autre technique n'aurait pas connu des défauts similaires...à moins de supposer, ce qui semble être le cas de Weizenbaum, que le changement aurait pu reposer sur du <<pur social>> dont on ne voit pas très bien en quoi il aurait consisté. Qui plus est Weizenbaum montre lui-même que la mécanographie arrivait à saturation (cf p33) : pouvait-on faire comme si elle n'existait pas (elle, ses pratiques, ses hommes, ses services, ses produits...quelques critiquables qu'ils puissent éventuellement être !) et, soit fonder autre chose, sans l'informatique elle-même, ou bien avec une informatique qui, dans un premier temps ne récupère pas cette niche, et se lance dans du radicalement nouveau ? Tous cela semble pour le moins aventureux. Aussi, s'il convient de conserver l'hypothèse d'une fonction conservatrice, indéniable, c'est à condition de la relativiser : d'une part parce que la reproduction de la société (qui est toujours aussi production nouvelle) requiert néanmoins stabilité et continuité, et d'autre part parce que demander à l'informatique de se révéler d'emblée complètement révolutionnaire serait tomber dans un autre déterminisme technique tout aussi inacceptable que celui que porte l'idéologie technicienne.

la publication du rapport Nora-Minc, occupe depuis deux ans une place privilégiée dans le discours officiel. L'introduction massive de l'ordinateur dans les entreprises, dans l'enseignement et même à domicile, la constitution de réseaux destinés à innover la vie quotidienne, annonceront ainsi l'aube d'une nouvelle révolution, celle de la << société informationnelle >>".

C'est sur ce constat que porte la critique de l'auteur. Car en effet, selon lui "le lot des travailleurs (...) aujourd'hui (...) c'est de plus en plus le geste programmé. (...) L'oppression revêt le masque de la technicité". Or, "parallèlement à la mise en place de cette nouvelle organisation du travail se développe une idéologie << moderniste >> de la société technétronique⁶⁹⁶. Sous couvert de technique, le scientisme et la modélisation s'insinuent dans les esprits ; le raisonnement linéaire (vrai ou faux, oui ou non) remplaçant l'esprit critique et la mise en perspective de la société (...)".

Après cette première partie consacrée à l'analyse de l'informatisation en société capitaliste J.P Chevènement pose la question introductive au second mouvement de son texte: "quelle informatique pour le socialisme ?" Il prend cependant garde de précéder son développement de ce préliminaire : "qu'il n'y ait pas de malentendu : les socialistes ne critiquent pas les outils, mais l'utilisation qui en est faite. (...) Sous couvert de démocratie et de diffusion de l'information, c'est le maillage et le conditionnement de la société, la mise en place incontrôlée des fichiers (...)". Grâce à quoi, à l'inquiétude qu'il expose lorsqu'il demande : "comment faire demain d'un peuple d'<< informatisés >> chloroformés, à nouveau un peuple de citoyens ? qu'est-ce qu'une démocratie de l'audiovisuel et de la télématique ?", il peut rétorquer quelques lignes plus loin : "en définitive, nous avons confiance en l'homme. Nous savons que l'informatique, démythifiée, peut devenir un instrument pour la maîtrise de l'économie par les citoyens, les travailleurs et pour l'amélioration des conditions de travail : par l'automation on peut supprimer les tâches dangereuses (...), dégager des gains de productivité, (...) permettre ainsi (...) l'augmentation du temps libre nécessaire à l'exercice collectif de la démocratie et à la formation continue. (...) Grâce aux réseaux et aux banques de données, [faciliter] la planification et (...) rend[re] possible le développement du contrôle des travailleurs. Mais au delà, c'est tout l'<< appareil >> de la société informatisée qu'il faudra transformer : (...) par la nationalisation (...). Enfin, la refonte de l'enseignement permettra non seulement la maîtrise de l'ordinateur mais aussi la réflexion face aux modèles et le développement de l'esprit critique et de la créativité".

A l'époque, la réflexion en terme de société reste surdéterminée par l'opposition capitalisme/socialisme. Il y a la démocratie chez les uns, et chez les autres, la technique chez les uns et chez les autres : or, pour que les passages restent possibles (car les fondements marxistes de ce socialisme croient fermement au progrès), démocratie et technique doivent être intrinsèquement neutres ; c'est le type de régime qui assigne une connotation positive ou négative. Ainsi, pour l'homme de gauche, l'informatique capitaliste ne peut que jouer le leurre de la démocratie, ce n'est que sous le socialisme qu'elle coïncidera de nouveau avec la vertu démocratique. Dans un esprit de conversion généralisée, ce qui aujourd'hui signifie dysfonctionnement deviendra demain outil au service des travailleurs, le contrôle des ouvriers se métamorphosera en contrôle par les ouvriers.

⁶⁹⁶L'auteur fait ainsi référence à l'ouvrage de Z. Brzezinski "la révolution technétronique", publié en 1970 aux USA et traduit en 1971 en français.

Dans ces conditions, l'auteur s'empêche, bien plus que la CFDT, de penser l'atteinte aux libertés : celle-ci n'est qu'un résidu du régime capitaliste, aisément transformable positivement par le socialisme. De même, si l'informatique affecte l'exercice de la démocratie actuelle, c'est parce que cette dernière ne représente qu'un ersatz d'une vraie démocratie, à venir. Le problème ne réside donc pas dans la production des images à vocation rationnelle, mais dans leur type de société d'accueil : chacune détermine ses images (et non pas, ses images produisent une société qui les engendre). La fabrication des images rationnelles n'est donc potentiellement inquiétante qu'en régime capitaliste. Où encore une fois, tout s'explique, sans qu'il soit besoin de porter l'interrogation au delà.

Ainsi, au moment où des événements potentiellement extrêmement déstabilisateurs pour les libertés se font jour, la gauche ne peut que s'indigner, mais ne possède pas un cadre conceptuel susceptible de lui permettre d'intégrer sérieusement le problème sur le fond. En effet, lorsqu'elle constate que l'informatique affecte le fonctionnement de la démocratie, soit, à la manière de la CFDT elle suppose qu'une pratique véritablement démocratique et autogestionnaire, possible ici et maintenant, pourrait suffire à maîtriser l'informatique, soit, façon Chevènement, elle renvoie le problème à l'état capitaliste de la société actuelle, comme contradiction inévitable à ce régime. Aucune des deux démarches ne parvient à penser l'informatique comme outil de cette démocratie (par là-même paradoxale), parce que plus fondamentalement outil politique : et qui serait tel quel que soit le régime et/ou sa forme ! Car dès lors, ni l'application saine d'un supposé principe démocratique, ni l'avènement de la société socialiste ne se révèle suffisant pour assurer une maîtrise réelle de l'informatique.

Autre réflexion de cette année 80, et qui fasse référence elle aussi au politique, celle de Lucien Kalfon, ancien élève de l'ENA, qui pose en effet, ce 11.10.80[104], une question essentielle reprenant la formule du Père Dubarle sous forme interrogative cette fois : "*des machines à gouverner?*"⁶⁹⁷ .

Dans cet article, déjà analysé par ailleurs en détail, l'auteur s'inquiète du problème de l'atteinte aux libertés. Cependant, nous le savons, il dédouane d'emblée la technique de toute responsabilité. Pourquoi ? Parce qu'il ne peut admettre l'idée que celle-ci détiennent réellement du pouvoir, qu'elle fasse acte réellement politique. En effet, ce dernier reste l'apanage du seul <<homme>>. Aussi, la maîtrise ne passe-t-elle pas par celle de la machine, mais par celle de nos projets : c'est à l'homme de reconquérir sa liberté, ce n'est, après tout qu'une question de volonté.

Dans un tel schéma, l'inquiétude soulevée par les faits rapportés précédemment ne peut faire sens : la modélisation reste un geste purement technique, sans réelle portée politique, ou plutôt, c'est bien ainsi que l'on s'acharnera à la comprendre, quelques démentis qu'apportent les faits justement (et alors que l'auteur va jusqu'à écrire que "*L'interconnexion des fichiers en ajustant ces différents profils dessinerait une image idéale de chaque individu à laquelle il pourrait être incité à s'identifier*" : c'est dire la force de l'idéologie d'un politique exclusivement dévolu à l'homme !!) .

Pas plus que dans les deux exemples précédents le cadre conceptuel n'est préparé, ni voulu, pour accueillir les événements ! Mais ils ne sont pas les seuls...Nous avons, en effet, déjà rencontré au Chapitre précédent ces deux interventions d'hommes politiques, l'un de droite, l'autre de gauche, M.

⁶⁹⁷L'article du Père Dubarle, initialement parue dans le Monde du 28.12.1948 porte comme sur-titre : "Une nouvelle science la cybernétique", et comme titre : "Vers la machine à gouverner" ; il a été repris intégralement par la revue "Culture technique" dans son n°21 consacré à "L'emprise de l'informatique".

Noir et R. Pesce (le 12.11.80[113][114]). Or, tous deux militent au fond pour l'avènement d'une informatique décentralisée soutenue par/soutenant la démocratie et la communication. Voilà le remède face aux dommages portés contre les libertés. Perce l'idée, que nous retrouvons chez P. Drouin dans sa réaction aux attentats de Toulouse (le 11.04.80[29]), que ce n'est pas le fait même de produire des images à vocation rationnelle qui pose problème (au contraire de ce que laisse penser les faits), mais leur mode de diffusion (décentralisation versus centralisation) et de production, ou... version Le Gendre (le 11.04.80[30], en parallèle avec l'article de Drouin), la méconnaissance de la loi qui nous en protège!

"Un signal d'alarme", titre l'article de Drouin pour qui "la peur de Big Brother, le héros de 1984 d'Orwell, n'a toujours pas été exorcisée". L'auteur prend d'abord l'exemple des centrales nucléaires, censées portées une surveillance de plus en plus lourde, et s'interroge : "l'information, cet autre moteur d'une société développée, son système nerveux, conduira-t-elle au même phénomène ?". "Sans doute, [poursuit Drouin], la grande peur de l'ordinateur central a quelque chose d'un peu naïf dans un pays qui n'est pas totalitaire. Mais la psychose est là, et elle peut conduire à des actions de désintégration du système, aux conséquences graves pour l'usager, voire pour la nation".

Comment accuser réception des attaques contre les libertés lorsque que l'on qualifie a priori de naïf les inquiétudes, que l'on s'étonne qu'elles n'aient pas encore été exorcisées, et que l'on n'hésite pas à en référer au vocabulaire psychiatrique plutôt que politique pour décrire/expliciter la situation ! Le problème est d'ailleurs d'autant moins politique que nous ne sommes pas dans un pays totalitaire : comme si la démocratie constituait de toute évidence le bon instrument de contrôle de l'informatique! Réaction pour le moins surprenante chez un auteur qui a pleinement conscience de la crucialité du dispositif informationnel pour notre société, mais qui prouve combien l'on est réticent à l'idée d'assimiler l'informatique au politique ! Faut-il encore le rappeler ? Avec le recours à la décentralisation la maîtrise se trouve dans l'informatique elle-même, dans la modification de l'architecture. Et si Drouin pointe que les attentats en souligne la limite, il n'a néanmoins rien d'autre à lui substituer.

Ce même jour (11.04.80) B. Le Gendre revient sur les événements de Toulouse dans un encadré censé réfléchir sur *"la peur de l'ordinateur"*. Si l'auteur note la peur, il remarque aussi que *"paradoxalement, la France possède, avec la Loi du 6 janvier 1978, une des législations les plus protectrices du monde"*. Pourquoi ne pas s'en tenir à cette protection ? il l'avoue lui-même : *"mais qui connaît cette loi ? Pas le simple citoyen auquel le grand ordinateur inspire une crainte légitime. Ni les auteurs de ces attentats. Ou, s'ils la connaissent, c'est qu'ils ne croient pas à son efficacité (...)...Comme pour le nucléaire, la contestation porte moins sur la nécessité de ce que le rapport Nora-Minc appelle <<l'informatisation de la société>> que sur la manière dont cette politique est conduite et expliquée : on ne fera croire à personne que la sécurité des détenteurs de cartes d'identités passe par leur fichage"*.

Conclusion de le Gendre *"résultat : l'enjeu du débat se déplace. C'est moins le risque, que rappelle J. Thibau dans la <<France colonisée>>, d'une domination industrielle et culturelle américaine [un thème pourtant chéri par Le Monde, cf par exemple encadré du 10.04.80] qui est*

perçue, que les dangers que ferait courir aux français une société soumise, comme l'a dit pertinemment le chef de l'Etat, aux <<volontés occultes de savoir et de contrôle>>. Sur cela, il serait bon de réfléchir afin de prévenir d'autres gestes irraisonnés et symboliques, comme ceux de Toulouse". Face à un geste qui prétend à une portée politique, quelle est la réaction de Le Gendre ? D'abord disculper l'informatique : ce n'est pas elle qui est visée, mais la conduite de sa politique par les autorités ; ensuite il confirme le diagnostic exprimé par le chef de l'Etat lui-même, ce qui ne fait guère avancer l'affaire ; enfin il conclut en incitant le lecteur à la réflexion tout en renvoyant hors la raison et dans le marginal les motivations de l'attentat, ! Manifestement l'auteur n'est en mesure de recevoir, ni les faits qui sous-tendent ces opérations, ni ces dernières elle-mêmes. Il semble qu'il ne prenne conscience que maintenant qu'il existe un réel danger -mesuré à l'aune de la violence que certains lui oppose- d'où sa proposition : réfléchissons : mais à quoi ? dans quelle direction ? etc... et pourquoi ne s'y engage-t-il pas dès l'instant ? Il est vrai qu'il croit, lui, aux vertus du Droit et de la leçon...

Dans ces deux articles la psychiatrie prend la place du politique comme facteur explicatif : le geste ne peut trouver raison dans la valeur politique de l'informatique, il ne peut la puiser qu'à l'irraison des acteurs. Encore une fois, ce n'est pas tant l'informatique qui est à maîtriser (car la décentralisation et le droit s'en occuperaient fort bien) que les hommes.

Nous retrouvons cette dimension psychologique, le 13/14.04.80[35], lorsque Bruno Frappat se penche sur la "cartomanie" (sur-titrée : variations). *"Rien n'échappe à l'appétit des cartomaniaques", constate Frappat ; aussi ironise-t-il : "il faut aller plus loin. Il reste des zones d'ombre dans la vie des individus. il y a de nouveaux fichiers à créer. Dans le domaine familial, (...) la carte de mari devrait être conçue dans un souci de sécurité afin que, le soir venu, chacun puisse la présenter au seuil de son logis".* Suit la réciproque féminine. Déficience de l'équipement intellectuel de réception des faits de fichage : ceux-ci ne sont pas rapportés explicitement à l'informatique, qui ne se trouve pas ainsi directement impliquée ; le traitement reste dans le registre psycho-ironique. La dimension politique demeure masquée : ce n'est en effet pas par quelque dérèglement mental que se déploie cette logique de la carte, mais bien parce qu'elle correspond à la gestion d'un type donné de société...au pire pourrait-on invoquer quelque affection d'ordre sociologique, dans cette prolifération des <<images identificatoires>> au sein des sociétés détranscendantalises ! Pour lucide qu'elle paraisse, qu'apporte réellement de plus cette intervention à la relation des événements ?

Toujours juxtaposées au faits, voilà les deux dernières réflexions de l'année : or, malgré leur proximité avec le droit et l'information, elles glissent moins encore que les précédentes vers la critique de l'informatique ou vers une prise de conscience de sa relation profonde au politique !

Ainsi, dans un article que nous avons déjà croisé, Claude Legoux, Conseil en informatique, se penche sur *"le secret de polichinelle"* (le 21/22.09.80[86]). De quoi s'agit-il ? D'une position face à la loi de 1978, que l'auteur résume fort bien dans sa conclusion. En effet, avance-t-il : *"c'est une erreur de vouloir interdire ce que l'on ne peut effectivement empêcher. Car on ne peut réglementer ce qui n'a pas légalement d'existence. Tout progrès technique est porteur d'un certain nombre de conséquences inéluctables. La prophylaxie des maladies épidémiques a provoqué la surpopulation et la famine. La mécanisation, les accidents. Les mass média, la diffusion de la sottise et du mauvais goût. Et*

l'informatique provoquera l'abolition du secret des vies individuelles. Il ne sert à rien de s'efforcer de croire que l'on pourra refermer la boîte de Pandore. La science c'est toujours la science du bien et du mal. Devant ses dangers, il vaut mieux garder les yeux ouverts, et se préparer lucidement à faire la part du feu" (A Danzin le 13.01.80[5] ne dit pas autre chose au fond lorsqu'il déclare à P. Drouin : "(...) je crois que de nouveau, aujourd'hui, il faut admettre qu'une part de nous-même est dominée par les événements, parmi lesquels, du reste, les surprises nées de la recherche scientifique elle-même". Chez l'un comme chez l'autre nous ne pouvons pas nous soustraire à l'exposition).

Ne nous berçons pas d'illusions : la maîtrise de l'informatique par le droit n'est qu'un leurre⁶⁹⁸, les contournements restent toujours possibles, voire y puisent stimulation. Face aux dangers engendrés par les dysfonctionnements de l'informatique l'auteur n'a d'autres solutions à nous proposer qu'une formule : "*faire la part du feu*". Qu'est-ce que cela veut dire : nous n'en saurons rien, sinon qu'il n'y a apparemment pas grand chose à faire ! Il n'y a même pas à comprendre : fatalité ou cynisme? Comme si il était inévitable que l'on fiche <<les familles à problème>>, comme s'il n'en allait pas d'un problème politique, dont l'informatique est pleinement partie prenante, donc d'un construit, certes doté de pesanteurs, de résistances, de défenseurs etc..., mais néanmoins toujours récusable. Décidément les faits ne stimulent pas vraiment les réflexions !

Ce que confirme, toujours le 21/22.09.80[87] Henri Tricot, journaliste, dans un article dans lequel il s'interroge sur le "*bouc émissaire*". Il part du constat d'une peur dont on estime facilement qu'elle naît avec l'informatique, celle de "*l'uniformisation de l'information*". Or, l'auteur, prétend que le processus est déjà bien entamé, et depuis longtemps, notamment avec le rôle joué par les agences de presse. Ce qui vaut absolution en faveur de l'informatique. En définitive celle-ci a aussi permis l'éclosion de toute une presse de proximité. Bref, si l'on doit s'adapter à l'informatique cette dernière n'a par contre pas besoin d'être maîtrisée. Certes, le dysfonctionnement repéré n'a rien à voir avec la mise en cause des libertés⁶⁹⁹, mais ici aussi la dominante est à la disculpation et non à une compréhension de sa dimension politique. Pourtant le thème de l'information s'y prêtait avec grâce...

Enfin, nous découvrirons en détail lors de la troisième section du Chapitre 12 les positions adoptées par des <<intellectuels>> (et assimilés) vis-à-vis de l'idéologie de la communication. Nombreux sont les articles publiés en 1980 ; or, que ce soit Voge (le 24.02.80[15], "Or noir et matière grise"), Gélilier (le 20/21.04.80[38] "Comment va changer l'entreprise"), et Flichy (le 07.12.80[124], "Mc Luhan à Wall Street"), ou les deux articles de Drouin (du 22.03.80[21] et 29/30.06.80[59], référés à G. Métayer), ceux de Rohde (du 28.09.80[96] sur J.P. Chamoux) et Durieux (le 2/3.11.80[109] sur divers auteurs) -ni Deniérou et son <<règne machinal>> le 02.11.80[110] (cf introduction du Titre I), aucun n'aborde d'une manière ou d'une autre le sujet, aucun ne prend appui sur ces événements susceptibles d'affecter les libertés pour alimenter sa réflexion.

Prenons l'exemple de la "*révolution de l'intelligence*" (le 6/7.04.80[25]) de Paul Trouillas, universitaire Lyonnais, membre de la Commission <<technologie, croissance et progrès social>> (à l'instar d'André Danzin). Jamais nous ne nous sommes encore trouvé aussi éloignés des <<faits>>

⁶⁹⁸Nous reviendrons plus en détail sur ce sujet au Chapitre suivant.

⁶⁹⁹Quoiqu'il le conflit de Nice-Matin ait montré -cf Chapitre 8- qu'il peut y avoir atteinte à la liberté dans le travail.

rapportés dans la première partie de cette section. En effet, l'auteur ne propose rien de moins que la constitution d'une intelligétique qui dépasserait l'informatique elle-même. Alors, penser l'informatique comme réalité sociétale, réagir sur des pratiques concrètes susceptibles de porter atteinte aux libertés, reste à mille lieux de son programme!

Conclusion du chapitre 10.

Ce tour d'horizon se révèle des plus instructifs : la résonance des faits incriminés, au sein d'articles censés marquer le pas de la réflexion sur l'informatisation, demeure des plus réduite : trois articles en tout, dont deux relatifs aux attentats de Toulouse, donc aux événements les plus spectaculaires, et un seul qui ouvre vraiment une perspective politique sur les problèmes de mise en cause des libertés...la production des images inquiétantes restera dénoncée dans l'instant, sans porter une critique de fond, sans soutenir (ni se soutenir d') une pensée.

L'impossibilité de poser le problème dans toute sa dimension politique, en lien donc avec la gestion concrète de la démocratie, nous amène à formuler l'hypothèse, dont nous avons déjà croisées les prémisses, du rôle, néfaste à une telle prise de conscience, de la protection juridique ou sécuritaire, et de l'idéologie de la communication. Nous allons justement voir dans le prochain Chapitre comment est appréhendée la maîtrise par le droit et, en parallèle, celle donnée par la sécurité.

Conclusion de la Partie 5.

Certains ont voulu croire que l'informatique portait un nouveau modèle de gestion de la complexité sociétale : ils l'ont ainsi réquisitionné, de fait, dans une fonction politique pour laquelle elle devait impérativement apparaître comme neutre ou double (informatique centralisée/décentralisée, ce qui permet de jouer de l'une contre l'autre). C'est pourquoi leur tentative politique aboutit à une non-reconnaissance politique : impossibilité donc de penser politiquement l'informatique lorsqu'elle constitue la composante d'une stratégie politique.

Le débat sur les libertés publiques s'est rapidement enlégé dans les oppositions traditionnelles, récupéré à leur seul bénéfice, sans, bien évidemment, qu'aucune qualification politique de l'informatique n'émerge : la droite n'y tient pas parce qu'elle est au pouvoir, la gauche parce qu'elle espère y parvenir, et que tout le monde veut pouvoir utiliser l'informatique...pour le meilleur, il va sans dire. Aussi, chacun lui accorde volontiers, pour des raisons souvent opposées, la neutralité.

Le rapport Nora choisit également cette perspective : c'est l'information, séparable donc de son support, qui ne l'est pas. Où l'on passe près de la révélation, qu'il faut néanmoins taire, pour raisons...politiques. Enfin, la reconnaissance de l'emploi politique de l'informatique dans la gestion des populations n'entraîne aucune reconnaissance explicite de cette dimension dans les commentaires! Il

ne reste que le rapport Tricot pour dénoncer la neutralité ⁷⁰⁰, c'est pourquoi il demeure bien embarrassé d'une audace que tout le monde s'empressera d'oublier !

Alors, suppose-t-on, cette informatique/informatisation sans réelle dimension politique avouée, doit en définitive pouvoir être assez facilement circonscrite : comme elle semble, malgré tout, toucher à la société, laquelle est abordée -et c'est significatif- sous l'horizon d'une problématique individualiste, on lui opposera cette vieille technologie sociale qu'est le droit (concession implicite au politique ?) ; comme elle est pleinement technique, croit-on, on lui enjoint de s'assurer d'une fiabilité à toute épreuve ; enfin, comme elle traite de l'information, elle se retrouve prise dans ce discours de l'idéologie de la communication qui travaille à sa dissolution (cf partie 6). La convergence de ces trois facteurs conspirent (que ce soit à travers des stratégies explicites ou le suivi local d'une ligne de pente globale) à désamorcer l'informatique comme problème et comme question politique. Ce que va confirmer la prochaine partie.

⁷⁰⁰Il introduit en effet son dixième Chapitre "informatique et démocratie" (p77) par ces réflexions : "au regard de la vie publique, l'informatique n'est pas neutre. (...) Coûteuse et encore ésotérique, elle est d'abord au service des puissants. Permettant de rassembler et traiter des masses de données, elle facilite la concentration du pouvoir. Elle n'est pas neutre non plus en ce que les possibilités qu'elle offre incitent les gouvernants, les administrateurs, les grandes entreprises, les groupements politiques ou syndicaux, ainsi que ceux des spécialistes qui en ont les moyens à accumuler les informations relatives aux comportements humains. Elle agit ainsi dans le sens d'une indiscrétion croissante envers les individus" ; le ton est singulièrement différent de celui du rapport Nora-Minc ! ; cf "Rapport de la commission informatique et libertés".

***TITRE III. L'INFORMATIQUE EST-ELLE
APPRÉHENDÉE COMME UN INSTRUMENT
POLITIQUE DE LA GESTION DE LA
COMPLEXITÉ SOCIÉTALE ?***

***Partie VI. Les dysfonctionnements de l'instrument de
gestion de la complexité et leur maîtrise, par Le Droit, la
sécurité et L'idéologie de la communication.***

		IG
		IG T1
		C 1
		C 2
		C 3
		C 4
		IG T2
		C 5
		C 6
		C 7
		C 8
		IG T3
		C 9
		C 10
		C 11
		C 12
		C G
T 1	P 1	
	P 2	
T 2	P 3	
	P 4	
T 3	P 5	
	P 6	

La fonction de gestion de la complexité sociétale génère elle-même ses propres dysfonctionnements. Ces derniers se traduisent singulièrement par l'émergence de la problématique des libertés publiques et individuelles. Le Chapitre 10 a déjà analysé dans sa première section trois tentatives de maîtrise : sans être négligeables, elles ne sont les plus essentielles.

Or, les Titres I et II nous ont montré assez précisément que nombreux étaient ceux qui n'avaient ni envie, ni intérêt à remettre l'informatique en cause. Ceux pour lesquels l'informatique est avant tout une technique au sens strict vont soutenir que c'est à la technique de résoudre ses problèmes : si ces derniers renvoient au secret, dès lors la solution sécuritaire s'impose. Pour beaucoup d'autres (mais les deux approches ne s'excluent pas obligatoirement) la démarche technique ne suffit pas : comme le dysfonctionnement possède d'indubitables répercussions sociétales, il doit également faire l'objet d'une maîtrise par une technologie sociale, en l'occurrence le droit.

Ce double dispositif est apparu à beaucoup comme globalement satisfaisant. Nous doutons cependant qu'il remplisse réellement la fonction supposée visée ; il nous semble par contre qu'il en assure pleinement une autre, à savoir, non pas tant maîtriser le dysfonctionnement, que d'empêcher le questionnement de l'informatique elle-même (cf Chapitre 11). Il est en cela notablement aidé par le développement de ce que nous appelons l'idéologie de la communication, qui elle aussi, prétend à sa manière maîtriser le problème, alors même qu'elle travaille de fait à l'effacement progressive de l'informatique en tant que question (cf Chapitre 12).

Alors même que la brèche révélée par la problématique des libertés aurait pu mener à une interrogation sur la fonction politique de l'informatique dans nos démocraties, les diverses solutions avancées ont étouffé son déploiement, soit que l'informatique se voyait réduite à une technique neutre, soit qu'elle participait de fait à l'élaboration d'un modèle politique dont la réussite même exigeait qu'elle n'apparaisse surtout pas comme telle...

Chapitre 11. Le droit, la loi et la sécurité.

Sommaire :

Introduction.

Section I. La maîtrise juridique et ses limites.

I.1. La maîtrise par le droit et la loi.

I.2. Doutes et limites.

Conclusion de la section I.

Section II. Secret et sécurité.

II.1. Le modèle <<F.G.G.>>.

II.2. La confusion de niveaux.

Conclusion de la section II.

Conclusion du chapitre 11.

Introduction.

Martine Leventer, ce 31.01.73[4], présente *"les réseaux d'ordinateurs interconnectés, une nouvelle étape de l'informatique"*. L'essentiel de l'article décrit les projets en cours en France (Soc d'IBM et Cyclade ⁷⁰¹), et précise qu'à la différence du simple télé-traitement il s'agit de mettre en relation des ordinateurs <<égaux>> et non de connecter des terminaux à un ordinateur central. Ce n'est qu'en conclusion que l'auteur aborde les problèmes de société : *"Des personnes autorisées pourraient de ce fait avoir accès aux systèmes Safari [c'est la première fois qu'on le cite] et Sirène, qui réunissent les informations dont dispose l'INSEE sur les entreprises d'une part, sur les individus d'autre part. Les avantages des réseaux d'ordinateurs pourraient ainsi se transformer en inconvénients. De la même façon que l'informatique, telle qu'on l'a connue jusqu'à présent, permet de rassembler plus rapidement des informations qu'il fallait jusqu'alors réunir et comparer à la main, les réseaux d'ordinateurs*

⁷⁰¹"Dès 1970 la compagnie IBM France entreprenait des recherches avec la collaboration de plusieurs centres de calcul universitaires pour étudier les modalités de réalisation d'un réseau d'ordinateurs baptisé SOC (Système d'ordinateurs connectés). Cette première expérience réalisée sous la responsabilité d'un constructeur privé servait en priorité ses intérêts : la connexion intéressait les seules machines IBM. (...) Le lancement en 1972, du réseau expérimental d'ordinateurs Cyclades, marque l'intervention des pouvoirs publics dans le domaine de la téléinformatique. Sous la direction de la Délégation à l'Informatique et avec la participation de l'administration des PTT, du Ministère des Armées et de différents centres universitaires, il s'agit cette fois de relier des systèmes informatiques de marques différentes, d'organiser un réseau maillé accessible de tous les points du territoire et d'établir des communications avec des réseaux américains et européens.", cf Vitalis, "Informatique, pouvoir et libertés", p71.

permettront d'intégrer, bien plus rapidement et plus facilement que maintenant, les informations aujourd'hui dispersées dans de multiples centres de calculs ⁷⁰². Aussi faut-il espérer que d'ici là on sera parvenu à mettre en place tous les contrôles techniques et légaux nécessaires pour que les informations ainsi réunies soient à la fois exactes et protégées de toute consultation non autorisée".

Le problème est clairement pointé, ainsi que les deux moyens de maîtrise les plus facilement envisagés, le Droit (cf section I) et la technique-sécurité (cf section II) : notons d'emblée une attitude que nous retrouverons souvent dans ce Chapitre, à savoir que ce n'est pas le recueil en soi de l'information qui est considéré comme potentiellement dangereux, mais <<seulement>> l'inexactitude toujours possible de cette information ou sa divulgation intempestive. Ce changement de niveau vaut acquiescement quant à la normalité et légitimité de la collecte elle-même.

Section I. La maîtrise juridique et ses limites.

I.1. La maîtrise par le droit et la loi.

D'emblée M^o François Sarda, ce 13.02.72[1], pose la question : *"l'informatique, un nouveau pouvoir ?"* Il part d'un constat : *"Une sclérose de l'informatique licite conduirait à une <<informatique parallèle>>. L'informatique présente des dangers, tout comme l'usage du gaz, de l'automobile, que nul ne songe à interdire. (...) Mais l'existence de menaces ne doit pas provoquer une réaction purement conservatrice : elle doit féconder, au contraire, un droit nouveau, celui de l'information lié à l'informatique, nécessaire aux démocraties libérales"*. Au delà de la légitimation de la technique par la technique, remarquons dès lors que, puisque la technique elle-même ne peut être remise en cause, il faut trouver un moyen de la limiter de l'extérieur, c'est-à-dire en circonscrivant son espace d'intervention, grâce au droit. L'auteur présente le Droit comme un outil au service de la démocratie, contre d'éventuelles atteintes aux libertés portées par l'informatique. Celle-ci, en tant que technique n'est donc en rien associée à ce que nous nommerions volontiers <<la production de la démocratie>>. Un <<Droit nouveau>> doit émerger de ce que Hans Jonas appelle une <<heuristique de la peur>> ⁷⁰³. Ce Droit repose sur un postulat selon lequel *"il est indispensable, sur le plan social, de réunir des informations complètes"*. Pourquoi ? En quoi est-ce fondamentalement utile ? On ne le sait pas. Cependant, à partir de cet axiome l'auteur en déduit qu' *"elles devraient être librement collectées et stockées"* ; corollaire : un accès le plus démocratique possible au bénéfice de l'opposition et du Parlement.

⁷⁰²Alors que l'article date de 1973, notons que quelques 20 ans plus tard le problème n'a fait qu'empirer au lieu de régresser, c'est dire la faible efficacité des barrières, et singulièrement juridiques. C'est ainsi qu'A. Vitalis voit essentiellement dans les réseaux actuels, des réseaux de contrôle : "de nouveaux systèmes créés en 1990 installent les réseaux de contrôle au coeur de la vie quotidienne pour les actes les plus banals. Ainsi, lors d'un paiement par chèque, les commerçants ont désormais la possibilité au moyen d'un minitel ou d'un lecteur de chèque, de consulter le fichier national des chèques volés. De même, les établissements de crédit peuvent à tout moment consulter le fichier national des incidents de remboursements pour l'évaluation de la solvabilité d'une personne. (...) La carte à micro-processeur permet également l'identification à tout moment d'un individu et le repérage de ses mouvements. (...) [Or souvent], la fonction de contrôle du réseau n'apparaît pas de prime abord", cf "La fausse transparence du réseau", Réseau n° 48.

⁷⁰³cf "Le principe responsabilité".

Avers de ce Droit : un recueil de l'information le plus libre possible ; envers, un risque généré par ce libéralisme qui amène l'auteur à proposer deux modes de maîtrise de l'information ainsi récoltée: en effet, avance-t-il, *"le premier service à demander à l'ordinateur sera de surveiller lui-même sa propre <<vie privée>> et de déceler toutes les tentatives anormales de percer ses secrets"*⁷⁰⁴. Autre version, moins machinique : *"sans soumission à une discipline, sans possession d'une sorte de licence (...) il devrait être interdit de rechercher, de conserver ou de vendre de l'information"*. Etrange retournement : le droit, qui devait contrôler la technique, fait ensuite appel à elle pour assurer elle-même ce travail, à égalité avec une procédure juridique d'autorisation. Expression, sinon d'une limite explicite, du moins d'une limite de fait : car c'est avouer d'emblée que le Droit n'est pas vraiment complètement équipé pour assumer le rôle de maîtrise dont on voudrait bien le charger⁷⁰⁵.

Mais cette ambivalence, au sein d'un même article (qui demeure consciemment favorable au droit) reste unique, et lui donne un air de contre-point, de voie qui aurait sans doute mérité d'être approfondie et qui ne le sera pas. En effet, cette ambivalence provient de la reconnaissance, la plupart du temps passée sous silence, du moment de collecte de l'information, alors que les autres articles embrayent directement sur le traitement : ils évitent ainsi la contradiction, et les éventuelles questions qu'elle pourrait amener, par omission en quelque sorte.

Voyons maintenant la référence au Droit, nous aurions pu écrire la révérence au Droit, sous sa forme canonique : proposée par l'un de nos plus éminent Professeur de droit, elle pèse de son autorité. Ainsi, le 12.10.75[19] le Monde publie un texte de G. Vedel intitulé *"droit, informatique et liberté"*. C'est le juriste, le Professeur de droit qui s'exprime. Et d'emblée il défend le droit, par le détour d'une relativisation rhétorique à fonction préventive : il avance en effet que *"il n'est pas plus juste de croire à l'impuissance du droit qu'à sa toute puissance"*, et que si *"la règle de droit n'est pas une panacée, (...) elle n'est pas davantage une cautère sur une jambe de bois"*. Citant (et louant) notamment le rôle du Conseil Constitutionnel dans la *"transformation profonde non seulement de notre droit public mais (aussi) de notre vie publique"*, il regrette seulement que *"l'ennui de ces bienfaits (du droit) est que, comme ceux de la liberté elle-même, ils ne sont pas spectaculaires"*. Par ailleurs l'auteur souligne que *"les résultats de la technique doivent toujours être discutés"*.

Il s'ensuit que pour G. Vedel le fondement de l'acte législatif relatif à l'informatique doit se trouver dans le droit lui-même. Il n'a pas à se soutenir d'une réflexion de type sociologique ou socio-technique, ou critique sur l'informatique. Celle-ci, dans cette perspective, n'est en effet, qu'un objet de plus susceptible de montrer l'efficacité du droit, seul en cause. Et *"si, sous une forme quelconque, une dictature devait un jour s'installer chez nous elle emporterait bien d'autres choses que la future loi proposée par la Commission informatique et libertés"*. Que la dictature en question puisse encore utiliser les fichiers informatiques pour ses forfaits et qu'elle nous montre sur un cas limite l'inanité du droit, à laquelle justement par petites touches, par distillation, le renforcement de l'informatique au

⁷⁰⁴Où nous retrouvons, une fois encore, le principe pathologique du "plus de la même chose" indexé par Watzlawick.

⁷⁰⁵D'ailleurs il est possible de se demander si l'informatique n'exerce pas une sorte de fascination sur les juristes : un signe, entre autres, il est rare qu'une analyse sur <<Droit et Informatique>> se contente de réfléchir à la manière pour le Droit de maîtriser l'informatique, et contient très souvent son symétrique, à savoir comment maîtriser l'inflation juridique par le recours à l'informatique ; cf par exemple l'ouvrage "Droit et Informatique".

service des pouvoirs pourrait nous mener, semble le laisser froid. G. Vedel croit dans le droit, dans son efficacité. Il participe lui aussi de l'idéologie technicienne : technique du droit contre technique informatique. Il ne s'agit de penser ni le droit ni l'informatique, mais de circonscrire un donné par un autre.

Cet article joue néanmoins, malgré lui, le dévoilement de la dimension politique de l'informatique. En effet, que trouve-t-on à opposer à celle-ci ? Une technique de gestion du social éminemment politique puisque son objectif fondamental réside dans la régulation du partage (opération politique s'il en est) entre <<le tien et le mien>> et/ou la hiérarchie des places par la filiation ⁷⁰⁶ .

Le Droit, vieille machinerie du texte, peut-il véritablement s'opposer, ou tout au moins circonscrire les nouvelles machines informationnelles ? Le pari sera tenté, sous l'espèce de la loi. Or, J. Ellul, lui-même juriste, convient que "malheureusement, je suis d'accord avec Distler et Bressand pour estimer que le Droit n'a plus de place dans un système technicien complet ! Il est relatif à une situation socio-technique totalement dépassée" ⁷⁰⁷ . Quant à B. Latour, il nous explique à quoi sert le droit dans un processus d'innovation : il n'est pas là pour imposer des limites à la technique, mais participe au contraire de sa concrétisation. Il constitue un dispositif de stabilisation : "pas de techniques sans règlements, sans signatures, sans bureaucratie et sans tampon. Le Droit n'est pas en lui-même du monde des techniques : il est l'ensemble des petites techniques d'écriture, d'enregistrement, de vérification, d'authentification qui permet d'aligner des personnes et des énoncés. C'est un monde de techniques souples qui vient à la rescousse des techniques encore plus souples de l'intéressement pour permettre aux techniques un peu plus solides de durcir justement quelque peu". Le Droit rend plus difficiles les retours en arrière ; plus difficiles mais pas impossibles : "malheur à ceux qui se fient au seul Droit pour mettre leurs projets à l'abri des aléas" ⁷⁰⁸ .

La loi, on lui marque sa confiance d'abord en l'appelant, en la revendiquant. Assez étrangement, à son annonce sous l'espèce de la Loi de 1978, P. Boucher va exécuter quelques pas d'une sorte de danse discursive, comme en une manière d'incantation conjuratoire ! Car, lui qui a activement participé à la relance du débat sur les libertés, commence par manier l'ironie, non sur le texte lui-même, mais sur la façon dont l'Assemblée s'en empare.

La Commission des lois a examiné le texte informatique et libertés, annonce P. Boucher, le 24.09.77[19], dans un encadré. Sous ce titre l'auteur rapporte trois faits différents. D'abord, en introduction, il monte en parallèle ces mots de M. Barre, alors Premier Ministre, lors de l'inauguration du 28° SICOB : *"L'informatique est appelée, d'ici à 1980, à modifier le mode de vie des français. Aussi convient-il de prendre des mesures afin de les protéger contre les atteintes possibles à leur liberté"*, et la présentation du rapport de *"M.J. Foyer sur le projet de loi informatique et libertés"*, à l'Assemblée Nationale, afin, semble-t-il, d'ironiser en quelque sorte sur le consensus institutionnel qui se noue. Ce que la suite de l'article met en évidence, puisque son corps nous présente (troisième élément) : *"Le CLAI, Comité pour le libre accès à l'information (...) [qui] se veut totalement*

⁷⁰⁶cf les travaux de P. Legendre et notamment "Les enfants du texte, essai sur la fonction parentale des états".

⁷⁰⁷cf "Le bluff technologique", p277.

⁷⁰⁸cf "Aramis", p44.

indépendant de toute formation politique. Il pourra constater, à l'occasion du débat,(...), qu'une telle pétition de principe est peu réalisable dans les faits. C'est, à la vérité, la seule réserve que l'on puisse faire à l'heureuse initiative que constitue la création de ce comité." Si P. Boucher accorde volontiers, nous l'avons vu, la neutralité à la technique informatique, du moins la récuse-t-il franchement au niveau des positions à prendre ou prises à son endroit (or, nous avons vu au Chapitre précédent, que ce jeu reste essentiellement un jeu de surface)!

Dans un second temps, il n'hésite pourtant pas à titrer le 05.10.77[24] : "*<<Informatique et libertés>> devant les députés, la loi du siècle ?"*. Les réflexions de ce texte montrent aussi la conversion de son auteur aux thèses, plus dures que celles qu'il soutenait dans SAFARI du 21 mars 1974, du rapport Tricot ⁷⁰⁹, sans pour autant se réapproprier entièrement sa récusation de la neutralité de l'informatique. Et le raisonnement suivant lequel, "*si l'ordinateur est l'une des révélations qui marquent le XX^e siècle, la loi qui prétend en prévenir les dangers et les excès -non pas du fait de la machine mais du fait des utilisateurs- n'est-elle pas aussi la loi du siècle ?"*, repose sur l'idée que "*Les pouvoirs de l'informatique suscitent l'inquiétude, [et] les textes nécessaires à l'organisation de son contrôle donnent le vertige"*, parce que "*(...) [l]e grand rapport Informatique et libertés qu'a conduit M. Bernard Tricot, conseiller d'Etat"*, a montré que "*L'informatique risque, si ce n'est déjà le cas, de devenir une énorme machine sociale à trier dont nul n'aurait réellement conscience."* ⁷¹⁰.

Au fond, l'ironie première était peut-être proportionnelle au statut potentiel accordé à la loi elle-même ! Quoiqu'il en soit, même si c'est plus l'informatique qui valorise la loi que l'inverse, il n'empêche que cette dernière est néanmoins requise comme moyen suffisamment crédible de contrôle d'un phénomène qui est rarement apparu comme aussi risqué, dangereux.

L'appréciation politique de la loi par des élus le lendemain (06.10.77[25]) rejoint au fond la tonalité de Boucher. C'est à cette occasion que M. Foyer (RPR) rapporte l'informatique à la langue d'Esopé, et que M. Forni parle à son propos d'«*arme à double tranchant*», et même M. Villa (P.C.) oscille entre la qualifier d'outil de progrès ou d'instrument de surexploitation : bref, au contraire de ce que semblait laisser penser Boucher précédemment, tout le monde semble d'accord sur l'ambivalence (cf Chapitre 4)

Cependant la loi n'est pas abordée exactement au même niveau par la Droite et la Gauche. En effet, d'un côté, "*après avoir rendu hommage à la qualité du rapport publié en 1975 par la commission Informatique et libertés, (...) M. Foyer analyse les grandes lignes du texte : "La considération fondamentale qui l'inspire est qu'on ne peut interdire l'usage des procédés informatiques"*. Ou bien pour M. Peyrefitte : "*le projet de loi qui vous est présenté entend concilier la protection des libertés avec cette liberté nouvelle que représente le recours à l'informatique"*. Alors que "*pour M. Forni (PS), (...), ce projet qui règle les rapports entre l'homme et l'ordinateur, est l'un des plus importants de la législature"*. Les premiers se situent d'emblée au niveau du fonctionnement de la loi : il s'agit d'un texte qui ne bloque pas le développement de l'informatique ; pour les seconds, ce qui compte, c'est qu'une loi puisse régler la relation de l'homme à l'ordinateur (ou réciproquement).

⁷⁰⁹Pour plus de détails, cf Section deux.

⁷¹⁰Le Monde montre son intérêt pour cette loi, et donc pour l'informatique, en publiant une partie du texte de Boucher en première page, et en résumant le projet de loi dans un grand tableau de deux pleines pages.

Néanmoins, malgré cette nuance et l'indexation de limites, que nous retrouverons en seconde partie de cette section, personne ne remet en question la légitimité du recours à la loi pour essayer de contrecarrer les effets pervers de l'informatique sur les libertés (comme s'il était évident que la loi soit adaptée à cette situation).

Le 18.10.77[26] Gérard Blanchard (Magistrat), nous présente son *"point de vue"* sur *"Informatique et libertés"*. Il mérite qu'on s'y arrête car il correspond à une croyance partagée par nombre de juristes, qui ont avec lui la naïveté de penser que *"Le projet met fin à une période de secret et d'incertitude propice au développement sauvage et menaçant des systèmes informatiques"*. Le droit instaure l'ordre, et avec l'ordre apparaît la transparence, ou inversement peu importe. Quoiqu'il en soit le droit a dompté l'informatique, celle-ci n'est plus un problème. Nous avons déjà rencontré cette idée chez le Professeur Vedel. Comme si le droit épuisait dans sa rationalité les ruses du réel ! Comme si, en fait, le droit n'allait pas générer un <<machin>> juridique tout aussi pesant que l'informatique et qui, plus qu'à l'encadré va surtout s'y superposer. Au bilan, et malgré la positivité de certaines dispositions, il n'est pas sûr que monsieur-tout-le-monde gagne en liberté, disons qu'au plus il ne perd pas trop, qu'il s'agit bien de limiter les dégâts.

Jusqu'à présent la loi n'était pas encore votée. Lorsque parait l'article suivant, elle l'est (le 06.01.1978, JO le 07.01.78) : nous allons pouvoir mesurer son impact sur la perception des expériences concrètes de fichage. On la supposait positive, avec ce qui devrait s'apparenter à une mise à l'épreuve du réel, la perception va-t-elle se transformer...ou bien va-t-elle plier le réel (sa représentation en tout cas) à l'optimisme ?

"<<Gamin>>⁷¹¹ suscite encore de nombreuses critiques après quatre années de fonctionnement" : la position du Monde, en ce 08.02.78[4], sous la plume de Nicolas Beau, avoue son ambivalence, car ces critiques, il ne les reprend pas à son compte. En effet, d'une part *"la crainte d'un fichage généralisé de la population à partir de l'informatique est plus aiguë lorsqu'il s'agit d'enfants qui seraient ainsi catalogués une fois pour toute"*, d'autre part *"pourtant le système Gamin semble, sur le terrain, faciliter grandement le travail des équipes de P.M.I, et celui des épidémiologistes, tout en apportant, sur le plan des libertés, de solides garanties, renforcées récemment par le vote de la loi sur l'informatique"*.

Il nous semble assister ainsi à une inflexion. Dans le domaine des libertés les articles du Monde, notamment de P. Boucher, insistaient sur le possible plus que sur le constat d'un existant. Il s'agissait de faire prendre conscience du danger des pannes potentielles, bref, de prévenir. Aujourd'hui, malgré de nombreuses prises de positions hostiles (de gauche comme de droite), même si le Monde reconnaît que *"des risques subsistent : la destruction des fiches n'est pas, d'après l'IGAS, toujours assurée dans les délais voulus"*, on note plus qu'une hésitation dans la condamnation.

Le 05.10.80[101], Philippe Boucher a porté ses pas *"au château de Goutelas-en-Forez"*, pour assister à une réflexion collective, initiée par le barreau de Lyon sur *"les droits au quotidien"*. Les lois de 1978, sur l'informatique et les libertés, ou sur l'accès aux documents administratifs, celle de 1979 sur la motivation des décisions administratives, offrent une protection dont il est reconnu qu'il *"ne faut*

⁷¹¹cf présentation au Chapitre précédent.

pas attendre de miracles immédiats", mais qui, néanmoins, "découvre au citoyen, à terme, un champ sans précédent pour faire valoir ses droits quotidiens (...)". L'avocat intervient afin de "peser en faveur de la loi", "de lutter contre l'adversaire de toujours, l'arbitraire". L'ordre juridique, la loi et la juridiction (la <<juris dictio>>, l'art de dire le droit) ensemble, prétend sur un ton épique sauver une fois encore le citoyen de la mise en fiche, de l'efficace technico-organisationnelle !

Le 05.12.80[123], Bertrand le Gendre semble se réjouir des *"prudences d'<<AUDASS>>"* (sur-titre : le *"fichage des bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance"*). Rappelons qu'il souligne que *"la première, Mme Simone Veil, alors Ministre de la santé, avait mis le holà à cette opération en décidant que les maîtres d'oeuvre d'AUDASS ne pourraient plus enregistrer les données relatives à la religion des bénéficiaires ni les motifs de cette aide. Une étape supplémentaire (...) vient d'être franchie par son successeur, M. Jacques Barrot, qui a demandé à ses services de ne plus faire figurer dans les fichiers informatisés le passé judiciaire des intéressés ni la nationalité, (...). L'intervention de la Commission [la CNIL] a pour résultat de <<gommer>> les principales aspérités du projet, sans le dénaturer"*. Néanmoins *"la CFDT, notamment, souhaitait un droit de regard sur l'informatisation de l'aide à l'enfance, qui, selon elle, menace les libertés individuelles et perturbe les conditions de travail du personnel"*. A quoi sert la CNIL ? A arrondir les angles : travail cosmétique qui vise, comme le dit pertinemment l'auteur lui-même, à ne rien changer sur le fond !

Nous venons de découvrir l'intervention de la CNIL, bras séculier du droit et de la loi : quelle appréciation porter sur son activité ? Le 10.12.80[125], Bertrand Le Gendre présente *"Le premier rapport de la Commission <<informatique et libertés>>"* ⁷¹². Une introduction générale commence par rappeler que *"l'informatique doit être au service de chaque citoyen. Ce n'est pas une parole en l'air. C'est, mot pour mot, l'article premier de la loi du 6 janvier 1978 sur l'informatique (...)".* Le corps de l'article rend compte de la pratique de la CNIL telle que rapportée par elle-même, mais sans que pour autant se dégage une doctrine spécifique relative à l'informatique et/ou l'informatisation.

Seule la conclusion avance que *"la loi, (...) n'est pas parfaite, même si le rapport montre qu'elle est une des plus protectrices du monde, et si les demandes auxquelles la Commission doit faire face illustrent, à chaque paragraphe, la nécessité d'un contrôle. Cette nécessité résulte d'une loi sociologique que vingt-deux mois d'activité lui ont permis de dégager : l'informatique renforce la centralisation, c'est-à-dire concentre le pouvoir dans les mains de quelqu'un [sic] dont il serait fou de ne pas prévenir les débordements éventuels"*.

Où l'on découvre une soit-disant <<loi sociologique>>, celle de l'inéluctable renforcement informatique de la centralisation...nous ne reviendrons pas sur l'idée que l'informatique renforce avant

⁷¹²La Commission Nationale Informatique et Libertés est une autorité administrative indépendante. "Elus ou désignés pour cinq ans, ses [17] membres ne peuvent être révoqués, et <<dans l'exercice de leur attribution ne reçoivent d'instruction d'aucune autorité>> (Art.13). (...) Dans l'exercice de sa mission la Commission dispose d'un pouvoir réglementaire notamment en ce qui concerne l'édictation de normes simplifiées pour les catégories les plus courantes de traitements et de procédures-types pour assurer la sécurité des fichiers. (...) Ses décisions sont soumises au contrôle normal du juge administratif, en l'occurrence du Conseil d'Etat. (...) Constatant une infraction, elle peut saisir le parquet, ne disposant quant à elle d'aucune compétence juridictionnelle. (...) [Elle entretient] <<un fichier des fichiers>> [et] présente chaque année un rapport au Président de la République qui est publié. (...) La mise en oeuvre du dispositif de protection est individuelle", cf A. Vitalis, "Informatique, pouvoir et libertés", p166 à 169, voir aussi "Dix ans d'informatique et libertés", p64 à 75.

tout la possibilité du contrôle, qu'il soit centralisé ou décentralisé. Où l'on prétend que la loi constitue une protection pertinente... Or, si A. Vitalis avance que "l'intérêt d'un dispositif légal de protection de la vie privée face aux dangers de l'informatique et plus généralement du fichage est évident" ; néanmoins il affirme également avec force que "cependant le caractère tardif de son intervention limite considérablement sa portée. Sous prétexte de ne pas entraver le développement de l'informatique, on s'est refusé à poser plus tôt des bornes à un processus dont on voit mal comment on pourrait remettre fondamentalement en cause aujourd'hui les résultats, à savoir une incroyable indiscretion sur les personnes (...). (...) Par ailleurs, les dispositions juridiques protectrices sont constamment appelées à être débordées par l'évolution des techniques" ⁷¹³ .

En conclusion à ce premier point, on peut ainsi se demander si le Droit n'a pas particulièrement bien joué le jeu de l'idéologie technicienne. En effet, le Droit, la législation relative à l'informatique n'a-t-elle pas fonctionné comme un désamorçage, voire une occultation ? C'est peut-être à cause du Droit que l'informatique n'a pas connu une grande panne (type "Three Miles Island" pour l'atome) qui aurait favorisé, soutenu une prise de conscience. Le contre-feu aurait-il détourné l'attention du feu lui-même, ou plutôt sa présence, rassurante, ne l'a-t-elle pas été au point de faire croire qu'il n'y avait plus de feu ? Aurait-il euphémisé les lectures des événements, anesthésié les consciences critiques, essoufflé la veille, au point de résorber la distance et l'angle qui offre un regard différent dans la négation de l'évidence de la proximité ? Efficacité, non exclusive, du Droit alors, mais non pas au service d'une canalisation de l'informatique mais de sa disculpation !

Ainsi, l'article relatif au système Gamin montre-t-il un changement de niveau logique primordial : les quelques craintes qui subsistaient au plan des principes, suivant lequel le fichage serait en soi nocif quand bien même l'informatique qui le soutient ne le serait pas, sont évacuées pour migrer vers la seule question de la sécurité. Or, celle-ci connaît une modification décisive de son contexte, qui en réévalue considérablement la portée. Il semble, en effet, que le vote prochain de la loi informatique et liberté, crée, dès sa sortie, un effet en quelque sorte paralysant. On accorde un blanc-seing aujourd'hui à un système sous la légitimité d'une loi non encore votée : c'est dire quel travail de conjuration on attend d'elle (Attali, le 18.01.78[3], prônait "la liberté avant la sécurité", il est déjà dépassé par les événements, et ce dans le sens contraire à son espoir) ; c'est dire aussi sa puissance anesthésiante, puissance non intrinsèque mais qu'on lui prête en vue de se soulager du fardeau.

Loin de protéger contre les pannes de toutes sortes, la loi les occulte, s'interpose, fait écran. Agitons la loi et le mal, effrayé, s'enfuira. La loi pense dans le cadre sécuritaire, exclusivement. Accepter sa problématique comme unique grille de lecture c'est ne pas avoir à s'interroger autrement et sans sa protection. Enfin, lorsqu'un journaliste se penche sur Audass, il semble que la CNIL, à l'instar du droit serve de protection derrière laquelle l'auteur se sent relativement en sécurité : elle persuade d'une informatisation surveillée, voire maîtrisée. Sans faire l'impasse sur la position de la CFDT, beaucoup plus critique, Le Gendre semble suggérer qu'elle procède de facteurs extérieurs à AUDASS...

⁷¹³cf "Informatique, pouvoir et libertés", p170-171.

Ces quelques réflexions nous amènent à interroger autrement les articles qui soulignent doutes et limites : car, ce qui dans un premier temps pourrait être qualifié de lucidité, ne voit-il pas sa portée considérablement relativisée lorsqu'il devient possible de montrer que l'existence de la loi et de la CNIL reporte la critique sur leurs modalités de mise en oeuvre, en omission d'un questionnement de l'informatique elle-même !

I.2. Doutes et limites.

La critique la plus vive reste celle de *"La C.F.D.T [qui] estime que le projet de loi informatique et libertés n'a qu'un but psychologique"* (le 20.07.76[20]). Le compte rendu donné par le Monde de la déclaration syndicale met essentiellement l'accent sur l'absence dans le projet de loi gouvernemental de référence au *"numéro d'identification unique pour chaque citoyen"*, et son incapacité à répondre *"aux questions les plus graves posées par le développement de l'informatisation des fichiers de toutes sortes et par l'accumulation croissante des renseignements les plus divers sur les individus"*. Dès l'année 1976 la CFDT dénonce clairement la fonction du projet de loi : calmer le jeu, rassurer les esprits. Elle interroge sa pertinence par rapport aux problèmes diagnostiqués comme fondamentaux par la centrale syndicale : l'identifiant unique support de connexions multiples, propre à accroître considérablement la puissance du contrôle. Position qui vise à indexer l'un des effets pervers du Droit : laisser croire à une protection suffisante susceptible d'induire un tassement de la vigilance.

Autre réserve : le contournement de la loi par le report sur les fichiers manuels. Ainsi, Le Monde du 14.12.77[36] présente *"les fichiers de Rosny-sous-bois"* (Gendarmerie) ; ce même jour P. Boucher s'exclame : *"on rougit de croire que le gouvernement n'y ait pas pensé : si les fichiers manuels sont à l'abri du contrôle de la loi, c'est vers eux que l'on se tournera pour y rassembler les données <<sensibles>>"*. Certes, l'écrit demeure la seule alternative possible ; néanmoins comment ne pas objecter à Boucher qu'il peut paraître étrange que les données les plus sensibles deviennent également les plus difficilement gérables ? Mais là comme pour l'article précédent, puisque la loi n'est pas encore votée, il convient d'essayer de l'infléchir ! ⁷¹⁴

Le vote de la loi embraye directement sur un changement de niveau des préoccupations : il ne s'agit plus de poser la question de la véritable compétence du droit à maîtriser l'informatique, mais au mieux, à l'instar de F. Gallouédec-Genuys ci-dessous, de constater d'emblée un mollissement du débat, et au pire à se contenter de, voire louer, sa capacité protectrice.

L'abbaye de Fontevraud a accueilli un colloque sur <<informatique et libertés>>, dont le Monde du 06.03.79[18] rend compte sous le titre : *"l'informatique et la <<troisième génération des droits de l'homme>>"*, signé P. Boucher. L'auteur note que, *"Mme Françoise Gallouedec-Genuys,*

⁷¹⁴Notons qu'"en dépit de la volonté du gouvernement, le parlement a décidé que la plupart des dispositions [de la Loi <<Informatique et libertés>>] s'appliqueraient <<aux fichiers non automatisés ou mécanographiques autres que ceux dont l'usage relève du strict exercice du droit à la vie privée>> (carnet d'adresse par exemple). Cette disposition accroît de façon conséquente le domaine de la loi", cf Delahaie et Paoletti, "Informatique et libertés", p65.

chargée de mission au CNRS et maître d'oeuvre de ces réunions, [a souligné] que, après tant de débats passionnés, <<l'intérêt semble s'être estompé quelque peu>>. La remarque est des plus pertinentes, et induit une question évidente : pourquoi ? Or, le corps de l'article oscille, au grès des débats eux-mêmes, entre la reconnaissance de dangers encore réels et la satisfaction de voir émerger une troisième génération de droits de l'homme. La structure du texte donne la réponse à la question : il suffit de replier le second pôle sur le premier.

D'une part, donc, *"Mme Claire Gaudfernau reprend à son compte la phrase du rapport Nora-Minc sur l'informatique et la société : <<l'informatique prend dans ses rets la société toute entière>>"*. M Louis Joinet, Magistrat, renchérit. En effet, *"Pour M. Joinet, plus que dans les <<paradis de données>> (pays sans législation), le risque informatique repose sur les flux transfrontières, combinés à un possible identifiant unique planétaire, la seule question politique étant de savoir s'il faut ou non décider que ces flux devront être autorisés ; d'autant que <<les structures de transfert des réseaux remettent en cause la souveraineté des Etats>>". Parmi les thèmes qui retiendront l'attention dans les dix prochaines années, M. Joinet cite : l'intensification probable des techniques de profils sociaux pour les gestions de masse, une standardisation conduisant à une homogénéisation des rapports sociaux"*.

Où l'on observe deux des défauts majeurs des dénonciation de dangers : d'une part, le fantasme de l'ubiquité, le fantasme du planétaire, de réduction du tout à l'un. Le risque est projeté dans l'avenir et dans la globalisation. Certes, les flux transfrontières posent problèmes, mais plus par les déséquilibres qu'ils induisent que par le fantasme de l'identifiant unique mondialisé. D'autre part, le fantasme de l'homogénéisation : de la norme on conclut à l'homogène plus encore qu'au contrôle. Et ce dernier est-il vu au travers exclusif du profil social. Or, la standardisation peut paradoxalement permettre le contrôle sans l'homogénéisation, et son effectuation, diffuse et continue en quelque sorte, sans avoir besoin de passer par une synthèse récapitulative, car ses conséquences les plus profondes se font sentir beaucoup plus au niveau du processus que du produit.

D'autre part, ce colloque fait le point sur *"cette troisième génération [des droits de l'homme, présentée par M. Braibant, Conseiller d'Etat, qui] s'ouvre avec trois lois : informatique et libertés ((...)1978), accès du public aux documents administratifs ((...) 1978), accès aux archives ((...) 1979). Ainsi voit-on se développer une législation, aux termes de laquelle le citoyen a le droit de savoir, de rectifier et de...recourir contre le refus de communication ou de rectification. (...) Comme on est modérément optimiste au Conseil d'Etat, M. Braibant préfère parler de <<commencement de la fin du secret>>. Et comme on est aussi pessimiste par philosophie dans cette même assemblée, M. Braibant s'afflige de ce que <<les gens ne savent pas qu'ils ont le droit de savoir>>. Voici donc une modeste contribution pour le faire un jour se réjouir du contraire"*. Le droit, levier efficace contre le secret ? Nous en doutons, et si nous ne nous abusons, la remarque posée par l'auteur au début de son texte, aussi bien que les silences qui vont suivrent sur la question des droits de l'homme, signent bien inversement une propriété antalgique du droit : on suppose la protection assurée et la question close.

Pourtant, de manière paradoxale, la matière du doute reprend quelque forme lorsque M. Pierre Bellet, Premier Président de la Cour de Cassation, [qui] est aussi Président de la Commission

Nationale de l'Informatique et des Libertés, adresse au Monde une réflexion à propos "*des libertés et de l'informatique*" (le 16.06.79[37]). Certes, il ne critique pas la loi, mais il fait peut-être pire : il nous montre la difficulté de sa mise en application. Car celle-ci, ce que les juristes lorsqu'ils font oeuvre de doctrine négligent trop souvent, reste redevable du travail d'organisations, souvent nombreuses, parfois en concurrence, ou bien, comme la CNIL, jeune, et devant trouver ses marques, s'imposer dans des jeux déjà bien établis et subtils ! ⁷¹⁵

L'auteur présente d'abord les différents systèmes de protection possibles, puis plus particulièrement celui que la France a retenu, enfin les conséquences de l'installation de la CNIL sur le fonctionnement des pouvoirs publics : "*il va falloir multiplier les rapports entre les différents ministères et la Commission, pour savoir d'abord ce qui se passe dans l'administration, pour préparer l'avenir, sans contrer systématiquement le fonctionnement des services publics, ni non plus, admettre aveuglément tout ce qui est proposé. Il faut des lumières, de la bonne volonté et de la compréhension réciproque, beaucoup de réalisme et du sens pratique. Il faut s'attendre, au surplus, à tout moment, à ce que les progrès foudroyants de la technique en la matière bouleversent les plans projetés. (...) C'est, nous pouvons d'ores et déjà le dire, une responsabilité écrasante que d'avoir à mettre en train cet organisme. D'abord parce qu'il est nouveau, parce qu'il n'y a pas de précédent, que les crédits qui lui ont été alloués paraissent insuffisants et que son statut est mal défini, se situant quelque part entre celui du médiateur et celui de la COB". [Enfin], "l'accroissement et l'accélération des progrès en matière d'informatique rendent difficile tout pronostic à son sujet. il est donc malaisé de préciser en quoi et jusqu'à quel point son développement menacera les libertés au cours des années qui viendront".*

Voilà donc l'institution censée protéger les français des dangers de l'informatique : elle est d'abord une institution, qui doit donc faire sa place, trouver, fonder sa légitimité, par ses actes, face aux autres institutions et dans un univers (ici singulièrement réduit à l') administratif, plus ou moins coopératif mais qu'elle ne parait pas vouloir, ni pouvoir violenter ; or, neuve, elle apparaît déjà dotées de défauts ou de déficits importants ; or, elle ne semble pas posséder d'idées très claires sur l'informatique et cache son manque de doctrine derrière un progrès qui toujours échappe... un ensemble de facteurs guère encourageants ! Est-ce par excès de prudence ou pour des raisons d'ordre stratégique (obtenir plus de moyens notamment), mais son Président semble plutôt prévoir l'échec...

Quoiqu'il en soit elle n'est pas vraiment là pour empêcher de tourner en rond... tout au plus un alibi ? Pourquoi ? Parce que le droit se révèle la seule technique que notre société ait pu/voulu opposer à l'informatique. Or, le droit, lui-même technique de contrôle sophistiquée, se disqualifie dans sa confrontation à l'informatique, parce que sa maîtrise informationnelle des choses repose sur l'effet performatif de sa parole et que les feed-backs de contrôle du respect de cette parole sont longs et procéduriers. Le droit est une technique ancienne de contrôle, adapté à des sociétés lentes, longues. A l'inverse l'informatique s'inscrit dans cette <<control revolution>> dont le mot-clé est vitesse. Qui plus est l'informatique intervient directement sur les processus : son information ne lie pas sa

⁷¹⁵P. Legendre lui-même semble oublier (mais n'est-ce pas aussi volontaire ?) que le droit n'est pas seulement un Texte, mais également une gestion (ce qui, pour ce pourfendeur du <<management>> serait quasiment inavouable !) ; cf "Paroles poétiques échappées du texte" et "Les enfants du texte".

performativité à un interlocuteur autonome, qui peut toujours la refuser, mais à d'autres processus machiniques eux-mêmes programmés pour la seule acceptation (hormis erreurs et sabotages). Le droit ne peut essayer de maîtriser l'informatique sans le recours à l'ordinateur. L'informatique n'a cure de maîtriser le droit...elle génère sa propre législation de normes techniques et déontologiques auxquelles le droit n'a plus qu'à s'adapter. C'est peut-être ce sentiment d'impuissance qui taraude secrètement le Président Bellet, et qu'il traduit par cette référence inquiète "*<<aux progrès foudroyant de la technique>>*"...

La CNIL permet de poser la question concrète de l'efficacité de la loi, de sa mise en oeuvre : cependant celle-ci ne dépend pas seulement de cette nouvelle institution...mais aussi de l'aptitude des citoyens à y recourir. Ce sur quoi s'interroge (mais un peu tard ?) B. Le Gendre. En effet, la forme empruntée par le sur-titre de cet article intitulé "*le spectre d'Asmodée*" (un "*personnage du <<Diable boiteux>> nous est-il dit, qui soulevait les toits des maisons pour surprendre les secrets de leurs occupants*"), une interrogation, montre malheureusement que son sujet glisse vers l'oubli : "*Et les libertés ?*" demande Bertrand le Gendre ce 30.09.79[72]. "*Le péril principal n'est pas le fichage lui-même*" souligne-t-il, "*l'ennemi principal, qui est déjà en place, c'est l'ordinateur Léviathan. (...) Le garde-fou imaginé par la loi de 1978 est la CNIL (...). (...) Mais tout danger n'est pas écarté. (...) Parce qu'on imagine mal que ces citoyens <<surfichés>> que sont les <<exclus>> de tous ordres, se prévaudront de la loi et saisiront la Commission*". Autrement dit : "*Que peut une Commission chargée de défendre les citoyens si ceux-ci renoncent à l'alerter sur les débordements de l'informatique ?*". Saine lucidité... de celle que l'on a lorsque l'on sait que tout est joué et qui frappe toujours avant tout l'ordinateur centralisé ; d'ailleurs l'auteur ne concluait-il pas son introduction par ces mots : "*on ne reviendra pas en arrière, mais il faut penser au garde-fou*" (L'auteur reprendra le même thème le 11.04.80[30], dans un article (que nous avons analysé en détail au Chapitre précédent) relatif aux attentats de Toulouse, et dans lequel il écrit : "*mais qui connaît cette loi ? Pas le simple citoyen auquel le grand ordinateur inspire une crainte légitime. Ni les auteurs de ces attentats. Ou, s'ils la connaissent, c'est qu'ils ne croient pas à son efficacité (...)*").

Anniversaire : "*la loi sur l'informatique et les libertés a deux ans*". Ce sur-titre barre toute une page le 22.01.80[8][9] et rassemble deux articles, l'un ("*un <<habeas corpus>> pour l'homme du XX^e siècle*") de Bertrand le Gendre, fait le point sur la situation à partir d'une conférence de presse de M. Jacques Thyraud, Président de la CNIL (mais ce n'est pas lui qui parle), l'autre, signé par Herbert Maisl, Professeur de Droit, offre un "*point de vue*" : "*la balle est dans le camp de citoyens*".

L'article de le Gendre part des dangers dénoncés de l'informatique, puis présente les grands principes de la loi de 1978, en pointe quelques limites, et finit sur une appréciation du rôle joué par la CNIL. Les premiers et troisième points retiennent particulièrement notre attention. En effet, l'auteur introduit son article par ces réflexions : "*La crainte d'une société soumise aux caprices de l'informatique a resurgi lors du conflit de Nice-Matin*⁷¹⁶, *dont les clavistes se sont mis en grève pour protester contre le contrôle de leur production par un ordinateur central. Indolore, cette forme de contrôle a remplacé dans certaines entreprises les <<petits chefs>>. Elle permet de mesurer la*

⁷¹⁶Sur ce conflit, cf l'article du 23.11.79[87] au Chapitre 8.

productivité des individus (...). Entre les mains d'individus peu scrupuleux, le grand ordinateur recèle un redoutable pouvoir de manipulation. Selon une estimation récente un individu moyen est fiché deux cent fois (...). Il existe environ 120 000 fichiers en France dont l'interconnexion, c'est-à-dire le rapprochement, plongerait la société française dans un monde digne des anticipations de George Orwell".

La fonction de contrôle est nettement soulignée, mais endossée par un type particulier d'ordinateur : l'ordinateur <<central>>, le <<grand>> ordinateur. Ce qui permet de laisser ouverte l'émergence d'un ordinateur, non central, et qui ne contrôle pas (ce qui ne nous surprend guère maintenant, cf Chapitre 9). Or, l'auteur va passer de ce contrôle, dénoncé comme <<indolore>>, contrôle d'une production, au contrôle de la population par le fichage, supposé lui aussi tout aussi discret et conséquent. S'agit-il d'un simple rapprochement de deux modalités d'intervention des <<caprices froids>> de l'informatique ou bien s'agit-il d'un mélange ?

En effet, dans le premier cas l'auteur montre une sensibilité à l'égard de la fonction clé de l'informatique dans nos sociétés, celle du contrôle, et semble la rejeter. Ce qui revient à poser la question des conditions mêmes de la gestion de/dans nos sociétés complexes. La réponse implicite de l'auteur, et de nombreuses personnalités de l'époque ⁷¹⁷ nous l'avons amplement vu au Chapitre 9, réside dans leur condamnation des grands systèmes : sous-entendu, les petits peuvent être/sont, eux, positifs. Où il faut bien en conclure que l'on reporte sur un type de machine, ce qui pose problème : le contrôle lui-même dans nos sociétés. Ce qui revient aussi à décontextualiser socialement la machine, laquelle intervient sur la société pour la contrôler. Ce qui revient tout autant à décontextualiser le contrôle lui-même : puisque selon l'auteur celui-ci n'est pas inhérent à nos formations sociales, ni même à la technique, mais à un type de machine, le grand ordinateur.

Dans le second cas l'auteur crée une confusion entre l'univers de la gestion de la production et la Loi. En effet, celle-ci n'a rien à voir avec une telle utilisation de l'informatique : mesurer la productivité (d'employés d'une entreprise par exemple) n'a rien d'illicite -ce serait nier toute possibilité de gérer une entreprise, ce qui ne suppose pas non plus à l'inverse une surveillance de tous les instants! -et ne tombe en aucune manière sous le coup du domaine de compétence de la Loi de 1978 !

Mais cette confusion montre bien la limite de la critique juridique de l'informatique : elle ne reconnaît pas tant le contrôle que le seul fichage nominatif ; or les capacités de contrôle de l'informatique, lorsque cette dernière est chargée de piloter un processus en temps réel, le dépasse amplement. En se limitant à une dénonciation du contrôle on se refuse à le comprendre (puisque'on ne le perçoit que sous une forme singulière), et à comprendre l'informatique donc. Si, théoriquement, l'informatique est co-extensible à toute les formes de contrôle, elle n'en reste que le vecteur. Or, le contrôle est, d'une part, paradoxalement inhérent à une société démocratique qui veut se connaître pour agir sur elle-même et sur son environnement (et non paradoxalement à tout autre type de société en perte de transcendance), et intrinsèque à tout processus de gestion d'une entreprise par elle-même (échelle locale et non démocratique). L'informatique n'est que l'instrument de ce contrôle : le problème n'est pas de savoir si elle a été historiquement inventée pour cela, mais de prendre conscience qu'elle

⁷¹⁷Lussato publie "Le défi informatique" en 1981.

en ouvre toujours la possibilité et est effectivement acceptée et développée dans cet objectif. C'est pourquoi jouer un type d'informatique contre un autre est peut-être rassurant, mais reste un leurre. C'est pourquoi la sphère de compétence du droit se limite à la gestion du paradoxe démocratique (la démocratie contemporaine a besoin de se connaître donc de recueillir de l'information sur elle-même, c'est-à-dire sur sa population, mais en évitant, pour rester démocratique, l'inquisition généralisée). C'est pourquoi ce n'est pas seulement l'informatique qui est cause (ou bien comme signe) dans le domaine de la gestion de processus (physique ou non), que l'acte même de gérer efficacement.

Le troisième moment de l'article va nous permettre de revenir sur l'un des points sensibles de notre analyse, à savoir que l'informatique ouvre toujours la possibilité même du contrôle. En effet, nous dit le Gendre *"la loi paraît impuissante à prévenir l'utilisation abusive de ce qu'on appelle les informations <<déduites>>, c'est-à-dire les informations tirées d'un fichier automatisé grâce à une programmation différente de celle initialement prévue"*. Or, tout contrôle a comme condition nécessaire sinon suffisante, une opération de rapprochement entre deux séries de faits ⁷¹⁸. C'est bien ce à quoi ouvre d'emblée l'informatique, puisqu'il faut créer un dispositif de blocage de cette possibilité.

Herbert Maisl (toujours le 22.01.80) renvoie la balle dans le camp des citoyens. Pourquoi ? La loi de 1978 a créé la CNIL. Or, même si celle-ci *"ne détectera pas immédiatement toutes les fautes"*, elle *"est appelé à devenir"* selon lui, *"<<l'organe de la conscience sociale face à l'emploi de l'informatique>>"*. D'autre part, et parallèlement *"doit se dégager peu à peu une véritable déontologie de l'informatique"*, et pour ce faire, *"nous devons définir une façon de vivre l'informatique. (...) L'informaticien doit être conscient de sa responsabilité sociale ; il doit apprendre les relations de l'informatique avec la société. (...) Etablissements d'enseignement et de formation, mais aussi les mass media ont une part déterminante à prendre dans ce processus de sensibilisation ; elle n'a pas encore été bien mise en lumière. (...) Le sujet <<informatique et libertés>> est trop souvent circonscrit à la seule défense de la vie privée. Mais entre les particuliers et les grands organismes collecteurs d'informations, le déséquilibre est patent ; aussi l'informatique nous convie à une interrogation collective aux dimensions beaucoup plus larges sur la gestion de l'information et la distribution du pouvoir dans nos sociétés informatisées."*

L'informatique transforme nos modes de vie. La loi <<informatique et libertés>> est le premier texte qui, en France, enregistre ce phénomène ; elle ne trouvera rapidement toute sa <<vigueur>> que par l'adhésion active de tous aux principes qu'elle pose et qui recèlent bien des virtualités. Ainsi, par exemple, lorsque d'entrée de jeu, elle affirme avec force : <<l'informatique doit être au service de chaque citoyen. Son développement doit s'opérer dans le cadre de la coopération internationale. Elle ne doit porter atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques.>> C'est l'apprentissage de ces principes qui s'amorce. Son enjeu : le contenu même de notre démocratie".

Voilà une riche réflexion qui pourtant semble toujours s'arrêter en chemin. En effet : comment définir une *"façon de vivre l'informatique"*, une *"déontologie de l'informatique"* (ou bien conscientiser

⁷¹⁸Sur la notion de contrôle, cf Chapitre 6.

l'informaticien) sans l'avoir au préalable pensée ? Ou et comment l'informaticien pourrait-il "*apprendre les relations de l'informatique avec la société*" alors même qu'il s'agit là de l'impensé de l'informatique à l'état brut ? L'auteur touche du doigt le problème crucial mais ne le pose pas comme question mais comme devoir-être : l'informaticien a des devoirs. Comme si cet impératif allait de soit, relevait de l'évidence alors même que ce travail montre combien une telle attitude est a priori récusée, évacuée, niée ! Pour Maisl l'apprentissage passe par l'école (surtout, et les média également). Néanmoins celle-ci n'est pas chargée d'apprendre à penser l'informatique, mais initie "*aux comportements à adopter face à l'informatique*". Où il est question de posture, de position, mais pas de manière de penser !

L'informatique "*redistribue le pouvoir*", "*transforme nos modes de vie*", affecte "*le contenu de notre démocratie*", et l'on y répond avec l'injonction conjuratoire du devoir-être (à notre service) et une réflexion sur l'attitude à adopter à son égard. Il semble que l'on parle d'un animal auquel on demande obéissance et du comportement que l'on doit tenir à son endroit pour obtenir satisfaction ! Limite du langage et du raisonnement du droit comme mode d' <<arrondissement>> de la réalité. Les extraits de la loi de 1978 sonnent comme les trois articles de la loi des robots d'Asimov ⁷¹⁹ sans en posséder efficacité, puisque le principe reste, par définition, extérieur à l'informatique (alors qu'il est intériorisé par les robots).

La loi joue l'existence d'un objet (sujet ?) clairement circonscrit : l'informatique. C'est oublier que celle-ci n'est qu'un mot, une notion pratique qui permet de regrouper des processus concrets très divers, contextualisé socio-techniquement, même s'ils traitent et mémorisent tous de l'information et ouvre sur la possibilité du contrôle... Vieille pensée du droit qui affronte cette informatique au supposé citoyen : encore une fois, à l'essence, répond l'essence. Or cette notion abstraite de citoyen, si elle permet avec pertinence d'égaliser par hypothèse des hommes aux conditions variées, si elle est efficace en certaines circonstances, ne peut par définition, parce qu'elle n'a pas été créée pour cela (voir contre), prendre en compte les situations sociologiques, celles qui dépassent le citoyen-individu, mais concernent la société en son ensemble ou de vastes sous-systèmes.

Cet article, par la perspicacité et la pertinence de certaines de ses remarques, même englué dans les catégories du droit, et leurs blocages, montre la difficulté quasiment insurmontable qu'il y a à penser la technique dans notre société. Comment Maisl a-t-il pu ne pas déduire de ses propres constatations qu'il fallait engager un effort pour penser l'informatique (et non seulement l'information - notion peut-être plus floue encore) prouve la puissance de l'impensé sociétal de la technique !

Le 04.06.80[50], un petit article anonyme annonce que "*la Commission de l'informatique et des libertés émet des réserves sur le projet d'automatisation des cartes d'identité*". Il y est précisé que "*la Commission s'oppose à la création (...) [d']un <<identifiant>> numérique*" et qu'elle récusé l'idée d'assimiler l'informatisation des cartes d'identité à la création d'un état-civil parallèle. L'article fait

⁷¹⁹1/ "Un robot ne peut porter atteinte à un être humain ni, restant passif, laisser cet être humain exposé au danger 2/ Un robot doit obéir aux ordres donnés par les êtres humains, sauf si de tels ordres sont en contradiction avec la première loi 3/ Un robot doit protéger son existence dans la mesure où cette protection n'est pas en contradiction avec la première ou la deuxième loi ; cf "Les robots".

remarquer que les avis de la Commission ne lient pas le gouvernement, mais que, jusqu'à présent il s'y ait conformé.

S'il existe une emprise du droit sur l'informatique, elle est désormais tenue par son gardien, la CNIL...acteur bien plus médiatique (quoique de manière limitée, il est vrai) ; et que l'on peut facilement présenter dans la fonction de l'«adjuvant» de la théorie sémiotique ⁷²⁰, censé venir en aide à l'improbable chasseur de liberté, voire la convertir en ce chasseur...

Or, il arrive parfois, dans l'écart qui persiste inévitablement entre le récit et le réel, que l'adjuvant ne fasse pas montre de toute l'efficacité attendue... C'est pourquoi le lendemain, le 5/6.06.80[51], Bertrand Le Gendre revient sur le sujet, dans un papier intitulé *"la Commission de l'informatique et des libertés donne un avis partiellement favorable à l'automatisation des cartes d'identité"*, sous-titré, *"la chèvre et le chou"*. Un inter-titre, *"le postulat démocratique"* précise que la *"suppression de la zone de lecture optique de la carte"* rend l'interrogation du fichier central plus lent et limite les risques d'interconnexions. Néanmoins, la conclusion remarque qu'aux yeux de la place Beauvau, *"l'essentiel est préservé"*. Nous l'avons déjà vu plus d'une fois, le Droit, en l'occurrence porté par les décisions de la CNIL, n'intervient pas sur le projet lui-même, mais seulement a posteriori sur les échardes anti-démocratiques les plus grossières ; ce raboutage ne donne néanmoins pas sa forme au projet, il en adoucit les angles tout au plus.

Le dernier article de l'année 1980, vient renforcer ce rôle de la CNIL (on s'inquiète d'elle désormais plus que du Droit) et confirmer ce que l'on pourrait appeler «l'hypothèse Bellet», à savoir la difficulté du passage des principes à la réalité institutionnelle. Le 24.12.80[132], Danièle Loschak, Professeur à la faculté de droit et des sciences politiques d'Amiens intervient *"a propos de l'affaire Joinet"*, sur *"l'indépendance de la Commission informatique et libertés"*. En effet, le Gouvernement a décidé la mutation de M. Joinet, Magistrat, Directeur des services de la CNIL, et ce sans que son Président ne l'ait demandé. Coup de force contre une institution dont efficacité repose aussi sinon exclusivement sur l'indépendance, et qui ne risque pas de renforcer ce en quoi beaucoup voient une bonne protection : si le gouvernement lui-même ne donne pas l'exemple, à qui peut revenir cet honneur?

Autre faiblesse du droit face à la machine technique : celle-ci, une fois lancée, possède une relative autonomie, alors que les machines sociales du droit, malgré leur «formatage» juridico-organisationnel, laisse toujours place à l'interprétation contradictoire. Or, si le droit naît de la contradiction, l'informatique naît de son éradication ; et trace par la-même la limite du premier.

Conclusion de la section I.

Pour conclure cette section, nous voudrions ouvrir, d'une part sur une relativisation externe du droit, et d'autre part sur le thème, ambiguë, du secret. En effet, ce dernier est supposé s'appliquer lors de la constitution et de l'utilisation de fichiers nominatifs : pourtant la réalisation de banques de

⁷²⁰cf J. Courtès, "Sémiotique narrative et discursive".

données, qui s'inscrit d'emblée dans le cadre des stratégies mondiales des Etats, ne semble poser quant à elle aucun problème...où, par contre-coup, l'on en apprend beaucoup sur la loi, le Droit et les fichiers!

Le 10.04.80[28], dans un compte rendu du Conseil des Ministres dont un point porte sur *"banques de données"*, Le Monde en profite pour présenter la politique française en ce domaine, et les projets soutenus. L'approche reste purement descriptive, sans distance critique. il est vrai qu'il s'agit d'*"un domaine où la France connaît un sérieux retard par rapport aux Etats-Unis"*, et que Le Monde demeure en définitive assez gaullien en matière d'indépendance technologico-économique.

Ainsi, alors que les fichiers ne sont pas tenus en odeur de sainteté par Le Monde, les banques de données possèdent une bien meilleure côte. Or, leur logique est similaire, seul diffère le point d'application : individus d'un coté, sous-ensemble sociétal de l'autre. Les barrières de protection contre l'envahissement informatique ne se dressent que lorsque celle-ci est soupçonnée de s'attaquer aux droits et libertés individuelles. Voilà la philosophie de la Loi de 1978 : face à l'informatique, un individu, faible, à protéger. Démarche intellectuelle qui évacue le sociétal, la dimension sociologique et de l'individu et de l'informatique. Or, croire défendre l'individu en le réduisant à son individualité, en le décontextualisant, c'est se leurrer, car c'est l'exclure des situations concrètes⁷²¹. Philosophie du compromis qui sauve l'informatique d'un contrôle du champ de ses interventions situées au delà de l'individu, c'est-à-dire l'essentiel de son rayon d'action. Ici l'informatique est légitime, légitimée (par l'économie, la techno-science etc...) et légitimante (l'utiliser c'est se valoriser).

Sous la rubrique *"repères"*, le 16/17.11.80[117], un court article intitulé *"contre les indiscretions de l'ordinateur"*. Il annonce l'adoption par le Conseil de l'Europe d'*"une convention internationale relative à la protection des droits de l'individu face au développement rapide des technologies informatiques"*. Où l'on constate la réduction du problème des libertés à l'indiscrétion, c'est-à-dire à la divulgation d'informations déjà collectées, et non au recueil d'informations lui-même : saut logique, changement de niveau qui signale l'acceptation de ce dernier comme une évidence, donc un point de départ non questionné pour toute interrogation ?

Section II. Secret et sécurité.

Qu'est-ce qu'un ordinateur ? *"Les criminels en col blanc"* (signé R.H.) du 18.02.72[3], propose une réponse qui plante bien le décor dans lequel cette deuxième section va évoluer. Après s'être demandé : *"une nouvelle race de criminels est-elle en train de naître avec le développement de l'informatique ?"*, l'auteur, en effet, avance que face aux *"mystérieuses machines, (...) à l'<<infaillible>> machine (...) les chefs d'entreprises ne doivent pas, en tout cas, ignorer qu'en faisant*

⁷²¹Un chapitre entier de l'ouvrage d'A Vitalis est consacré à ce thème "de la protection de l'individu", cf chapitre 1, deuxième partie ; cette perspective individualiste oriente tous les travaux et toutes les législations des démocraties occidentales sur le contrôle de l'informatique : "elle consiste à privilégier l'aspect individuel des menaces, aspect le plus spectaculaire et le plus ressenti par l'opinion publique, et à orienter l'effort de réglementation sur la protection des seules libertés individuelles. Cela conduit à faire un partage entre les informations qui peuvent porter atteinte à l'intimité de la vie personnelle et les informations de portée générale dont on pose le principe de libre circulation", p144.

appel à l'ordinateur ils prennent un risque. Ils peuvent le réduire en acquérant eux-mêmes une connaissance aussi <<approfondie>> que possible des nouvelles <<boîtes à secrets>> que sont les ordinateurs" ⁷²².

<< Nouvelles boîtes à secret>> : voilà l'ordinateur ⁷²³. A partir de quoi il convient de poser le problème dans toute son ambiguïté : car dès lors deux attitudes, radicalement opposées, s'affrontent, à savoir le secret doit-il faire l'objet d'une protection redoublée, et ce d'autant plus qu'il concerne la vie privée, ou bien faut-il éviter qu'il entre dans la boîte ? ⁷²⁴ Dans le premier cas, on en vient aisément à penser qu'il faut donc renforcer la sécurité technique de l'ordinateur, afin qu'il ne délivre pas intempestivement son information, mais que, au contraire, cette dernière ne puisse être manipulée que par quelque autorité accréditée. Dans le second cas, inversement, il semble nécessaire d'assurer la transparence, la visibilité, afin que ne soit pas jetée dans cette boîte (ou puisse être récupérée) une donnée relative à une personne, et susceptible de constituer, agrégée et croisée avec d'autres, un <<hologramme informationnel>> qui viendrait se substituer à l'individu.

Boîte noire d'un côté, boîte blanche de l'autre. Or, dans les deux cas il s'agit effectivement de jouer du secret : et si les situations sont, de fait, inverses -éviter qu'une information sensible, déjà inscrite <<dans la boîte>> ne soit divulguée, éviter qu'une information ne pénètre dans la boîte, ne devienne sensible et doive recevoir une protection technique spécifique- elles peuvent, à partir de ce point commun du secret, faire l'objet de glissements de sens, de confusions...plus ou moins involontaires.

Quoiqu'ils semblent produire une dichotomie du même type, en fait, F. Gallouédec-Genuys et H. Maisl, dans leur rapport "Le secret des fichiers" de 1976, en restent au seul cas de figure où l'information se trouve déjà recueillie : il s'agit soit de l'empêcher de vagabonder, soit d'être détournée par quelque profiteur : "Souvent le secret a pour fondement la protection de la vie privée des individus et des droits de la personnalité. Cette notion de vie privée, variable suivant les époques, les circonstances et les personnes, fait partie aujourd'hui de notre droit positif, la loi du 17 juillet 1970 disposant que <<chacun a droit au respect de l'intimité de sa vie privée>>. Ce respect se manifeste, entre autre par le secret dont font l'objet les fichiers de personnes. Mais il est des cas, également, où le détenteur de données les maintient confidentielles, moins pour protéger l'individu que dans son intérêt propre ; la transparence de l'information n'est encore dans notre pays qu'un vœu pieux. Des secrets de fait, des habitudes de rétention se sont développés, qui n'ont souvent pour but que le maintien d'un monopole" ⁷²⁵.

⁷²²Et ces <<boîtes>> font déjà l'objet en 1972 (le 26.09.72[33]) d'une réflexion sur les problèmes de sécurité susceptibles de les affecter ("*de la panne...à l'accident*"). L'article, signé J.L. Lavallard, soutient que en effet "<<le capital intellectuel>> correspondant à telle ou telle activité informatique" est "un capital à préserver" : c'est comme anticiper sur l'option qui en définitive s'imposera !

⁷²³F. Gallouédec-Genuys et H. Maisl définissent ainsi le secret : il "consiste à réserver la connaissance de certaines données à certaines personnes, celles-ci n'étant pas autorisées à les révéler en dehors du cercle et des buts prévus. Relativité et même subjectivité caractérisent cette notion", cf "Le secret des fichiers", p4.

⁷²⁴"Comme le déclarait (...) Aryeh Neier, Directeur de l'American Civil Liberties, <<il ne faut pas commencer par collecter des informations personnelles. Et si vous devez les collecter, détruisez-les dès que vous n'en avez plus besoin pour l'usage prévu initialement", cf A. Vitalis, op cit, p172.

⁷²⁵cf "Le secret des fichiers", p4.

Maîtriser le secret se traduit d'un côté par l'impératif d'une sécurité poussée, qui, une fois l'information acquise, garantit un accès hautement contrôlé ; de l'autre, maîtriser le secret, signifie empêcher que l'information ne soit saisie (et plus encore traitée) par le système -lequel, inversement, doit être le plus ouvert possible, afin de faciliter les contrôles de non insertion d'informations prohibées. La seconde logique renvoie à une maîtrise externe de l'informatique, telle celle dont nous venons de parler dans la section précédente, à savoir le droit et son avatar, la loi de 1978. Cette dernière vise en effet, à contrôler la création de fichier, ainsi que les types d'informations contenus. La première logique, privilégiée dans cette deuxième section, implique celle de la sécurité informatique : élaborer des systèmes les plus inviolables possibles.

Si les problèmes de <<fuites>> informatiques se traduisent comme une faiblesse de l'instrument de gestion de la complexité à laquelle, par là-même, il devient indispensable de remédier, la sécurité devient en ce sens un moyen de maîtrise de l'informatique équivalent au Droit : d'une certaine manière il en va d'une complémentarité entre eux. Mais celle-ci reste également inévitablement une concurrence.

Nous allons voir que le thème <<informatique et libertés>> va subir une torsion de sens au profit de l'approche technicienne, telle que la protection des libertés sera au moins autant assimilée à la sécurité qu'au Droit. Nous analyserons au prochain Chapitre un mouvement symétrique, de dévoiement technicien, avec l'idéologie de la communication, lorsque la transparence de la boîte va se métamorphoser en transparence de la société elle-même !

II.1. Le modèle <<F.G.G>>.

Malgré une analyse très détaillée de cet article, déjà offerte au Chapitre 3, il nous semble particulièrement indispensable d'en rappeler les grandes lignes d'articulation, à l'aide des seules citations cette fois.

F. Gallouedec-Genuys (Chargée de recherche au CNRS), réfléchit sur *"le secret et l'information"* (20.09.73[37]) : *"La vie privée est une notion incertaine et changeante, au gré des temps, des régimes, des personnes. (...) Parmi ses agresseurs éventuels, la loi de 1970 ne fait pas mention des banques de données, mais elles ont rapidement fait figure de pire ennemi : monstre jamais rassasié, sinistre délateur des secrets les plus intimes et support providentiel des régimes dictatoriaux et policiers. A cette crainte toute sélective y a-t-il des raisons techniques ? Elles apparaissent faibles, sauf à voir dans l'informatique le révélateur d'un état de fait qu'elle a seulement accentué. L'utilisation de l'ordinateur n'est à l'origine ni des fichiers de personnes, ni des dangers auxquels ils peuvent exposer les individus (...). Certes, l'informatique accroît les tentations ; mais elle offre d'incomparables moyens de protection. On oublie souvent qu'elle n'a d'autre libre arbitre que celui des hommes qui l'utilisent. Aussi bien l'ordinateur n'est-il souvent que l'alibi de volontés qui n'osent s'avouer.(...) Au vrai, le sentiment de crainte qui se cristallise autour des banques de données individuelles procède d'autres facteurs que le progrès technique. Il est l'expression des crises de notre*

temps [(tolérance, confiance, démocratie, économie, social etc...)] (...). Rien de plus normal, rien de plus aisé que la mobilisation de l'opinion publique pour la seule défense de la vie privée contre l'ordinateur. (...) En outre ce thème est en parfait accord avec l'idéologie libérale dominante ; et il flatte un anti-modernisme endémique.(...)"

C'est là que l'auteur nous donne sa définition de "*La démocratie* [en italique dans le texte] [qui] *est un équilibre entre l'autorité et la liberté, les exigences de la société et les besoins des hommes, qu'ils déterminent et contrôlent eux-mêmes. (...)*" C'est en effet, à son aune que le secret va être mesuré tout au long de cette fin de texte.

Or, "*Le secret n'est pas (...) un absolu. Il n'existe pas de données secrètes -ou à l'inverse publiques- par nature, mais seulement par convention. (...) Il n'y a pas, à la limite, de vie privée solitaire. (...) L'informatique n'a pas changé le droit du secret, mais bien son application. Elle permet l'implantation de systèmes d'information infiniment plus sûrs que les systèmes manuels. S'il est facile de lire un dossier, d'agir seul, sans laisser aucune trace, donc de divulguer sans risque, il en va différemment lorsque les données sont stockées en ordinateur. Toute consultation frauduleuse suppose des compétences particulières et des opérations aisément repérables, souvent la mise en oeuvre de moyens importants (...) : autant d'obstacles sérieux au viol des fichiers. (...)*". Va-t-on s'enfermer dans l'une des alternatives dont on voit le couple se dessiner ? Ce qui précède le laisse supposer. Or, l'auteur embraye sur l'idée suivante.

"(...) *Mais parallèlement, on risque davantage de voir s'instaurer un secret de fait. Sans parler du mystère qui entoure l'ordinateur et s'étend à tout ce qui l'approche, l'informatique crée des contraintes propices à la rétention d'informations. (...) Cette rigueur nouvelle dans l'accès à l'information, le risque d'une prolifération aberrante du secret militent plus que jamais en faveur d'une reconnaissance des règles et de la pratique du secret (...)*". Ainsi l'auteur a su voir l'endroit et l'envers ! Ce qui, localement, est heureux, mais globalement pose une question de cohérence avec le début du texte. La suite aussi d'ailleurs. Ecoutons-la.

"(...) *Il serait condamnable de ne pas tirer profit d'innovations techniques et de ne pas saisir l'occasion qu'elles nous offrent de réviser le droit du secret, de développer le droit à l'information. (...) Ne faudrait-il pas aller plus avant et s'interroger sur l'information elle-même à l'ère informatique ? Si la constitution des banques de données, leur fiabilité, supposent un contrôle très poussé de la qualité des données (contrôle que l'ordinateur permet d'ailleurs d'améliorer), leur plein emploi et leur rentabilité poussent à la fois à leur compatibilité, donc à l'harmonisation des données, et à la centralisation de la collecte. Le coût de ces banques de données, l'importance des moyens qu'elles exigent, tendent, en outre, à la monopolisation de l'information par quelques groupes puissants, et principalement par l'Etat. L'intervention de celui-ci, sous couvert soit d'une aide, soit d'un souci de rationalisation, l'autorisera d'ailleurs à contrôler toute l'information, s'il ne la détient entièrement.*

On devine sans mal les conséquences virtuelles de semblables pratiques et d'une pareille tutelle : une information inévitablement partielle et partielle, qu'il ne serait même plus possible de contester. Que signifierait, dans ces conditions, même si des terminaux dispersés donnent accès à l'ordinateur, une décentralisation du pouvoir de décision ? Que resterait-il de la démocratie ?"

L'auteur pratique deux opérations inverses : dans un premier temps la boîte noire est positivée, puis, dans un second temps, la boîte noire est négativée, d'où l'impératif de produire une boîte blanche. Ce basculement n'est autorisé que par l'intervention d'un opérateur : la démocratie (c'est-à-dire, un avatar de la société). F. Gallouédec-Genuys montre clairement le problème : il suffit de ne pas prendre en compte le niveau sociétal pour confondre protection des libertés et sécurité informatique ! Si tel est le cas, alors l'informatique devient un donné : d'où la normalité du fichage. Cette dernière peut même faire l'objet -comme ici- d'une légitimation : il suffit d'affirmer -ce qui est vrai- que l'informatique n'est pas l'inventeur du fichage, mais ne produit qu'un effet d'accélérateur -ce qui est éminemment discutable ; comme par ailleurs elle offre une protection technique nettement supérieure à celle des autres moyens d'inscription, comment ne pas en déduire qu'elle joue la protection des libertés ? Le modèle <<FGG>> (c'est-à-dire établi à partir de l'expérience limite de F. Gallouédec-Genuys) met ainsi en avant l'idée de la crucialité de la prise en compte du niveau sociétal-politique, sous peine de confusion ; ce qui induit une définition relativiste du secret, et veut dire qu'il n'existe pas de secret en soi (ce que l'auteur avance explicitement).

Comme la mise en évidence de ce <<modèle FGG>> passe par une revalorisation de la prise en compte du sociétal par certains articles, il convient, avant même de le développer, de prévenir une possible objection. En effet, on pourrait lire ce geste comme une contradiction avec la démonstration effectuée lors de la deuxième partie de cette thèse. Or, il n'en est rien. Car, quand bien même une référence explicite renvoie à la <<société>>, il n'empêche qu'il s'agit toujours d'un simple cadre, jamais véritablement producteur de la technique : cette société reste un contexte passif, non déterminant, non actif. Néanmoins, à la différence des articles du point suivant, elle est convoquée, même si c'est a minima. Et, aussi creuse soit-elle, elle révèle cependant toujours une sensibilité à la dimension sociétale, même si c'est à son degré zéro. Il en va de même pour le pouvoir.

La première confirmation du modèle <<FGG>>, nous la trouvons dans un contre-exemple : en effet, l'article qui suit nous montre avec précision comment l'on tombe dans la confusion, mais comme malgré soi (alors que les articles du second point seront en général beaucoup moins <<naïfs>>), simplement parce que l'on néglige le niveau sociétal, par abus d'idéologie technicienne.

"L'ordinateur n'est pas à l'abri des <<fuites>>" : c'est le titre que M. Arvonny donne à son article du 14.05.75[5] sur la sécurité informatique. L'ordinateur, donc, ne peut assurer une fiabilité totale. L'auteur conclut de manière quelque peu paradoxale, en introduisant in extremis la problématique des libertés. En effet, nous dit-il, *"un utilisateur doit savoir que les informations qu'il confie à un ordinateur ne sont pas parfaitement protégées et en tenir compte. Cela pose évidemment le problème des fichiers de personnes. Quels renseignements concernant les individus est-il acceptable de confier à un ordinateur ?"* Le paradoxe se révèle dans l'écart qui sépare cette réflexion des récriminations des tenants de la thèse des libertés publiques. S'opposent ainsi deux points d'applications d'une même notion, celle de secret. Pour M. Arvonny l'atteinte potentielle aux libertés peut provenir d'une défaillance de la sécurité. Comme celle-ci n'est pas absolue, la divulgation inopportune d'informations se révèle toujours possible. Ce n'est que mal gardé que le secret informatique peut jouer des tours aux libertés publiques. En soi donc, il n'est pas liberticide. Or, la

thèse des partisans des libertés publiques ou individuelles se présente de manière complètement inverse. Ce que l'on combat, c'est justement le secret informatique. La connexion, tant décriée, n'est en fait dangereuse que parce que les secrets se situent en amont, un niveau en dessous en quelque sorte, et qu'elle vise leur liaison. Inversement, évacuer le secret, c'est assurer l'éviction de la connexion comme risque. La déficience en sécurité ne pose de problèmes de libertés que parce que ceux-ci existent déjà : elle ne représente pas ainsi le vrai problème, tout au plus le révèle-t-elle en soulignant que des informations qui ne devraient pas se trouver dans le système ne sont même pas assurées de ne pas être détournées en vue d'objectifs encore moins avouables.

L'auteur cherche, en fait, à réconcilier les deux perspectives opposées du secret fondées sur cette opacité des systèmes informatiques, que les professionnels s'efforcent de renforcer et, qu'inversement, les défenseurs des libertés essaient de réduire, de détruire. Or, avance-t-il, après avoir posé sa vision du rapport fiabilité/libertés, *"le problème, ici, n'est plus technique, mais, au sens large, politique"*. Politique, selon lui, inévitablement voué à l'inefficacité : la tentative de conciliation, logiquement impossible, amène à la fois la possibilité de la confusion et l'expulsion du sociétal.

Le 17.09.75[12] Le Monde titre au bas de sa première page *"l'extension de l'informatique risque de fausser les équilibres voulus par la constitution, conclut la Commission présidée par M. Chenot"* ⁷²⁶ et ⁷²⁷. Les pages intérieures annoncent : *"un rapport pessimiste"*. Or, ce pessimisme plaît beaucoup à P. Boucher. Il va en effet dans son sens. Le rapport diagnostic que *"au total, (...) les menaces majeures nous paraissent être un alourdissement du contrôle social et l'aggravation des rapports inégalitaires au sein de la société"*. Il met en question non seulement les fichiers nominatifs mais aussi les fichiers anonymes. Il prévoit, thème cher à Boucher, la création de *"paradis de*

⁷²⁶Un décret du 8 novembre 1974 institue une commission chargée de proposer au gouvernement des mesures tendant à garantir que le développement de l'informatique se réalise dans le respect des libertés. Cette commission, composée de 12 sages est présidée par M. B. Chenot, vice-président du Conseil d'Etat. M. B. Tricot, Conseiller d'Etat, en sera le rapporteur général", cf Vitalis, op cit, p159, note 2 ; le rapport que publiera cette commission sera connu sous le nom de Rapport Tricot. "Dans les solutions qu'il propose, le Rapport Tricot reste à mi-chemin entre l'approche individualiste et l'ouverture sur des solutions nouvelles moins élaborées qui font intervenir des contre-pouvoirs. (...) Les solutions nouvelles font intervenir à coté de la notion de secret à protéger, la notion de contrôle collectif sur l'utilisation des ordinateurs en même temps que l'efficacité d'une solution exclusivement juridique est relativisée. C'est dans la recommandation d'un contrôle collectif sur l'emploi de l'informatique que le rapport est le plus novateur. Il s'agit concrètement d'organiser la participation, au moins consultative, des milieux sociaux et professionnels directement concernés. (...) Il faut cesser de considérer le recours à l'informatique comme un simple problème de gestion, mais au contraire y voir une décision importante qui relève de la compétence d'autorités hiérarchiquement haut placées et qui intéresse également les personnes directement concernées dont on doit veiller à faciliter la participation. (...) La commission s'exposait comme elle le reconnaît d'ailleurs elle-même, <<à signaler les problèmes et à ne proposer que des orientations>>. Ce parti-pris contribue cependant à donner au rapport Tricot une lucidité inhabituelle dans l'analyse d'un problème qui a fait l'objet d'un nombre considérable de travaux. On comprend mal dans ces conditions que le projet de loi élaboré à la suite du rapport et déposé en Août 1976 sur le bureau de l'Assemblée Nationale, ne tienne pas compte des solutions nouvelles qu'il contenait (...)", cf Vitalis, op cit, p161-162-163 -le dépassement de l'informatique comme "simple problème de gestion" ne constitue-t-il pas une manière voilée de parler du politique ? ; Delahaie et Paoletti soulignent eux aussi que "l'aspect le plus novateur concerne ce que la commission appelle <<informatique et démocratie>>. Sous cet angle elle envisage le contrôle des systèmes automatiques de prise de décision, en obligeant les concepteurs de modèles de décision à faire connaître les démarches intellectuelles et les données qu'ils ont utilisées", cf op cit, p25.

⁷²⁷Seuls parmi les articles relatifs à l'informatisation, ceux de la problématique informatique et libertés, celle il est vrai où Le Monde se révèle le plus critique, connaissent les honneurs de la première page. Ils restent néanmoins moins bien placés que les articles retraçant les péripéties de l'industrie informatique française.

données", à l'instar des "paradis fiscaux". Qui plus est, "la Commission se dit préoccupée par le <<grand silence qui se fait dans les enseignements au sujet de la conception générale de l'informatique (...) implicitement, si ce n'est expressément, présentée comme une technique neutre à l'égard (...) de la morale et de la politique>>. Conception que la Commission ne partage absolument pas". Plus loin encore "l'informatique n'est pas neutre. (...) Coûteuse et ésotérique, elle est d'abord au service des puissants (...), elle facilite la concentration du pouvoir. (...) Il est possible de mettre en oeuvre l'informatique de façon à protéger les secrets (...), à assurer une large diffusion des informations dans un esprit démocratique. (...) Tout cela est possible, mais il faut le vouloir. Actuellement, ce n'est pas vers ces directions-là qu'incline la pente naturelle des choses".

Non seulement donc le rapport va dans le sens de P. Boucher, mais va même beaucoup plus loin, puisque, rappelons-nous son article de dénonciation de Safari du 21.03.74[12], celui-ci s'était défendu de toute critique à l'égard de l'informatique en tant que technique, lui délivrant, implicitement, un brevet de neutralité. Il faut en fait attendre une Commission officielle et un rapport rédigé par un Conseiller d'Etat, B. Tricot, pour que soit pris au sérieux le problème de la neutralité. Non qu'il soit d'ailleurs traité en son entier, puisque comme à l'habitude, seules les implications (conséquences), en aval, de la technique au regard du social sont prises en compte, tandis que les implications (internalisation), en amont, du social dans la technique, sont ignorées ⁷²⁸.

A la limite il semblerait que l'informatique relève d'une quasi-fatalité dont la force ne peut être contrecarrée que par un vouloir fort et explicite. A une technique qui n'est pas neutre socialement mais sans que l'on sache pourquoi, répond un vouloir que l'on sait devoir affirmer mais sans que l'on sache, là non plus, pourquoi. Ce flou repose, en définitive, sur une position en ligne de crête : difficulté à considérer la technique comme produit sociétal d'un côté, mais impossibilité pratique de sacrifier cette dimension de l'autre ! Aussi faut-il "créer au sein de l'Etat une instance largement indépendante qui soit en quelque sorte l'organe de la conscience nationale face à l'emploi de l'informatique". Le diagnostic pessimiste dressé par la Commission génère des <<pourquoi>> qui appellent une instance chargée de ne pas les remettre en question en cherchant justement à y répondre : où la critique ne vise qu'à la création de son antidote ; et c'est là sa limite !

Carte blanche ? s'interrogent le 19.11.77[32] L.E. Pettiti et P. Lafarge, respectivement avocat et bâtonnier. Ils posent la question de l'autonomie du citoyen face à l'informatique : "L'intégration de tous les citoyens dans l'ordinateur est-elle inévitable, et si elle ne l'est pas aurons-nous encore le droit d'avoir une carte blanche ? (...) Les informaticiens et leurs fiches sont prêts à tous les risques si l'on n'y prend pas garde". Puis ils en pointent la dimension-pouvoir, dans ses conséquences sociales, sans remonter néanmoins vers l'amont : "L'informatique au service de l'information accroîtra encore son importance, mais c'est, en définitive, celui qui en possédera la clé qui détiendra aussi ce pouvoir qui supplantera les autres". Ensuite ils en soulignent la capacité totalisatrice (synchroniquement) et intégratrice (diachroniquement) : "La photographie qui sortira du terminal représentera sans la moindre attente toute une vie". C'est pourquoi "(...) le secteur de l'informatique de gestion appliquée à l'organisation judiciaire mérite un chapitre spécial". Enfin ils reprennent l'idée que "certains aspects

⁷²⁸cf "Rapport de la Commission informatique et libertés".

du développement de l'informatique peuvent faire obstacle aux objectifs de protection ainsi définis. Il s'agit en premier lieu des interconnexions et de l'identifiant unique. Le problème des techniques de communications entre les systèmes de traitements différents ne soulèvent depuis longtemps plus de difficultés de hardware, ni de défauts de logiciels ou de structuration de données".

Ils concluent cependant sur une idée qui nous paraît bien optimiste : *"Le législateur dictera à l'administration son choix en lui dictant son budget, mais il doit se demander s'il a le droit, pour la société de demain, de sacrifier la liberté et le droit au secret des citoyens au profit de la rentabilité économique par les méthodes informatiques de gestion et de télétraitements de toutes les données sociales".* Le <<diktat>>, croyons-nous, n'en est pas un et l'administration possède une marge de manoeuvre suffisante pour mettre en danger l'appel à l'espoir final ! Néanmoins leur approche privilégie un secret du citoyen auquel protection est conférée par la non intégration de certaines informations dans les fichiers : encore une fois, la prise en compte de la dimension sociétale-politique, même a minima, permet de ne pas sombrer dans la confusion, car ce n'est jamais en fichant que l'on défend les libertés.

Elisabeth Cadot, le 14/15.09.80[72], découvre en *"Allemagne fédérale"*, une *"envahissante informatique"*. *"Avec ses quelques 200 000 ordinateurs de toute espèce, et sa police, qui se vante d'être la mieux équipée du monde après le FBI, l'Allemagne de l'Ouest est à la pointe du progrès informatique. Un modèle ? Nombreux sont les allemands qui commencent à se poser des questions, voire à donner l'alarme, témoin la récente série d'articles publiés dans l'hebdomadaire Spiegel : <<la RFA sur le chemin de l'Etat policier>>. (...).*

Les véritables registres centraux des citoyens allemands sont (...) les banques de données des assurances sociales. (...) <<Il est difficile de faire comprendre à des fonctionnaires qui pensent bien faire que leurs pratiques -en particulier l'échange d'informations entre administrations- peuvent mettre en danger le protection de la vie privée de chacun>>, commente M. Bull [le <<médiateur>> chargé de veiller sur la loi sur la protection des données informatiques].(...)

[II] *concluait -il est vrai avant le vote du nouveau paragraphe 35 [qui passe d'une notion de "<<secret social>>", à l'idée de "<<données sur la personne>>"] : <<je crains que le citoyen administré par le système d'assurance sociale ne se décourage de plus en plus et ne devienne passif. Je redoute que ces différents secteurs des assurances ne se réunissent en un <<bloc d'information unique>> et que le domaine de la sécurité sociale, déjà (...) difficile à contrôler dans son ensemble, ne devienne totalement impénétrable...>>".*

Il semble que M.Bull redoute plus l'intégration de données dans le système, son gonflement exagéré sous peine de perte de contrôle, que les fuites informatiques...il a réussi, il est vrai, à se déprendre de la fascination technicienne, et s'intéresse avant tout à la gestion de la société par le truchement de systèmes informatiques ; c'est pourquoi il penche du côté du <<modèle FGG>>...pourtant toutes les réflexions sur les libertés, quelle que soit leur bonne volonté, ne mènent pas obligatoirement à une telle lucidité : parfois involontairement, parfois beaucoup moins.

II.2. La confusion de niveaux.

Ce second modèle fonctionne comme l'antithèse du premier : il en prend le contre-pied. En effet, là où le premier évite de justesse la confusion, celui-ci la pratique, voire, la cultive, à des fins stratégiques le plus souvent évidentes ; il s'ensuit que là où l'un offre une définition relative du secret, l'autre l'emploie comme valeur absolue.

Commençons par un article composé d'extraits d'un ouvrage publié conjointement par Françoise Gallouédec-Genuys et Herbert Maisl : "*le secret des fichiers*" (le 14.09.76[21]) qui, nous précise la présentation, "*malgré son titre (...) n'apportera pas de révélations scandaleuses à ses lecteurs, car le propos des deux auteurs (...) est avant tout scientifique : aux politiques d'en tirer les conclusions pratiques, écrit dans sa préface M. Bernard Chenot, vice-Président du Conseil d'Etat*". La science s'arrêterait-elle donc à la seule description ? Ou bien cherche-t-on à compenser un manque de problématique ? La récusation de tout fondement politique à la démarche scientifique tiendrait-il lieu d'épistémologie ?

Quoiqu'il en soit, les auteurs ne cherchent qu'à "*fournir un éclairage très précis sur la façon dont le secret est actuellement pratiqué en France*". C'est-à-dire qu'ils travaillent dans l'espace de la confusion puisqu'ils font porter leur attention sur la manière dont il est techniquement et juridiquement possible de protéger des informations déjà intégrées à un fichier, et qui ne doivent pas subir de divulgation intempestive, qui donc, doivent rester secrètes. Or, selon eux, il s'agit bien par là-même de garantir les libertés !

Le <<modèle FGG>> avait été établi à partir d'un article de F. Gallouédec-Genuys : nous voyons combien il est facile de glisser vers son contraire. Il suffit en effet de se situer non au niveau de la sélection de l'information avant son intégration dans l'ordinateur -où l'on établit ce qui doit rester secret et ce qui peut faire l'objet d'une publicité-, mais au niveau de l'information déjà inscrite dans la machine : le problème n'est plus d'empêcher l'information sensible d'entrer, mais de sortir. Or, les deux opérations demeurent si proches que certains ne vont pas hésiter à jouer de l'ambiguïté : et le jeu en vaut la chandelle, puisqu'il s'agit d'accréditer la sécurité comme seul et véritable moyen de protection des libertés !

Mais avant de nous enfoncer plus avant dans cette direction, admirons la tentative de contre-modèle proposée par J.G. Maisonrouge, qui, le 11.05.76[8], signe un papier au titre fort : "*responsabilités*". Ce mot sonne avec d'autant plus d'ampleur qu'il est avancé par le Président d'IBM-Europe. C'est donc un professionnel qui parle, et pas n'importe lequel, un homme dont la position, quasiment <<politique>>, confère à son discours un poids, une valeur, <<déontologique>> en quelque sorte, réelle, même si elle n'est, évidemment, pas obligatoirement partagée par le monde informatique en son entier. La thèse est double : d'une part dédouaner la technique de toute responsabilité (ce que nous avons analysé en détail ailleurs), d'autre part bien séparer la nécessaire levée du secret à fin de protection des libertés publiques, et l'obligation de secrets appelée par l'indispensable protection des données de l'utilisateur d'informatique, la conclusion s'interroge sur les conditions de compatibilité entre ces deux formes opposées du secret.

La seconde partie commence par articuler la défense des libertés à la neutralité de la technique. En effet, celle-ci induit une responsabilité sociale puisque *"tous les citoyens peuvent être affectés par la mauvaise utilisation de l'ordinateur"*. *"Il convient ici de distinguer cinq groupes dont les responsabilités sont d'ailleurs différentes : le grand public, les pouvoirs publics, les associations professionnelles, les utilisateurs et les constructeurs"*. Ainsi, ces derniers acceptent-ils sans rechigner le partage... d'autant plus, qu'effectué par et pour eux, il découpe des sphères de compétences qui les dédouane de toute responsabilité véritablement sociétale. En effet, les trois premiers doivent intervenir dans la protection des libertés, les deux derniers s'occupent essentiellement de la sécurité des données. Nous n'épiloguerons pas sur l'homogénéité supposée du *"public"*, et donc sur sa capacité à fonctionner comme un acteur unique, ni donc sur la faiblesse de son intervention...

Les pouvoirs publics, en France, ont marqué leur intérêt pour la question par *"la proposition de loi du 30 octobre 1970 faite par M. Poniatowski"*, puis par *"les remarquables travaux de la Commission <<Informatique et libertés>> présidée par M. B. Chenot"*. Soulignons l'hypocrisie qui consiste à rendre un hommage appuyé, mais purement formel, à une Commission dont (nous avons déjà vu que) le rapport était l'un des rares textes analysés dans ce travail, à avoir ouvertement dénoncé avec fermeté la soit-disant neutralité des conséquences sociales et politiques de l'informatique !

Mais plus encore qu'à la loi, l'auteur croit dans les vertus de la déontologie professionnelle ! *"Le rôle des associations professionnelles est donc <<d'attirer l'attention de leurs membres sur les aspects juridiques et moraux de leurs activités professionnelles>>"* ⁷²⁹. Nous avons souligné au Chapitre précédent ce qu'avait de fallacieux la réquisition de cette proposition du rapport Tricot par le PDG d'IBM-Europe...puisque'il est bien évident que la portée concrète de cette déontologie dépend avant tout des circonstances, lesquelles peuvent malheureusement se révéler les victimes des lois du marché !

Utilisateurs et constructeurs fonctionnent apparemment en miroir (nous avons vu, en 1974 lors du débat organisé par Le Monde sur l'avenir de l'informatique, que cette situation théorique était en fait souvent loin d'être actualisée) : leur problème commun, c'est la sécurité (occasion de vanter les recherches d'IBM dans ce secteur).

En conclusion, enfin, l'auteur s'interroge sur l'adéquation des deux types de secrets. En effet, nous avoue-t-il : *"le problème de l'information est l'un des plus complexes et des plus paradoxaux de ce temps : l'information peut-elle être à la fois libre, intègre et respectueuse de certains secrets ?"*.

Maisonrouge demande à chaque acteur identifié de prendre ses responsabilités : autrement dit, les constructeurs assumeront les leurs, à savoir fournir une informatique fiable, non pas protégeant du secret, mais le secret...que les autres acteurs, réduits de fait aux pouvoirs-publics, endossent les leurs et protègent les libertés en produisant de bonnes lois. L'auteur est suffisamment subtil pour ne pas tomber dans la confusion : au contraire, il milite à fin que l'on n'assimile pas la sécurité à une perversion des libertés. D'où la dichotomie : chacun ses responsabilités, ne mélangeons pas ce qui ne doit pas l'être...

⁷²⁹Le rapport, p67, parle, lui, "d'organisations professionnelles".

Toute la ruse réside pourtant bien là : car il convient a contrario de pratiquer cette confusion-là, croyons-nous, sauf à créditer un compartimentage qui permet aux constructeurs de travailler la sécurité en renvoyant la responsabilité de la mise en cause des libertés aux autres acteurs. Mais il s'agit de bien la distinguer de celle dans laquelle il ne faut pas tomber, à savoir celle qui assure une équivalence univoque de la sécurité à la protection des libertés. Mais le sage (tout au moins pour lui et ses confrères) conseil de Maisonrouge ne sera pas respecté ! C'est pourquoi, au contraire de ce que semble vouloir prévenir le PDG d'IBM-Europe, la sécurité va être défendue par certains comme le garant des libertés !

*"Les ordinateurs pourraient être sûrs", prétend Guy Boulaye (Professeur à l'Université de Rennes), le 20.09.77[14]. Il commence par une dénonciation : "La puissance du traitement informatique et le fait qu'il ignore les nuances apparaissent maintenant (ce n'était pas évident il y a quelques années) comme un danger pour la vie privée. Non seulement par les déformations que la standardisation et la codification apportent à l'information -souvent subjective- mais aussi parce que la vulgarisation de l'informatique amène la systématisation de la "mise en fiche. (...) Lorsque, après un danger technologique (...) des règlements viennent <<endiguer>> (...) l'usage de ladite technique, (...) ces règlements (...) démontrent (...) la <<neutralité>> de la technologie, qui devient dès lors lavée de tout soupçon (...). Neutralité en ce sens que c'est l'usage que l'on en fait qui est en cause. L'informatique peut soit défendre, soit mettre en danger le secret. Notons au passage que les constructeurs d'ordinateurs sont parmi les premiers intéressés à ce que soit démontrée la neutralité de l'informatique plutôt que sa culpabilité."*⁷³⁰ Voilà ce contre quoi l'auteur s'élève. Son remède ? Rendre l'ordinateur encore plus sûr, techniquement sûr.

"Au point de vue de la protection d la vie privée (et de la société en général), les systèmes informatiques actuels ne sont pas sûrs, sauf exception restreinte. mais il n'y a aucun obstacle technique pour les rendre sûrs, et cela à un coût tout à fait acceptable. Par contre la sécurité se rajoute difficilement après coup, et la mise en oeuvre de dispositifs propres à protéger la vie privée doit faire partie des spécifications de conceptions initiales de tout nouveau système. Tous les systèmes d'un ensemble interconnectés doivent avoir la même sûreté. La neutralité de la technologie permet certes d'avoir un débat plus serein, mais l'existence de règlements, de gendarmes et de juges ne doit pas désarmer la vigilance de chacun. Si une entreprise de VPC vous demande vos nom et adresse : c'est normal (et même nécessaire !). Si l'entreprise vous demande aussi votre âge : c'est peut-être normal, car une entreprise a besoin de connaître son marché. Encore une fois, seule l'informatique permet des données globales très fines et corrélées nécessaires à une gestion de qualité. Mais si l'entreprise vous demande aussi, madame, vos mensurations, grain de peau et numéro de téléphone, peut-être pouvez-vous laisser les cases en blanc...(...)".

La sécurité protège donc le secret. Mais quel secret ? Celui de ce qui ne doit pas être diffusé, mais qui se trouve déjà dans l'ordinateur, et non pas le secret qui n'a pas à y entrer. Par contre la sécurité ne préserve pas de l'indiscrétion, l'auteur en fait la preuve lui-même, puisqu'il demande au consommateur de ne pas accepter de livrer n'importe quelle information : il convient donc de faire le

⁷³⁰nous venons de voir qu'une autre stratégie, plus subtile était également possible.

tri avant l'inscription dans la machine et pas seulement de se prémunir contre son éventuel viol ! Car, que deviennent nos garanties lorsque les informations dont parle l'auteur sont déjà incluses dans l'ordinateur ? Où, comme malgré lui, l'auteur joue la confusion...et une neutralisation qu'il avait peut-être trop rapidement attribué au seul Droit : car s'il faut ne pas relâcher la veille en se croyant à l'abri derrière quelque autorité sociale, il convient tout aussi bien (voire plus encore) de ne pas déléguer abusivement sa confiance à quelque autorité technique !

Du Droit il est aussi question avec l'article suivant écrit par un juriste...pourtant les positions restent semblables. *"Une menace pour nos secrets ?"* s'interroge Herbert Maisl, Professeur de droit à l'université d'Orléans, le 20.09.77[13]. *"Mise en fiche, fichage, autant de néologismes péjoratifs qui traduisent une inquiétude encore latente d'une large frange de l'opinion devant des projets ou réalisations récents. Et de se demander si chacun de ceux-ci ne marquent pas une étape vers la constitution du <<grand fichier national géré sur ordinateur central>> qui fait désormais partie des fantasmes de certains. Au fond l'informatique ne contribue-t-elle pas à créer une société transparente dans laquelle la préservation du secret deviendra une gageure ? (...)(...) L'informatique, (...) n'offre-t-elle pas la possibilité de communications systématiques d'informations sur de vastes échelles par le rapprochement de fichiers ou, comme on dit, par leur interconnexion ? Ainsi le procès que certains font à l'informatique est que face aux exigences de notre société de voir des informations diffusées et d'autres tenues secrètes, celle-ci ne soit pas neutre".* Or, l'auteur ne croit pas au schéma Orwelien, et pense que l'informatique est effectivement neutre ; d'ailleurs il ajoute, de manière fort explicite un peu plus loin : *"Sans doute, l'informatique reste-t-elle neutre ; elle n'est qu'un instrument. C'est l'homme qui en définitive l'utilise pour ses noirs desseins"*. Nous retrouvons le lien classique entre machine-neutre et homme-responsable.

Il module néanmoins son propos en précisant que *"l'informatique est neutre un peu comme l'atome : (...), l'informatique peut être facteur de libération ou d'asservissement"*. D'autre part s'il souligne que : *"si l'informatique facilite la circulation de l'information, elle accroît considérablement les sécurités ; [or] l'opinion perçoit surtout le premier aspect, qui n'est pas sans l'inquiéter" ; [cependant], "(...) pour celui qui a décidé d'y mettre le prix, "l'ordinateur n'est pas à l'abri des fuites"*.

En conclusion Maisl englué malheureusement sa réflexion sur le secret en recouvrant l'opposition secret privé/secret à divulgation restreinte, par une couche morale (cf Chapitre 4) : *"(...) Il est de <<bons>> et de <<mauvais>> secrets ; il est de bons et de mauvais usages de l'information. (...) c'est un véritable statut de l'information qu'il faut élaborer"*.

Or, le problème n'est pas qu'il existe de <<bons>> ou de <<mauvais>> secrets (qui pourrait en juger ?) mais des secrets privés (bon ou mauvais) à respecter et qui, dès lors ne doivent pas faire l'objet d'une intégration machinique. Où la méta-relativisation vaut homogénéisation, et donc par contrecoup, confusion ! Placés ainsi au même niveau, s'ouvre la possibilité d'une confusion entre le secret que tout au chacun est en droit de réclamer dans et sur sa vie privée et le secret revendiqué pour son activité par celui qui prétend délier les premiers (gestion informatisée). Où l'on confond les secrets de premier niveau, légitimes, et les secrets de second niveau, secrets relatifs au secret de premier niveau, qui toujours valent dévoilement et qui, cachés, génèrent du pouvoir.

Le temps qui passe n'emporte pas véritablement un éclaircissement de la notion de secret. Ainsi, le 28.10.77[29], sous la rubrique société et le sur-titre "*Informatique et société*", l'article signé A.G, "*l'ordinateur au service des pouvoirs et des contre-pouvoirs*", avance que "*le débat a montré que le développement de l'informatique agissait d'abord comme un <<révélateur>>*". Révélation réduite au "*problème de la diffusion de l'information (et du secret) dans la société*". Dans son flou cette expression laisse indéterminée la nature du secret en question, ou plutôt on ne sait à qui le référer : secret à protéger de ou par l'informatique ? Même si le secret en question correspond au premier cas, la fonction de révélation de l'informatique n'amène-t-elle pas à positiver malgré tout l'action de cette dernière, et donc à relativiser le secret ?

Mais l'approche en terme de secret s'essouffle, même au travers le modèle de la confusion, et laisse s'imposer une version beaucoup plus radicale : en effet, la perception de l'ordinateur comme indispensable outil de gestion de la complexité amène certains à vouloir en renforcer considérablement la sécurité. Le problème ne s'exprime plus dès lors dans l'espace de la problématique liberté, s'en retire pour se réfugier sur la position sûre de la réduction de la vulnérabilité de l'informatique. La résorption du dysfonctionnement n'a plus à composer avec l'option <<libertés>>, mais source sa légitimité à la pression qui travaille une technique-clé pour la survie de la société. Cette position éclaircit à sa manière les choses : puisque le secret évoluait vers sa protection-par-l'informatique, le pas logique suivant veut que celle-ci un jour l'efface à son profit !

Les circonstances, sans le créer, favorisent néanmoins un tel passage. Ainsi, le 12.04.80[32] Jean-Marc Chabanas nous apprend qu'"après les attentats contre Philips et CII-HB, la surveillance a été renforcée autour des centres informatiques de Toulouse". L'introduction avance que "*les enquêteurs estiment que les données traitées par ces entreprises n'avaient pas le caractère de secrets militaires et que ces attentats sont la conséquence des inquiétudes suscitées par le développement de l'informatique*". Ne reprennent-ils pas le discours du Monde lui-même ? Il vaut mieux, en effet, pour eux, agiter le chiffon rouge de l'informatique que de remonter à d'éventuelles causes considérées comme plus politique...

Quoiqu'il en soit l'article est découpé en deux parties, liées par des points de suspension : "*des cibles de peu d'importance.....mais vulnérables*" ; c'est cette dernière qui ouvre sur des réflexions relatives à l'informatique. En effet, nous dit-on, "*les récents attentats de Toulouse ont soudain mis en lumière la vulnérabilité de l'ordinateur. Détenteur des données essentielles du fonctionnement d'une entreprise ou d'un service, il est devenu un véritable coffre-fort électronique, et il est loin, dans la majorité des cas de disposer des mesures de protection dont on entoure un simple coffre-fort*".

Voilà l'informatique légitimée et protégée au nom même de sa fonction : on est donc à cent lieux de l'idée d'une remise en question de cette dernière. La présence de l'ordinateur, son rôle-clé pour des organisations clés de nos sociétés, évacue toute possibilité d'attitude critique. Et lorsque l'auteur "*constate (...) que les erreurs accidentelles sont beaucoup plus fréquentes que les erreurs intentionnelles*", il en déduit "*que l'informatique impose donc des mesures particulières de sécurité*", et non à son manque de fiabilité ! Ainsi lorsque la conscience émerge du rôle fondamental de l'informatique dans nos sociétés, on n'en conclut pas à la nécessité d'une réflexion sur la signification

d'une telle emprise, à une meilleure compréhension du phénomène, mais, et seulement, à l'impérativité de sa protection : la <<panne>> (au sens large), loin d'être un déclencheur, se révèle inhibante, parce qu'elle fait croire à une dépendance sur laquelle toute prise échappe (or, une telle attitude ne s'explique que par une vue courte, locale de l'informatique, limitée au cas d'espèce et prisonnière de la panne. Une perspective large, permet, elle, d'inférer de la panne, non une attitude d'otage, mais un comportement actif vis-à-vis de l'informatique, voire l'établissement d'un <<contrat social>> avec elle. Il ne s'agit en ce cas non pas d'une anthropomorphisation (qui ferait référence à l'homme comme essence), mais d'une reconnaissance de la réalité sociétale de l'informatique.)

L'article poursuit en croisant le thème de la sécurité avec celui de l'alternative centralisation/décentralisation. La première *"qui a longtemps accompagné l'informatique est en elle-même un facteur d'insécurité"* ; la seconde, *"systématique avec la multiplication de petits ordinateurs, est-elle plus favorable à la sécurité ? [Car, si] on évite (...) les risques d'indiscrétion entre utilisateurs différents. (...) Très souvent, l'ordinateur n'est plus protégé du tout. (...) Or, ce n'est pas là un bien d'équipement comme les autres"*. Somme toute néanmoins, la décentralisation offre des solutions simples et peu coûteuses, telles que la protection des locaux ou la copie systématique.

Encore une fois le couple centralisation/décentralisation, dichotomise l'informatique : il y a la bonne et la mauvaise ; ce qui reporte la critique sur la seconde, et non sur l'informatique en tant que telle. La mise à jour d'une vulnérabilité n'amène pas la discussion sur le terrain de la confiance que la société peut/doit accorder à l'informatique, mais sur sa <<sécurisation>> d'une part et le choix de la bonne informatique, d'autre part. Or ce renforcement de la sécurité n'est lui-même jamais renvoyé à la protection des libertés individuelles : le doute n'émerge pas qu'une informatique sur-protégée ne puissent assumer qu'un très faible degré de transparence !

Le 17.06.80[58], un article anonyme sur-titré *"le contrôle des mouvements de capitaux"*, intitulé *"la gestion du fichier des comptes bancaires va être informatisée"*, conclut sur ces mots : *"certains verront dans cette informatisation et cette centralisation du renseignement bancaire à la fois une nouvelle violation du secret bancaire et une violation tout court des libertés. Faut-il donc inclure dans les libertés celle de frauder le fisc ou la douane, et ne pas payer une pension alimentaire allouée par voie légale?"* Ou : comment la gestion de la société (fisc, douane, pension alimentaire légale) légitime le contrôle informatique ! Autrement dit : où l'on apprend que désormais il est possible d'opposer la gestion de la société à la question de la préservation des libertés. L'ordre des priorités est clair : la non-recevabilité frappe d'abord la seconde, pas la première ! Certes, comme souvent dans ce travail, il ne s'agit pas d'une tendance susceptible d'occuper obligatoirement tout l'espace, mais il n'empêche qu'elle ouvre sur un possible, sur une attitude légitime.

Conclusion de la section II.

Il est intellectuellement satisfaisant de pouvoir boucler cette section par retour sur une <<boite>>, celle en l'occurrence de Pandore. En effet, le 21/22.09.80[86], Claude Legoux, Conseil en informatique, se penche sur *"le secret de Polichinelle"*. L'auteur commence par rappeler l'existence de

la CNIL et de la loi d'avril 1978, pour bientôt en montrer les limites : *"il ne sert à rien de vouloir légiférer sur la détention de l'information. On ne pourra l'empêcher. Au contraire, l'interdiction encouragera la fraude, en la rendant plus rémunératrice, et les fichiers resteront occultes(...). (...) Avec la miniaturisation des mémoires et leurs possibilité indéfinies de duplication, c'est parfaitement illusoire. (...) La plupart des techniciens de l'informatique s'accordent à penser qu'il est également illusoire de prétendre interdire l'interconnexion(...)"* .

Conclusion : *"c'est une erreur de vouloir interdire ce que l'on ne peut effectivement empêcher. Car on ne peut réglementer ce qui n'a pas légalement d'existence. Tout progrès technique est porteur d'un certain nombre de conséquences inéluctables. La prophylaxie des maladies épidémiques a provoqué la surpopulation et la famine. La mécanisation, les accidents. Les mass média, la diffusion de la sottise et du mauvais goût. Et l'informatique provoquera l'abolition du secret des vies individuelles. Il ne sert à rien de s'efforcer de croire que l'on pourra refermer la boîte de Pandore. La science c'est toujours la science du bien et du mal. Devant ses dangers, il vaut mieux garder les yeux ouverts, et se préparer lucidement à faire la part du feu"* (souligné par l'auteur).

Disqualification du droit : il n'est pas à la hauteur de l'enjeu. Car il existe une sorte de fatalité technique, des conséquences liées à la présence des objets et systèmes techniques au sein de la société, parce qu'ils ne sont pas neutres. Ces logiques irrépressibles disent la spécificité d'une technique, ce par quoi au fond, elle féconde comme aucune ne la fait précédemment, la société qui l'a engendrée : la miniaturisation et la duplication, l'interconnexion, participent de celles de l'informatique (mais ne pourrait-on rajouter la vitesse ?). Synthétisées, à un autre niveau, elles disent ceci : que l'informatique récuse le secret.

Piégé par son point de départ, le droit, la réflexion sur les libertés, l'auteur en reste là : il ne va pas jusqu'à penser une fonction beaucoup plus vaste, qui soutient le dévoilement du secret, le contrôle. Car, au fond, la boîte de Pandore informatique ouverte, ce qui s'en échappe c'est une inévitable propension au contrôle. Si le secret à protéger de l'informatique ne peut résister, c'est bien parce qu'il est pris entre deux logiques, complémentaires, nous l'avons vu en Partie 5 : celle de la gestion de la complexité, qui appelle toujours plus d'informations, toujours plus détaillées ; celle du contrôle, car il n'y a pas de gestion possible sans cette opération de base. L'une et l'autre récusent a priori le secret (de ce sur quoi elles interviennent).

Si des dysfonctionnements sont constatés ou redoutés, au nom de la première logique, on soutient la seconde, à vocation sécuritaire (et qui correspond à un redoublement technique) contre une logique externe, qui risque de remettre en question la collecte même de l'information, celle des libertés (individuelles et publiques).

Deux articles vont nous permettre d'illustrer ce mouvement : notons que tous deux vont dans le même sens, celui de la ligne de plus grande pente que nous venons d'analyser. Nous allons les utiliser afin de réfléchir sur deux passages à la limite : le premier en quelque sorte à <<rebrousse-poil>>, par un renversement critique de sa thèse, l'autre, en la suivant jusqu'au bout.

"Comment l'informatique contracte le temps", voilà ce que l'exemple de son application au tribunal de Marseille montre, d'après Jean Contrucci, le 10.03.79[20]. Ce titre retient l'attention et

soulève la question de la modalité de réalisation de cette contraction. *"Le recours à l'informatique (...) permet d'effectuer un grand nombre de vérifications sur les dossiers (...). De plus les oublis de dossiers ou les orientations erronées sont immédiatement signalées. (...) Le système prend en charge l'inscription au rôle des affaires à venir, non plus en fonction de la diligence ou de l'intuition humaine, mais en fonction de critères objectifs. De même, il établit des corrélations entre les dossiers semblables, ce qui devrait amener une <<harmonisation>> des jugements humains dans les cas ayant des points communs"*.

Ainsi la contraction s'opère-t-elle en suivant deux canaux complémentaires, d'une part, par le contrôle : vérifications et signalements. Mais aussi par la substitution d'un temps machinique au temps, incertain, de l'humain : l'ordinateur, mémorise, trie, classe, selon des *"critères objectifs"* en lieu et place de l'*"intuition"* ⁷³¹. La convergence du contrôle et du temps propre soutient la possibilité de la *"corrélation"*, productrice de l'*"harmonisation des jugements humains"*.

Le texte conclut en apportant une réponse à deux objections possibles : celle de la sécurité, et celle de l'automatisation du jugement. *"C'est un instrument de travail qui ne porte en aucune manière atteinte au secret de l'instruction, puisqu'on n'informatise que des données fournies par les plaideurs ou évoquées en audience publiques"*. Néanmoins comment ne pas remarquer que cette information devient beaucoup plus, en fait, incomparablement plus, manipulable que celle produite par le greffier ? Deux sources, apparemment semblables, exploitées avec des moyens considérablement différents peuvent donner des produits tout à fait dissemblables : certes, le secret de l'instruction sera-t-il aussi bien gardé, mais l'instruction, comme geste humain, restait sensible à l'oubli (d'un fait, ou d'un rapprochement), sa nouvelle mémoire risque d'en changer fortement la philosophie, voire la démarche. Qu'est-ce qu'une justice qui ne sait plus oublier ?

F. Terré s'interroge sur ce thème : "Je me demande ce que devient, avec l'aide de l'informatique, le rôle de l'oubli dans le droit. N'oublie-t-on pas l'oubli ? Finalement, de même qu'on souhaiterait tout emmagasiner dans des archives au titre du patrimoine culturel d'un pays, ce qui se révèle impossible, de même ne se laisse-t-on pas impressionner par les pesanteurs du passé juridique ? Cette pesanteur du passé ne met-elle pas obstacle aux changements de droit (...) ? Pierre Catala se plaît à rappeler à ce propos que l'informatique a suscité la première loi impérative sur la nécessité de l'oubli ; la loi de 1978 impose au déclarant d'indiquer le temps de conservation des données, et c'est un point sur lequel la CNIL a un droit de regard" ⁷³². Mais il convient de remarquer que ce droit fonctionne sur le mode diachronique, l'oubli en question est en quelque sorte un produit du temps biologique ; or, de même que toute l'épaisseur du temps ne peut être présente à une mémoire humaine, de même celle-ci ne maîtrise pas la simultanéité des événements, inévitablement des corrélations, des rapprochements lui échappent : là aussi il s'agit d'oubli ; et contre cet oubli-là la loi, semble-t-il, ne nous protège pas !

⁷³¹Combattre le flou du droit : il s'agit là de l'un des grands fantasmes des juristes, dont J. Huet nous donne encore aujourd'hui un avatar lorsqu'il déclare : "il me semble que (...) l'informatique, et ses divers prolongements, peuvent accroître la rationalité dans la maîtrise de la règle de droit", notamment par une "standardisation terminologique", susceptible de d'"aboutir à une simplification du droit", cf "Droit et informatique", p85.

⁷³²cf "Droit et informatique", p157.

"Quand les codes secrets deviennent publics" : cet article de X. Weeger du 26.12.79[102] s'interroge sur les développements de la cryptographie. En effet, "avec le développement massif de l'informatique, le besoin de secret tend aujourd'hui à dépasser très largement les seuls cercles militaires ou traitant les données <<stratégiques>> au sens fort du terme. La naissance et l'essor rapide des réseaux bancaires imposent à l'évidence que les informations financières ou des ordres de mouvements financiers puissent circuler de façon à la fois discrète et infalsifiable. Pour répondre à la demande, certains constructeurs d'ordinateurs -à commencer par le premier d'entre eux, IBM- proposent donc depuis quelques temps à leurs clients des systèmes cryptographiques clé en main". Sous pression de la gestion de la complexité, le secret devient un <<besoin>>, à satisfaire donc (ce à quoi s'activent les constructeurs), et surtout à protéger par l'informatique. Le <<par>> l'emporte largement sur le <<de>>...et la liberté tangué sous le vent...

Nous sommes décidément très loin de cette réflexion de J. Attali (du 22.02.74[6]), pour laquelle *"dans notre système social, développer l'information, c'est refuser le secret sous toutes ses formes. Or, le secret est une forme de pouvoir et une arme de la centralisation"*. Cependant, l'auteur dans cet article lançait une première réflexion sur la communication, thème qui, sous divers avatars connaîtra une grande fortune...néanmoins pas toujours très favorable elle non plus aux libertés ! (cf le prochain Chapitre).

Conclusion du Chapitre 11.

Le Droit échoue au fond parce qu'il s'inscrit dans une logique morale : il suffirait de fixer des bornes pour qu'elles soient respectées, de dénoncer le mal pour qu'il reflue. Or, le droit -technologie sociale- et la technique ne sont néanmoins pas tout à fait de même nature. Certes, la vieille machinerie du texte n'est pas inutile (quoique persiste l'effet pervers potentiel d'une pseudo-protection), mais assiste inexorablement à son propre dépassement par une technique dont le faire est directement opératoire, souvent dans un effet de système, et ce à grande vitesse...d'ailleurs n'est-il pas symptomatique que le <<Que-sais-je>> consacré aux rapports du droit et de l'informatique, ne s'intitule pas Droit de l'informatique, mais "Droit et informatique"⁷³³ ; Pourquoi ? Parce que la moitié de l'ouvrage traite du Droit de l'informatique, alors que l'autre ouvre sur l'application de l'informatique au Droit. On peut n'y lire qu'un souci de symétrie, particulièrement prisé par les juristes...

⁷³³cf "L'informatique et le droit", P.U.F.

TITRE III. L'INFORMATIQUE EST-ELLE APPRÉHENDÉE COMME UN INSTRUMENT POLITIQUE DE LA GESTION DE LA COMPLEXITÉ SOCIÉTALE ?

Partie VI. Les dysfonctionnements de l'instrument de gestion de la complexité et leur maîtrise, par Le Droit, la sécurité et L'idéologie de la communication.

		I G
		I G T1
		C 1
		C 2
T 1	P 1	C 3
		C 4
	P 2	C 3
		C 4
T 2	P 3	I G T2
		C 5
		C 6
	P 4	C 7
		C 8
		I G T3
T 3	P 5	C 9
		C 10
		C 11
	P 6	C 12
		C G

Chapitre 12. L'idéologie de la communication.

Sommaire :

Introduction.

Section I. Le paradigme de la communication.

I.1. L'approche technique.

I.2. Les avants-courriers intellectuels.

I.3. Du paradigme à l'idéologie.

Section II. L'idéologie de la communication.

II.1. Idéologie de la communication et modèle politique.

II.2. Les effets de l'idéologie de la communication.

II.2.1. L'ordinateur comme instrument de communication.

II.2.2. La télématique comme projet.

Conclusion.

Section III. <<Les intellectuels>> et l'inefficacité critique.

III.1. L'avortement politique.

III.2. Valorisation.

III.3. Résistances et défaillances.

Conclusion.

Conclusion du chapitre 12 et de la partie 6.

Introduction.

L'idéologie de la communication ne représente pas tant une modalité de maîtrise directe des dysfonctionnements de l'instrument de gestion de la complexité, qu'une tentative beaucoup plus globale de revalorisation de cet outil (qui, au passage, vaut aussi contrôle des dysfonctionnements mais sous l'espèce radicale de leur effacement !). Elle correspond à un travail paradoxal de réhabilitation de l'informatique...par dissolution !

Nous reprenons à notre compte l'expression employée par P. Breton et S. Proulx dans leur "Explosion de la communication" ⁷³⁴ . Néanmoins, il ne s'agit pas pour nous d'une référence à une pensée relativement cohérente -à l'image de celle de Wiener, dont l'oeuvre constitue selon P. Breton le manifeste d'une idéologie qui tend, nous dit-il dans son dernier ouvrage, à l'utopie ⁷³⁵ mais du constat d'existence d'un cadre de saisie des choses, qui travaille et gouverne leur description, parfois de manière insue, mais le plus souvent tout à fait explicitement, en pleine revendication même : à travers notamment la figure du réseau, à travers l'idée que la communication technique peut constituer une manière de continuer la communication interpersonnelle et sociale par d'autres moyens, voire que grâce à l'une et l'autre émergera un modèle politique alternatif. Nous verrons que les intellectuels ne réagiront que faiblement à sa montée en puissance...ne serait-ce que parce que nombre d'entre eux se chargent de la propager, d'ailleurs, au contraire de ce que l'on pourrait attendre d'eux, plus comme un slogan que comme un concept.

La communication possède une formidable propriété de métamorphose : c'est pourquoi il lui est loisible de prendre de multiples masques. Ainsi, elle permet de <<faire>> de la gestion sans gestion, de l'informatique sans contrôle, de la politique sans politique, de jouer le jeu des libertés sans le Droit ! Cette communication, sous sa forme idéologique, nous introduit en quelque sorte à ce que Baudrillard appelle la simulation. En effet, selon lui, "telles seraient les phases successives de l'image [-or, la communication machinique relève encore massivement du régime de l'<<image>> au sens large, plus que du son-] : * Elle est le reflet d'une réalité profonde, * Elle masque et dénature une réalité profonde, * Elle masque l'absence de réalité profonde, * Elle est sans rapport avec quelque réalité que ce soit : elle est son propre simulacre pur. (...) Dans le quatrième [cas], elle n'est plus du tout de l'ordre de l'apparence, mais de la simulation" ; or, "la simulation se caractérise par une précession du modèle", les modèles ne constituent plus une transcendance ou une projection, ils ne constituent plus un imaginaire par rapport au réel, ils sont eux-mêmes anticipation du réel, (...) rien ne distingue cette opération de la gestion et de l'opération même du réel : il n'y a plus de fiction" ⁷³⁶ . L'analyse de Baudrillard vaut comme passage à la limite : il s'agit, pour nous, du point vers lequel tend l'idéologie de la communication. Elle se propose, en effet, à elle-même comme son propre modèle, et sur cette auto-fondation se réclame comme modèle de toute activité sociale ; et notamment comme modèle de ce que doit être l'informatisation : elle revendique ainsi une informatique qui sache s'articuler aux autres techniques électroniques, qui soigne son ergonomie à l'utilisateur, qui fonde un

⁷³⁴cf "L'explosion de la communication", Chapitre 14.

⁷³⁵cf "L'utopie de la communication".

⁷³⁶cf "Simulacre et simulation", p17, 32-33 et 181.

nouveau rapport social. D'où elle asseoit une prétention à assurer une nouvelle maîtrise de la complexité, mais non locale, comme peuvent l'être le droit ou la sécurité, mais globale, c'est-à-dire en substitution ou plutôt en transformation de toute activité (comme le dit P. Breton : "la communication et ses techniques se constituent ainsi comme un recours majeur à tous les dysfonctionnements de notre société" ⁷³⁷ .), remodelée selon ses normes : c'est en cela qu'elle est idéologique.

Cependant, l'idéologie de la communication, telle que nous l'entendons, reste un aboutissement : elle n'est pas donnée d'emblée, elle s'impose doucement. Elle monte en puissance tout au long de la décennie. Aussi, en suivant le plus souvent l'ordre chronologique, nous allons distinguer deux sections, l'une relative au paradigme de la communication, l'autre à l'idéologie proprement dite.

Par paradigme de la communication nous entendons l'émergence d'une description qui montre une mise en communication, en général technique. La communication en ce sens devient une opération (cf section I). L'idéologie de la communication est avant tout un discours, mais un discours performatif -qui embraye donc sur le réel ; elle est une projection a priori d'un cadre qui n'a d'autre légitimité que sa propre énonciation et sa propre revendication ; discours de positivation de l'informatique (quitte à la dénoncer !), qui la promeut modalité d'organisation de la société, modèle politique. Mais discours d'essence paradoxale, en ce sens que ce soutien n'est accordé qu'en échange d'une dissolution, d'une perte d'identité de l'informatique en tant que telle ; en ce sens aussi que le sociétal se réduit à la fonction passive d'un réceptacle, ne disposant pas d'une capacité de production de la technique, ainsi que l'a montré le Titre 1 (cf section II et III).

Appréhender l'informatique en terme de communication n'est en rien évident ⁷³⁸ : c'est pourquoi ce cadre ne va s'imposer que progressivement. Fin 1972 par exemple, le Monde, sous "*l'égide de la Délégation à l'informatique*", lance une vaste enquête sur la perception de "*l'ordinateur dans notre société*" (le 07.09.72[26]). Si l'on se pose la question, "*initialement réservée au spécialiste, l'ordinateur finira-t-il par descendre dans la rue, pour influencer sur la vie de chacun ? Alors [pense-t-on] il en viendrait à bouleverser notre société...*" ; et si l'on s'interroge sur la diffusion et le changement, néanmoins cela ne concerne pas une modalité spécifique, telle que celle de la communication, dans laquelle l'ordinateur devient un dispositif d'échange plus que de traitement, ou plutôt dont cette dernière propriété, intrinsèque, est noyée sous la première, extrinsèque. D'ailleurs la question 12, qui envisage les futurs de l'informatique, n'utilise pas le mot communication, et ne prévoit qu'indirectement l'échange ("*comprendre la voix humaine*", et non dialoguer ; "*écrire des romans*", et non tenir une conversation ; etc...) ; d'une manière générale, aucune question n'aborde l'informatique sous l'angle de la communication.

⁷³⁷cf "L'utopie de la communication", p120.

⁷³⁸Au contraire de ce que laisse croire P. Lévy, notamment dans son dernier ouvrage : en effet, depuis qu'il s'est évadé du paradigme du calcul (sur lequel se fondait son premier ouvrage, "La machine Univers") cet auteur tend à considérer l'ordinateur comme un média (cf l'introduction générale de ce Titre III), lorsqu'il fonctionne sur le mode simulateur (tel le système-expert censé traduire les réactions d'un expert humain) ; or, même Lévy ne parvient pas à éradiquer deux dimensions essentielles de l'informatique, lorsqu'il avoue d'une part que "cette idéographie possède d'abord une dimension taxinomique ou classificatrice" -cf "De la programmation...", p155-, et d'autre part que "comme chacun le sait, le contrôle du temps est un thème classique de la rationalité technique et industrielle" -op cit, p184. Ainsi, contre ses thèses principales il en vient à conclure : "l'ordinateur est à la fois le pivot du nouveau dispositif de communication interactive et l'instrument d'une rationalisation et d'une automatisation maximales destinées à assurer la viabilité économique du projet" -op cit, p189.

En cette fin d'année 1973 (le 12.12.73[43] exactement), un article pédagogique de M. Arvonny rappelle que *"la théorie de l'information à 25 ans"*. La présentation reste purement technique -il présente les grandes lignes de la théorie en question- et n'essaie pas de pointer les dérives doctrinales- idéologiques qu'une telle perspective peut entraîner, malgré elle, dans son sillage par son application à la société. Seules, deux applications, techniques elles aussi, dans un encadré, en sanctionnent la pratique : *"le poids de l'ADN"*, et *"le portrait de Lincoln"*. Mais justement c'est également la limite même de la réaction qui est intéressante : car l'auteur (qui lui aussi succombera en fin de décennie au démon de la communication : cf ici même 79[90] sur la muséologie), en ce début des années 70 ne convoque la communication qu'une seule fois, sous la forme, purement technique d'une <<voie>>...c'est à peine si l'auteur s'inscrit sous le paradigme de la communication.

Le 17.01.74[2], Le Monde rend compte de la définition du vocabulaire de l'informatique par l'Académie Française (sous le titre : *"les définitions des mots utilisés dans le domaine de l'informatique sont publiés au <<journal officiel>>"*). Cet article nous offre des définitions de la *"banque de données : <<ensemble de collections de données, c'est-à-dire de fichiers voisins ou apparentés>> ; du multiprocesseur : <<ordinateur ayant plusieurs unités centrales>> ; de la base de données : <<collection de données homogènes et tendant à la même fin>> ; de l'interface : <<limite commune à deux ensembles, par exemple à deux appareils>> (...). L'Académie a ainsi défini une cinquantaine de termes. La liste révèle l'apparition de mots nouveaux : par exemple logiciel - <<ensemble de programmes, procédés et règles, et éventuellement de la documentation, relative au fonctionnement d'un ensemble de traitement de l'information>>- correspondant désormais au mot anglais software que l'on ne savait guère comment traduire".*

Alors que ce qui touche à la langue en ce pays ne laisse guère indifférent, ce petit article de pure constatation, ne soulève lui-même aucune question sensible sur, par exemple, une quelconque <<colonisation sémantique>> par l'intermédiaire du vocabulaire technique, ou bien la justesse d'une traduction (comme le fera plus tard Y. Birrien, à propos des termes <<informatique>> et <<ordinateur>>, cf l'article du 20.09.80[81]). Il ne sera suivi, à court terme d'aucune polémique. Le <<logiciel>> débarque ainsi officiellement sans provoquer le moindre remous ! Il est encore moins question de <<communication>>, l'informatique ne semble pas avoir de lien avec cette notion, que ce soit sous forme de paradigme ou, plus encore, d'idéologie....en fin de décennie les choses auront considérablement évolué!

Pourtant, la communication a déjà fait son apparition dès 1972 sous l'espèce du faire, de l'échange techniquement réglé, voire même d'une première réflexion, balbutiement du paradigme de la communication sous l'impulsion réseautique...

Section I. Le paradigme de la communication.

I.1. L'approche technique.

Le 16.02.72[2], un article de Polen Lloret présente dans une perspective essentiellement technique le *"réseau Caducée, un premier pas vers la télé-informatique de l'avenir"*. On parle volontiers de *"raccordement"*, de *"drainer"* un trafic, de *"transactions"* de *"conversations"*...et beaucoup plus rarement de <<communication>>. Encore, n'est-ce pas dans le corps du texte, mais en commentaire d'un schéma qui l'accompagne : le terme renvoie à une liaison technique entre deux abonnés (Caducée utilise en effet le réseau téléphonique). Il décrit une opération technique, sans plus.

Quelques mois plus tard, le 12.07.72[23], l'idée selon laquelle *"l'avenir du téléphone est dans l'électronique"*, en surplomb à un article qui annonce *"une bataille d'ordinateurs"* (Notons qu'il emploie l'expression *"cerveau électronique"*), montre la place future de l'informatique dans le domaine de la commutation spatiale : il valorise plus l'ordinateur que les télécommunications, puisque le premier constitue l'instrument de transformation des secondes.

Martine Leventer, au début de l'année 1973 (le 31.01.73[4]), nous fait découvrir à son tour *"les réseaux d'ordinateurs interconnectés, une nouvelle étape de l'informatique"*. L'essentiel de l'article décrit les projets en cours en France (Soc d'IBM et Cyclade), et précise qu'à la différence du simple télé-traitement il s'agit de mettre en relation des ordinateurs <<égaux>> et non de connecter des terminaux à un ordinateur central. Le réseau est toujours abordé sous un paradigme de la communication restreint au seul niveau technique : *"des dispositifs spéciaux permettent (...) aux ordinateurs de se communiquer, à la demande, toute sortes de renseignements"*. Les machines communiquent entre elles, mais pas avec la société. Par contre, cette dernière est introduite comme support des effets possibles de la télé-informatique, dans le cadre du paradigme de la défense des libertés (cf Chapitre 11).

D'un coté donc, et c'est aussi ce que soutenaient ceux qui récusaient la centralisation, ou bien défendaient les libertés aux Chapitres précédents, une communication qui émerge d'abord sous l'espèce de l'interconnexion, une communication potentiellement dangereuse donc. De l'autre coté (cf ci-dessous), l'image d'une communication beaucoup plus positive, qui valorise l'informatique en la rendant plus efficace. En fait, l'avert et l'envers d'un même phénomène. La montée en puissance du paradigme des libertés va être plus rapide, sa consistance plus facile à établir, mais le potentiel du paradigme de la communication à se transformer en idéologie, fonde à terme une efficacité supérieure.

Nous avons déjà rencontré cette thèse d'*"une nouvelle révolution industrielle"* (le 20.09.73[27]) que soutient Philippe Sahut d'Izarn (Directeur Général de Cerci). Or, il part dans ce texte de l'idée que *"on peut définir l'informatique dans la vie de tous les jours comme une diffusion des points d'accès à l'informatique [en italique]. (...) La <<philosophie>> qui se dégage est donc l'utilisation dans un premier stade de terminaux <<actifs>> capables d'effectuer un traitement"*

simple, puis leur connexion dans un second stade, sous forme de réseau à de gros calculateurs pour effectuer les traitements plus complexes (...). Conclusion : "nous allons assister certainement dans les années qui viennent à une augmentation des investissements dans l'informatique pour les systèmes au service du public. C'est probablement la deuxième aventure industrielle du monde moderne". Il en va, explicitement, plus de la diffusion que de la communication, pourtant l'esprit relève pleinement du paradigme de la communication. Car, l'avènement de cette <diffusion>, alliée à la réticulation, produit l'image d'une informatique comme <<macro-système>> en quelque sorte (pour reprendre l'expression d'A. Gras⁷³⁹), et non comme ordinateur-machine unique. Or, cette informatique nouvelle est bien une informatique publique et non une informatique privée comme le sera la micro des années 80...cette dimension nourrira également tout un imaginaire politique, que nous retrouverons en deuxième section.

Le 10.02.74[5] salue les "progrès de la télé-informatique en France", sous la rubrique "Sciences": "Cyclades, le premier réseau expérimental d'ordinateurs, a été inauguré" ⁷⁴⁰ . Présentation du projet, de ses initiateurs, de ses spécificités et objectifs. L'auteur, anonyme (l'article n'est pas signé), s'émerveille essentiellement devant "un tel réseau [qui] est surtout destiné à l'échange de données c'est-à-dire d'informations stockées dans la mémoire d'ordinateurs (...). [Or], le réseau Cyclades, se différencie (...) nettement des réseaux de télé-informatique où un ordinateur central est relié à de multiples terminaux (...)". En effet, le "but du projet Cyclade est d'apprendre à faire dialoguer [d]es ordinateurs entre eux", mais déjà installés. <<Dialoguer>> : certes, il s'agit toujours d'échanges entre machines, mais le vocabulaire glisse progressivement vers une <<humanisation>> qui laisse entendre la polysémie du mot communication tel qu'il sera employé ultérieurement.

Car, nous l'avons vu au début de cette section, si le terme peut-être employé, c'est d'abord dans un sens technique, puis, on lui substitue un équivalent anthropomorphisé, plus tard on reviendra au mot lui-même, mais dans une ambiguïté telle qu'il naviguera de la technique au social...la force d'une idéologie réside aussi dans sa plasticité !

Le développement du paradigme de la communication se marque parfois par des détours significatifs. Ainsi, au mois de mars 1974, Edmond Lisle, Directeur de recherche au CNRS (CREDOC) consacre une série d'articles (lancée le 06.03.74[8]), au passage "de la société de consommation à la société d'économie", dans laquelle l'informatique est beaucoup moins valorisée que les télécommunications, et seulement englobée dans leur sphère (en tant que substitut partiel à l'automobile).

Certes, dans son "illustration et défense des réseaux" (le 17.09.74[31]), déjà souvent mis à contribution dans ce travail, J. Dondoux, directeur du CNET, analyse la convergence informatique/télécommunications, et met apparemment les secondes <<au service>> de la première. Cette subordination des télécoms face à l'informatique n'est avouée que pour mieux se voir retournée. En effet, on lit quelques paragraphes plus loin : "une appréciation plus réaliste (...) du prix des télécommunications, et de la fragilité introduite par les hyperconcentrations, la révolution

⁷³⁹op cit.

⁷⁴⁰Cf présentation Chapitre 11.

technologique provoquée par l'intégration à grande échelle, inversent à l'heure actuelle la tendance. La mode est maintenant à une décentralisation sur de mini-ordinateurs". Ainsi, les télécommunications deviennent-elles la condition permissive du développement de la mini-informatique...du moins telle est l'opinion des <<télécommunicants>>. Car, en effet, nous avons déjà vu qu'à la même époque, B. Lussato prônait quant à lui le développement d'une micro-informatique autonome, non dépendante des réseaux...mais il restera bien seul !

Dans la même veine (avec quelques nuances néanmoins), "*secteur tertiaire et prolifération de l'information*" (du 21.09.76[24]) annonce d'emblée que "*l'interaction entre l'informatique et les communications ira croissant, les techniques de transmission de données conditionneront étroitement la multiplication des bases de données et des réseaux. (...) L'ordinateur s'entoure d'équipements de télécommunication. (...) Les grandes installations informatiques sont donc aujourd'hui largement dépendantes des réseaux de télécommunications. (...) Les secteurs de l'informatique et des télécommunications sont probablement condamnés à se rapprocher et à s'interpénétrer*".

Bien avant le rapport Nora donc, les télécommunications se voient concéder un rôle fondamental. En ce sens, d'abord technique, La communication se réduit à la télé-communication. Pourtant, les premiers à recourir à la notion de communication, en dehors du cadre restreint d'une description purement technique, sont bien des intellectuels!

I.2. Les avant-courriers intellectuels.

Le premier article à suivre cette ligne de pente apparaît très tôt dans le corpus. En effet, "*quand la machine parle <<en clair>> et l'homme en chiffres*", de G. Métayer date du 19.02.72[5]. Il avance que jusqu'à présent, "*la conception, la réalisation et l'utilisation de l'ordinateur ne devaient rien à celles des appareils de télévision ou des réseaux téléphoniques, et réciproquement (...). Or, cette progression <<en parallèle>> est maintenant dépassée : informatique, télévision, télécommunications se rencontrent dans des réalisations de plus en plus nombreuses qui constituent de véritables systèmes électroniques de communication associant dispositifs d'émission et de réception audio-visuels, capacité de traitement et de mémorisation et moyens de transmission à distance. Plus que d'ordinateurs, de circuits de télévision ou de réseaux téléphoniques, il faudra désormais parler de systèmes électroniques de communication*" (l'auteur parle aussi de "*nouvelles techniques de communication*")⁷⁴¹. Cependant Métayer va bien plus loin encore. Effectivement, il n'hésite pas à envisager les conséquences sociétales, qui oscillent entre l'idée selon laquelle "*les individus (...) peuvent trouver dans ces instruments d'incomparables moyens d'amplification de leurs capacités*

⁷⁴¹Remarquons qu'aujourd'hui encore, si le Réseau Numérique à intégration de Services est désormais une réalité -tout au moins pour les entreprises et administrations et non le particulier-, du moins en sommes-nous toujours aux premiers pas du Multimédia : ainsi le dossier de "Courrier International" N°147 d'Août 1993 consacré à ce thème, précise-t-il que "Newsday conclut avec le Directeur du centre d'études sur les médias de l'université de Columbia : <<le multimédia n'est qu'un concept théorique. Nul ne peut affirmer qu'il deviendra réalité>>".

intellectuelles"⁷⁴² , et celle suivant laquelle, "loin d'aboutir à une société heureuse, où, prenant en charge toutes les activités subalternes et fastidieuses, les machines à communiquer conduiraient, suivant la belle expression de J. Fourastié, <<l'homme à se spécialiser dans l'humain>>, elles pourraient être l'instrument d'un effroyable asservissement intellectuel en réalisant le fiction d'Orwell : 1984". Nous sommes passé, de fait, sans transition du paradigme à l'idéologie de la communication : car, positive ou négative, l'informatique communicante se voit dotée d'un important pouvoir de structuration. Où l'intellectuel anticipe considérablement sur la vulgate de la fin de décennie, et participe par là-même à son installation, à son accréditation !

Pour une fois J. Attali se fait voler la primeur prospective. Pourtant le 22.02.74[6], il frappe fort, avec une thèse qui connaîtra de beaux jours dans la décennie, et que le titre de l'article synthétise parfaitement : "*Un substitut à l'énergie : la communication*"⁷⁴³. A l'époque, il est vrai, si l'on ne croit peut-être pas encore vraiment à la <<crise>>, certains, néanmoins, rejettent une croissance fondée sur un gaspillage de nos ressources majoritairement non renouvelables. D'où l'idée de trouver, effectivement, un substitut à l'énergie. J. Attali ⁷⁴⁴ , "*en s'appuyant sur une analogie, en général dangereuse mais ici fructueuse, avec les résultats de la biologie*", avance sa proposition, la communication. Son hypothèse repose sur l'idée qu'"il est possible de remplacer des échanges (marchands) d'énergie, en usages (marchands ou non) d'information". Ce changement appelle ses propres dispositifs : "*ainsi, choisir la communication comme moyen d'économiser l'énergie, c'est d'abord proposer, pour aujourd'hui, un critère de sélection et d'orientation des investissements vers l'informatique et les télécommunications*".

Le texte de J. Attali, mais de manière implicite, voire insue, réintroduit le politique dans la valise de la métaphore biologique. En effet, le parallèle entre système biologique et système socio-économique repose sur l'idée d'organisation (le mot n'est cependant pas prononcé) : "*la complexité des organismes vivants se caractérise (...) par la sophistication du réseau de communication qu'ils utilisent.(...) Ainsi le développement du vivant passe par le raffinement de ses structures de communication*". Or, dans un premier temps l'auteur rapporte à la science économique, traitée par la

⁷⁴²Remarquons le style <<Mac Luhanien>> d'une telle proposition !

⁷⁴³J. Ellul s'élève contre une telle idée en s'appuyant sur les réflexions de J. Neyrinck : "[Ce dernier] conclut, nous dit Ellul, que le danger le plus grave de l'informatique est de nature idéologique : moins elle est compréhensible, plus elle donne lieu à des gloses démesurées. Et en particulier, elle nous libérerait des contraintes de l'énergie, en ce sens que l'information serait de l'entropie négative ! C'est un malentendu reposant sur une confusion que Neyrinck analyse en détail. Il est faux qu'en fournissant de l'information <<pure>> par ordinateur à un système fermé, il soit possible de diminuer l'entropie. Ce qui est exact, c'est que l'on peut, de façon spectaculaire améliorer les performances énergétique d'un système en utilisant l'informatique", cf "Le bluff technologique", p338 ; l'ouvrage de J. Neyrinck s'intitule, "Le huitième jour de la création, introduction à l'entropologie".

⁷⁴⁴Cet article d'Attali va engendrer une correspondance dont le Monde offrira quelques extraits le 20.03.74[11] : les lecteurs n'attaquent pas directement l'auteur sur <<la communication>>, mais soit apportent des approfondissements sur l'information (par exemple A. Stoebner précise que "*information et énergie ne sont que deux aspects d'un certain <<pouvoir>>, ou potentiel de travail. (...) De même que plus une <<source>> est chaude, et plus elle est capable de fournir du travail à un milieu à la température ambiante, plus une information <<chaude>> a de valeur et de pouvoir pour s'imposer au public.*" ; Mais n'est-ce pas l'inverse, n'est-ce pas parce qu'il s'impose qu'elle est chaude ?), soit développent des critiques ponctuelles qui ne touchent qu'indirectement à la communication (c'est ainsi que J.M. Creskens, ingénieur INPI défend le titre de propriété contre une logique de la diffusion, il est appuyé par M.D. Michel, alors que M. Cabaret lui, soutient l'autogestion et la diffusion maximale de l'information).

même comme l'homologue de la biologie, *"l'analyse du rôle (des) signaux dans le fonctionnement et la reproduction des systèmes économiques et sociaux"*. Pourtant cette fonction, à proprement parler organisatrice, n'est-elle pas d'abord politique ? Ne révèle-t-elle pas le caractère politique de l'information et de ses vecteurs privilégiés dans notre société, les télécommunications et l'informatique (et ce, d'autant plus que la *"communication"* se présente comme le *"critère de sélection et d'orientation des investissements"* vers ces deux domaines) ? Ce n'est qu'en conclusion qu'il le concède, loin des chahuteries de la légitimation des champs scientifiques, lorsqu'il écrit que *"dans notre système social, développer l'information, c'est refuser le secret sous toutes ses formes. Or, le secret est une forme de pouvoir et une arme de la centralisation"*.

La communication s'affirme ici, d'abord par la capacité de l'information à optimiser la modélisation de phénomènes multiples grâce à l'utilisation des ordinateurs et donc en retour à faciliter notre insertion au moindre coût, financier et écologique, dans ces phénomènes. Dérapage et confusion donc de l'information et de l'informatique à la communication par le truchement d'un modèle cybernétique de pensée. Cependant, la communication reste un opérateur, non pas exclusivement technique, mais économique : ce saut l'introduit à la société et d'un même pas à la position idéologique, à savoir la vocation de régulation qui lui est dévolue a priori. On sent poindre l'ambiguïté inhérente à toute analyse en terme de communication : accorder un statut implicitement politique à un outil (puisqu'il est reconnu comme organisateur), l'utiliser politiquement (en l'opposant au secret), mais en lui déniait explicitement tout statut politique et en ne lui accordant que la neutralité, afin, justement, d'empêcher les bénéfices politiques en toute impunité. Déjà, chez l'universitaire, la communication agit sur le mode idéologique de l'anesthésie : où l'on assiste à l'élaboration d'une image politique, qui cependant ne veut pas s'avouer comme telle.

Wladimir Mercoureff (Professeur à l'Université Paris XI), dans un texte intitulé *"pour maîtriser la croissance, organiser l'information"*, du 16.03.74[9], revient sur l'article de J. Attali, non pour en critiquer la direction globale (maîtriser la croissance grâce à la communication), mais afin d'en préciser le vocabulaire. Cependant, il nous explique, dans un premier temps, dans un raffinement critique de la thèse d'Attali, qu'il existe deux types d'informations : *"l'information au sens des informaticiens, c'est-à-dire un ensemble de signes ou de signaux indépendants de leurs sens"* ⁷⁴⁵ et *"l'information au sens banal, nouvelle ou renseignement que l'on communique"*. Cette distinction est censée éviter les confusions ; évidemment l'auteur rejette le second et conserve le premier. Ainsi l'informatique produit-elle un type d'information et *"c'est, avance Mercoureff, précisément un [de ses] grands progrès [que] d'avoir distingué l'information comme support des connaissances, et les*

⁷⁴⁵C'est la définition pour laquelle milite J. Arsac souligne P. Breton : "l'information, nous dit-il, n'est que le support, la forme, l'enveloppe, comme on voudra, mais ne peut pas être confondue avec le contenu" -cf "La techno-science en question", p189 ; cette approche vise à fonder une discipline nouvelle : elle repose donc sur un réductionnisme fondamental qui évacue l'ambiguïté profonde d'une notion que P. Breton présente comme une interface, tournée vers la technique (forme) et le social (contenu) -op cit, p154- ; cependant, la dimension sociétale de l'informatiques se révèle si forte que dans son livre "Les machines à penser", Arsac en vient à adopter une position compartimentée (cf p20) : "c'est bien comme technique qu'est née l'informatique" avance-t-il dans un premier temps (comme si une technique existait en soi, en tant que telle : nous avons vu plus haut que tel n'était pas le cas), avant d'ajouter, "cette technique a de fortes implications économiques" ! (et non sociales...et encore moins politiques !)

connaissances elle-mêmes". Ne voila-t-il pas une généalogie qui rend beaucoup trop à l'informatique et néglige quelque peu Claude Shannon et sa théorie mathématique de l'information ? ⁷⁴⁶ Puissance d'une <<idéologie informatique>>, c'est-à-dire d'un discours ultra-favorable à celle-ci, et propre à recomposer à son service le paysage intellectuel ?

Est-ce pourquoi, après avoir défini la communication comme la "*circulation de l'information*" et reconnu les télécommunications comme son outil, l'auteur offre néanmoins à l'informatique le point le plus haut ? : "*de manière plus générale pour l'ensemble des fonctions à accomplir, c'est l'informatique qui fournit l'outil adapté aux problèmes. En effet, celle-ci n'est pas la science des ordinateurs, mais, comme le précise l'Académie française, <<la science du traitement rationnel, notamment par des machines automatiques, de l'information considérée comme le support des connaissances et des communications dans les domaines techniques, économiques et sociaux>>*". Ainsi, l'informatique n'est-elle pas directement subsumée sous le paradigme de la communication, mais seulement par le truchement de l'information (ce qui vaut d'ailleurs changement de niveau et épargne en quelque sorte l'informatique -sur ces processus, cf Chapitre 1). Décalage par rapport à Attali qui mêle plus volontiers informatique et télécommunication. Cette dernière ligne de pente, qui glisse sous l'horizon d'un englobement de l'informatique dans les télécoms, ou d'une dissolution dans un conglomérat qui, à l'instar de ce qu'avancait Métayer, articule l'ordinateur, le téléphone et la télévision, dominera indubitablement, et la thèse inverse, ici défendue par Mercouroff, restera minoritaire.

Enfin Mercouroff, anticipant en quelque sorte le débat ultérieurs, tout en rappelant de plus anciens, souligne que "*l'organisation (de l'information) engendre l'ordre et l'ordre peut-être lourdement contraignant* ⁷⁴⁷. *Le développement des premières banques de données a provoqué un débat public sur l'usage des informations contenues dans ces banques et sur la protection des libertés individuelles*". D'où la nécessité pour l'humanité de "*se bâtir une éthique nouvelle de l'utilisation de l'information, (...) pour ne pas substituer aux pollutions et nuisances physiques des pollutions et nuisances morales*". Où il n'est pas encore question de droit, mais <<seulement>> d'éthique, c'est-à-dire, au fond, d'auto-régulation... et ce, avant même l'article de Boucher sur <<Safari>> (du 21.03.74) !

Voilà peut-être la spécificité des intellectuels (hors Attali) : prévoir tôt que la communication est susceptible de ne pas se révéler toute rose ! Il n'empêche que leur posture, toute orientée vers la prospective et/ou la découverte d'une sortie de crise, n'incite guère à la compréhension critique : l'intellectuel, en fonction promotionnelle, n'échappe pas à la loi du genre, à savoir le soutien massivement favorable, dans lequel le petit brin de lucidité n'est là que pour renforcer le sérieux de l'affaire!

Quoiqu'il en soit voilà un atout de taille au service de l'idéologie de la communication : nombre d'intellectuels, et bien d'autres avec eux, même soucieux des libertés, les Chapitres précédents

⁷⁴⁶Présentation notamment dans : Escarpit, "Théorie générale de l'information et de la communication".

⁷⁴⁷Ce qui vaut en quelque sorte réponse préalable à Dreyfus qui lui, trois ans plus tard, soutiendra que l'informatique est ordre et non polluante : or, cette contrainte, soulignée par Mercouroff ne constitue-t-elle pas une forme de pollution du champ social ?, cf Chapitre 10.

l'ont montré, ne la sacrifieront pas sur l'autel des libertés. C'est pourquoi ils vont croire volontiers en une informatique micro/décentralisée/conviviale (Nous retrouverons de plus récentes positions d'«intellectuels» à la section III).

I.3. Du paradigme à l'idéologie.

Nous avons déjà rencontré cet article de Nicolas Desroziers dans lequel il nous présente "*en France : une ville câblée*" (le 18.09.73[23]). L'auteur soutient essentiellement la thèse que "*partout nous disposons d'énergie électrique. Mais peut-être bénéficierons-nous demain d'une <<énergie informatique>> (...)*"⁷⁴⁸. Mais il avance aussi qu'une expérience américaine "*veut combiner ensemble ordinateur, télédistribution et télésupervision, afin de permettre aux habitants de la ville de mieux communiquer entre eux (...)*". Où nous retrouvons presque le triptyque décrit par Métayer, avec en prime ici une fonction de contrôle. L'objectif social assigné -communiquer- souligne la dimension idéologique du projet, renforcé par l'ironie de la présence d'une télésupervision dont il est permis de douter des qualités communicationnelles !⁷⁴⁹. De la propriété communicante de la technique, on glisse sans vergogne vers une vertu sociétale d'instrument de régulation.

Dans la même veine, le "*téléphone : un nouveau mode d'utilisation*" 21.09.76[25], fonctionne aussi sous l'idéologie de la communication. Elle est toujours vectorisée par les télécommunications. L'auteur, Ingénieur Général des télécommunications, insiste sur la dimension démocratique du projet. En effet, nous dit-il, "*le moment est venu de se préoccuper de mettre à la disposition du grand public l'accès à toutes ces banques d'information (...). Pour ce faire, il faut relier l'utilisateur au fichier informatique à travers un réseau de communication. Le réseau téléphonique s'impose*". Nous nous retrouvons, concrètement, car ces discours sont des supports d'actions ou les reflètent, au sein de la problématique exposée précédemment. Ainsi, si l'informatique commence à être prise dans les rets d'une idéologie de la communication, c'est aussi au service du secteur des télécommunications, contre le secteur informatique. L'objectif vise à montrer une informatique inévitablement communicante, dont le refus confirme les privilèges de quelques-uns. Où nous constatons que le discours technique se soutient d'un modèle politique : démocratie contre oligarchie.

Le 24.09.77[20], Rémy Genton, nous annonce que "*le <<bureau du futur>> n'est pas pour demain*". L'introduction de l'article (dont l'attribution à l'auteur n'est pas évidente) reprend à son compte cette remarque de David McKinney, vice-président d'IBM : "*personne ne sait vraiment à quoi ressemblera le bureau du futur (...)*", ce qui laisse la porte ouverte à une indétermination constitutive de l'avenir, que la technique subirait et non contrôlerait... Mais l'introduction recèle une autre proposition, qui elle, confirme l'émergence de l'idéologie de la communication. En effet, elle prétend

⁷⁴⁸J.P Chamoux emploie encore cette métaphore douteuse en 1986 dans son ouvrage "Menaces sur l'ordinateur", p27 ; Bien plus qu'à une forme d'énergie l'informatique s'assimile à un type de «moteur» croyons-nous, ce que l'on nomme, à proprement parler, un «moteur d'inférence».

⁷⁴⁹Pascal Amphoux -cf "Domotique domestique", in "L'emprise de l'informatique"- indexe justement "les trois signes de l'idéologie domotique : sécurité, confort, communication" : on peut les reporter, sans reste, sur la véritable idéologie «urbatique» que nous propose cet article.

que "de même que la maîtrise de l'énergie (et des moteurs) fut la grande affaire du XIX^e siècle, la communication serait celle de notre fin de siècle et introduirait dans ces processus des machines de plus en plus perfectionnées aboutissant à une mécanisation totale de la production, de la multiplication, du transport (ou circulation), puis enfin du stockage des messages écrits".

Trois jours plus tard, le 27.09.77[23] paraît la seconde partie de l'article. Genton souligne que "le terme <<bureautique>> est né ; il désigne des ensembles de systèmes de gestion de l'information écrite-orale-visuelle, transitant éventuellement par satellite et se jouant des frontières". Ainsi, la technique génère-t-elle deux types d'outils : d'un côté l'outil-système (signe dirions-nous d'une idéologie de la communication, en acte), de l'autre l'outil mono-fonctionnel. Or, demande l'auteur, "faut-il croire au dualisme du <<bon>> et du <<mauvais>> outil (...)? Le bon outil, parce qu'il accomplirait justement sa fonction et parce qu'il gommerait les obligations et les contraintes que ressent son utilisateur serait l'outil complet (...) ⁷⁵⁰, outil flatteur, il <<arrange>> et on lui en sait gré en l'utilisant abondamment. A l'inverse (...) l'outil qui <<déroberait>> [sic] des habitudes et des coutumes du milieu professionnel en l'invitant à un nouveau rituel ou gestuel, ne peut-être perçue, en dépit de ses aptitudes fonctionnelles, que comme un outil perturbant". Or, "les résistances de l'univers administratif à certaines catégories d'outils sur lesquels il pourrait s'appuyer utilement sont inquiétant dans la mesure où elles ne sont pas le fait de <<raisons décidées>> d'apprécier ou de refuser les technologies offertes". Ce choix dépend en effet, selon lui, d'"états émotionnels". Ainsi si l'auteur n'est pas sûr qu'il y ait de <<bons>> ou de <<mauvais>> outils, c'est, semble-t-il, parce qu'il pense qu'ils sont plutôt tous <<bons>>, et que seule pêche notre capacité d'adaptation (car celui qui ne s'adapte pas, n'est tout simplement pas raisonnable : un discours que nous avons déjà entendu !). Ce qui est encore plus vrai lorsqu'il s'agit d'un instrument ouvert sur la communication : en effet, à propos d'une machine contre laquelle s'exprime une certaine résistance, le télécopieur, l'auteur prétend qu'" (...) [il] incarne déjà ce qui pourrait être, probablement, une société entrant dans l'ère des échanges à distance, celle des communications dépersonnalisantes. Il est à la fois une annonce du bureau du futur et une préfiguration du monde des <<nations câblées>>, voire du <<village global>> de M. McLuhan".

Quoiqu'il ne soit pas facile de savoir quelle est véritablement la position de l'auteur, s'il adhère toujours à ce qu'il dit, ou se contente de rapporter, son article fonctionne néanmoins comme un bon analyseur d'une certaine attitude prise au filet de l'idéologie de la communication. Car, encore une fois la pente glisse de la technique au conditionnement du social : l'idéologie naît en ce point à partir duquel travaille la généralisation à tout va ! Où l'on rejoint ici cette remarque de P. Amphoux : "tout se passe (...) comme si c'était la définition technique de la communication qui se mettait à jouer comme métaphore de sa définition sociale" ⁷⁵¹.

⁷⁵⁰Lorsque règne l'idéologie de la communication le bon outil est celui qui évite le conflit, tout comme, nous dit P. Breton, "la culture du management (...) est tout entière tournée vers l'évitement systématique du conflit", cf "L'utopie de la communication", p137.

⁷⁵¹cf "Domotique domestique", in "L'emprise de l'informatique", N°21 de la revue Culture Technique ; il s'agit selon nous du moment d'amorce dans lequel la technique joue un rôle clé, avant que ne se produise une remarquable inversion que le reste de ce Chapitre mettra en évidence.

"Robots policiers, ordinateur ménager et hôtels sans personnel, l'automatisation envahit la vie quotidienne des japonais" constate P. Pons le 12.07.78[18]. L'article rend compte notamment d'une expérience de télévision par câble à Tama. Mais plus généralement *"on peut s'interroger, nous dit l'auteur, sur la valeur <<humaine>> des innovations technologiques réalisées au Japon lorsqu'il ne s'agit plus seulement d'automatiser des tâches, mais de véritablement substituer des messages fournis par un ordinateur à la communication entre les hommes et, en d'autres termes, de les <<brancher>> sur des machines <<supposées savoir>> qui programment leur action. (...) Peut-on remplacer les rapports sociaux par des marchandises -ce que sont en définitive les messages des machines- sans condamner l'homme à davantage de solitude ?"*. L'auteur, s'il dénonce fermement l'aliénation, si en conclusion il souligne la capacité de réappropriation de son espace par la population grâce, notamment, à la création de journaux de quartier élaboré par des jeunes, <<oublie>> étrangement de réfléchir au pourquoi de ces expériences. Or, l'un des objectifs de l'une d'elle permet de proposer une réponse : *"instaurer un nouveau type de communications permettant de recréer de la communauté parmi les habitants des grands ensembles"*. Il s'agit de récupérer le lien social, grâce aux outils techniques de communication. Il s'agit de remplir une fonction politique, car si celui-ci c'est ce qui empêche que tout soit à la même place, dans le même temps, et ait la même forme dans le social, alors il n'est jamais tant utile que dans les espaces d'uniformisation, d'indifférenciation où les identités se dissolvent (et parfois, en réaction, se crispent). Or, l'informatique est prise dans cette problématique, avec la Télévision et les télécommunications. Mais c'est elle que l'on récuse le plus, c'est donc à elle que l'on accorde le moins de pouvoir tenir une telle fonction politique. Et pourquoi ? parce qu'elle tendrait à nier, à effacer l'homme, apparemment beaucoup plus que les télécoms ou la TV. Or, le cadre de référence adopté par l'auteur (classique : l'homme comme animal politique) exclut qu'il puisse exister du politique hors l'homme. Ainsi, plus la technique semble éloignée de l'homme et moins peut-elle être politique. Or, toute notre thèse vise, entre autre, à montrer le contraire.

L'idéologie de la communication commence à sérieusement prendre en main l'informatique. Or, nous voyons ici qu'elle fonctionne comme vecteur d'une mission politique, sans jamais l'avouer. La dimension politique de l'informatique ne peut qu'en être un peu plus écrasée. A la limite, on peut se demander si son occultation volontaire (pour les raisons que nous venons de donner ci-dessus notamment), n'est pas en quelque sorte recherchée par l'idéologie de la communication : paradoxalement l'informatique offrirait un blanc-seing d'apolitisme (beaucoup plus difficilement octroyé par les télécommunications ou la télévision), sous couvert d'une <<bêtise>> purement machinique qui n'aurait à s'affronter dans son aveuglement qu'à l'homme comme essence !

Le titre ne traduit que partiellement le corps de l'article : *"les télécoms au coeur de la guerre technologique"*, entretien de M. Bernard, directeur du CNET avec M. Arvonny et A. Faujas (le 30.09.79[75]).

Question : *"Vous dirigez un organisme de recherche appliquées aux télécommunications. Que pensez-vous de l'évolution à moyen terme des communications en général, et de la situation de la France vis-à-vis des autres pays ?"*

Réponse : *"L'évolution des communications à moyen et à long terme est essentielle (en italique dans le texte) pour l'avenir de notre pays. elle a déjà commencé, va se poursuivre et s'accélérer ; si nous n'y participons pas, elle se fera sans nous. Maîtriser cette évolution, c'est, conduire le changement au lieu d'être conduit par lui, c'est construire notre avenir au lieu de le subir. Cette évolution est passionnante (en italique dans le texte). Les virtualités, les potentialités sont illimitées ; plus exactement : il y a certainement des limites, mais nous ne les connaissons pas (...). La zone des communications est un théâtre d'opération de la guerre technologique (...)"*. Suit un discours sur la place de la France et du CNET. Cette première question repose sur un postulat qui met bien en relief le glissement de la technique à la communication : en effet, les deux journalistes supposent normal de dériver d'une expertise en matière de télécommunications une compétence relative à la communication en général. Le savoir technique localisé ouvre l'accès à un discours légitime sur la communication, au sens global : voilà à l'oeuvre le travail de l'idéologie de la communication, dans ce glissement, ce dérapage. Or, l'ingénieur ne récuse pas cette nouvelle attribution ; et parce qu'il se situe inévitablement dans une perspective de valorisation de son activité et de son centre de recherche, il joue pleinement le jeu de l'idéologie de la communication en prêtant à cette dernière les vertus d'un devenir florissant !

Question : *"Le progrès technique est infiniment plus rapide que l'adaptation du comportement à ces nouveautés : le consommateur ignore encore les avantages d'un poste téléphonique ou d'un autocommutateur électronique. Comment tenir compte de cette différence de rythme ?"*

Réponse : *"Il faut peut-être faire la distinction entre les progrès que l'utilisateur perçoit et ceux qu'il ne voit pas (...)"*. Plus loin M. Bernard affirme que *"les nouveaux services remettent en cause la communication, l'interface, comme un discours, entre l'homme -c'est-à-dire son cerveau et ses sens- et un système matériel"* ; d'où le recours à l'expérimentation et aux sciences humaines. Là encore la question évolue d'emblée dans la sphère idéologique : celle de l'idéologie technicienne en l'occurrence. En effet, il est probable qu'à l'époque, et aujourd'hui encore, peu de gens connaissaient les <<avantages>> des commutateurs électroniques, mais il n'en connaissaient pas plus les désagréments ! Or, les seconds existent tout autant que les premiers (cf les possibilités de contrôle des activités d'un individu -au travers ses appels téléphoniques, ses retraits d'argent au DAB ou ses paiements- que la télévision a récemment <<découvert>> lors de l'<<affaire>> OM-Valencienne -cf Journaux télévisés de vingt heures, sujet traité par TF1 le lundi 23.08.93 et par Antenne 2 quelques jours plus tard (le jeudi 26.08.93)). Travail de l'idéologie, on ne propose qu'une face des choses, positive bien évidemment.

S'il s'avère que la technique risque de poser quelques problèmes il reste possible de les réduire en améliorant la communication avec le futur usager : l'idéologie de la communication, nous le verrons de nouveau, ne fonctionne pas seulement comme discours de valorisation des techniques de communication et/ou de <<mise en communication>> d'une technique, mais aussi comme discours (et pratique, d'où l'expérimentation) d'adaptation de ces techniques à l'<<homme>> (alors qu'en fait c'est le plus souvent l'inverse qui va se produire), aux situations concrètes.

Section II. L'idéologie de la communication.

II.1. Idéologie de la communication et modèle politique.

Nous avons déjà présenté en détail au Chapitre 3 (nous y renvoyons donc pour un éventuel retour sur le texte de l'auteur) cet article de Gilles Blange (consultant) dans lequel il soutient que "*la <<télématique>> ne modèlera pas le monde futur*" (le 23.07.78[19]). Nous avons conclu que sa <<critique nie la capacité de la télématique à orienter de manière décisive la société, et tend ainsi à lui supposer sinon une neutralité absolue (elle n'aurait aucun effet) du moins une neutralité relative (ses effets ne sont pas directs). Celle-ci gouverne ce que l'on pourrait appeler un modèle de démocratie technique propre à conserver la pluralité>>.

Voici la thèse en effet : si tous en sont affectés, tous n'en seront pas pour autant métamorphosés. S'il s'agit d'une position critique face à ceux qui, nous l'avons vu, n'hésitent pas à espérer de la technique une transformation profonde et univoque de la société, du moins doit-on constater qu'avec l'émergence du terme télématique, souvent conjugué (comme ici) avec celui de réseau, on assiste à un renforcement de la tendance, déjà enregistrée lors de la précédente section, à la dissolution de l'informatique. De plus en plus la télématique, qui se soutient aussi (car non exclusivement) d'une idéologie de la communication (cf la notion d'«*agora électronique*») tend à se substituer à l'informatique en tant que telle ⁷⁵².

Or, quand bien même le mot «*informatique*» reste encore employé, c'est au sein d'un cadre global qui en relativise profondément la portée, voire la nature : en effet, cette informatique n'est plus tant celle du traitement de l'information que de la communication. C'est pourquoi le discours qui porte Transpac diffère sensiblement de celui qui, par exemple soutenait Caducée. Ainsi, le 23.09.78[33] le Monde publierait une présentation essentiellement descriptive de Transpac par A. Faujas, "*Transpac* ⁷⁵³, le <<téléphone>> de l'ordinateur", si ce n'était la référence faite au rapport Nora-Minc en introduction.

L'article en retient ce passage : "*bénéficiant de la capillarité du réseau téléphonique, pratiquant l'égalité devant le service public, améliorant l'équilibre entre les grandes entités et les petits et moyens utilisateurs, Transpac peut être l'outil d'une diffusion aussi démocratique que possible de l'informatique*". La légitimité de la figure du réseau (à l'instar de celle de la décentralisation) repose sur un modèle politique, la démocratie ⁷⁵⁴. L'argument politique n'est certes pas le seul, mais il est

⁷⁵²Sur la télématique, cf section II.2.2.

⁷⁵³"Transpac découle directement de l'opération Cyclades. Ce réseau propose aujourd'hui un véritable service public dans le traitement et la transmission des données", cf Vitalis, op cit, p71 ; Transpac est un "réseau de télécommunications des PTT spécialisé pour les communications entre ordinateurs et permettant la transmission de données informatisées par paquets : d'où le nom TRANSPAC. Mis en service en 1978, il est accessible n'importe où en France et le prix de la communication est indépendant de la distance. Transpac a franchi le cap des 50 000 abonnés en 1987 et des 150 000 milliards de caractères transmis par an (chiffre d'affaire supérieur à 2 milliards de francs). Transpac est le premier réseau mondial de transmission par paquets", cf D. Carré, "Info-révolution", p213.

⁷⁵⁴Coïncidence ? Sensiblement à la même époque, en 1977, Stourdzé et Attali offraient une interprétation tout aussi politique du réseau téléphonique dont l'égalitarisme foncier (n'importe quel abonné vaut n'importe quel autre abonné et peut le joindre à tout moment, en le «*sonnant*») serait à l'origine de sérieuses réticences dans

placé en tête, et sous la houlette d'un rapport officiel. Est-ce une manière de clin d'oeil au pouvoir afin qu'il ne néglige pas certains points importants du rapport ? Est-ce un espoir porté par le Monde et partagé, à la vue de la citation, par d'autres ? C'est sous l'idéologie de la communication, concrétisée par les télécommunications/réseau, que l'informatique se voit accorder une influence politique structurante, et positive. En effet, avec la communication, l'informatique n'est plus frappée du sceau de l'infamie : elle ouvre, elle libère, elle égalise, bref, elle démocratise. Paradoxalement, plus elle était contrôlable, parce que fixe, solide, circonscrite, et plus l'on s'en méfiait, plus elle devient floue, malléable, flottante, liquide, donc moins maîtrisable, et ses vertus éclatent plus encore ! ⁷⁵⁵

Pourquoi une telle inversion ? Le paradigme de la communication avance sous le couvert de l'ouverture et de l'égalité ⁷⁵⁶, dont la version politique, n'est autre que la démocratie (sans pour autant limiter cette dernière à la première). Or, le rapport Nora s'offre comme l'opérateur privilégié d'un tel glissement (Ce qui joue dans le sens de l'hypothèse de son effet anesthésiant !). L'informatique voit son image recomposée sous l'assimilation au modèle réseautique démocratique...mais au prix d'une rétraction de sa spécificité : ainsi l'informatique-communicante assure une fonction de gestion, moins (apparemment en tout cas) par le traitement de l'information que par sa circulation.

Que nous soyons face à un travail à proprement parler politique de constitution d'une <<image identificatoire>>, c'est ce que confirme Le Monde du 16.12.78[53] et [51], grâce à deux articles au ton apparemment contradictoire. L'un, signé J.M. Quatrepoint, nous montre les limites, prévues, d'une critique qui vise à dénoncer le rapprochement entre *"idéologie et informatique"*. En effet, *"à travers les formules plus ou moins heureuses du discours officiel, c'est une véritable idéologie de l'informatisation qui s'ébauche. (...) Oublié le rapport Nora-Minc, coupable d'avoir péché par pessimisme en matière d'emploi ! on se veut résolument optimiste"*. L'auteur s'insurge contre la manière dont les décisions gouvernementales récentes ont été prises : *"la concertation (...) a été des plus réduite"*. On cherche à cacher ce fait, massif : *"l'ordinateur supprime des postes de travail. C'est son but. Pourquoi le nier"*. La réaction de l'auteur est salutaire, mais nous l'avons vu, le Monde lui-même participe, et bien d'autres auxquels il ouvre ses colonnes avec lui, d'un mouvement qui, majoritairement, espère plus de l'informatique qu'il ne se désespère de ce qu'elle lui coûte. Le gouvernement en profite, c'est tout.

A lire le Monde de cette année 1978, l'idée suivant laquelle c'est le but de l'informatique de supprimer des postes de travail, ne s'impose pas, au contraire ! Et il convient de se demander si le célèbre <<moins 30%>> prévu par le rapport Nora dans le secteur bancaire, n'est pas comme l'arbre qui cache la forêt, car par ailleurs la réflexion sur l'emploi reste des plus limitées dans ce document -

la France bourgeoise du XIX^es, cf "The slow death of monologue in french society", in, I. de Sola Pool, "The social impact of the telephone" ; cf aussi Y. Stourdzé, "Généalogie des télécommunications françaises", in "Les réseaux pensants", p17-25.

⁷⁵⁵Ainsi soit -cf plus haut- l'informatique est politiquement irresponsable, soit elle est politiquement positive !

⁷⁵⁶Réversibilité, selon L. Sfez : "(...) l'égalité doit actuellement, pour survivre, tenter de revêtir de nouveaux vêtements, de prendre une nouvelle forme. Je songe à ce vocable envahissant, opératoire, qui se nourrit de ses effets : la communication", cf "Leçons sur l'égalité", p286 ; assez étrangement ces "Leçons" ne font néanmoins pas intervenir la Démocratie comme un thème majeur.

sans qu'un pessimisme de bon aloi ne suffise à assumer la suppléance ! ⁷⁵⁷ Il semble donc plus facile d'attaquer le gouvernement sous prétexte qu'il la récuse, que de la manifester clairement. Or, même cette reconnaissance, tardive, n'est effectuée que dans le cadre non pas de son affirmation comme tel, mais de la négation de sa négation : le procédé est pour le moins ambiguë ! Qui plus est, l'auteur donne par là-même un blanc-seing au rapport Nora, dont nous avons pourtant vu qu'il joue un rôle à coup sûr beaucoup plus complexe !

La vigoureuse dénonciation de <<l'idéologie de l'informatisation>> reste un coup d'épée dans l'eau tant qu'elle ne s'attaque pas aux problèmes de fond que constituent l'idéologie technicienne couplée à l'idéologie de la communication ⁷⁵⁸(facilement enrôlées par l'intérêt politico-économique lorsque le besoin se fait sentir. Cependant, si ce dernier gagne beaucoup à leur soutien, il ne les engendre néanmoins pas : à l'instar du conscrit pour l'armée, elles persistent à l'état diffus au sein du corps social, mobilisables éventuellement par <<le pouvoir>>, mais assurées d'une existence autonome par ailleurs.)

Le second texte, lui, participe justement de cette admiration béate de la performance technique, d'acceptation de l'évidence de sa présence...et ce, d'autant plus qu'elle est communicante ! Alain Faujas nous propose en effet, *"l'étape Transpac"*. *"Le réseau public de téléinformatique Transpac doit être mis en service d'ici à la fin de décembre. Cette inauguration, qui passera inaperçue du grand public, représente une étape importante vers l'informatisation de la société française, très en retard de ce point de vue sur les Etats-Unis. Il s'agit ni plus ni moins que de la mise en place d'un nouveau réseau de communication venant après ceux du télégraphe, du téléphone et du télex. La différence essentielle avec ces <<ancêtres>> est que Transpac permettra de dialoguer avec des ordinateurs"*. Où l'on voit que le gouvernement n'est pas le seul à jouer de l'idéologie !

L'auteur poursuit : *"cette banalisation de l'ordinateur donne à rêver. (...) Rêves futuristes que ces promesses pour l'an prochain ? les petites et moyennes entreprises qui veulent en nombre plus important que prévu être raccordées au réseau Transpac ne le pensent pas"*. Et, si *"l'ordinateur à la portée de toutes les bourses comporte des risques"*⁷⁵⁹, ces derniers ne concernent pas les libertés publiques ou individuelles, mais bien le secret-client, la sécurité des données. Encore une fois, le réseau assure une fonction de démocratisation (<<banalisation>> dit le texte) de l'informatique. Cette communication-dialogue entre ordinateurs n'offre que des avantages : il ne nous est pas dit qu'elle soit susceptible de supprimer des emplois ! Et pourtant Faujas raisonne en terme déjà dépassés : il parle de téléinformatique et d'ordinateurs. L'informatique est encore identifiable : l'auteur en décrit la fonte, mais conserve encore un vocabulaire qui relève plutôt de la première moitié des années 70.

⁷⁵⁷Le problème de l'emploi est en effet traité en 4,5 pages, qui font d'abord référence au tertiaire et plus marginalement à l'industrie, en termes purement économiques (productivité) : moins de 5 pages sur 125 pour un rapport censé couvrir le thème de "l'informatisation de la société", peut légitimement passer pour faible ! -cf "L'informatisation de la société", p35 à39 ; ce que la CFDT -cf l'article de Jeannette Laot 19.09.78[28]- n'a pas manqué de souligner et singulièrement sa déficience sur les conditions de travail.

⁷⁵⁸C'est peut-être le sens de cette phrase de L. Sfez : "(...) l'idéologie machinique est la communication même", cf "Critique de la communication", p13.

⁷⁵⁹limitons l'enthousiasme aux entreprises !

Par contre, lorsque Jean Salmona, le 10.03.79[19], nous annonce *"la révolution du vidéotex"*, il participe bien d'un mouvement de glissement de la focalisation de l'attention sur le terminal lui-même. L'ordinateur n'est plus un tout, il peut se décomposer ; et le terminal s'impose comme objet symbolique, fort d'un investissement relationnel qui l'introduit sous l'orbe de l'idéologie de la communication. Cette *"technologie [du vidéotex] (...) permet de transformer un poste de télévision courant en un terminal d'informatique. A partir de ce terminal, on peut accéder à des bases d'information par deux voies différentes : par le réseau téléphonique -c'est le vidéotex <<interactif>>, développé par la DGT- et par voie hertzienne, à travers l'antenne de télévision : c'est le vidéotex <<diffusé>> de TDF* ⁷⁶⁰. (...) *Les deux procédés de vidéotex font appel au même système, <<antiope>>* ⁷⁶¹, mis au point par le CCETT⁷⁶². Le Minitel, en fin de compte, s'éloignera de ce dernier modèle, mais peu importe, car ce qui doit retenir notre attention c'est avant tout l'affirmation de la capacité communicante de l'informatique, et sa mise en équivalence avec le téléviseur, singulièrement plus familier.

En 1972, l'informatique <<communique>> et cela ne donne lieu à la construction d'aucun modèle politique. En 1979 les choses sont toutes différentes. Pourquoi ? Parce que l'idéologie de la communication tend à modifier l'écologie noologique de l'informatique : elle en propose une image qui prétend l'introduire à la masse du grand public. En effet, précise l'auteur de l'article, *"une des caractéristiques fondamentales du vidéotex réside dans la multiplicité des sources. Associations, organes de presse, industriels, commerçants, partis politiques, et simples particuliers vont pouvoir mettre à la disposition du public les informations de leur choix, et dont ils seront, bien entendu, responsables. Parallèlement à ces initiatives privées, Etat et collectivités locales encourageront ou prendront directement en charge la diffusion des informations qui ont un caractère public. (...) La télématique conviviale n'est plus une utopie"*. Multiplicité des opinions, agora, échanges et convivialité: démocratie donc.

Qui plus est *"le vidéotex pourrait entraîner une disparition progressive des rentes de situation dues à une information insuffisante* ⁷⁶³, *une meilleure utilisation des ressources de la collectivité, une réduction des gaspillages, une simplification de la vie de tous les jours, en définitive une plus grande justice sociale"*. Démocratie potentiellement amendée par une bouffée d'écologie sociale. Mais l'auteur

⁷⁶⁰D. Carré ne le définit pas autrement : "vidéotex : système permettant à un utilisateur de visualiser des <<pages>> sur un terminal approprié ou un écran de télévision. On distingue vidéotex diffusé (...) et vidéotex interactif comme le minitel. Dans le système de vidéotex interactif, les pages sont apportées sur demande de l'utilisateur à travers un réseau comme le réseau téléphonique relié à une banque de données. Le minitel est un terminal télématique proposé par France Télécom aux usagers du téléphone pour la consultation ou l'utilisation de services interactifs sur le système télérel. Il fut d'abord destiné à remplacer l'annuaire téléphonique traditionnel", cf "Info-révolution", p213-214.

⁷⁶¹Antiope et son concurrent britannique prestel feront l'objet d'une présentation technique et pédagogique par M. Arvonny le 23.12.79[101] -sous le titre *"Antiope et compagnie"* dans lequel on retrouve en introduction cette remarque classique : *"le téléviseur est destiné à prendre place, dans les 10 ou 15 prochaines années, dans un vaste réseau d'appareils électroniques"*(dont le magnétoscope, le vidéodisque et l'ordinateur, bref, le multimédia avant la lettre !).

⁷⁶²Centre Commun d'étude de télédiffusion et télécommunication, centre de recherche commun à TDF (Télédiffusion de France) et au CNET (Centre National d'Etudes des Télécommunications).

⁷⁶³Remarquons la différence avec l'analyse de Wolton, qui lui, prévoit une segmentation de plus en plus poussée du marché de l'information, cf "L'information demain", et ici même section III.

en doute, car il ajoute : "*est-ce si sûr ?*" (nous restons dans cette perspective selon laquelle si la technique est pleine de ressource, il n'en va pas de même des <<hommes>> : idéologie technicienne !).

Que les français s'avèrent incapables de mettre cette démocratie d'écologie sociale en pratique dans leur vie quotidienne, n'exclut pas aux pouvoirs publics de rendre les dispositifs accessibles au plus grand nombre (en introduisant un intermédiaire entre l'usager et la machines dans les lieux publics), et de lancer une expérience, celle de Vélizy, qui devrait s'inspirer de ces principes. L'idéologie de la communication promeut la technique comme opérateur politique : elle vise aussi à relancer la communication sociale par la technique. Ce qui exige une bonne gestion de son introduction. D'où le recours à l'expérimentation comme procédure elle-même démocratique-communicationnelle de la relance de l'échange social. Cette démarche, appliquée par exemple à Vélizy ⁷⁶⁴ , fait l'objet d'un discours de rationalisation, qui se source lui-même à l'idéologie de la communication.

Nous le découvrons avec J. Contrucci lorsqu'il pose la question : "*comment maîtriser la croissance des systèmes d'information ?*", le 07.04.79[25], à l'occasion de la visite du Centre d'études et d'expérimentation des systèmes d'information (CEESI) de Marseille par M. R. Monory. En fait, le problème n'est pas tant celui de la croissance que celui des conséquences : "*<<La vie quotidienne des français, de leurs entreprises, de leurs administrations, est en train de se transformer radicalement avec l'irruption des techniques nouvelles de l'informatique et des télécommunications. ce qui aujourd'hui apparaît encore au grand public comme relevant d'une prospective hasardeuse - l'ordinateur à domicile, l'accès généralisé et instantané à l'information, le travail à distance, le courrier ou la monnaie électronique- sera devenu dans dix ans une réalité courante, et aura vraisemblablement et fondamentalement modifié nos modes d'existence, d'organisation de pensée>>*". M. J. Salmons, qui tient ces propos, n'est pas un futurologue, mais le directeur du très officiel CEESI. (...) "*Il s'agit, explique M. Salmons, de faire en sorte que ces changements ne soient pas subis mais voulus. Pour cela, il faut que tous -maître d'oeuvre et utilisateurs- puissent évaluer à l'avance les implications et les conséquences de tous ordres de ces nouvelles applications, afin d'en orienter les développements. Dans ce domaine, l'expérimentation sur le terrain reste le moyen le plus sûr d'évaluer et de prévoir>>*".

Nous verrons avec l'article de Wolton et Missika (analysé en troisième section), que ce sont les <<prévisions>> relatives aux télé-dispositifs, donc, implicitement à la <<communication>>, qui deviennent prédominantes. On prévoit et on entérine l'effacement, la perte de l'informatique. Or, cet article, comme l'organisme qui fait expressément référence aux systèmes d'information dans son intitulé, ne semblent guère s'interroger sur le passage de ce qui est encore nommé information, à sa perception dans le cadre d'une télé-information, donc, sous une forme de communication. Car, si l'aspect normatif de tout traitement de l'information peut difficilement être nié, celui de sa circulation

⁷⁶⁴"L'opération de Vélizy devait mesurer des comportements d'utilisation et des aptitudes à offrir des solutions techniques pour les télécoms et les fournisseurs de moyens, et des applications adaptées pour les fournisseurs de services", cf J.Y Rincé, "Le minitel" ; Or, V. Scardigli a montré depuis que les expériences de Vélizy, comme Telem à Nantes ou Claire à Grenoble (que nous avons déjà croisées), comme le Minitel plus généralement, n'ont en aucune manière permis de réorganiser la vie locale sous l'impulsion télématique, cf "Les sens de la technique", Chapitre 10.

peut beaucoup plus aisément s'évanouir au sein d'une idéologie de l'échange généralisé (Salmona parle de *"l'accès généralisé et instantané à l'information"*) donc supposé libre. Or, les guerres de la normalisation, de la compatibilité, de la standardisation dans le domaine des réseaux actuels montre suffisamment que toute communication, a fortiori machinique, nécessite tout un dispositif normalisé-normalisant d'interfaces ⁷⁶⁵. Il y a toujours ceux qui fixent les normes et ceux qui les subissent, ceux qui définissent les possibilités d'accès et ceux qui en dépendent. Enfin, l'information en circulation doit elle-même recevoir un format particulier sans lequel elle devient illisible. La communication, pas plus que l'informatique, n'est neutre.

Pourtant on semble l'accepter volontiers comme cadre d'intervention. C'est ainsi que dans *"la difficile naissance de l'agence pour les applications de l'informatique"* (le 24.07.79[47]), l'auteur, J.M. Q, souligne qu'*"on est loin de ce vaste ministère des communications préconisé par le rapport Nora-Minc"* ; ce qui laisse supposer de sa part un regret, qui trahit une acceptation implicite de voir l'informatique pensée sous la tutelle de la communication.

Dans la même veine, le 26.09.79[66], le Monde, dans le cadre de la Semaine informatique et Société pose la question (sous la plume de P. L.) : *"quelle stratégie pour l'Europe ?"*. Ce n'est évidemment pas le fond de la réponse qui nous intéresse, mais ce qui, au passage, est dit de l'informatique et/ou de l'informatisation. Or, *"(...) M. Norbert Segard, Secrétaire d'Etat aux PTT, ajoutait que le mariage du téléphone, du téléviseur et de l'ordinateur allait tisser la toile de l'avenir de la communication"*. On ne saurait plus simplement dire cette intégration de l'informatique au sein d'un ensemble qui la dépasse, et son orientation communicationnelle privilégiée.

Cependant, l'interrogation inquiète viendrait-elle troubler cette belle homogénéité en faveur de l'idéologie de la communication ? La question de Claude Durieux : *"le vidéotexte [sera-t-il] le fossoyeur de la presse écrite ?"* (le 06.01.80[3]), permet d'effectuer un tel test. En effet, nous dit Durieux, *"aujourd'hui, associé à l'informatique et au téléphone, le <<petit écran>> est sur le point de franchir une nouvelle étape dont la presse écrite risque de faire les frais. Le télétexte -ou vidéotexte, ce produit né du mariage des télécommunications et de l'informatique, permettant la transmission à distance d'informations les plus diverses- ne met-il pas directement en cause l'existence même des journaux imprimés ?"*.

Assez paradoxalement l'inquiétude repose sur la même base que la laudation. Elle s'exprime dans un cadre qui reste en effet celui de l'idéologie de la communication : le constat demeure le même, d'une insertion de l'informatique dans un dispositif qui la mêle aux télécommunications. Nous avons déjà vu les réactions suscitées par l'introduction de l'informatique/télématique dans le secteur de la presse écrite, nous n'y reviendrons pas. Notons cependant qu'il s'agit là d'un des seuls domaines professionnels, avec la banque, dont l'écho interrogatif (pas toujours négatif, souvenons-nous) ait été enregistré par le corpus !

⁷⁶⁵L. Gilles, "L'interconnexion des réseaux", in "Economie et management des entreprises de réseau" ; ainsi que Curien et Gensollen, "Economie des télécommunications".

Or, nous savons aujourd'hui que le mariage célébré à l'époque avec frâques, entre informatique et télécommunications, n'est toujours pas consommé de nos jours !⁷⁶⁶. "Ainsi l'idéologie de la communication précède-t-elle la réalité technique, et tend à la fonder. Comprendons : si le paradigme de la communication naît de la technique, la relation s'inverse avec l'idéologie : c'est d'ailleurs ce renversement que signe le passage de l'un à l'autre. Certes, sa toute puissance a des limites, produites notamment par les résistances offertes par les stratégies et les cultures des acteurs industriels. Mais il n'empêche que la ligne de pente reste de nos jours suffisamment forte pour qu'un constructeur comme NEC adopte pour devise <<computers and communication>> ! Cet article incite à porter l'attention sur les effets de l'idéologie de la communication ; inversement, ceux-ci nous servent de révélateur, de marqueur de son existence.

⁷⁶⁶cf par exemple : Télécoms magazine, "Les 100 qui font les télécoms", N°10, p39 ; F. Du Castel, "La rencontre des mondes de l'informatique et des télécommunications", Bulletin de l'Idate n°31 ; et A. Glowinsky, "Le mariage des télécommunications et de l'informatique : une consommation difficile", in "L'ordre communicationnel .

II.2. Les effets de l'idéologie de la communication.

II.2.1. L'ordinateur comme instrument de communication.

L'un des effets les plus puissants aura été de créer l'ordinateur comme moyen de communication en soi : il ne traite pas de l'information, il ne contrôle pas, il devient prothèse communicationnelle, croit-on. Où l'ordinateur s'efface derrière la communication ⁷⁶⁷ .

C'est ce que montre par exemple, *"Einstein et l'ordinateur"*. Ce titre trompeur du 28.11.79[90] est heureusement éclairé par son sur-titre, *"un nouvel outil pour la muséologie"*. En effet, cet article de M. Arvonny rend compte d'une expérience tentée par le Centre George Pompidou qui utilise l'ordinateur *"comme outil muséographique, comme moyen nouveau permettant au public de sortir du rôle passif dans lequel il est habituellement confiné"*. Car poursuit l'auteur, *"tout gestionnaire d'un moyen de communication à sens unique -le musée en est un, comme ce journal- est confronté à l'insoluble problème de l'adéquation du message qu'il veut transmettre à la réceptivité de son public. (...) L'ordinateur apporte une solution au moins partielle par la possibilité qu'il offre de poser des questions aux visiteurs et d'adapter la présentation en fonction des réponses. (...) L'exposition Einstein se présente comme une tentative de renouveau de la muséologie, mais aussi comme une étude sur la communication, avec des implications évidentes pour l'enseignement. L'ordinateur est un moyen souple pour présenter des images et des textes, mais il peut être beaucoup plus que cela, un véritable interlocuteur et un soutien à la réflexion du spectateur ou de l'élève. (...) Cette présentation a été bien acceptée par le public, malgré une certaine crainte révérencieuse à l'idée de <<faire marcher un ordinateur>>"*.

Version un peu plus faible de la même tendance : un encadré consacré à la fonction pédagogique du futur musée des sciences et de l'industrie annonce *"des ordinateurs pour les visiteurs : [M. A. Lebeau, responsable du projet] est aussi persuadé que les visiteurs doivent dialoguer avec le musée : l'informatique <<interactive>> sera donc utilisée au maximum. Le public aura à sa disposition de très nombreux terminaux d'ordinateurs avec lesquels il pourra, quel que soit son niveau, s'informer, vérifier ses connaissances et même jouer"* (le 07.10.80[103]). Nous sommes loin d'une communication entre machines, telle qu'elle apparaissait d'abord sous le paradigme de la communication en première section. Ici, l'ordinateur communique avec le visiteur ; il devient outil de dialogue. Le formatage, l'adaptation n'ont que vertu d'apprentissage. L'idéologie de la communication culmine dans ce partage entre la machine et <<l'homme>> : désormais élevé au statut d'*"interlocuteur"*, l'ordinateur gagne en présence commune. La critique n'en est que plus difficile lorsque l'on confond la simulation de la communication avec la communication elle-même !

Selon Claude Barjonet la bureautique *"[est] un pavé dans la mare sociale"* (ce 8/9.06.80[52]). En effet, *"<<La bureautique, c'est 20% de matériel et 80% d'organisation>>, déclarait, l'an dernier un cadre d'IBM au congrès de Grenoble sur le sujet. L'affirmation est juste. Les télécopieurs,*

⁷⁶⁷Nous l'avons déjà vu : c'est aussi dans cette perspective majeure que ce situe encore aujourd'hui un auteur pourtant si souvent pertinent tel que P. Lévy !

machines de traitement de texte, micro-ordinateurs et terminaux en tout genre vont bouleverser les données sociales de l'entreprise. (...) Car, [précise l'auteur], l'informatique de papa était simple. L'entreprise avait créé un service ad hoc chargé d'aider les autres départements. Une relation de guichetier, en somme. Mais voilà que ce beau schéma éclate. (...) Le traitement des données déborde sur celui des messages, c'est-à-dire sur la communication. <<A terme, nous serons indifférent au matériel choisi>>, prévoit Jean-Michel Treille, ancien membre de la Commission électronique du plan. <<Le <<plus>> dans l'entreprise viendra simplement de la façon de s'en servir. Et là les paramètres ne sont plus techniques, mais économiques et sociologiques>>." Ce déversement de l'informatique elle-même sur l'espace des communications interpersonnelles traduit bien cette tendance à considérer l'ordinateur également comme un outil de communication (où l'on voit, au sein d'un même article, s'opérer le renversement du paradigme à l'idéologie de la communication).

Ce que confirme, le 27/28.07.80[65], Jean-François Augereau, lorsque ce dernier nous fait découvrir aux *"Etats-Unis"* (sur-titre) *"le bureau du futur"*. De quoi s'agit-il ? *"Création, modification, émission, réception, impression, dessin ou stockage des documents, le système Alto que Xeros a mis au point dans son laboratoire californien de Palo-Alto peut tout, ou presque tout. Né du mariage subtil de l'informatique, de l'électronique et des télécommunications, cet outil encore expérimental (...) préfigure ce que sera peut-être un jour le bureau du futur. Un bureau multifonctions, plus <<intelligent>>, mieux adapté, et libéré, entre autres, des tâches contraignantes et répétitives. (...) Du fait de la rapide croissance de l'usage, combiné à l'informatique, des technologies de mémorisation (machines à dicter, micro-fiches, micro-films), et de communication (audiovisuel, télécommunications), de collecte et de restitution de l'information (machines à écrire, fac-similé, photocopieur), le bureau traditionnel est donc appelé à de profonds changements. (...) schématiquement, le bureau du futur sera avant tout un réseau et des terminaux. Un réseau pour (...) l'échange d'informations, (...) et (...) dialoguer"*.

<<Un réseau (...) pour dialoguer>> : comment mieux donner la quintessence de l'idéologie de la communication ? ⁷⁶⁸ Dès lors, l'informatique est prise dans un treillis qu'elle ne domine pas, mais qui communique : certes, la communication de bureau a toujours transité par des <<médias>> ou des instruments spécifiques (de l'écriture au téléphone, en passant par de multiples fiches formalisées et autres classeurs ⁷⁶⁹, mais aujourd'hui il s'agit d'une généralisation du support technique qui croise et

⁷⁶⁸L'article <<Réseau>> du "Dictionnaire critique de la communication" (tome 1) voit "deux éléments mêlés dans la notion de <<réseau>> : d'une part, un concept et une <<technologie de l'esprit>> (L. Sfez) et, d'autre part, une <<matrice technique>> (B. Miège) et la symbolique qu'elle véhicule. Autrement dit, le réseau serait à la fois une technique de l'esprit et d'aménagement du territoire : mode de raisonnement et de quadrillage, il fait lien entre les lieux, qu'ils soient inscrits dans des processus conceptuels ou sur un espace matériel. Sur ces deux versants, le réseau mobilise une symbolique commune de la circulation et de la liaison. (...) On en propose la définition suivante : <<le réseau est une structure d'interconnexion instable, composée d'éléments en interaction, et dont la viabilité obéit à quelque règle de fonctionnement>>". La figure du réseau devient l'un des vecteurs essentiels de la propagation de l'idéologie de la communication : il est "un véritable <<sac à métaphores>>" (op cit), comme <<modèle de>> ou <<modèle à suivre>>, il se fixe sur de multiples objets ou disciplines, qui toutes en viennent plus ou moins à parler la langue de la communication ; c'est pourquoi nous le retrouvons tout au long de ce Chapitre notamment, et singulièrement dans cet espace du bureau qui est à la fois, un espace physique et un espace logiciel.

⁷⁶⁹cf Pour l'exemple américain notamment J. Yates, "Control through communication".

mélange les types d'échanges, du plus machinique au plus <<humain>> ! L'idéologie de la communication, c'est aussi cette équivalence généralisée ⁷⁷⁰.

Mais cette dernière ne se limite pas au seul bureau, l'espace domestique tombe également sous sa législation. Nous le découvrons avec cet article de Joseph-Jean Mariani (du 24/25.08.80[67]), *"l'ordinateur qui parle"*, qui prétend en sous-titre que *"la machine parlante, ce n'est déjà plus de la science-fiction"*. L'auteur introduit son texte par une petite saynète dans laquelle tous les appareils électroniques ménagers sont commandés vocalement. *"Ce petit scénario est de la fiction à très court terme puisque dans les années 80, peut-être même dans un an ou deux les technologies vocales vont faire leur entrée dans le domaine grand public"*.

Puis Mariani revient sur les "événements" fondateurs, dont le *"troisième a été apporté par les progrès faits en informatique et en micro-informatique, qui, en réduisant la taille et le coût des ordinateurs tout en augmentant leur performances, ont permis leur utilisation dans les laboratoires, puis dans le domaine du grand public. Les systèmes disponibles aujourd'hui sont encore très rudimentaires. L'effort qu'il reste à accomplir au niveau fondamental est énorme et ne devrait pas aboutir avant une vingtaine d'années"*.

Enfin, il conclut que *"Les principaux avantages des entrées vocales ou des sorties vocales sont qu'elles libèrent la vue et donnent de la mobilité à l'utilisateur, qui n'est plus rivé à un clavier ou un écran. De plus la communication vocale est le plus rapide des modes d'expression, mais surtout le plus naturel. Les applications sont très nombreuses"*. Fantasme de l'idéologie de la communication : que l'on communique le plus <<naturellement>> possible avec la machine. Ce à quoi répond l'usage de la voix. Dans sa grande ambition de mélange, l'idéologie de la communication rêve d'une impossibilité de déterminer ce qui revient à l'homme et ce qui doit être rendu à la machine : où nous retrouvons cette culture de la confusion, ce schéma du <<dans>> cher à L. Sfez, le fondement de ce qu'il nomme tautisme ⁷⁷¹.

Enfin, particulièrement représentatif de cette poussée, de cette pression de l'idéologie de la communication : *"l'ambition de Prestel"* (titre) (du 27.09.80[95]), dans lequel Danielle Rouard rend compte, dans le cadre d'un spécial Vidcom 80, des *"expériences à l'étranger"* (sur-titre). *"Prestel est un système très proche de celui envisagé en France. Il permet l'accès de l'utilisateur à un ordinateur, lui-même alimenté par des sources privées diverses, mais sous le contrôle du monopole public. (...) De fait, les hommes d'affaires forment la majorité de la clientèle (...)"*. Or, l'article débute cependant par la

⁷⁷⁰ Nous retrouvons cette dernière dans un cours billet *"au jour le jour"* du 15.05.75[6] où R. Escarpit, avec sagacité, nous fait remarquer que *"de nos jours, l'information a détrôné l'argent comme moyen de manipuler les hommes"* : l'information se révélerait donc aussi dans une fonction d'équivalent général, à l'égal de la monnaie ; il convient de s'interroger sur la possibilité pour l'information-communication d'occuper cette place fondamentale dans le système de nos sociétés : car celui qui montre qu'il peut tout convertir -le grand magicien en quelque sorte- dispose inévitablement d'un pouvoir incommensurable. C'était, jusqu'à présent la prérogative exclusive de l'argent ; or, remarquons que la monnaie elle-même tend de plus en plus à prendre forme informationnelle : si elle se convertit elle-même en information, ne lui délègue-t-elle pas par la-même son pouvoir, ne lui cède-t-elle pas la place ? Mais la monnaie ne révèle-t-elle pas ainsi sa nature profonde : elle est d'abord information ; cependant l'idéologie de la communication va bien plus loin encore que la monnaie, puisqu'elle prétend produire non plus seulement une égalisation quantitative, mais qualitative : dès lors la question devient, qui paye ?

⁷⁷¹cf "Critique de la communication".

mise en scène de madame-tout-le-monde qui s'interroge pour savoir "*<<quels spectacles voir à Londres ce soir>>?*" Prestel, est d'abord utilisé comme outil de gestion, au sens large, comme outil professionnel. En cela, il ne diffère pas des autres dispositifs inventés par la *<<Control revolution>>*. Or, l'emprise de l'idéologie de la communication (et de la consommation) se reconnaît, se lit dans l'insistance à laquelle il est soumis afin de servir également dans le cadre du foyer. L'outil de gestion doit devenir, inévitablement, un instrument de communication généralisée ⁷⁷².

II.2.2. La télématique comme projet économique et/ou politique ⁷⁷³.

Rappelons tout d'abord que l'un des projets à vocation politico-économique le plus facilement attribué à la télématique, reste l'aménagement du territoire : comme nous avons déjà analysé en détail ce domaine précédemment (cf Chapitre 7), nous n'y reviendrons pas, si ce n'est avec cet article de 1979, qui synthétise avec justesse la problématique en jeu. En effet, "*La télématique et les informations sociales*", du 10.10.79[80], signé J.C Murgale, rend compte du lancement d'une opération pilote d'"*expérimentation d'un vidéotex au service des relations sociales*" à Nantes.

"La DATAR cherchait un terrain d'expérimentation pour répondre à la question suivante : <<comment la télématique peut-elle aider la communication sociale dans les grands ensembles urbains>>. (...) M. Patrick Maréchal, Maire-adjoint (radical de gauche), qui a mené les négociations, résume les arguments qui ont emporté la conviction des élus : <<l'image valorisante de la télématique et les promesses d'un secteur d'activité en expansion sur le plan industriel>>. (...) Reste l'enjeu

⁷⁷²Or, rappelons que si V. Scardigli -cf "Les sens de la technique", p246-, pointe que "les nouvelles technologies de l'information et de la communication semblent (...) dès le début de leur diffusion sociale introduire des changements fondamentaux dans le monde de l'entreprise [...] s'il y a *<<impact>>* sociétal de l'innovation technique, c'est bien là qu'il apparaît en premier" ; il n'en infère par pour autant à la nécessité d'une généralisation ! Inversement, on s'aperçoit que le minitel, lancé comme un dispositif de communication à vocation gestionnaire faible (ou de gestion au sens large de gestion de la société), devient de plus en plus, les statistiques le montrent clairement, un outil de gestion au sens strict, au service des entreprises !-cf J.Y. Rancé, "Le minitel".

⁷⁷³Rappelons que le mot *<<télématique>>* a été créé par S. Nora et A. Minc. Leur rapport "L'informatisation de la société", qui la définit comme une "imbrication croissante de l'informatique et des télécommunications" (p11), lui assigne d'emblée un objectif que nous qualifions de politique : développer, contre une informatique qui, "élitiste, (...) demeurerait l'apanage des grands et des puissants", "une informatique de masse (...), irriguant la société, comme le fait l'électricité" (p11). Parce que "la télématique, à la différence [cependant] de l'électricité ne véhiculera pas un courant inerte, mais de l'information, c'est-à-dire du pouvoir, (...) elle transformera notre modèle culturel, (...) [et] offrir[a] des solutions diversifiées, adaptables à toutes les formes de commandement ou de régulation. Elle permet la décentralisation ou même l'autonomie des cellules de base" (p11-12). Le rapport avancera même l'idée d'une *<<agora informationnelle>>* (p124). L'idéologie télématique plonge ses racines dans ce texte fondateur, et portera les expériences et les plans ; elle travaille à l'intersection de l'idéologie technicienne, puisque le changement vient essentiellement par la technique, d'une idéologie démocratique du partage égalitaire et de l'idéologie de la communication, puisqu'elle permet un échange généralisé.

Certes, il y a loin du projet à la réalité, parce que la télématique n'a émergé qu'en France (et reste beaucoup plus discrète en Grande-Bretagne ou plus encore en Allemagne), sous le seul avatar du Minitel (terminal du système avant tout composé de Transpac, le réseau, et Télétel, le service), portée par une logique administrative (projet de substitution à celui du rattrapage téléphonique des années 70 -cf E. Cohen, "Le colbertisme High tech"-) ; parce que, nous l'avons déjà vu, comme l'a montré V. Scardigli, la technique n'a pas bouleversé le social, ni résolu la crise ! (tout au plus a-t-elle permis une *<<notabilisation>>* des élites les plus impliquées dans les expériences, cf op cit, p228).

politique. Les élus ont bien conscience que ce nouveau mode de communication peut devenir aux mains d'organes d'information centralisés un formidable moyen de <<monopolisation et d'intoxication>>. Cet écueil peut-être aussi évité en en faisant un simple outil de diffusion de services. C'est le choix qu'ils ont arrêté". Où l'on repère l'idéologie de la communication par trois signes : d'une part avec cette idée promue par la DATAR d'avoir recours a priori à une technique de communication, la télématique, pour résoudre des problèmes de vie sociale ; ensuite avec la réflexion des élus sur la capacité de la télématique à porter une image positive ; enfin avec cet optimisme qui pousse à toujours minimiser les conséquences sur les libertés ⁷⁷⁴. Ce qui vaut, globalement, légitimation de la télématique.

Autre conséquence, celle-là de psychologie économique : si ce projet débouche sur de réelles tentatives, il n'empêche qu'elles n'aboutissent guère à une modification fondamentale du paysage ⁷⁷⁵. Et si certaines ont été effectivement enregistrées, la cause n'est pas à chercher du côté de la télématique, mais de la micro. Or, à l'époque, et pas seulement en France semble-t-il, on croyait beaucoup en cette fameuse télématique !

En effet, "*Pour la télématique européenne*" (du 13.01.80[6]), anonyme issu d'"Euroforum", affirme que "*la Commission de la CEE a élaboré un rapport sur la télématique, dans lequel les auteurs estiment que l'Europe pourra s'adjuger d'ici 1990 un tiers du marché mondial de cette branche qui fait la synthèse des télécommunications et de l'informatique*". L'idéologie de la communication pouvait inciter au développement soit d'une informatique autonome, en suivant la pente promue par Lussato (et qu'emprunteront aussi les américains de la Silicon Valley), soit d'une informatique réseau, moins proche de l'individu, mais plus facilement contrôlée, quoiqu'on en dise, par les <<pouvoirs>>. C'est cette seconde voie qui a été massivement investie en France, voire en Europe, et la première quelque peu délaissée...avec les conséquences que l'on sait ! Où l'on voit que des sociétés relevant globalement du même type (Europe et Etats-Unis) secrètent néanmoins la version d'une même idéologie la mieux adaptée à leur spécificités ; car, pour ceux qui en douteraient encore, une idéologie est aussi une production sociétale, située.

"<<Agissons pour mieux connaître les rapports entre les développements techniques et l'organisation sociale>>", déclare M. Jacques Pomonti (Secrétaire général de l'association française des utilisateurs de téléphone et des télécommunications), le 13.01.79[4]. Selon Pomonti, "*l'impact de la <<télématique>> (entendue au sens large, c'est-à-dire tout ce qui recouvre les développements joints des télécommunications, de l'informatique et des techniques audiovisuelles), est considérable en matière de politique industrielle*". L'informatique se trouve ainsi prise dans un vaste magma communicationnel et perd par là-même toute autonomie. Or, cette télématique représente "*le système nerveux de notre vie économique et sociale, (...) [de cette] <<société informationnelle>> vers laquelle s'oriente à vitesse accélérée nos types de sociétés*". Où nous retrouvons une métaphore déjà

⁷⁷⁴Inversement, l'attitude de J. Ellul, lorsqu'il avance que "la télématique, avec sa puissance exclusive, nous constitue un monde caractérisé par la construction de ses données, par un langage dont la transparence perd de vue l'aléatoire et le sens occasionnel du rapport au réel"-cf "Le bluff technologique", p404-, semble lui accorder des pouvoirs largement exagérés, ainsi qu'une capacité de <<formatage>> nettement surévaluée !

⁷⁷⁵Rappelons le constat de V. Scardigli, op cit.

souvent formulée, et la figure du réseau sous sa forme canonique, "l'usage premier de la notion (...) lié au corps" ⁷⁷⁶.

Néanmoins à la question *"sommés-nous dans de bonnes dispositions à l'égard de la télématique?"*, l'auteur, répond : *"nous en sommes loin malgré les apparences !"*. Pour lui, le gouvernement, son administration et sa politique industrielle ne s'adaptent pas suffisamment à la situation. C'est là qu'apparaît pleinement l'originalité de la position de Pomonti : il note, en effet, que *"le pouvoir entretient la confusion en parlant invariablement d'«informatisation de la société»"*, expression qui mélange allègrement l'économique et le social". Question : peut-on réellement soutenir la nécessité d'un développement économique de la télématique, tout en avançant qu'*"il devient de plus en plus impardonnable d'«oublier» les conséquences de l'innovation sur l'organisation sociale et l'individu"* ? Le questionnement ne risque-t-il pas de ne remplir qu'une simple fonction de caution, d'alibi? Certes, il est sain d'avancer qu'*"il n'existe pas de neutralité du satellite ou du câble"*, mais n'est-ce pas un peu spécieux lorsque l'on déclare que : *"croire que le progrès technique va s'arrêter relève de l'imaginaire, le problème est donc de le maîtriser"* ? La volonté de *"mieux connaître les rapports entre les développements techniques et l'organisation sociale"*, ne risque-t-elle pas de se traduire essentiellement par une réflexion sur *«comment adapter le social au technique»* ?

La communication et la transparence apportée par la télématique doit en quelque sorte posséder sa contre-partie sociale : la mise en place de la télématique ne peut s'effectuer dans l'indifférence de ses effets (parce qu'elle est un projet économique et politique d'importance et que l'on ne peut se permettre un *«ratage»* !). L'idéologie de la communication tient donc non seulement la technique, mais aussi son mode de présentation social. C'est ce que confirme les articles qui suivent.

En effet, le 13.09.79[53] est annoncé *"La «révolution télématique» : dès 1980, des particuliers pourront interroger par téléphone des banques de données"* (titre). *"Mariage du téléphone, de l'ordinateur et de l'écran TV la télématique est devenue depuis deux ans une des préoccupations essentielles du gouvernement (...). Dans un ou deux ans les usagers commenceront à profiter des avantages d'une information accrue et multiforme. Leur vie sera-t-elle bouleversée ? Sauront-ils utiliser les banques de données mises à leur disposition ? (...)"*. Nous retrouvons le déterminisme technique, au point que l'on peut se demander si la première question ne doit pas être traduite de la manière suivante : les usagers sauront-ils bouleverser suffisamment leur vie afin de pleinement bénéficier des avantages de la télématique ? (et non, devront-ils subir de lourdes transformations !). Quoiqu'il en soit, l'auteur précise que pour répondre à ces questions, deux expériences sont mises en oeuvre, à Vélisy (cf article de Ducarne ci-dessous) et en Ille et vilaine (annuaire électronique, cf plus bas l'article de Rohde -le renvoi, dans les deux cas, est le fruit de notre montage).

Jean Ducarne, le 27.09.80[94], présente, *"A Vélisy (Yvelines), Télétel : une expérience en vraie grandeur"*. *"Associée à un téléviseur et à une ligne téléphonique, elle [la console] permettra de recevoir des informations mémorisées en ordinateur et d'interroger les prestataires de services ou les autres abonnés. (...) L'éventail des possibilités est impressionnant : banques, assurances, éducation*

⁷⁷⁶cf l'article du "Dictionnaire critique de la communication" sur la notion de Réseau, op cit.

etc... (...). *Toute l'originalité du vidéotexte interactif réside dans la possibilité offerte à l'utilisateur de <<dialoguer>> avec le système, d'être servi à la carte*".

En conclusion, les quelques réserves émises ne doute pas de l'intérêt d'un tel <<dialogue>>, mais au contraire font grief au système de le confiner à un degré de sophistication par trop réduit : *"La DGT (...) fait confiance aux prestataires pour qu'ils élaborent de nouvelles formes de communication aptes à susciter l'intérêt et l'adhésion des utilisateurs. Pourtant la rigidité technique de la <<page Télétel>> (...) empêche la transmission d'informations élaborées et savamment présentées. <<Le système sera ce qu'en feront les usagers>>, assure-t-on à la DGT"*.

Projet de fond (officiel) de la télématique s'il en est : *"l'annuaire électronique"*. Le 16/17.11.80[116], Eric Rohde fait le point sur la question⁷⁷⁷ : *"Il y a deux ans, lorsque le projet fut annoncé, nul ne se doutait alors que s'engagerait à son sujet un véritable débat de société. Apre et feutré d'abord, aujourd'hui tumultueux. L'enjeu de cette empoignade (...) ? Le contrôle d'un nouveau média. Le dossier est complexe parce que technique. Déroutant, car il s'agit de télématique, expression dont personne ne sait exactement ce qu'elle recouvre (...). Car de quoi s'agit-il ? d'un moyen de communication <<point à point>> simplement dérivé du téléphone comme on l'a prétendu ? de toute évidence non. En permettant à une personne ou un organisme de diffuser des messages de toute nature -information ou publicité- à un public non délimité, le vidéotex est bel et bien un mass média [c'est l'auteur qui souligne]. (...) L'annuaire électronique devient donc un nouveau moyen de savoir, et personne ne sait vraiment ou n'a encore dit comment il convenait de s'en servir. Un large débat est donc non seulement souhaitable, mais nécessaire"*. Là encore, l'auteur émet des doutes apparemment critiques sur la consistance de la télématique. Pourtant une chose semble claire à ses yeux, celle-là même cependant qui pose véritablement problème, cette télématique, est un média, un moyen de communication. Ainsi la télématique prend-elle son autonomie par rapport à l'informatique: on en parle volontiers sans citer la seconde, alors que l'inverse n'est pas vrai ; c'est pourquoi, la télématique ne participe pas seulement d'une intégration télécoms/informatique, mais change de classe, pour devenir mass média. Dissolution de l'informatique. Et si la problématique savoir/pouvoir semble persister...du moins, accolée à l'annuaire ⁷⁷⁸, son succès n'est pas assuré ! Où nous retrouvons le paradoxe constitutif de l'application de l'idéologie de la communication à l'informatique : elle participe de sa relance, mais au prix (parfois comme ici) de sa disparition.

⁷⁷⁷"Les premiers discours et articles sur le vidéotex laissent l'impression que celui-ci peut tout faire ; avec le vidéotex, on pourra s'exprimer, on pourra agir, mais surtout on pourra s'informer. (...) L'annuaire électronique est la quintessence de cette orientation. [Dans un premier temps] l'importance que prendront les messageries et les jeux, c'est-à-dire la fonction de communication et de loisir, n'est pas vue" -cf "Les paradis informationnels", Chapitre II...du moins par les instances officielles (le premier numéro de Minitel magazine en 1982, nous dit le même auteur, met en avant ces services d'informations ; mais peut-être ne veulent-elles pas voir...). Or, remarquons que l'auteur de l'article que nous analysons assimile Annuaire électronique et Vidéotex, ce qui signe l'imposition d'une image, mais qu'en même temps il souligne la dimension média dès 1980, non tant à partir de la fonction que par la reconnaissance d'une forme, d'une architecture (qui allie le point à point et la diffusion), ce qui fait montre d'une volonté de dépasser le seul service Annuaire ?

⁷⁷⁸que l'annuaire ait pu être un instrument de pouvoir, refléter une hiérarchie sociale nous n'en doutons pas -cf C. Bertho, "Télégraphes et téléphones" ainsi que "L'annuaire téléphonique, 100 ans déjà", France Télécom n°73-, mais c'est en quoi devrait consister la démonstration...ne serait-ce que pour indiquer le déclin de cette fonction en démocratie -la disponibilité de l'annuaire en est d'ailleurs l'un des signes.

Le projet politique essentiel confié à la télématique, nous l'avons là aussi largement abordé dans les Chapitres précédents : il s'agit de produire un peu plus de démocratie. Or, l'idéologie de la communication est volontiers convoquée : on attend qu'elle garantisse ainsi transparence, échange, relation. Nous avons également constaté que droite (non gouvernementale) et gauche se révèlent à ce sujet relativement proches. Ne reprenons comme illustration que ces deux articles publiés en parallèle par le Monde, écrits chacun par un homme politique de chaque bord.

Au delà du titre, *"Enjeu industriel ou enjeu culturel ?"* 12.11.80[113]), telle est la thèse -que nous avons déjà souvent abordé en parallèle avec celle de R. Pesce- que défend Michel Noir (alors Député du Rhône, président du groupe d'étude de la télématique, rapporteur pour avis du budget des PTT), dont nous rappelons-en les grandes lignes : *"Voilà bien, avance-t-il, le premier noeud critique de la révolution télématique. Les pouvoirs publics accepteront-ils d'ouvrir la voie à un véritable éclatement du système et des réseaux d'information source d'une véritable nouvelle communication plus autonome ? ou voudront-ils garder l'initiative centralisée ? (...) Allons-nous vers une société qui utilisera les techniques de la télématique pour renforcer les mécanismes de rigidité, d'autorité et d'aliénation ? Or, saurons-nous accroître la liberté, la communication de telle sorte que chaque citoyen se prenne un peu plus en charge ?"*

Voeu (certes gênant pour le gouvernement -les rapports du pouvoir Giscardien et du RPR traversent à l'époque leur étiage) : que la télématique se range sous la bannière de la communication, contre les pouvoirs centralisés et pour la liberté. L'informatique glissée sous le ciel de la communication, métamorphosée en bonne télématique, perd toute propension à générer des risques !

Rodolphe Pesce, Député de la Drôme (Maire de Valence, rapporteur pour avis du budget de la culture -toujours le 12.11.80[114]), ne fait pas directement référence à la communication. Pourtant, on ne peut douter que *"Un choix de société"*, s'inscrive sous son horizon lorsque l'auteur souligne qu'en *"supprimant les distances, multipliant les sources d'information, la télématique peut être libératrice, mais elle fait peser de graves menaces sur notre culture"* ; de même on ne peut douter de l'orientation qu'il souhaite lorsqu'il déclare : *"fera-t-on de ces outils un usage démocratique pluraliste, favorisant la décentralisation (...), ou un monopole du gouvernement et surtout des multinationales. (...) ?"* La communication est aujourd'hui mal jouée, mais elle va néanmoins dans le bon sens, elle soutient entièrement ce <<choix de société>> que Pesce appelle de ses vœux.

Conclusion de la deuxième section.

Nous avons souvent rencontré la télématique dans ce Chapitre. N'est-elle pas la forme communicante de l'informatique ? N'en est-elle pas également le masque ? Quoiqu'il en soit, nous avons vu que Rohde (cf ci-dessus, 80[116]) la définit comme un mass média. Pourtant, le 19.11.80[118] M. Arvonny (avec un article intitulé, *"IBM fait son entrée dans l'espace avec le premier satellite télématique"*) revient en deçà d'une telle position. En effet nous dit-il à propos du satellite SBS 1 : il *"est le premier auquel on puisse associer le terme de télématique, le premier à être conçu pour le dialogue entre ordinateurs -ce qui ne lui interdit pas de transmettre aussi des communications"*

téléphoniques normales, des images de télévision ou des fac-similés de documents". S'il avait suivi Rohde, Arvonny n'aurait pas séparé le dialogue entre ordinateurs des fonctions téléphonique ou médiatique, il les aurait au contraire, intégrées. Nous obtenons donc deux approches de la télématique, l'une extensive, neuve, l'autre restrictive et traditionnelle, qui semblent correspondre aux spécialités respectives des journalistes : le technicien s'en tient encore à une définition centrée sur l'ordinateur, qui relève du paradigme de la communication, alors que le généraliste des médias ouvre sur l'idéologie de la communication.

Mais au delà de ces définitions ponctuelles (quoique non négligeables néanmoins), ce qui compte, c'est peut-être avant tout l'image que les sommets de l'Etat se font de la télématique : cultivent-ils eux-aussi l'idéologie de la communication ? A la vue de ses vertus, il serait pour le moins étonnant que la réponse soit négative...mais écoutons son représentant le plus légitime, à savoir le Président de la République lui-même.

En effet, ce dernier a développé publiquement ses réflexions lors de la semaine Informatique et société, dont il était le parrain. Intervention rapportée le 30.09.79[74] par le Monde. "*<<Tel est le danger ultime : l'informatisation non maîtrisée fait courir le risque de la rupture sociale et de la solitude dans la foule>>*", autrement dit "*<<le monde entier serait proche, mais l'homme n'aurait plus de prochain>>*". Mais que peut être cette *<<maîtrise>>* ? La réponse peut paraître déroutante de prime abord : "*<<(…) à l'inverse, outil d'une communication accrue, elle [la télématique] peut être un instrument de solidarité et de fraternité, en multipliant les occasions de rencontres et d'échanges>>*". Ou la maîtrise par la communication, c'est-à-dire par une dépendance renforcée ! Encore plus de la même chose et le signe s'inverse croit-on ⁷⁷⁹, de négatif il devient positif, l'informatique nous sauve de l'informatique (position que nous avons déjà souvent rencontrée). Pour paraphraser un mot célèbre : un peu d'informatique nous éloigne de la vraie communication, beaucoup nous en rapproche ! Le diagnostic se révèle donc des plus clairs : le discours présidentiel évolue effectivement sous l'horizon de l'idéologie de la communication. Lénifiante, elle joue son jeu : elle permet d'envisager une autre informatique, décentralisée, proche, accessible, *<<au service de>>* de tout un chacun, démocratique et solidaire, favorisant la relation, l'échange...la rencontre (ce qui, convenons-en, est le comble pour un instrument censé agir à distance, en lieu et place des corps !).

Dès lors, la question qui se pose est simple : une critique s'est-elle développée contre cette idéologie, si oui laquelle et par qui ? Ceux qui, a priori semblent les mieux placés ne sont-ils pas les *<<intellectuels>>* (plus ou moins *<<organiques>>* comme dirait Gramsci !) ? Quel discours ont-ils tenu, c'est-à-dire quel lien ont-ils entretenu avec cette idéologie, voilà l'interrogation qui sous-tend la troisième et dernière section de ce Chapitre.

Mais auparavant il est indispensable de passer par la réflexion critique de Corinne Zylberberg : elle vaut excellente transition. Elle pense en effet que "*la télématique isolera davantage l'individu*" - le 25.09.79[63],(ce qui n'est pas sans rappeler certaines positions du Président !). Elle résume l'essence de sa réflexion dans sa conclusion lorsqu'elle remarque que, "*en cloisonnant plus les individus tout en améliorant les communications, la télématique tue la communication. L'homme qui télécommuniquera*

⁷⁷⁹cf Watzlawick, op cit.

ne saura bientôt plus communiquer...". Ce qui dénonce bien l'emprise de l'idéologie de la communication et son action anti-communicationnelle, si *"la communication c'est avant tout, non seulement l'échange, mais aussi l'échange direct"*. Mais paradoxalement ce refus de l'imposture ne l'extrait pas du paradigme communicationnel : l'auteur demande la levée de la confusion entre *"les"* et *"la"*, mais l'équivoque de la communication, du mot lui-même, demeure. Implicitement l'auteur accorde la possibilité d'une équivalence potentielle entre *"les"* et *"la"* communication(s) puisque la première peut prendre la place, tuer, la seconde. Si la substitution n'était pas envisageable, alors la dénonciation n'aurait pas lieu d'être. C'est bien la peur même de la permutation qui pose une égalisation ... qui n'existe peut-être pas et n'existera peut être jamais ! La critique s'étouffe logiquement elle-même lorsqu'elle ne provient pas d'un changement de niveau. Cependant, cette difficulté à relativiser la communication est largement partagée : la section suivante montre combien l'efficacité critique des intellectuels eux-mêmes s'en trouve limitée !

Section III. Les <<intellectuels>> et L'inefficacité critique.

La critique est demeurée minoritaire. Pourquoi ? Singulièrement parce qu'un certain nombre de ceux dont on aurait pu attendre qu'ils dénoncent l'idéologie de la communication ne l'ont pas fait (cf, sous-section 1) ; nous verrons pourquoi. D'autres, dont on aurait pu espérer, au mieux il est vrai, une relative neutralité, l'ont largement soutenue (cf sous-section 2). Enfin, il reste ceux qui ont su développer une critique, parfois pertinente...mais dont il n'est pas sûr qu'ils se soient toujours efficacement libérés de son emprise (cf sous-section 3).

III.1. L'avortement politique.

Dès lors que l'informatique devient télématique, qu'elle s'inscrit sous l'orbe de la communication, elle semble perdre sa capacité de contrôle. Passée dans la machine-communication, l'informatique devient comme l'agneau, inoffensive...communicante, décentralisatrice la télématique ne peut qu'être bonne !

Ce que ne contredit pas cet article du 30.12.79[103], dans lequel Mathilde la Bardonnie s'entretient avec Jean d'Arcy sous un titre dont le thème lui est cher : *"défendre la liberté de communiquer"*. L'homme, qui nous rappelle que *"dès 1969 j'ai utilisé une expression qui n'existait pas: <<le droit de l'homme à communiquer>>"*, s'exprime sur la télématique. *"On brandit avec ce mot de télématique le vieux monstre du Big Brother dont G. Orwell parlait il y a presque 40 ans, on revient au schéma terrifiant du robot. On entretient soigneusement une vision très démodée remontant à l'époque des ordinateurs énormes. (...) Pourquoi donc l'opinion publique ne réagit-elle pas davantage aux deux hypothèses en jeu et qui sont l'extrême centralisation ou à l'opposé la décentralisation enfin rendue totalement possible ? Le rapport de S. Nora et A. Minc est très clair à ce propos : si on se laisse aller tout effectivement est prêt pour un contrôle de plus en plus serré de la société (...). [Cependant] on en est revenu à la crainte de la machine du type XIX s, au raisonnement que défend Daniel Cohn-Bendit selon lequel informatique égale nucléaire, égale danger. Il faut lutter contre cette vision fausse d'un progrès porteur uniquement de contrôle"*.

Un Droit de l'homme à communiquer peut-il exister indépendamment d'une idéologie de la communication ? Car, si l'on doit défendre ce droit, c'est bien parce que la communication est précieuse et positive. L'informatique communicante ne peut donc qu'être bonne-en-soi ! Ainsi, la communication s'offre en protection à la fois, contre l'excès de contrôle...et contre son contraire, qui se charge de le dénoncer ! Loin de faire l'objet d'une critique, la communication devient un espoir, un outil censé apporter le mieux ! Comme si communiquer pour communiquer était bon en soi ! Que l'on puisse <<communiquer>> par le truchement de technologies intellectuelles et de machines qui assurent le traitement et la circulation de l'information, voilà une position que ce travail ne renie pas, à condition qu'il soit bien compris d'une part, qu'il ne s'agit là que d'un type de communication, avec ses facilités et contraintes : une communication <<gestionnaire>> dirions-nous volontiers ; et que, d'autre part, la communication ne soit pas perçue comme leur seule fonction, qu'elle domine au point d'en oublier le contrôle justement. Qu'il faille en conclure à une substitution possible avec la communication inter-personnelle, voilà qui nous semble bien difficile à prouver : même une conversation téléphonique, qui reste comme telle une véritable conversation, n'en demeure pas moins très différente d'une relation nouée dans la présence physique, ou bien lorsque la télématique devient croit-on, communicante, les échanges se font dans l'anonymat -ce qui vaut négation de la communication sous prétexte de liberté. Or, plus l'instrument formalise et plus l'écart se creuse.

Comme l'informatique est d'abord pensée à travers le couple centralisation/décentralisation, si la centralisation équivaut au contrôle, alors, inversement, la décentralisation correspond au non-contrôle. C'est pourquoi toute opposition à la première s'élève en fondation sur la seconde. D'où la

valorisation de la communication...au détriment de toute lucidité vis-à-vis de l'informatique, en oubli (volontaire ?) de sa capacité intrinsèque au contrôle, quelle que soit l'architecture dans laquelle elle s'inscrit !

Voilà le piège dans lequel tombe, malgré sa bonne volonté (voire, à cause d'elle), Pierre Drouin ⁷⁸⁰, ce 22.03.80[21], dans son plaidoyer *"pour une communication à double sens"*. Nous avons déjà rencontré de multiples morceaux de cet article, déchiré entre les Chapitres précédents, il nous semble néanmoins suffisamment important pour en donner maintenant une version globale. *"Transpac, Vidéotex, Teletel, Euronet, Antiope, Prestel etc... Les vocables nouveaux nés du mariage de l'ordinateur et des réseaux de communications dansent dans la tête des citoyens et les étourdissent au point qu'il est difficile, malgré les livres ou les colloques à succès, de discerner les enjeux de cette mutation de la société. Qu'ils se rassurent : les pouvoirs publics ne sont guère plus avancés. Ils ne savent encore pas où vont vraiment mener les nouveaux services télématiques. Comme il arrive souvent dans cette phase d'accélération des découvertes, l'outil se présente avant même que soit né le besoin de s'en servir"*.

Ainsi donc il va de soi que cette fin des années 70- début des années 80 subit une *"mutation"*, est *"une phase d'accélération des découvertes"*. Mais la réponse à la question implicite de Drouin sur le pourquoi personne ne semble capable de produire une grille de lecture, un système de référence susceptible de déchiffrer ces changements, n'est-elle pas inclus dans le constat désabusé de l'auteur : n'est-elle pas due en grande partie aux préjugés ? Notamment à ceux qui fondent le cadre dans lequel cette société se pense : la *"mutation"*, *"l'accélération des découvertes"*, l'idée que désormais l'offre précède la demande. Mais que ressentaient les français du XIX^e siècle face à l'introduction du téléphone ? Celui-ci n'eut-il pas, lui aussi, à créer sa demande ? Ne confond-on pas facilement découvertes et innovations ? Paradoxe d'une société qui se voit en mouvement et incapable de le suivre, d'une société qui se pense comme s'échappant à elle-même : n'est-ce pas déjà baisser les bras ? N'est-ce pas se cantonner à parler pour obtenir une éventuelle compensation, mais qui vient toujours après-coup, plutôt que de réfléchir à la maîtrise ?

Rien à l'époque ne permettait d'affirmer, ni ne montre encore, que la télématique doivent représenter une *"mutation de la société"*, sinon ce que certains discours lui prêtait ⁷⁸¹. La télématique n'a remporté un vif succès qu'en France, et ceci pour des raisons de politique industrielle, qui n'ont rien à voir avec une quelconque irrépensible déferlante. Or, même ici la télématique n'a entraîné aucun bouleversement sociétal. Il y a loin ainsi du soupçon légitime qui doit peser sur la technique de pouvoir transformer, et peut-être de manière irréversible, la société qui la porte, à l'enregistrement sans autre forme d'inventaire de sa puissance irrésistible. Dans le premier cas, il est question de veille, dans

⁷⁸⁰Nous retenons Drouin comme <<intellectuel>> parce que ses articles se nourrissent toujours de leur lecture : son travail va bien au delà du seul journalisme.

⁷⁸¹Renvoyons encore une fois à V. Scardigli, qui a montré que du projet à la réalité, en ce domaine comme dans tout autre, l'écart s'avère bien réel, et si la tentative de concrétisation du projet produit effectivement quelque chose, ce n'est pas obligatoirement ce qui était attendu a priori : en effet, l'innovation naît "autour de la technique et non pas par la technique" (p238), c'est pourquoi nous découvrons une "télématique prétexte à la naissance d'une vie sociale locale, plutôt qu'une télématique cause de ce changement social" (p228), cf op cit.

le second, il s'agit d'auto-intoxication, car dès lors, et l'on retrouve Drouin, la rupture, le saut, devient à proprement parler impensable, et la technique tout autant.

Drouin poursuit son analyse en référence aux deux expériences de Vélizy et de Nantes, à partir desquelles, prétend-il, *"dès le départ, on voit poindre deux sociétés <<télématées>> : l'une où l'individu pourra en restant chez soi obtenir le maximum de renseignements (...); l'autre où il lui faudra au contraire aller à la rencontre d'autres usagers, pour s'informer efficacement. Dans le premier cas, on favorise une société introvertie, dans l'autre une société extravertie"*. La technique possède donc une capacité propre à modeler la société. N'est-ce pas penser cette technique elle-même comme orientée par celle de la communication, puisque suivant le modèle retenu, l'un ou l'autre type de société s'impose ? N'est-ce pas donner aux techniques de la communication une place privilégiée en son sein ? Où l'on voit que l'idéologie de la communication s'appuie également sur l'idéologie technicienne, tout en la recouvrant.

Drouin oppose <<vidéo-consommation>> et <<vidéo-communication>>, et craint avec J. Pomonti et G. Métayer [cf "La communication, besoin social ou marché ?", La documentation française], que la première ne s'impose, grâce à ses soutiens financiers. Aussi *"dans la phase actuelle des choses, l'homme risque d'être moins le maître de la communication qu'une <<cible passive de messages>> [rapport intérimaire sur les problèmes de la communication dans la société moderne ; UNESCO, 1978]. Tout se passe un peu, pensent J. Pomonti et G. Métayer, comme si le raisonnement adopté était le suivant: pourquoi chercher -en soi ou entre soi- ce qui est offert tout prêt (à consommer, à utiliser, à construire) par ceux dont le rôle est de trouver les réponses nouvelles à des questions encore informulées? La tentation est forte de procéder à l'amalgame simpliste : technique nouvelle=solution des problèmes"*. Certes, la mise en garde n'est que trop utile dans un monde dont ce travail (et d'autres avant lui) montre qu'il est largement dominé par l'idéologie techno-scientifique ; inversement supposer que les techniques nouvelles ne sont pas des solutions resterait tout aussi simpliste : ce qui n'est pas dit, et pourtant résoudrait une contradiction ; en effet il semble quelque peu étrange d'affirmer que la technique n'est pas censée résoudre tous les problèmes et d'en faire en même temps, le vecteur essentiel de changement de la société ; Or, les techniques de communication qui se sont imposées dans l'histoire participent bien au desserrement d'un problème...pour lequel elles pouvaient très bien n'avoir pas été destinées a priori, et sans devenir pour autant le coeur du changement social⁷⁸². Où l'on évite ainsi de tomber dans l'excès de l'idéologie de la communication, comme dans celui de sa négation...

"C'est vers la communication <<à double sens>>, concernant des <<groupes d'intérêts communs>> que les techniques et les politiques doivent évoluer pour éviter l'atomisation sociale". Drouin suit Pomonti et Métayer lorsqu'il avance qu'il existe trois lignes de forces qui bloquent cette évolution : *"le France ne sait pas gérer la <<surcomplexité>> urbaine", "la centralisation", "la tendance à l'élitisme"*. *"On ne pourra précisément lutter contre ces tendances lourdes que par l'orientation de la communication vers une redistribution des pouvoirs. <<En d'autres termes, qu'il y ait possibilité pour tous, et non pour quelques-uns, d'injecter ses propres messages sur les modes de*

⁷⁸²cf J. Beniger -op cit- et J. Perriault -op cit-, à deux échelles différentes.

transmission les plus appropriés. (...) Les techniques nouvelles peuvent (...) faire éclater les moules conçus au centre, et redonner, en de multiples points locaux, l'animation des petites places d'autrefois". La communication dont il est question est d'abord un instrument politique, qui se réclame comme tel et s'oppose ainsi au marché. La communication, modèle alternatif entre le marché et la technostructure, réinstaura la démocratie. Elle fonde de nouveaux liens, de nouvelles relations, qui déstabilisent les réseaux anciens, et la hiérarchie des pouvoirs. Mais la communication est aussi utopie politique, celle par lequel revivent les sociabilités anciennes et bonnes, déjà réanimées par le rapport Nora-Minc. Encore une fois, la critique prend elle-même sa source dans l'idéologie de la communication : ce n'est pas la communication comme cadre, comme modalité de pensée qui est récusée, mais un type d'organisation, un type d'informatique, centralisée et hiérarchisée. La communication ne perd pas, elle sauve. Elle n'est pas à critiquer, mais à promouvoir.

C'est également ce pour quoi milite Jean Voge (Président de L'IDATE, à l'époque Institut pour le développement et l'aménagement des télécommunications et de l'économie) en définitive, lorsque dans, *"Or noir et matière grise"* (le 24.02.80[15]), il s'interroge sur la <<crise>> (sur-titre/chapeau). Voge commence par constater une chute de la *"productivité dans le secteur privé aux Etats-Unis"* depuis la dernière guerre. Quid de cette décélération ? *"Je crois que la cause fondamentale doit être recherchée dans une inflation galopante des dépenses d'information nécessaire à l'organisation du système socio-économique"* ⁷⁸³. Comment résoudre cette crise de l'information/organisation ? *"Il faut trouver des moyens de sélection et de filtrage, permettant aux individus comme aux collectivités d'obtenir sans délai une information utile ou désirée"* ⁷⁸⁴, *ou de faire passer leurs messages à ceux auxquels ils sont destinés, sans que la communication ne soit bloquée par des goulets d'étranglement ou une pollution croissante et très onéreuse d'informations parasites*⁷⁸⁵, *ce sont là des objectifs difficiles à atteindre et qui ne pourront l'être sans doute que par une mutation profonde des institutions et de l'ordre établi, en mettant à profit les progrès extraordinaires des technologies électroniques (ou télélectroniques) de l'information. (...) Aussi les structures de réseaux télématiques évoluent-elles spontanément et irréversiblement, pour des raisons d'économie et aussi de fiabilité et de souplesse d'adaptation, vers une décentralisation de type cellulaire et non hiérarchique, portant à la fois sur les banques de données, les protocoles d'accès, les centres de traitement et les artères ou boucles de communication. Cette décentralisation, qui correspond à l'impératif économique en même temps qu'à une aspiration de toutes les couches de la société à la libre expression et à l'autonomie, devrait s'étendre non moins spontanément aux structures sociales, économiques et politiques"* (suit une prise de position en faveur de la déréglementation américaine censée la favoriser). *"Les technologies de l'information pourraient être celles d'une société confédérale formée de groupes, de collectivités locales, de petites entreprises, une <<société de macro-société>> suivant la formule de Jacques de Bourbon-Busset, interdépendantes et coordonnées, mais non subordonnées dans une*

⁷⁸³cf Où nous retrouvons, dans sa version économique, le phénomène du <<renversement>> indexé par D. Janicaud : la complexification de la <<solution>> engendre, à son tour, un <<problème>>, voilà également l'auto-entretien de la <<control revolution>> !

⁷⁸⁴La <<solution>> repose encore sur le principe du "plus de la même chose" -cf op cit-, en l'occurrence une valorisation du temps réel !

⁷⁸⁵Encore une <<réponse>> à Dreyfus et son informatique non-polluante !

hiérarchie pyramidale". Jean Voge rappelle la "prescience" de J. Von Neumann qui, dans <<Fortune>> de 1955, pointait le sous-dimensionnement et la sous-organisation de l'environnement du progrès technologique ⁷⁸⁶. En conclusion l'auteur fait référence à l'avènement d'"(...) *une nouvelle informatique moins localisée*", vecteur des changements.

La rationalisation bloque ? Rationalisons la rationalisation : il ne s'agit pas de changer de modèle, mais au contraire de le dupliquer en en modifiant seulement la forme (or, l'évolution est simple, qui repose sur une large <<spontanéité>> !). En effet, sa logique est bonne, seule pêche son architecture : il faut refluidifier la communication. Pour ce faire il suffit d'adopter un schéma décentralisé et les nouvelles technologies adaptées à sa concrétisation. La communication s'engorge ? L'information devient parasite ? Alors il convient d'y remédier avec encore plus de la même chose, ou presque : il suffit d'accélérer les flux et de reconfigurer le réseau. L'idéologie de la communication émerge dans cette incapacité à ne pas penser les problèmes qu'elle pose en ses propres termes, singulièrement techniciens ; lorsque l'on n'imagine tout simplement pas qu'il puisse y avoir aussi trop de réseaux, trop de machines, quelle qu'en soit l'architecture ; et surtout lorsque l'on ne semble plus conscient du Potlach en abîme dans lequel nous sommes lancés, lui-même perversément fondé sur les dysfonctionnements qu'il entraîne et donc les problèmes qu'il ne manque pas de soulever et de soumettre à sa propre sagacité... Si critique il y a, elle ne porte pas sur la communication (ni sur l'information ou l'informatique), mais au fond sur le modèle politique qui la gouvernait jusqu'à présent!

Nous retrouvons "*Gérard Métayer, contre le marché de la communication*" (sur-titré "*blocages*", Le 29/30.06.80[59]). Pierre Drouin s'entretient avec l'auteur de "*la société malade de ses communications*". Drouin demande : "*L'année 80 sera importante pour l'application en <<vraie grandeur>> de la télématique. (...) les chances de la <<video-consommation>> ou de la <<vidéo-communication>> vous paraissent-elles égales ?*".

"*Je crois profondément, [répond Métayer], que si ces outils apparaissent maintenant, s'ils retiennent autant l'attention des médias (...), c'est parce qu'ils sont lancés comme de nouveaux produits industriels et que par conséquent il faut ouvrir le marché, sensibiliser les futurs usagers à l'intérêt éventuel qu'ils présenteront et créer ce qu'en terme de marketing on appelle une image de marque (...). Mais je ne crois pas que le motif de leur introduction soit de tenter de résoudre les problèmes de communication dont souffre notre société*" ⁷⁸⁷. Or, selon Métayer "*le plus urgent, c'est sûrement de réparer les <<dégâts du progrès>>, pour citer le titre d'un bon bouquin de la CFDT. J'ai le sentiment que toute une fraction de la population (...) [a] perdu, en quelques années, la trame des réseaux naturels de la communication dont ils [sic] disposaient auparavant*".

⁷⁸⁶La course en avant de la Control revolution après elle-même n'est pas analysée en terme de dysfonctionnement mais plus simplement de sous-organisation : le <<plus de la même chose>>, qui est analysé comme pathologique par Watzlawick -cf op cit-, semble constituer un comportement <<normal>> de l'ingénieur !

⁷⁸⁷Leur origine industrielle/marketing, si elle peut faire douter de l'existence d'une réelle volonté de soulager quelque problème de communication, n'élimine en rien le fait qu'elle puisse le devenir...un détournement reste en effet toujours possible, ce qui ne veut pas dire obligatoire ! ; cf également J. Perriault, op cit.

Drouin : *"pourquoi la <<communication de groupe>> vous paraît-elle la plus difficile à mettre en oeuvre aujourd'hui?"*.

"Je crois, [réplique Métayer], qu'elle est difficile à mettre en oeuvre, non parce que l'on manque de moyens techniques. Ils existent depuis longtemps. Ils sont simples en fait. Mais ils se heurtent à une structure de pouvoir existante, très centralisée".

Nous l'avons vu, avec Beniger notamment, les dispositifs de communication du XIX^es et du premier XX^es ne percent pas en tant que moyens de résolution d'un problème de communication interpersonnelle, mais comme outil de gestion (ce qui, notamment avec le téléphone, n'exclut pas un usage interpersonnel). Or, en ce début des années 80, Métayer regrette clairement que les instruments technologiques de communication ne soient pas utilisés comme prothèses à une communication interpersonnelle défaillante (pour des raisons macro-sociologiques), mais voient leur usage seulement orienté par le marché.

Ainsi donc, ce n'est pas l'idée de suppléer à la déficience de la communication de groupe traditionnelle par la technique qui soutient la critique de Métayer, mais seulement la confiscation de ces techniques par les logiques du marché et de la centralisation du pouvoir. Métayer réclame que l'on ne confonde pas la demande induite par l'offre avec *"le besoin réel, [qui] est autre que cette demande artificiellement créée"*, et donne aux médias, à la presse notamment, mais aussi à la télévision, leur rôle dans le développement des capacités stratégiques de contournement des usagers faces à la centralisation (et non au technology assessment US, comme le propose encore aujourd'hui J.J. Salomon ⁷⁸⁸). N'est-ce pas de fait avouer, à l'inverse de ce que proclame le titre du livre de Métayer, que c'est en quelque sorte, <<la communication qui est malade de sa société>> ?

Le 2/3.11.80[109], Claude Durieux, dans *"mythes et réalités des nouvelles technologies"*, présente trois ouvrages, *"télématique, mythes et réalités"*, de Jean-Claude Quiniou, *"la vidéo, l'enfant et les institutions"*, de Ghislaine Azémard, et *"la télévision déchaînée"*, de Laurent Broomhead et Pierre Kohler. Nous ne nous arrêterons que sur le premier. En effet, son attitude offre une synthèse claire du pourquoi la critique de l'idéologie de la communication reste en définitive si faible : pour nombre de critiques potentiels, ce n'est pas la technique qui est en cause, ce n'est pas la communication qui est en question, mais un modèle politique capitaliste-centralisé. Dès lors l'idéologie de la communication devient même une arme contre lui : l'intérêt n'est pas au rendez-vous de la critique !

Durieux introduit son compte rendu par cette réflexion : *"l'accélération des progrès technologiques liés à l'usage courant de l'ordinateur et de l'informatique, [les microprocesseurs, les fibres optiques et les satellites de communication] (...), autant de sujets propres à inspirer ceux qui s'intéressent au développement de la communication. Cette explosion de l'audiovisuel annoncerait à terme, selon certains, la disparition de l'écrit. En attendant, ce sont encore les livres (...) qui expliquent le mieux cette (improbable) apocalypse"* (la parenthèse est de Durieux). Où l'on annonce la banalisation en cours de l'informatique, ce qui participe amplement à une réelle banalisation, nous le savons désormais. Une informatique qui, loin d'apparaître isolée, est englobée dans un mouvement qui

⁷⁸⁸cf le "Destin technologique".

intègre d'autres techniques de traitement et de circulation de l'information, et ce sous l'explicite bannière de la communication, de l'idéologie de la communication.

"Quiniou va résolument à contre-courant des idées reçues : non, la télématique n'est pas la panacée, non le <<tout satellite>> n'est pas la voie royale, non la malédiction d'une société presse-bouton n'est pas fatale. (...) [Quiniou pense que]<<ce n'est pas l'excès technique qui écrase l'homme, mais son développement limité, imparfait, orienté vers la création de richesses qui ne le concernent pas. (...) Transformer la civilisation en un <<service pour l'homme>> est devenu une tâche immédiate du mouvement autogestionnaire". Contre le rapport Nora-Minc, Quiniou, à la suite de F. Niney, déclare : *"<<alors qu'elle offre à l'autogestion généralisée une chance historique sans précédent, la télématique, prise dans le carcan des impérialismes économiques et politiques, se présente comme le nouvel enjeu stratégique à la fois de la concentration du pouvoir et de sa diffusion massive dans la société".*

Quiniou avait d'ailleurs lui-même présenté ses positions dans un article du Monde du 28.02.79[16], intitulé *"l'homme et l'innovation, au fil d'Ariane"*, et qui suit la même ligne de pente. Constat de l'auteur : *"<<la socialisation de l'information>> qu'annonçait le rapport Nora-Minc est entrée dans sa phase opérationnelle : licenciement dans les banques et à la SFP, annonce de 15 000 licenciements dans les industries téléphoniques et de la <<dissolution des professions de l'informatique>>. L'étage régalien de la société de consommation, <<celui où se détermine le projet collectif>> suivant l'expression de Simon Nora, ne renvoie pas l'ascenseur : <<il peut se servir du marché, mais ne doit pas reculer devant l'ordre et la régie directe>>".* Echec donc des idées du rapport Nora, mais pourquoi ? D'après l'auteur la France manque de pertinence dans ses investissements technologiques : elle choisit de lancer un satellite de télécommunication et non un satellite de télédiffusion (*"le <<tout satellite>> que le rapport Nora était chargé de valider, mascarade d'escorte du lanceur Ariane, montre aujourd'hui les limites de ses ambitions"*). *"Le <<tout satellite>> n'est pas en l'état de s'opposer à l'objectif des multinationales et de l'impérialisme américain de maîtriser les réseaux"*.

C'est à ce point que l'auteur note : *"on peut évoquer ici le préfiguration de la domination par les réseaux qu'à constituée l'introduction des premiers commutateurs électroniques IBM 3750 : on voit maintenant à quel point ce type d'innovations technologiques étaient un vecteur puissant de conditionnement aux normes de travail américaines, de contrôle épais et discrets et comment se restructurait, en fait, une nouvelle techno-culture que Marcuse décrivait depuis longtemps comme ces espèces d'autorisations d'épanchement au sein d'un contrôle et d'une répression de plus en plus serrés"*. Quiniou pointe sans ambiguïté la capacité intrinsèque de la technique à fixer des normes et à contrôler. Il est censé savoir de quoi il parle puisqu'il est présenté comme *"ingénieur-informaticien"*. Cependant, et c'est aussi le courant de pensée dans lequel l'auteur s'inscrit, un mélange Marx-Marcuse, qui le veut, il ne montre pas les choses telles quelles : la non-neutralité de la technique n'est affirmée que parce qu'elle, ou essentiellement parce qu'elle permet de dénoncer l'emprise de l'hégémonie américaine. Cette politisation a priori des problèmes occultent le phénomène le plus fondamental, à savoir que, quel que soit le régime politique, la technique informatique produit de la norme et du

contrôle. Encore une fois on opère une disjonction implicite entre l'univers du technique et l'univers du politique, qui soutient une constante surdétermination du technique par le politique. Le péché, la faute, sont toujours politiques, jamais techniques. Par où, au passage, l'on occulte le caractère intrinsèquement politique de l'informatique.

Si Durieux met le lecteur en garde contre les "*fantasmes*" et les "*choix politiques discutables*" de Quiniou ⁷⁸⁹, il n'empêche que les éléments retenus, les citations non récusées, valent acceptation tacite d'un sauvetage politique de la technique. Cette dernière n'est pas mauvaise en soi, c'est la logique économique-politique du capitalisme qui la pervertit...au point qu'il n'est pas permis à la technique télématique, "*chance historique*" de "*l'autogestion généralisée*", de s'exprimer en ce sens. Ce qui laisse clairement entendre que, sans l'obstacle impérialiste, la télématique serait susceptible de structurer le projet politique de l'autogestion.

III.2. Valorisation.

Dès 1979, M. Guillaume annonce qu'"*il faudra penser une société fragmentée*" (le 25.11.79[88]). En conclusion il s'interroge : "*la fin de l'économie ? Non. Simplement la fin de la domination d'un ordre qui n'aura duré que quelques décennies et n'aura été qu'une parenthèse dans l'histoire humaine. Qui devra laisser place à une société plus polymorphe, à des mutations plus sociologiques que technologiques, plus informationnelles que matérielles*". Certes, le mot communication n'est pas prononcé, mais nous avons reconnu le schéma d'une société toute indexée à ses impératifs, dans une ligne de pente de type autogestionnaire (cf l'introduction de ce Titre III) : où l'intellectuel se fait visionnaire et quelque peu prophète...

Nous connaissons bien désormais les positions d'A. Danzin : nous savons qu'elles ne visent pas à porter un regard critique sur l'informatique. Elles offrent même de sérieuses marques d'allégeance à l'idéologie de la communication. Reprenons cet article du 13.01.80[5], dans lequel Pierre Drouin s'entretient avec le Commissaire au plan responsable de la Commission <<technologie, croissance et progrès social>>, et intitulé : "*André Danzin, ni quiétiste, ni fataliste*". "*Nous avons connu une explosion de technologies qui, confrontées avec celles des besoins de communication et de transmission de l'information, est en train de donner un nouveau visage à notre société*". Où l'on voit que Danzin semble accepter comme évidente l'idée qu'il existe des <<besoins>> de communication : ce qui ne nous explique pas leur émergence, leur éclosion, mais tend par contre à faire le lit de l'idéologie de la communication. En effet si la communication relève du besoin, elle n'est pas tant un construit qu'un donné, elle n'est pas à questionner, ni à maîtriser, mais à satisfaire. Or, le besoin légitime aussi les dispositifs techniques qui l'assouviennent. Ceux-ci prennent la couleur de l'évidence, aussi ne s'étonnent-on pas de les voir modeler un "*nouveau visage à notre société*".

L'auteur ajoute, "*je suis tout à fait convaincu que les activités de l'information, qui sont aussi des activités de la connaissance, de la culture, de la communication, mais aussi de l'émotion*

⁷⁸⁹Traduction : selon A. Vitalis en effet, Quiniou exprime la position officielle du PCF !, cf op cit, p37.

esthétique, seront servies par ces armes technologiques nouvelles, qui engendreront des quantités de métiers imprévus. Ils aideront un homme qui deviendra un peu plus riche d'esprit". Certes, les <<activités de l'information>> ne sont pas limitées à la communication (et les ouvrir à la connaissance et à la culture relève, nous l'avons déjà souligné, de l'exagération), mais néanmoins celle-ci participe bien d'un enrichissement de l'esprit de l'homme par l'utilisation des technologies nouvelles ! On est très loin du contrôle, de la rationalisation, du formatage, bref de l'informatique...

La meilleure manière de faire passer une position idéologique pour une évidence, ne consiste-t-elle pas en sa naturalisation ? Puisque nous avons longuement étudié le problème au Titre premier, nous n'y reviendrons pas en détail, sauf à rappeler la thèse de Paul Trouillas. En effet, dans la *"révolution de l'intelligence"*, du 6/7.04.80[25], cet universitaire Lyonnais, membre de la Commission <<technologie, croissance et progrès social>> (à l'instar d'André Danzin) affirme qu'*"avec les ordinateurs c'est une nouvelle fonction cérébrale qui est à la fois reproduite et étendue : la mémoire. Médias et ordinateurs témoignent que la révolution technologique amplifie désormais les capacités nerveuses supérieures de l'homme"*. Certes, médias et ordinateurs restent différenciés ; ils participent néanmoins d'un même mouvement de fond, en continuité et dépassement des capacités nerveuses supérieures de l'homme. C'est pourquoi l'auteur n'hésite pas à prolonger cette logique du vivant jusqu'au niveau sociétal : *"l'évolution biologique (...) a mené l'espèce de petites cellules sociales, cloisonnées sur le plan technique, à l'humanité actuelle intégrée au niveau des technologies de communication et d'information"*. Naturalisation de l'idéologie de la communication : celle-ci ne relève pas de l'artifice (et l'ordinateur avec elle non plus), mais de la logique nécessaire des choses !

Octave Gélinier, Délégué général de l'association CEGOS, ce 20/21.04.80[38] s'interroge sur le *"visage [qu'aura] l'entreprise dans dix ans"* (ce n'est pas le titre). Son propos s'articule autour de l'idée que *"paradoxalement, à l'heure où la télématique facilite toute communication formalisée entre deux points quelconques, la structure de l'entreprise de demain sera conçue surtout pour promouvoir les communications personnalisées internes (...) ou externe (...)"*. Ce qui aura pour conséquence que *"dans la forme moderne [d'entreprise] qui développe -à la fois par les canaux informatiques et relationnels- une communication plus transparente, il sera de plus en plus difficile d'être chef"*. La régulation passera désormais par la concertation et la décentralisation.

L'idéologie de la communication, sous ses deux espèces, technique (*"grâce à la télématique [- dans le paragraphe précédent l'auteur fait aussi référence au micro-], chaque cellule [notons la métaphore biologique] sera irriguée d'informations formalisées (...)"*) et personnelle (*"les informations qualitatives, floues, émergentes, qui tiennent une si grande place dans l'étude de solutions et de décisions (...)"*), tient sur les fonds baptismaux la nouvelle entreprise, dans laquelle *"organiser sera l'art de créer des relations"*. Il est assez rare, ou nouveau, de constater que les deux espèces ne s'excluent pas, mais se révèlent complémentaires : on ne peut plus critiquer l'informatique au nom des relations personnelles (et réciproquement d'ailleurs) ; on peut même arguer d'une entre-régulation, d'une entre-compensation mutuelle (cf différence avec l'article du Professeur de relations publiques, ici même en conclusion de la troisième section) qui atténue d'autant les effets pervers de l'informatique. La protection est double d'ailleurs, puisque l'informatique elle-même est découpée

entre une bonne informatique, décentralisée et communicante, et une mauvaise, centralisée et non-communicante : il n'est plus possible de récuser l'informatique globalement, mais seulement sa forme centralisatrice. Bien évidemment décentralisation et communication recouvre et étouffe toute notion de contrôle : l'entreprise devient transparente [autre thème de prédilection d'une idéologie de la communication au sens large], puisqu'*"une présentation claire et crédible des finalités de l'entreprise, de son système de valeur et des critères de choix qui en découle paraîtra en 1990, un élément essentiel de direction"*. Aussi, *"les salariés pourraient lui apporter une adhésion plus ferme, source de nouvelles performances"* ⁷⁹⁰ .

III.3. Résistances et défaillances.

Sous la titre général *"les Etats-Unis et la guerre des communications"*, Y Stourdzé, alors Assistant à Dauphine, nous offre une réflexion en trois volets (les 13, 14 et 15.12.78[48][49][50]) essentielle pour la compréhension de l'évolution du paysage global des représentations de la communication dans lequel s'inscrit l'informatique de 1978. L'introduction générale, qui n'est apparemment pas d'Y. Stourdzé, commence par cette phrase : *"le thème de la communication est aujourd'hui sur le devant de la scène"*. Il induit pour nous deux questions-clés, à savoir, de quelle communication s'agit-il, que ce passe-t-il sur cette scène ?

(I. Affaiblir l'administration)

Cette communication repose d'abord sur les télécommunications, et par extension à ce jour inévitable, sur ce que depuis peu il est convenu d'appeler la télématique (mot d'emblée adopté et utilisé sans guillemets -sur la télématique voir ici même section 2). L'informatique est réquisitionnée au passage, elle n'occupe pas le centre du jeu, mais, et c'est une position à la fois plus discrète et plus forte, elle participe pleinement de la définition de son aire, en co-responsabilité avec les télécoms. Stourdzé, dans la ligne d'Attali ou de Mercouroff, subsume l'informatique sous le paradigme de la communication. Mais son approche n'est pas pour autant <<communicationnelle>>, elle vise à décrire les transformations qui affectent la régulation des télé-communications (quel que soit le vecteur ou le média) aux Etats-Unis. La démarche relève d'abord de la science-politique.

⁷⁹⁰Pour un bon bilan des relations Entreprise-Communication pendant la décennie 80, cf B. Miège, "La société conquise par la communication", Chapitre 2 ; selon Miège ce rapport reste mal analysé : en effet, "phénomène de mode et/ou discours de la modernité, la communication aurait essentiellement un effet mobilisateur. Elle serait une modalité, plus ou moins conjoncturelle, de la construction du nouvel imaginaire, accompagnant l'entreprise dans l'accomplissement de ses nouvelles responsabilités sociétales. Cette façon de concevoir la communication des entreprises nous paraît profondément réductrice, et ce, doublement : -d'une part en mettant l'accent unilatéralement sur la dimension discursive de la communication, elle s'interdit d'en penser la complexité et d'en rechercher les <<effets>> dans le fonctionnement des entreprises ou les modifications des savoir-faire ; -d'autre part, en la considérant comme un phénomène passager, elle se refuse à l'envisager comme un fait historique, en rapport étroit avec la restructuration/modernisation des entreprises du monde occidental" ; nous ouvririons volontiers ces remarques sur une perspective historique encore plus profonde en reliant ce <<fait>> au mouvement plus global de la Control revolution, dont il ne serait que l'avatar actuel (d'ailleurs B. Miège ne limite pas la communication à la seule publicité, voire identité, mais la connecte à l'organisation du travail, tant de bureau que productif).

Quelle notion-clé l'auteur rapporte-t-il de son voyage aux USA ? *"Le mot d'ordre le plus répété aujourd'hui à Washington est incontestablement <<deregulation>>".* Voilà à la fois l'arme et l'enjeu de la guerre des communications qu'annonce le titre de l'article. *"Avec la proposition du nouveau Communication Act déposé sur le bureau du Congrès (...) nous nous trouvons aux antipodes de l'idée d'un renforcement des prérogatives régaliennes de l'Etat telle qu'elle vient d'être formulée dans le rapport Nora-Minc. [S]es rédacteurs (...) réclament en effet une refonte complète des règles du jeu définies par l'acte de communication de 1934 (...), cette bible réglementaire (...). (...) La télématique, lorsque l'on parcourt la proposition du nouveau <<Communication Act>>, semble bien à la fois constituer une toile de fond et servir de prétexte à un débat plus général. Ce débat peut se résumer en ceci : qu'en est-il aujourd'hui de l'efficacité d'une tutelle administrative ?".* L'heure, aux USA est au marché, non à l'exercice de prospective à la française.

(II. La mort <<du protectionnisme alvéolaire>>.)

Stourdzé ouvre son deuxième volet par une réflexion plutôt déstabilisante pour la France de l'époque : *"La communication est-elle un art, une philosophie, une science, une politique ? Pour les entreprises américaines, peu importe, elle est en passe de devenir un marché".* Cette stratégie s'oppose directement à ce que l'auteur propose d'appeler <<le protectionnisme alvéolaire>> : *"ce protectionnisme de l'intérieur (...) affectait les services, qu'ils soient publics ou privés, lesquels se sont cantonnés dans l'illusion qu'ils étaient par nature hors d'atteinte. Le tertiaire, prétendait-on naïvement, restera impropre par essence à toute augmentation sensible de la productivité. (...) Or, (...) les systèmes de communication aujourd'hui expérimentés sont les outils autorisant un accès direct aux secteurs prétendument protégés. (...) Le processus engagé désormais aux Etats-Unis risque (...) de prendre tout le monde à contre-pied. Car les divers efforts engagés en France, et ailleurs, ont en général consisté à coller au mieux au modèle américain. Et c'est au moment où ces copies, coûteuses, pensent enfin pouvoir rivaliser avec leur modèle qu'elles vont découvrir que celui-ci n'existent déjà plus. Là où des gros ordinateurs étaient attendus arrive la micro-informatique, là où des câbles sont installés arrivent des satellites, là où les grosses sociétés d'ordinateurs étaient singées arrivent les petits entrepreneurs de la Silicon Valley".*

(III. La dislocation des marchés.)

"Dans une économie post-industrielle comme celle des Etats-Unis où, semble-t-il, déjà plus de 50% de la population active se consacre, à un titre ou à un autre, à la manipulation de l'information, les télématiciens vont détenir les postes-clés. (...) Dans le cas nord-américain, la dissociation du champ de la communication apparaîtrait comme une condition indispensable à l'apparition de nouveaux marchés. Mais ne nous y trompons pas : ces nouveaux marchés ne seront pas la projection dans l'avenir des tendances antérieures. En particulier le modèle français selon lequel le pouvoir central et hiérarchisé devrait joindre à ses attributions la gestion de nouveaux réseaux et (...), devenir le dispensateur de services nouveaux constitue une illusion dangereuse". En effet, *"la conquête de la société de communication passe plutôt par la mise en place de systèmes qui transgressent nécessairement les limites habituelles des compétences et des attributions. (...) La société informationnelle qui se développe rompt avec les modèles que ses partisans ou contempteurs avaient*

tracés. (...) La télématique relève désormais d'une stratégie de dislocation de l'univers des télécommunications comme de la mise en évidence de marchés différenciés et rémunérateurs. (...) La technologie, à l'instar du programme d'«automatisation» de la caisse de retraite de la sécurité sociale américaine, doit participer à un processus global et systématique de transformation du service public. Il ne s'agit plus d'ajouter un ordinateur à un autre ordinateur, mais de créer un nouveau système de relations avec le public. Au fond, au moment même où la défiance des citoyens s'exprime de plus en plus nettement, les pouvoirs publics n'ont guère d'autres cartes à jouer que de développer des gammes de services novateurs susceptibles d'apparaître comme des améliorations notables des conditions de vie. Mais, pour ce faire, il faut commencer par autopsier, puis ensuite revitaliser des services publics atteints de gangrène bureaucratique".

Comme le soulignait clairement l'article du 2.12.78 sur l'informatisation de la Californie, les américains, plus pragmatiques, ne se posent pas de questions, ils font. Or, par contagion, leurs «fares» engendrent systématiquement des effets directs puissants sur l'Europe. Celle-ci n'abdique pas toujours, mais toujours subie une réelle déstabilisation. La «deregulation» a fait son chemin depuis ⁷⁹¹ et ses contre-coups se sont fait sentir, notamment dans l'infléchissement des attitudes des opérateurs publics des télécommunications. Article, donc, quelque peu prophétique sur le fond, et tout autant, non pas dans la forme, mais sur le point de vue à partir duquel parle l'auteur .

Car la communication s'agite, et emporte l'informatique dans les remous de son tourbillon. Au moins au niveau des représentations. Parce que les spécialistes s'accordent à reconnaître qu'un hiatus persiste entre les réseaux des ingénieurs des télécommunications et ceux des ingénieurs informaticiens: comme le montre bien F. du Castel ou A. Glokowski ⁷⁹² deux logiques, au mieux coexistent, au pire s'opposent plus qu'elles ne se fondent. Les chasses croisées d'IBM et d'ATT sur les terres du voisin n'ont guère été concluantes. Et pourtant le rapport Nora-Minc, cette série d'article d'Y. Stourdzé, ont travaillé les esprits dans le sens de la symbiose. En définitive, peut-être malgré eux, ils ont contribué à faire le jeu, voire le lit, de l'idéologie de la communication.

En effet, lorsque l'auteur manipule des expressions du type : "les télématiciens vont détenir les postes-clés" ou "la conquête de la société de communication passe...", il déborde de son cadre premier, celui-ci de la science politique, pour participer à l'installation de l'idéologie de la communication. Il ne s'agit en effet, non plus seulement d'un constat, mais de prophétie et d'engagement : il s'inscrit dans ce courant pour lequel l'avènement d'une société de la communication ne fait pas de doute, comme si, elle aussi, relevait de l'évidence, de la nature des choses!

Nous avons vu en son temps comment l'idéologie technicienne en s'appuyant sur le marché repoussait encore un peu plus le moment critique. Il en va de même avec l'idéologie de la communication. Si la communication est un marché (comme le prétendent les américains selon Y. Stourdzé), alors s'impose inévitablement l'impératif d'en jouer le jeu afin de ne pas prendre de retard.

⁷⁹¹cf notamment, J.P. Simon, "L'esprit des règles, réseaux et réglementation aux Etats-Unis" ; N. Curien et M. Gensollen, "Economie des télécommunications" ; J.P. Chamoux, "Télécoms, la fin des privilèges" ; P. Temin, "The fall of the Bell system".

⁷⁹²op cit, ici même p33.

C'est, malgré une apparence dénonciatrice, ce dont nous entretient également cet article du Monde Dimanche le 16.09.79[55], qui, sous la rubrique "télématique", titre : *"menace américaine sur la culture"*. J.H Lorenzi et E. Le Boucher ont écrit l'ouvrage "Mémoires volées", J.M. Quatrepoint s'en entretient avec eux. Constat de fond : *"ne nous y trompons pas, nous sommes déjà entrés dans la civilisation télématique"*. Or, *"il faut savoir que la France perd, progressivement, la maîtrise de son avenir industriel dans ces secteurs"*. Suit une défense de la filière électronique dont s'étonne J.M. Quatrepoint : *"A vous lire, on a un peu l'impression qu'informatique est synonyme de chômage et d'aliénation culturelle, alors pourquoi ce plaidoyer en faveur de la filière électronique ?"*

Réponse des auteurs : *"D'abord nous n'avons pas le choix. L'informatique s'impose à nous. (...) Ce n'est que lorsque nous aurons la parfaite maîtrise industrielle des outils que nous pourrons nous permettre de faire des choix sur leur utilisation sociale"*. Ce qui suppose par exemple que *"n'importe qui devrait pouvoir diffuser sur les réseaux ses propres informations"*, c'est-à-dire l'égalité dans l'accessibilité. Or, les mêmes auteurs soulignent que, *"sous des formes diverses un marché mondial de la culture apparaît, dominé de fait par les Etats-Unis. Demain, si l'on n'y prend pas garde, il faudra s'adresser à la banque de données du Sénat des Etats-Unis ou d'une quelconque firme privée d'outre-Atlantique, pour apprendre ce qui s'est passé le 14 juillet 1789. Peu à peu, les américains nous volent nos mémoires"*. Ainsi l'intégration économique du monde induit, d'une région l'autre, une nécessité technique qui impose la présence de la machine et/par la maîtrise de son processus de production, avant toute réflexion sur les usages. Aussi ceux-ci se trouvent-ils soumis non à un modèle de type démocratique mais bien à une logique de la puissance. La communication se présente bien comme un marché à la structure déjà modelée par des USA qui vont imposer un <<ticket d'entrée>> de niveau élevé. Ce que nous apprennent nos auteurs, quoiqu'ils espèrent toujours qu'un modèle de type démocratique pourra émerger en France (espoir motivé plus par une volonté de s'opposer à une logique administrative que par leur analyse de l'état du marché), et quoiqu'ils oublient de signaler que le développement de ce marché est soutenu et/ou produit par une sécrétion idéologique - l'idéologie de la communication- qui, plus que *"l'évolution technologique"*, conditionne *"l'aliénation culturelle"*. A son tour cette idéologie de la communication prend appui sur le marché pour imposer son produit : elle-même, comme cadre de pensée !

Avec le marché et l'idéologie de la communication il n'est plus question de s'interroger sur les fondements, il ne s'agit plus de mettre le phénomène en perspective, mais bien de coller à lui, de s'intéresser à son fonctionnement et à son efficacité (où l'on rejoint le Titre 1). Ce que confirme E. Rohde, le 28.09.80[96], lorsqu'il présente *"J.P. Chamoux et les multinationales de l'information"*. Rohde souligne qu'*"à l'heure où les moyens audiovisuels, les supports de télécommunications et l'informatique nouent des liens toujours plus étroits, les nations du monde occidental s'engagent dans une <<bataille de l'information>> dont l'auteur [de <<l'information sans frontière>>] évoque ici les enjeux"*. *"Tant que les hommes communiquaient par la parole et l'écrit traditionnel, [déclare Chamoux], il n'y avait pas d'autres problèmes que d'acheminer la voix ou le message écrit. A partir du moment où les moyens de communication de masse impliquent une lourde infrastructure industrielle, la liberté de communiquer dépend de la maîtrise des moyens de transmission et de traitement. (...) Or,*

l'infrastructure des communications est devenue internationale. (...) Il faut s'affranchir des frontières si l'on veut imposer un produit d'information".

Rohde en vient cependant à lui demander : *"ne croyez-vous pas que cette course à la compétitivité (...) ne se fasse au détriment de considérations humaines ?"*. Ce à quoi Chamoux réplique : *"il peut y avoir un paradoxe entre compétitivité et convivialité. Mais nous n'avons pas le choix. Nous devons tirer parti des économies d'échelle, donc produire des matériels très standards, peu chers et en grande quantités. Il n'y aura de convivialité qu'en maîtrisant ce support"*. La dimension internationale fixe un impératif, celui de la survie économique. Dans le cadre de ce jeu, aucune place n'est prévue qui soit susceptible d'accueillir la possibilité d'une interrogation sur la pertinence de la présence d'une technique : si celle-ci existe, alors elle peut représenter un atout dans la guerre techno-économique. Seule cette légitimité compte, tout le reste en découle. Or, dans ce monde, les techniques tendent à se connecter : d'où un coût économique de plus en plus élevé. Il s'agit donc de les rentabiliser, et ce transnationalement, et non de les questionner. L'idéologie de la communication trouve un précieux allié dans cet impératif de mondialisation : il lui offre une <<<nécessité>> fortement légitimée aujourd'hui !

La critique jusqu'à présent rend les armes devant le marché et les considérations internationales. Elle ne retrouve pertinence qu'avec cette réaction écologique au rapport Nora-Minc : Alain Mamou-Mani et Maurice Ronai, le 29.09.78[35], s'interrogent : *"une télématique conviviale ?"* Les auteurs pensent que *"la multiplication, la décentralisation des réseaux, des banques de données ne conduisent pas nécessairement à une société conviviale"*. Où se retrouve mise en cause l'idée suivant laquelle la <<communication>> mènerait obligatoirement à la démocratie : si une certaine configuration du réseau peut représenter concrètement le schéma du partage, ce dernier peut néanmoins exister en dehors de tout support technique. Il n'y a pas réversibilité : or, à l'inverse l'idéologie embraye justement sur cette idée !

Cependant cette résistance à l'idéologie de la communication restera des plus rares, car, nous allons le voir, même ceux qui jouent volontiers la critique, voire la dénonciation, peuvent néanmoins faire le jeu de l'idéologie de la communication.

Version la plus faible de cette tendance, cet article de P. Flichy intitulé *"Mc Luhan à Wall Street"* (le 07.12.80[124] : *"derrière le vidéotexte c'est tout le problème de l'informatique domestique qui est posé. L'utilisation d'un écran de visualisation pour recevoir l'information alphanumérique en liaison avec un clavier peut être réalisée soit dans le cadre de réseaux de télécoms, soit par l'intermédiaire d'un micro-ordinateur. Dans les deux cas il s'agit incontestablement d'un nouvel usage social introduisant une nouvelle médiation entre l'homme et son environnement. (...) Pour le public, le vidéotex constitue aussi une pratique sociale radicalement nouvelle : le téléviseur deviendra un terminal de messages alphanumériques, la demande d'information devra s'exprimer par l'intermédiaire d'un clavier de machine à écrire. L'utilisateur sera amené non seulement à apprendre à s'en servir, mais aussi à exprimer sa demande en tenant compte des classements logiques d'information de la banque de données. On le voit, l'appropriation du vidéotex par le public risque de poser des problèmes de même ampleur que ceux de la vidéo au début des années 70"*. Que reproche-t-

on aux machines à communiquer ? Non une substitution abusive, une usurpation illégitime, mais au contraire de mal communiquer, de façon trop rigide et peu accessible ; au fond de n'être que des machines ! L'idéologie de la communication ne joue pas seulement au niveau de la valorisation unilatérale de la technique de communication (censée introduire "*une nouvelle médiation de l'homme à son environnement*", rien de moins !), mais également, et nous avons déjà rencontré ce type d'inversion, dans la dénonciation d'une ergonomie insuffisante.

Michel Capdupuy et Jean Riondet, sociologues, avancent le 09.01.79[3] que "*l'informatique va provoquer techniquement l'apparition de nouveaux réseaux de communication pénétrant tous les pores de la vie sociale. (...) L'informatique, en provoquant cette explosion de l'information, va permettre d'entretenir l'illusion d'une autonomie individuelle et faire apparaître des modes de vie sociale rendant illisible les formes de pouvoir. En effet, l'entreprise, l'école, les services sociaux..., qui constituaient les anciennes formes de socialisation et de contrôle social, ne se verront assigner qu'un rôle de dissuasion*". Certes, il s'agit bien de prévenir et de combattre certains leurres. Néanmoins, la motivation de leur critique se source à l'idéologie de la communication : c'est bien parce qu'ils acceptent de croire à un avenir potentiellement saturé par la communication (qu'ils affectent d'un signe négatif, alors que d'autres le connotent positivement), qu'ils travaillent à sa dénonciation ! Les auteurs n'ont pas réussi à s'extraire de l'espace délimité par l'idéologie de la communication, leur critique elle-même en reste piégée.

La télématique récuse les anciens savoirs, les anciens pouvoirs, croit-on apprendre. Où l'on voit plutôt que l'idéologie de la communication liquide l'histoire ⁷⁹³, celle de l'objet sur lequel intervient l'informatique, mais aussi, et dans le même mouvement, celle de l'informatique elle-même. La télé-informatique efface les formes anciennes de pouvoirs, elle les remplace mais n'est pas elle-même reconnue comme telle, elle n'est pas une forme de pouvoir, elle le porte, le vectorise. Où l'idéologie de la communication réduit l'informatique à un canal, à un support neutre et la sauve du politique ⁷⁹⁴.

Ainsi, seuls Ronai et Mamou-mani paraissent être parvenus à prendre suffisamment de distance pour remettre en cause l'idée que la technique puisse réellement mener à la convivialité ! Pourtant l'article suivant, malgré ses limites, va beaucoup plus loin, et surtout beaucoup plus profond : il se révèle le seul à partir duquel il soit possible l'élaborer un <<modèle>> de l'idéologie de la communication.

La critique peut s'avérer des plus pertinentes et des plus riches, et pourtant bientôt se retrouver bloquée sous l'effet particulièrement néfaste de ce que l'on pourrait appeler un <<syndrome de Tchernobyl>> ⁷⁹⁵ : comme l'accident nucléaire n'arrive qu'aux autres, la communication ne pourrait

⁷⁹³"L'histoire est notre référentiel perdu, c'est-à-dire notre mythe" écrit J. Baudrillard, cf "Simulacres et simulation", p69.

⁷⁹⁴Or, une telle neutralité est illusoire, et fait ainsi signe vers la position idéologique. Car, comme le dit si bien P. Lévy, "si tout processus est interfaçage, donc traduction, c'est que presque rien ne parle la même langue ni ne suit la même norme, c'est qu'aucun message ne se transmet tel quel, dans un milieu conducteur neutre, mais doit au contraire franchir des discontinuités qui le métamorphosent", cf "les technologies de l'intelligence", p207.

⁷⁹⁵A ne pas confondre avec le <<syndrome de technobyl>> par lequel Y. Lasfargues -cf "Techno-jolies, technofolies", désigne cette réaction de méfiance, voire de rejet vis-à-vis de la technique, qui s'est fait jour après l'accident de Tchernobyl.

affecter l'Europe ! Serait-ce l'ultime ruse de l'idéologie de la communication, que de faire croire à certains qu'ils en sont immunisés, avant même toute vaccination, par nature culturelle en quelque sorte!

J.L. Missika et D. Wolton soulignent le 24.03.79[23], *"le paradoxe de la communication aux Etats-Unis"*. D'abord un constat : *"télécommunications, informatique. Quand on passe de l'Europe aux Etats-Unis, on a l'impression de ne pas parler de la même chose. Et même en Europe, d'un pays à l'autre, les choses varient. <<Communication>> en Amérique, <<télématique>> en France, <<microelectronic>> en Grande-Bretagne, la réalité technologique est la même, mais non ce à quoi elle s'applique. Et le climat dans lequel elle se développe est fort différent. (...)*

La tendance à vouloir donner un sens à des phénomènes qui ne prennent leur poids et leur signification sociale que très lentement est donc moins forte aux Etats-Unis qu'en Europe. (...) L'approche américaine présente l'avantage de ne pas investir la technique de trop d'espoirs ou de craintes sociales. (...) Mais les risques d'une telle démarche sont aussi importants : laisser de côté les problèmes sociaux et culturels, traiter toutes résistances comme des archaïsmes, s'en tenir au credo de l'adaptation au changement.(...) [En France] on parle de rôle des pouvoirs publics, politique d'utilisation, finalité sociale, (...) [aux Etats-Unis] on entend principalement les mots business et communication. Business bien sur, parce que IBM, Control Data, Texas instrument...sont américains. Mais communication? (...) Cet appel à la communication ne renvoie-t-il pas à une société où l'intégration sociale, culturelle, ethnique, est souvent récente et fragile ? La diversité et l'hétérogénéité, traits dominants de la culture américaine, expliquent peut-être cette quête de la communication qui, si elle précède ces nouvelles techniques, pense y trouver son outil miraculeux ?" Partage du monde : la culture comme problème aux USA, le social comme problème à l'Europe, la communication comme mode d'intégration d'un côté, l'Etat et ses régulations de l'autre. Que la réflexion globale puisse s'imposer plus facilement dans le second cas ne fait guère de doute, mais est-ce pour autant la "finalité sociale" elle-même qui y gagne ? N'est-ce pas plutôt la stratégie de l'Etat (ou de l'un de ses segments) qui acquiert ainsi une légitimité propre à crédibiliser une action déjà en cours, une orientation déjà définie ?

"Ce qui nous a frappé aux Etats-Unis, c'est que toutes les applications de services que nous avons pu voir allaient dans le sens d'une rationalisation de la vie quotidienne ⁷⁹⁶. (...) Le paradoxe est peut-être que, sous couvert de communication, se révèle plus encore une coupure entre ceux qui travaillent, habitent, consomment, voyagent normalement...qui croient que la société est fonctionnelle, et les <<zombies>> qui dérangent cette croyance".

La fonction remplie par la communication, pertinemment dénoncée comme une opération d'occultation, de mise en incompréhension de tout mode de faire ou de penser <<autre>>, renvoie très exactement à celle d'une idéologie. Or, cette idéologie fonctionne, ici, sur trois plans : d'une part, elle se présente comme ce que l'on pourrait appeler l'idéologie absolue. En effet, "<<communication

⁷⁹⁶Ce pays n'est-il pas le lieu de naissance de la "Control revolution", et celui où elle s'est le mieux adaptée : les USA sont modelés par cette révolution comme cette dernière est avant tout américaine. Où l'on ne prétend bien évidemment pas réduire les Etats-Unis à cette seule dimension, ni que la Control revolution n'a pas été exportée avec succès !

technology>> (...) ça ne veut rien dire et ça laisse ouvert l'espace de l'invention !". La communication doit se penser sur le mode de la variable : elle est susceptible de prendre toutes les valeurs, et pour ce faire, n'en possède aucune (cf le "joker" de M. Serres in "Le parasite", p214 ; cf aussi P. Breton, "L'utopie de la communication", notamment le Chapitre 7). D'autre part, la communication développe un discours sur la société en décalage avec elle-même : elle dit le lien, la relation, aussi, ceux qui ne s'y inscrivent pas, s'excluent, par ce qui ne peut être lu par ses tenants que comme un refus. La communication renforce le groupe des citoyens <<normaux>> (c'est-à-dire normés et normalisant), qui, à l'image de la Grèce ancienne, ne rassemble pas l'ensemble de la population : sont citoyens ceux qui sont homogènes au système globalement conditionné par la rationalité de la communication machinique. Citoyen par la machine ?

"Là-bas, dans le torrent des initiatives privées, les interrogations sur la société ont du mal à se faire entendre, tant la double obsession de la rationalité et de la communication semble pouvoir résoudre tous les problèmes. Tandis que, en France comme en Europe, où les tensions sont plus sociales que culturelles, les questions de finalité des outils de communication ont plus de poids". Les USA sont déjà pris dans l'idéologie de la communication et son efficacité : ils ne peuvent plus effectuer le changement de niveau qui leur permettrait de voir globalement la société. Ils se situent à l'intérieur du processus, quel qu'il soit, sans distance par rapport à lui. L. Sfez a déjà débusqué cette manière d'être englué <<dans>> les choses (et de la revendiquer !) ⁷⁹⁷. Cette troisième caractéristique se révèle l'un des effets les plus déstructurant de l'idéologie de la communication : elle bloque la possibilité même du changement de niveau ou du changement d'échelle. Or, sans cette opération fondamentale, pas de compréhension, seulement de l'action.

Il semblerait, à lire les auteurs, que l'Europe, par la grâce d'une configuration sociale différente, puisse échapper à l'idéologie de la communication. Ce qui, en suivant la problématique de Missika et Wolton, laisse supposer l'incapacité de la communication à appréhender les problèmes sociaux. N'est-ce pas une manière de se rassurer ? Car, il n'y a aucune raison pour que les trois propriétés que nous avons souligné, à partir du texte seul des deux auteurs, à savoir, se comporter comme une <<variable>>, pouvoir se prendre soi-même comme valeur théorique (la seule <<bonne>> valeur pour la variable c'est la variabilité même, en dehors de toute valeur singulière) au travers d'un système machinique à l'accès limité de fait, pouvoir bloquer toute possibilité de changer de niveau, ne soit pas applicable aux problèmes <<sociaux>> autant qu'aux problèmes <<culturels>>. On peut très bien imaginer la communication se substituer au social, réduire tout problème social à un problème de communication : c'est bien la tendance que développent la fin des années 80-début des années 90. "La politique du gouvernement est bonne, nous dit-on, mais si elle est mal comprise des électeurs, c'est qu'il y a <<problème de communication>>. L'entreprise a de bons produits mais son <<image>> est <<floue>> aux yeux de la clientèle, ce qui explique sa mauvaise implantation sur le marché. Telle personne est <<mal dans sa peau>>, c'est qu'elle communique mal et que son image n'est pas positive" ⁷⁹⁸. Et l'on peut même aller plus loin encore, car non seulement tout peut faire l'objet d'une traduction

⁷⁹⁷Cf "Critique de la communication".

⁷⁹⁸cf P. Breton "L'utopie de la communication", p120.

en terme de problème/solution de communication, mais qui plus est la communication devient active et transforme ainsi de plus en plus d'activités, c'est-à-dire les réoriente en fonction de son regard (c'est un <<effet formatage>>) : les médias pré-jugent nombre d'affaires ⁷⁹⁹, les médias <> la guerre, en ce sens que celle-ci se structure, s'organise temporellement, se visibilise en fonction d'eux ⁸⁰⁰, les médias construisent pleinement l'événement sportif ⁸⁰¹. L'Europe n'est pas vaccinée par sa culture longue contre l'idéologie de la communication. Que les idéologies traditionnelles tombent en panne, entrent en crise, elle se laissera facilement tenter.

Qui plus est, notons que l'informatique, si elle apparaît encore en Europe, notamment en France, en filigrane dans le mot <<télématique>>, du moins disparaît-elle complètement aux USA sous l'expression attrape-tout de <<communication technology>>. Si l'informatique s'évanouit, elle emporte avec elle son caractère intrinsèquement politique. Celui-ci se trouve recouvert d'une couche supplémentaire, et ne devient ainsi que très difficilement, voire plus du tout, repérable. Un double changement de niveau vaut protection de très haut degré : il faut passer de la communication à l'informatique d'une part, puis de celle-ci à ses propriétés politiques. La route est longue et surtout jamais signalée, il faut donc la tracer, ce qui n'intéresse évidemment qu'une population marginale d'universitaires.

Enfin donc, si aux USA la communication précède les machines, en Europe, il y a concomitance (au moins au niveau du grand public). D'où cet effet paradoxal : c'est au moment où l'informatique peut s'imposer <<idéologiquement>> (et s'impose déjà largement pratiquement) qu'elle est rongée et bientôt dissoute par la communication.

Conclusion de la troisième section.

Francis Dumont, Directeur du département communication sociale et relations publiques à l'Université Paris-Nord, ce 16.06.79[41] nous offre son sentiment sur *"l'équivoque de la communication"*. *"Il ne s'agit pas de mettre en cause l'évidence ; les messages sont porteurs d'information et l'information, à son tour, est le produit de l'acte qu'est la communication. Il s'agit de mettre en cause la captation de la communication comme la principale expression de l'ère technologique, alors que sa vocation est d'équilibrer la civilisation technicienne par ce qui subsiste de moderne dans la civilisation, de culture, d'utile pour préserver la personne, de plus en plus subjuguée par tout ce qui doit être à son service, et non l'asservir"*.

L'idée de *"mettre en cause la captation de la communication comme la principale expression de l'ère technologique"*, veut sauver la communication interpersonnelle, de ce que nous appelons l'idéologie de la communication. Mais la réflexion de l'auteur se révèle le symétrique (complémentaire et non inverse) de celle menée par ce travail : là où nous constatons l'embrigadement de la manière de

⁷⁹⁹cf le dossier de "Médiapouvoirs" n° 22 sur "Justice et médias", dans lequel C. Furet parle du "pouvoir de condamnation des médias", p114.

⁸⁰⁰cf A. Mattelart, "La communication-monde", Chapitre 5, "Le golfe, une guerre post-moderne ?"

⁸⁰¹cf le dossier "Sport et médias" du n°57 de la revue Réseau.

penser l'informatique sous la bannière de l'idéologie de la communication, lui voit la réduction de la communication aux techniques dites de communication. Pourtant la communication s'est déjà traduite par une sécrétion idéologique dans le domaine des relations publiques, ce que dénonce l'auteur : face *"à la finalité humaine et sociale des relations publiques, force est d'admettre que, dans la pratique, il s'agit trop souvent de tout autre chose : de promotion de produits et de services"*. Ainsi la communication fonctionnerait-elle comme idéologie à chaque fois qu'elle touche à la technique : soit technique de relations publiques (méthodes et programmes), soit techniques machiniques. Loin d'être socialement neutre, la technique porterait son enveloppe idéologique, ou plutôt, dans un mouvement spéculaire, la communication se <<techniciserait>>, réciproquement la technique se <<communicationaliserait>>, et à l'intersection émergerait l'idéologie de la communication.

Conclusion du Chapitre 12 et de la partie 6.

Cette conclusion s'articule autour de deux moments : le premier présente trois articles, dont l'un montre l'émergence concomitante à celle de l'idéologie de la communication d'une notion qui connaîtra une réelle fortune -où nous assistons à la naissance d'un réseau sémantique ?, un autre qui offre l'exemple, rare, d'une résistance de l'idéologie technicienne face à celle de la communication, et le dernier enfin qui pointe le dépassement de la télématique elle-même -et qui souligne la logique de la fuite en avant qui gouverne la communication ; le second déploie deux réflexions personnelles sur l'idéologie de la communication.

"Pratiquez-vous l'<<interface>> ?" C'est ainsi que nous interpelle le Monde du 02.09.79[49]. L'article, signé des initiales P.D (Pierre Drouin?), fait référence à un texte publié par "R. Guihéneuf, Professeur à l'Université de Nice, dans (...) la Revue française de communication". Ainsi, "de la physique théorique à la communication dans l'entreprise en passant par l'informatique...et le français, le mot est appelé demain à éclater dans tous les domaines touchés par la théorie des organisations. <<Interface>>, bien sur, c'est jonction, mise en rapport, mais aussi bien autre chose. En physique, il s'agit de la frontière entre deux éléments de constitution hétérogène ; en informatique, on nomme ainsi une armoire où sont rassemblés des éléments qui permettent des échanges entre deux calculateurs, mais on peut aussi parler de <<l'interface-homme-machine>> ou l'envisager comme un <<lieu d'échange entre deux organismes>>".

Aujourd'hui la définition la plus communément partagée reste celle de l'informatique, un élément qui permet l'échange entre deux entités, ou le rapport lui-même. Pour P. Lévy "la notion d'interface renvoie à des opérations de traduction, de mise en contact de milieux hétérogènes. Elle évoque à la fois la communication (ou le transport) et les processus transformateurs nécessaires au succès de la transmission. L'interface tient ensemble les deux dimensions du devenir : le mouvement et la métamorphose. C'est l'opératrice du passage" ⁸⁰². L'informatique semble détenir, ou plutôt on lui a accordé une quasi-exclusivité sur la notion. Quoiqu'il en soit il est intéressant de noter qu'un tel terme s'affirme au moment où l'idéologie de la communication s'impose -d'ailleurs le sous-titre de l'article le désigne comme "*un processus de communication*"- et qu'il s'ancre largement dans la culture informatique (s'il est accepté et utilisé par un vaste public c'est à coup sûr grâce à l'informatique et non à la physique !).

Le 18.09.80[74], dans une introduction générale au XXXI^e SICOB, Jean-Michel Quatrepoint et Xavier Weeger remarquent que "*le traditionnel SICOB sacrifie à la mode. A l'occasion de sa 31^e édition, ses organisateurs ont décidés d'intégrer deux nouveaux vocables dans son sigle : télématique et bureautique. (...) En moins de deux ans, ces néologismes quelque peu barbares ont ainsi acquis droit de cité. Il est vrai que tout comme M. Jourdain faisait de la prose, le SICOB traitait depuis longtemps de ces deux domaines. Les réseaux de transmission de données ne datent pas d'hier. Les satellites et le téléphone non plus. (...) Car la mode ne doit pas occulter les réalités. Si l'informatique a incontestablement constitué avec le premier transistor une révolution technologique, la télématique et*

⁸⁰²cf "Les technologies de l'intelligence", p199.

la bureautique n'en sont, tous comptes faits, qu'une de ses conséquences. Importantes certes, et susceptibles de bouleverser bien des habitudes, de modifier les conditions de travail, de créer de substantiels marchés (...). Mais, [elles] resteront subordonnées à ce que les américains appellent <<l'état de l'art>>, le développement (...) [d]es circuits à très haute intégration et la capacité des ingénieurs informaticiens de résoudre des problèmes de logiciels chaque jour plus complexes". Ce début d'introduction prend les allures d'une réponse aux thuriféraires de la télématique et de la bureautique. Où l'on apprend, ce qu'on nous dit rarement, que réseaux et satellites ont un passé, donc une histoire. Mais où l'on apprend également que les déterminants de cette histoire sont techniques ! En un mot, les <<réalités>> sont techniques, et la mode un effet de société. Evidemment il ne peut ni ne doit y avoir de mode technique, puisque la rationalité technique possède en soi-même son propre moteur, étanche aux caprices sociétaux ! (cf le Chapitre 2).

Il est demandé de remettre les choses à l'endroit : télématique et bureautique, en tant que notion dont on laisse supposer qu'elles portent avec elles leurs conséquences sociétales, ne sont que des effets de l'évolution technique, et non des causes. Subordonnées et non conditionnantes : qu'un niveau global, telle que ces notions semblent l'impliquer, l'impureté du mélange technique-sociétal, puisse agir à son tour sur le développement technique semble relever pour les auteurs de l'hérésie ! Nous l'avons amplement vu tout au long de ce Chapitre, télématique et bureautique fleurent bon la communication : on leur reconnaît en ceci généralement une qualité. Or, ici à l'inverse il s'agit d'un défaut, presque d'une faute de goût. Pour les tenants de l'orthodoxie de l'idéologie technicienne, la <<communication>>, notion molle et floue, reste beaucoup trop imprégnée par le sociétal. <<Bureautique>> et <<télématique>>, voilà deux termes qui n'avouent pas assez fort leur impureté technicienne, mais revendiquent déjà trop haut leur collusion avec le sociétal !

A l'occasion du Vidcom 80, Le Monde s'interroge sur *"les médias de l'an 2000"*. Une copieuse introduction, rédigée par Claude Durieux (le 27.09.80[92]), retiendra notre attention. Elle surplombe deux articles (*"La poussée des programmes"* et *"la presse écrite a-t-elle encore un avenir ?"* (80[93], cf Chapitre 8) sur lesquels nous ne nous attarderons pas. Durieux avance que *"grâce à la conjonction du téléphone, de la télévision et de l'informatique, la vidéocommunication s'affirme en effet comme la grande révolution technologique et sociale -voire politique- de la fin du XX^e siècle."* En dépassement ou en concurrence à la télématique, voici poindre la vidéocommunication : dans les deux cas la tendance est à l'immersion de l'informatique dans un cadre beaucoup plus vaste. Intégration-disparition qui vaut <<invisibilisation>>, et qui recule un peu plus la possibilité de la critique : dans cet ensemble flou, orienté par l'idéologie de la communication, les <<responsabilités>> se dissolvent ou bien entrent dans un jeu de reports, de renvois d'une technique l'autre, propre à enliser toute appréhension critique.

"Les technologies sont (...) au point, les perspectives (satellites de communication directe, télévision câblée, microprocesseurs) largement ouvertes et les sociétés de programmes n'attendent plus qu'un signal pour se lancer dans la production grand public. Bref, tous les ingrédients sont rassemblés pour mijoter une nouvelle recette de la communication". Et cette base technique fonde une véritable *"révolution"* qui ne sera pas seulement technologique mais aussi, nous dit-on, *"sociale"*,

voire "*politique*". Confirmation de l'emprise de l'assise technique de la communication. Cette dernière fonctionne bien comme le paradigme de synthèse du mélange. Mais où est passée l'informatique, et en quoi consiste l'impact politique ? Nous ne le saurons pas.

L'idéologie des droits de l'homme qui sous-tend clairement la démarche de vigilance à l'égard des amours éventuellement fatales pour elles, des libertés et de l'informatique, est toute orientée par la quête du fondement, de la légitimité : à celui qui fiche une population quelconque elle demande, qui es-tu, c'est-à-dire, pour reprendre une vieille question des années 60, d'où parles-tu ?, et au nom de quoi, de qui, procèdes-tu ? ; tu veux contrôler, mais qui t'as fait roi ? Ce qui en bonne logique, nous l'avons vu, mène à nier la neutralité supposée, trop facilement concédée, à l'informatique (même si certains, tel P. Boucher hésitent). Elle allait dans la bonne direction, celle de l'amont. Seulement elle s'arrêtait devant la technique : les questions s'adressaient à ceux qui la maniait, pas à l'informatique elle-même. Jamais on ne l'interrogeait sur son origine, d'où elle venait, qui l'avait créée, dans quelles circonstances, avec quels objectifs etc... L'idéologie technicienne veillait en effet à ce que la dénonciation se limite à récuser la neutralité, sans que l'on pousse jusqu'à savoir sur quoi la neutralité elle-même reposait !

L'idéologie de la communication va plus loin, elle est plus active : elle ne se contente pas de produire un effet soporifique, de présenter la technique comme issue d'une sphère à part, autonome et pure, mais suit un vecteur de positivation qui jette l'informatique dans le monde, l'arrache à un possible questionnement sur son socle, puisqu'elle la déracine, la lance dans une circulation incessante qui la renvoie constamment à d'autres choses qu'elle-même. L'observateur lui aussi se trouve emporté par ce vaste mouvement : il suit l'objet, ou plutôt ce que la communication lui présente comme un réseau d'objets, il traduit des trajectoires, mais ne peut plus s'interroger, ni questionner l'objet, sur sa place, sur l'emplacement qu'il a, ou que d'autres ont creusé (et qui, comment, dans quel contexte etc...). La communication rend ce questionnement désuet, dépassé, non pertinent. Disqualification a priori du lieu, donc de la possibilité même de la critique. Ce que cette dernière doit savoir, et mesurer ainsi le peu d'écho qui, désormais, lui échoit.

L'idéologie de la communication, comme il se doit serait-on tenté de dire, n'aborde par l'informatique de front, mais par sa périphérie. Ce n'est pas seulement l'informatique qui se mettrait à communiquer, mais bien au contraire, la communication qui assure sa prise, sa capture dans ses filets. Mais surtout cette idéologie possède une caractéristique exceptionnelle : elle ne se distingue pas de sa concrétisation, ou plutôt sa concrétisation n'est rien d'autre que la lecture comme communicationnelle d'un quelque chose qui lui préexiste sur un autre mode (par exemple les réseaux progressivement intégrés dans ce cadre). L'idéologie technicienne n'est pas la technique, elle la porte discursivement, la valorise, la neutralise, la légitime, mais ne s'y confond pas. La communication, comme la montré L. Sfez, fonctionne dans et par la confusion ⁸⁰³. Voilà pourquoi elle brouille la distinction de ces deux niveaux de la chose et du discours porté sur la chose. Enoncé performatif de la communication (à l'instar du droit, mais plus que lui encore ?) par lequel elle n'est que ce qu'elle dit. L'idéologie de la communication n'est pas au service de l'informatique (alors que la relation est plus floue avec

⁸⁰³op cit.

l'idéologie technicienne). C'est bien l'inverse qui est vrai. Aussi, l'informatique peut-elle subsister en dehors de la communication, et marquer par là même un semblant d'autonomie. Mais elle est susceptible de réquisition à tout instant. Et si l'informatique paraît utiliser la légitimité de la communication pour regonfler son image, cette utilisation traduit une dépendance et non une capacité propre de manipulation. L'idéologie de la communication modifie le mode d'existence des objets techniques. Elle les veut transparents et liés, et non opaques et isolés. L'idéologie de la communication utilise une technique potentielle (par exemple la télématique, qui à l'époque n'existe pas encore concrètement) comme levier pour s'imposer, et donc, en retour soutient cette technique : mais cette dernière n'est qu'un point d'appui, certes indispensable (ou tout au moins efficace en période de forte prégnance de l'idéologie technicienne), mais néanmoins non suffisant. La technique ne prend véritablement vie qu'au travers d'un discours qui en dit les possibles, la projette, la forme et la déforme aussi.

CONCLUSION GENERALE.

		IG
		IG T1
T 1	P 1	C 1
		C 2
	P 2	C 3
		C 4
T 2	P 3	IG T2
		C 5
	P 4	C 6
		C 7
T 3	P 5	C 8
		IG T3
	P 6	C 9
		C 10
		C 11
		C 12
		CG

"(...) Avant le grand développement des techniques, la culture incorporait à titre de schèmes, de symboles, de qualités, d'analogies, les principaux types de techniques donnant lieu à une expérience vécue. Au contraire, la culture actuelle est la culture ancienne, incorporant comme schèmes dynamiques l'état des techniques artisanales et agricoles des siècles passés. (...) Les fonctions directrices sont fausses parce qu'il n'existe plus entre la réalité gouvernée et les êtres qui gouvernent un code adéquat de relations ; la réalité gouvernée comporte des hommes et des machines ; le code ne repose que sur l'expérience de l'homme travaillant avec des outils, elle-même affaiblie et lointaine parce que ceux qui emploient ce code ne viennent pas, comme Cincinnatus, de lâcher les mancherons de la charrue" ⁸⁰⁴. Dans une perspective qui n'est indubitablement pas la nôtre, G. Simondon met en relief des problèmes néanmoins essentiels. Dont celui de l'inadéquation de nos schèmes de pensée à nos techniques contemporaines : l'introduction générale de ce travail soulevait la question, sa conclusion se doit de la reprendre. Simondon pose le problème et le résout en partie dans la foulée. En effet, il souligne que la culture précédant le <<grand développement des techniques>> inscrivait symboliquement (pour employer le langage d'Hottois) la technique parce que celle-ci relevait d'une <<expérience vécue>>. Or, quand bien même l'on refuserait de valider l'hypothèse d'un <<système technicien>> tel que le décrivait J. Ellul, il s'avère évident que nous avons de moins en moins une telle <<expérience vécue>> des techniques déployées par notre société : elles sont beaucoup trop nombreuses, trop complexes, et rarement accessibles dans leur <<mécanismes>> (on ne répare pas une <<puce>> intégrée à un appareil électroménager comme son moteur, et ce dernier devient lui-même de plus en plus <<opaque>>, replié sur lui-même -concret au sens de Simondon ?). Nous ne les connaissons le plus souvent qu'au travers d'interfaces de plus en plus ergonomiques : l'accessibilité fonctionnelle se paie d'une inconscience considérable de la complexité de la <<machinerie>> (souvent réseautique) qui la soutient et l'autorise...et d'une interdiction formelle d'intervenir sur le système opérationnel : non seulement on ne peut pas (appareils domestiques), mais on ne doit pas s'y attaquer (dispositifs publics), notamment pour des raisons de bonne gestion et de sécurité.

Jamais les machines n'ont été aussi présentes, jamais elles n'ont été aussi utilisées et jamais leur (réelle) appropriation n'a été aussi faible ! En effet, l'expérience que nous en avons reste des plus

⁸⁰⁴cf "Du mode d'existence des objets techniques", p14.

superficielles : elle ne permet pas de catalyser une culture technique par familiarisation avec un objet que l'on sait fabriquer empiriquement et réparer sans problèmes.

Notre culture technique, pour autant qu'elle puisse exister, ne peut qu'être médiatisée par un savoir et non incorporée dans des pratiques. Or, pour constituer véritablement une culture ce savoir ne doit pas être <<purement technicien>> : de toute manière, sauf à utiliser des schèmes dépassés, ce dont nous nous contentons d'ailleurs malheureusement fort bien aujourd'hui, il ne peut plus l'être. Nous avons en effet, souvent souligné, grâce notamment à B. Latour⁸⁰⁵, que <<la technique technicienne>> n'était qu'un leurre, et que désormais (et depuis longtemps d'ailleurs) il n'y a que des signes qui, à force de droit et de recrutement de souteneurs, se durcissent, un peu, beaucoup, puis, parfois forment un objet en dur, parfois non, échouent et retombent à l'état de signes, enfouis, oubliés dans les archives d'un quelconque bureau d'étude. Avec l'informatique la technique ne se réduit pas au <<dur>> (qui donc ne l'a pas toujours été), au <<hardware>>, mais s'étend au <<software>> : la technique se résout alors en manipulation de signes, qui eux aussi durcissent plus ou moins, et parviennent ou non à <<tourner>> sur des machines, dans une organisation.

Puisqu'une technique exclusivement technicienne se révèle impossible, alors elle ne peut plus s'imposer comme le noyau dur d'une culture technique. Au contraire même : celle-ci ne peut exister que dans la compréhension, d'abord des processus sociétaux de durcissements-rammolissements (le construit), puis, lorsque quelque chose de dur semble s'imposer, de la fonction macro-sociétale qu'il remplit et qui en soutient l'expansion, enfin, et cela se révèle singulièrement vrai pour les technologies intellectuelles, des liens qu'il noue avec le politique : où l'on retrouve les trois étapes de ce travail.

Réduire l'informatique à sa seule technicité ou bien la laisser prendre en charge par des archétypes archaïques ou encore par des idéologies qui la dissolvent ou la neutralisent, relève de l'inconséquence dans une société prétendument démocratique. Car l'impensé culturel de l'informatique signe également la défaillance d'une démocratie -censée répondre au <<connais-toi toi-même>>, qui ne parvient pas à intégrer intellectuellement une part essentielle de sa propre réalité.

Le problème des relations de l'informatique et de la démocratie, n'est pas celui d'une démocratie mise en péril, ou inversement réhabilitée, par l'informatique : nous avons vu que l'informatique se glissait en fait dans la faille constitutive de la démocratie. En effet, le <<connais-toi toi-même>> implique une recherche constante d'informations dont il est inévitable qu'elle ait recours à une informatique dont l'information constitue à la fois la matière première et le produit ! En ce sens l'informatique travaille pour la démocratie ; mais, paradoxe, c'est en oeuvrant pour elle qu'elle risque également de l'affecter profondément, pour autant que cette quête d'informations tende à se transformer en un incomparable outil de surveillance ! Le risque pour potentiel qu'il soit, n'en n'est pas moins bien réel.

Or, l'emprise de l'informatique gestionnaire est telle sur notre société, que le projet de sa récusation-en-bloc devient non seulement impensable, mais surtout absolument impossible à réaliser.

Il n'y a, pour celui qui refuse de s'inscrire dans une logique de démission totale face à l'informatique ou d'adaptation non critique, qu'une seule solution : non plus chercher à surveiller

⁸⁰⁵cf "Aramis".

l'informatique, ses utilisations, ses emplois, leurs effets et conséquences, mais veiller sur ses représentations. Celui qui sait que l'informatique, <<ça sert d'abord à contrôler>>, doit s'alarmer et dénoncer toute image qui tend à la présenter sous un aspect neutre, à la masquer sous les traits d'une liberté, d'une transparence, à la dissoudre dans une idéologie anesthésiante...telle que celle de la communication.

Le contrôle démocratique ne peut plus efficacement s'effectuer aujourd'hui dans un monde beaucoup trop dense, beaucoup trop intense, et qui fonctionne dans un spectre d'échelles spatio-temporelles bien trop riche : toujours persiste des blancs, des trous, l'échappatoire inaliénable. La seule échelle pertinente se situe au niveau des représentations qu'une société se fait (au travers ses images non-<<rationnellement>> construites, sans pour autant verser dans <<l'irrationnel>>) de quelques objets critiques : afin de ne pas les accepter tels quels, afin de ne pas laisser s'effondrer sa vigilance, à l'abri des supposés murs du droit ou du débat politique, d'une quelconque idéologie soporifique ou d'une sécurité technique !

En définitive, sans ce contrôle tous les autres instruments de maîtrise, toujours imparfaits et partiels, peuvent faire croire à leur perfection : leurre tout aussi dangereux que la surveillance informatique elle-même.

L'impératif d'une nouvelle culture technique s'impose donc à nos démocraties, et vise avant tout à assurer une relative transparence des outils qu'elle utilise pour travailler au <<connais-toi toi-même>> : l'informatique se retrouve ainsi aux premières loges. Suivre pour ce faire les quelques préceptes présentés précédemment pour en élaborer une modélisation scientifique s'avère insuffisant si cette dernière n'est pas rapportée à celle(s) qui courent au sein de notre société. C'est pourquoi il convient d'appeler à cette veille précise et constante de nos représentations des techniques. Il est absolument nécessaire de mesurer le niveau d'impensé que nous atteignons à leur égard. Ce à quoi, sur l'exemple précis de l'informatique, s'est employé cette recherche.

*

Les années 80 s'ouvrent sur l'échec du travail critique, malgré la loi de 1978, ou plutôt croyons-nous à cause d'elle. Car la critique a laissé ainsi sous le rempart de la loi une large partie de ses troupes, à la conscience dès lors rassurée. Mais la muraille <<protège>> aussi <<les ennemis>> contre lesquels elle est censée préserver : ceux qui éprouvent quelques craintes et voudraient peut-être partir en guerre, il devient possible de les tranquilliser en leur montrant les puissantes fortifications qui ne cessent de grandir et de se renforcer au loin et les garantissent de toute véritable agression et l'on oublie qu'ils restent peu nombreux encore ceux qui participent activement à sa construction ⁸⁰⁶, car ici comme ailleurs le pays est immense et la muraille souvent bien éloignée : en fait, ceux qui ne l'ont jamais vu, voire, n'en ont jamais entendu parler restent majoritaires !

Une <<ligne Maginot>> vaut peut-être mieux que l'absence totale de défense. Mais l'histoire nous rappelle d'une part qu'un contournement demeure toujours possible, et d'autre part que les

⁸⁰⁶même si le nombre de saisines de la CNIL tend effectivement, et heureusement, à croître sensiblement en ce début des années 90 : une augmentation de 4.5% de 1990 à 1992, orientée principalement contre la VPC et la presse ; cf "13° rapport d'activité 1992" de la CNIL.

problèmes ne se posent jamais en terme de tout ou rien : on sait maintenant qu'il aurait fallu suivre les conseils de De Gaulle et travailler à renforcer la mobilité de l'armée française au lieu de l'enterrer...

Etrange dialectique du mur, qui certes protège les uns, mais indique précisément aux autres jusqu'où iront les premiers, le territoire qu'ils se définissent, qu'ils n'étendront pas et qui les fixe : mesure défensive, qui effectivement n'empêche pas le reste du monde, qui est toujours beaucoup plus vaste, de vivre sa vie, quasiment en toute impunité. Certes, à quelques encablures de la forteresse ses soldats font valoir leur droit, ils peuvent même parfois pousser plus loin en quelques expéditions punitives, mais toujours en réaction et sans jamais prendre l'initiative...

Question : y-a-t-il vraiment des tartares dans le désert ? Dino Buzzati nous a montré ces hommes qui s'essouffent à attendre l'attaque, toujours potentiellement imminente, toujours repoussée⁸⁰⁷. Position statique face aux tartares, dynamiques : la tactique est-elle la bonne ? Positions similaires du droit, hiératique face à l'informatique, mouvante ; question similaire : est-ce la bonne tactique ? Si non, devait-on déléguer au seul droit et ses pesanteurs la direction de la défense ?

La critique n'aurait pas dû accepter cette représentation trop faible par le droit : non qu'il ne faille pas utiliser ses services, mais, et c'est tout autre chose, parce qu'elle devait refuser de se cacher derrière lui. On ne croit, massivement, De Gaulle qu'après 40, on ne s'inquiète véritablement du nucléaire qu'après Tchernobyl : voilà la chance de l'informatique, elle n'a pas engendré de catastrophe majeure. Mieux même, l'informatique ne peut que difficilement s'identifier au risque majeur. Parce qu'elle ne met pas en jeu le corps individuel, mais les classements collectifs abstraits, parce qu'elle ne met pas en jeu le dépérissement physique des hommes et de la nature ou la survie de l'espèce humaine, mais la gestion de nos sociétés complexes.

La critique n'a pas su faire apparaître en quoi consistait le risque majeur lié à l'informatique : parce que la critique évoluait elle-même encore beaucoup trop souvent sous l'emprise de la législation de l'idéologie technicienne, sous pression d'une condamnation comme briseur de machines, elle n'osait s'opposer ouvertement à l'informatique ; parce que la critique se contentait de dénoncer au lieu de comprendre, dénonciation plus viscérale que réfléchie qui sombre facilement dans l'exagération (sur le mode d'un J. Ellul qui ne voit dans la télématique qu'un code auquel se plier !) ou trop politisée et qui oppose l'informatique des uns contre l'informatique des autres (nous l'avons suffisamment vu ici) ; parce que cette dénonciation enfin reposait sur des récusations ponctuelles, limitées, sans doctrine de fond, sans pensée sociétale de l'informatique (il faut renvoyer à l'ensemble de ce travail !).

Face à cette critique s'élève un discours qui, en définitive, ne relève vraiment ni de la connaissance, ni de l'imaginaire (même s'il sait parfois en convoquer la simulation) mais de la légitimation : notamment sous ses trois instances principales. Discours technicien sur la technique, qui prétend à la position du discours de vérité, exclusif, et qui rejette toute autre tentative dans l'affabulation et/ou l'erreur ; la technique ne peut se dire qu'à travers ses propres mots, au plus près d'elle-même donc : au fond, elle est à soi-même sa propre langue, sans traduction possible. Discours qui se déploie sous l'horizon de celle dont Legendre⁸⁰⁸ pense qu'elle tend à occuper la place, suprême,

⁸⁰⁷cf "Le désert des tartares".

⁸⁰⁸cf "Les enfants du texte".

de la Référence : la Science. Place légitimée/légitimante de la légitimation, c'est à l'aune de son modèle que se jugent faits et paroles ; elle qualifie ou disqualifie à proportion de la distance que l'on entretient avec elle, faible ou forte. Elle noue alliance avec la technique aujourd'hui, au point qu'il devient souvent difficile de les distinguer : et la convergence s'explique, car "il est possible que la science, nous dit M. Serres soit l'ensemble des messages optimalement invariants par toute stratégie de traduction" ⁸⁰⁹ ; la science en ce cas n'est rien d'autre que l'espace de la traduction maximale, tout vacillement expulse hors de son champ ; envers du décor, la science est également ce qu'il n'est pas possible de traduire, modèle idéal vers lequel tend la technique. C'est dire aussi que la place suprême n'est, ne peut-être, occupée que par une construction mythique : cette Science n'est effectivement pas de ce monde, mais cette science-là seulement, c'est-à-dire au fond d'abord une image, une icône, et non un référent concret ; il n'empêche qu'elle remplit néanmoins un office pratique, celui de la légitimation, celui au nom duquel certains, nous l'avons vu, cherchaient une requalification. Discours enfin, de l'idéologie de la communication, qui présente la technique comme support d'un (voire du) meilleur modèle sociétal-politique, tout pétri de transparence, d'échange, d'auto-régulation etc. reposant sur une informatique dont les multiples couplages avec les technologies de la communication (télécoms et vidéo) assure le désamorçage, la neutralisation et même l'«invisibilisation».

Or, ce troisième discours non seulement récupère, mais se soutient également de certaines positions supposées critiques, et qui jouaient volontiers l'émergence d'une autre informatique, non plus centralisatrice, mais décentralisatrice et conviviale. Où l'on s'introduit à la découverte de cette remarquable aptitude des discours légitimes à renverser, récupérer, neutraliser les positions critiques. En effet, lorsque se lève la problématique des libertés, le discours technicien réplique par une solution technique qu'il présente au fond comme la seule valable (la sécurité) ; nous l'avons vu, la mise en place d'un barrage juridique sert également de paravent à l'abri duquel le «complexe du délice technique» dont parlait Salomon ⁸¹⁰ peut s'exprimer à loisir ; lorsque se pose la question de la responsabilité, nombre de critiques se retrouvent en première ligne pour la revendiquer au nom de «l'homme» et de sa liberté, pour croire une fois encore à une quelconque maîtrise : aubaine pour le discours pro-technique, qui accepte volontiers l'appui de cet allié objectif, qui lui permet de renforcer l'idée d'une neutralité de la technique!

A aucun moment la critique n'a été en situation d'offrir une légitimité alternative crédible, par manque de cohérence, et d'un minimum d'audace intellectuelle.

Car, le risque contre lequel le Droit ne protège plus, c'est celui d'une double transformation, celle, d'une part, des représentations du collectif par l'informatique, par un travail «scientifique» sur les classements, et, réciproquement, par une modification des représentations de l'informatique par le collectif, par l'acceptation de sa normalité, et singulièrement celle de la production scientifiquement estampillée des catégories «identificatoires». Il fallait accueillir cette provocation (pour reprendre en meilleur contexte un mot d'A. Danzin) de l'informatique par laquelle elle en vient à travailler à une recomposition de l'espace politique contemporain : car, grâce à l'informatique (notamment, elle n'est

⁸⁰⁹cf Hermès III, "La traduction", p11.

⁸¹⁰cf "Science et politique", ainsi que "Le destin technologique".

peut-être pas la seule à oeuvrer dans ce sens) l'on assiste à une redistribution de l'allocation de la prérogative politique ; il est à coup sûr des pans entiers de L'Etat qui n'assurent plus de fonction réellement politique ou sont en <<panne du politique>> (et singulièrement des Représentations Nationales qui vacillent sous leur déficit d'expertise -cf le Chapitre 7 sur l'Assemblée Nationale française) alors que, nous l'avons vu avec l'exemple allemand de la <<Shufa>>, certaines organisations supposées privées l'exerce en toute impunité ou presque. C'est une dérive considérable de la démocratie que celle, insue, de ses producteurs de catégories légitimes. Il convient donc de veiller, là encore, à ces glissements. Ce sur quoi ouvre également ce travail.